

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

CONSEIL EXECUTIF
Quinzième Session Ordinaire
24 - 30 Juin 2009
Syrte (LIBYE)

EX. CL/520 (XV)

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES ACTIVITES DE LA
COMMISSION POUR LA PERIODE DE JANVIER A JUIN 2009

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS	1
I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE	2
II PAIX ET SÉCURITÉ	8
III. INTEGRATION RÉGIONALE, DÉVELOPPEMENT ET COOPÉRATION	46
III.1 Intégration et mise en valeur du Capital Humain	46
1. Education	47
2. Science et Technologie	48
3. Société d'information	51
4. Santé et assainissement	52
5. Bien-être social et humain	53
6. Enfants, Jeunes et Sport	59
III.2 Intégration et Développement de l'interconnexion	62
1. Transports (routier, ferroviaire, aérien, maritime)	63
2. Energie (crise de l'énergie)	66
3. Télécommunications, Postes et TIC	71
III.3 Intégration, changement climatique et gestion durable des ressources naturelles	73
1. Impact du changement climatique et préoccupation essentielles	73
III.4 Intégration et développement du marché et des avoirs financiers	79
III.5 Intégration et développement des capacités de production	85
1. Agriculture (PDDAA, crise alimentaire)	85
2. Développement industriel et exploitation minière	88
III.6 Intégration et renforcement des capacités commerciales	90
1. Renforcement des capacités d'accès au marché	90
2. Règles du commerce multilatéral et négociations (APE, OMC)	95
III.7 ROLE DE TOUS LES ACTEURS DANS LE RENFORCEMENT DU PROCESSUS D'INTEGRATION (SECTEUR PUBLIC, SECTEUR PRIVE, SOCIETE CIVILE, DIASPORA	96
III.8 PARTENARIAT ET RELATIONS AVEC LE MONDE	98
1. Partenariats en cours	98
2. Coopération afro-arabe	102
3. Bureaux de représentation	103
4. Part de l'Afrique dans les échanges mondiaux	130
IV. VALEURS PARTAGEES	132
IV.1 Démocratie, Elections et Gouvernance	132
IV.2 Droits de l'homme	139
IV.3 Affaires humanitaires, Réfugiés et Personnes déplacées	141
IV.4 Genre et Développement	142
IV.5 Culture	143
IV.6 Affaires juridiques (Architecture juridique de l'Union)	144

V.	RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS	150
V.1	La Commission	150
1.	Suivi des recommandations du Panel de Haut niveau sur l'Audit de l'Union africaine	150
2.	Gestion des ressources administratives et humaines	155
3.	Gestion financière	157
4.	Planification, suivi et évaluation	158
5.	Service des Conférences	158
6.	Activités de vérification	160
7.	Intégration du NEPAD	162
VI.	CONCLUSION	162

AVANT- PROPOS

Ce rapport, soumis à la haute appréciation du Conseil exécutif et de la Conférence, est mon troisième rapport depuis que je suis à la tête de la Commission de l'Union africaine. Il reflète les activités principales entreprises par la Commission au cours des six derniers mois depuis janvier 2009.

Depuis le dernier Sommet de février 2009, la Commission a, sur la base des contributions riches et très positives des Etats membres, revu le projet de Plan stratégique 2009-2012, bâti autour des 4 piliers : Paix et Sécurité ; Intégration, Développement et Coopération ; Valeurs Partagées ; et Renforcement des Institutions. Elle a en outre organisé une retraite très réussie avec le COREP à Nazareth, Ethiopie, en mars 2009, pour enrichir davantage le projet. Ce document est maintenant soumis aux présentes assises après son approbation par le COREP, pour son adoption par la Conférence. Ce document, une fois adopté, inspirera tous les programmes et plans d'action et guidera leur mise en œuvre. Avec ce précieux outil, les Etats membres pourront évaluer les activités de la Commission à l'aide d'indicateurs précis de performance d'une manière claire, scientifique et transparente.

Le rapport couvre tous les aspects de l'activité déployée pendant les 6 derniers mois. A ce stade, je souhaiterais simplement attirer l'attention du Conseil exécutif et de la Conférence sur les dossiers les plus importants et les plus urgents au regard des priorités de l'Afrique en ce moment. Je citerai nommément les efforts portés sur la crise économique et financière globale et son impact sur le continent, la dégradation de la situation dans certaines zones de conflit comme la Somalie et en Guinée Bissau, le phénomène de changements anticonstitutionnels qui a affecté dans une courte période trois Etats membres qui se retrouvent aujourd'hui, comme il est de règle, suspendus de l'Union, la participation et la préparation des grandes rencontres continentales et internationales sur des sujets d'importance cruciale pour le continent comme le dernier Sommet du G20 à Londres, le prochain Sommet du G8 en Italie, le Sommet Afrique-Amérique du Sud de septembre 2009, le Sommet de Copenhague de décembre 2009 sur les changements climatiques, le Sommet spécial sur les réfugiés prévu à Kampala en octobre 2009, le Sommet de la Diaspora qui devrait se tenir avant la fin de l'année, le Sommet afro-arabe prévu aussi avant la fin de l'année. Tous ces Sommets revêtent sans aucun doute une importance cruciale pour le continent, mais il faudra évaluer la possibilité pour nos Leaders de participer à toutes ces rencontres.

Je souhaite réaffirmer ici l'engagement de toute la Commission, de travailler d'arrache-pied afin que les objectifs tracés dans le Plan stratégique puissent se réaliser conformément au chronogramme arrêté. Nous comptons pour cela sur le soutien habituel de tous nos Etats membres dans ces efforts et aussi l'accompagnement en parfaite coordination de tous les acteurs que sont les CER, la société civile et les autres acteurs non-étatiques comme le secteur privé ainsi que nos partenaires au développement.

Je forme une fois de plus le vœu que l'Union africaine puisse réaliser ses ambitions légitimes au cours des prochaines années.

Jean Ping
Président de la Commission

I. RESUME ANALYTIQUE

Introduction

1. Ce rapport rend compte des activités entreprises pendant la période allant de janvier à juin 2009. Comme je l'avais déjà indiqué dans mon dernier rapport de janvier 2009, la Commission entend promouvoir des programmes et activités orientés vers des actions concrètes afin de faire de l'intégration physique du continent une réalité. Conformément aux directives du Sommet de janvier/février dernier, la Commission a travaillé étroitement avec le COREP pour finaliser le projet de Plan Stratégique 2009-2012 qui est maintenant soumis au Conseil pour examen et approbation avant son adoption par la Conférence. C'est fort de ce document stratégique que la Commission pourra désormais suivre à la trace les actions nécessaires pour réaliser les objectifs fixés, à travers la confection de programmes et budgets annuels conséquents et cohérents au cours de la période couvrant le Plan. Dans ce Plan, les 4 piliers stratégiques, à savoir : paix et sécurité ; intégration, développement et coopération ; valeurs partagées ; et renforcement des institutions, sont mis en exergue avec des repères bien définis sur la base desquels les Organes compétents pourront évaluer le chemin parcouru de manière régulière et continue. Il importe donc que ce Plan puisse bénéficier de l'appui conséquent de tous les Etats membres dans la mise en place des ressources adéquates pour sa réalisation aussi bien par le paiement en temps voulu de leurs contributions, la mobilisation des ressources extrabudgétaires que par la recherche des sources alternatives de financement. En effet, il est crucial que l'Union puisse se doter de ressources prévisibles avec des sources de financement crédibles et régulières afin d'éviter les aléas du phénomène récurrent des arriérés de contributions qui grève fortement la réalisation effective des programmes convenus.

2. Dans les lignes qui suivent, ce rapport donne un aperçu des activités menées autour des quatre piliers du Plan tels que mentionnés ci-haut, à savoir :

- La paix et de la sécurité;
- L'intégration, le développement et la coopération ;
- Les valeurs partagées ; et
- Le renforcement des institutions de l'Union

Paix et Sécurité

3. Au cours des derniers mois, les efforts de la Commission ont plus particulièrement porté sur le parachèvement de la mise en place de l'Architecture continentale de paix et de sécurité, l'appui aux efforts de prévention, de gestion et de règlement des conflits, le suivi du rapport Prodi sur le financement des opérations de soutien à la paix conduites par l'Union. Il me plaît de signaler sous ce chapitre que le Groupe des Sages est désormais opérationnel comme cela figure dans le rapport sur leurs activités tel que soumis ensemble avec celui du Conseil de Paix et de Sécurité sur la situation générale de paix et de sécurité en Afrique. En particulier, ce Groupe a mené une réflexion approfondie sur le renforcement du rôle de l'Union africaine dans la prévention, la gestion et le règlement des crises survenant à la suite des élections et qui

débouchent parfois sur des conflits violents. De même, le système continental d'alerte précoce a enregistré des progrès avec l'acquisition des outils, équipements et logiciels appropriés qui permettront à la Commission dans un proche avenir de se connecter avec les mécanismes régionaux d'alerte précoce à travers le système VSAT. Les Ministres de la Défense se sont réunis les 14 et 15 mai 2009 pour faire le point sur l'état d'avancement de la mise en place de la force africaine en Attente et convenir des mesures à prendre pour réaliser cet objectif en 2010 au plus tard.

4. La Commission s'est également attelée à mettre en œuvre le Programme Frontière de l'Union avec l'organisation de deux ateliers régionaux pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale en avril et mai 2009 respectivement. Ces activités combinées à d'autres initiatives permettent de suivre de près les efforts des Etats membres visant à conduire à terme les processus de délimitation et de démarcation de leurs frontières. A cet égard, la mobilisation de ressources s'est poursuivie pour apporter une assistance appropriée à ce programme important de l'Union. De même, un instrument juridique sur la coopération transfrontalière est en voie d'élaboration qui pourra être examiné par la 2eme Conférence des Ministres africains en charge des questions de frontières prévue au Caire, Egypte, en novembre 2009.

5. La Commission a continué ses activités de suivi des situations de crise sur le terrain, avec un accent particulier sur la question hautement préoccupante des changements anticonstitutionnels de gouvernements intervenus ces derniers mois en Mauritanie, en Guinée et à Madagascar, avec la situation non moins préoccupante de la Guinée Bissau avec l'assassinat du Chef de l'Etat et les violences qui l'ont précédé et suivi. La Commission porte une attention particulière sur d'autres zones de conflit comme la Somalie, les relations avec Djibouti et l'Erythrée, la situation au Darfour Soudan, les relations entre le Tchad et le Soudan, la situation au Burundi, en République démocratique du Congo, en République centrafricaine, au Liberia, en Cote d'Ivoire et l'évolution au Sahara Occidental. Ce rapport analyse aussi les autres aspects liés à la paix et la sécurité en Afrique tels que la sécurité maritime mise à mal surtout avec ce qui se passe sur les côtes somaliennes, le processus visant à la formulation d'une politique de l'Union sur la réforme du secteur de sécurité (SSR), le contrôle des armes. Enfin, ce rapport donne un aperçu sur la Facilité pour la Paix en Afrique (APF), les actions menées en vue de la mise en œuvre des Décisions de la Conférence relatives au financement des opérations d'appui de l'Union aux initiatives de paix en Afrique.

INTÉGRATION, DÉVELOPPEMENT ET COOPÉRATION

6. **S'agissant du pilier aux trois dimensions : intégration, développement et coopération, et comme cela ressort de ce rapport, de nombreuses et importantes initiatives ont été entreprises** par la Commission afin d'une part, de concevoir et proposer une approche graduelle d'une architecture continentale pour le développement intégral de notre continent, semblable à celle mise en place concernant le secteur Paix et Sécurité, et d'autre part, de proposer des voies appropriées pour l'Afrique de faire face aux effets de la crise économique et financière actuelle dans le monde. Dans ce cadre, la Commission a poursuivi ses efforts visant à renforcer le

capital humain dans le processus de développement, par le biais de l'éducation, l'équilibre du genre et la culture, en particulier, la poursuite des actions inhérentes au Plan d'Action de la Deuxième Décennie de l'Education en Afrique (2006-2015). Ces mêmes efforts ont porté sur les secteurs clés de la science, la technologie et de la société de l'information au service du développement. Les secteurs de la santé et de l'hygiène ont fait également l'objet d'une attention soutenue comme le fait ressortir ce rapport, avec les résultats de la 4ème Conférence des Ministres de la Santé tenue en mai 2009 à Addis-Abeba au cours de laquelle les défis majeurs de la santé publique ont fait l'objet d'une analyse approfondie, tels que les actions requises pour faire face à la nouvelle pandémie A H1N1, l'accès universel aux services de santé de qualité avec un accent particulier sur la santé maternelle et infantile. Ce rapport analyse également les actions entreprises dans la promotion du bien-être des groupes les plus vulnérables dont les personnes âgées, les personnes avec des handicaps dont la Décade 1999-2009 décrétée par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA, n'a pas porté tous les fruits attendus. C'est la raison pour laquelle les Ministres en charge du Développement social ont recommandé en décembre 2008 que la Décade soit renouvelée pour la période 2010-2019 pour réaliser les objectifs fixés. Les questions liées au développement social global ont également retenu toute l'attention de la Commission au cours de la période sous examen, visant surtout la promotion du Cadre de Politique Sociale pour l'Afrique et la position commune africaine sur l'intégration sociale adoptés par les Ministres du Développement social. Les autres questions comme la population, le travail décent, l'emploi, les migrations, le contrôle des drogues et la prévention du crime en Afrique, la protection de l'enfant, l'appui à la jeunesse et le développement du sport, ont fait l'objet d'un suivi actif et soutenu de la part de la Commission au cours des mois écoulés. Face à la recrudescence du trafic de drogue prenant appui dans certaines de nos régions, il importe que l'Union adopte des mesures appropriées pour faire face à ce fléau extrêmement dangereux pour nos sociétés.

7. La Commission a poursuivi les efforts visant à promouvoir l'inter connectivité continentale, à la lumière des résultats combien appréciés du débat de la Conférence en février 2009 sur le Thème « Développement des Infrastructures » et de la Déclaration adoptée à ce sujet. Cette orientation confirme en effet une plus grande prise de conscience des leaders africains qu'il n'y a pas d'intégration qui ne commence pas par l'intégration physique des moyens de transport multimodal (routes, chemins de fer, transport aérien et maritime, infrastructures portuaires et aéroportuaires), énergétiques des communications et télécommunications. Ce rapport fait le point sur les activités menées au cours des mois passés, incluant les contacts noués avec toutes les parties prenantes et nos partenaires au développement afin d'avancer vers des actions concrètes visant l'intégration physique et infrastructurelle de notre continent.

8. La Commission, consciente du rôle irremplaçable de la sauvegarde de notre environnement et de la gestion rationnelle des nombreuses ressources naturelles dont le continent recèle, s'est attelée à la mise en œuvre des Décisions du dernier Sommet de février 2009, concernant le développement durable et surtout celle relative aux changements climatiques qui souligne la nécessité de parfaire la position commune africaine à défendre au Sommet mondial de Copenhague de décembre 2009 ainsi que les propositions sur le système de représentation de l'Afrique à cet important forum afin

que cette dernière parle d'une seule et même voix. Un rapport séparé est soumis aux présentes assises pour examen et directives appropriées.

9. S'agissant de la crise économique et financière, la Commission, de concert avec tous les Etats membres, la BAD et la CEA, a poursuivi ses efforts visant à faire prévaloir les intérêts du continent dans les consultations internationales au sein du Sommet du G20 à Londres en avril 2009 et a préparé activement la participation et la contribution des représentants de l'Afrique au prochain Sommet du G8 prévu début juillet en Italie et qui aura à débattre de la crise financière comme un des thèmes principaux, à côté des changements climatiques, de la paix et sécurité et de e-gouvernance. Je note avec grande appréciation les importantes contributions des Conférences des Ministres des Finances et du Commerce tenues en janvier et en mars 2009 respectivement, contributions qui ont permis d'enrichir davantage la position commune africaine sur cette crise financière et économique globale. Je me félicite également de la contribution des Ministres africains de l'Environnement réunis au sein de l'AMCEN qui se sont penchés sur la position africaine commune, en préparation du Sommet de Copenhague de décembre 2009 sur les changements climatiques.

10. La question du lancement des trois institutions financières prévues dans l'Acte constitutif de l'Union (la Banque africaine d'Investissement, la Banque centrale africaine et le Fonds monétaire africain) ont fait l'objet d'un suivi conséquent. Des avancées significatives ont été enregistrées en ce qui concerne la Banque africaine d'Investissement dont le Protocole a été adopté par le dernier Sommet et qui est basée à Tripoli, tandis que des progrès sont attendus dans les prochains mois pour ce qui est des deux autres institutions grâce à la coopération du Nigeria et du Cameroun respectivement.

11. Afin de faciliter l'intégration régionale, la Commission, en étroite consultation avec les CER, a poursuivi le dossier du Programme Minimum d'Intégration (PMI) en vue d'asseoir un mécanisme de convergence entre les CER sur la base des avantages comparatifs et des différentes expériences accumulées par chacune d'elles.

12. S'agissant du domaine agricole, il s'avère nécessaire de souligner l'importance pour l'Afrique d'augmenter ses capacités productives, à commencer l'augmentation de la production vivrière afin de dépendre de moins en moins des importations et des aides alimentaires. L'instrument commun du CAADP permet aujourd'hui à notre Organisation de réfléchir et mettre à profit nos immenses ressources agricoles pour éloigner à jamais le spectre des crises alimentaires cycliques. Le Thème du présent Sommet qui est : « Investir dans l'Agriculture pour la croissance et le Développement » a été préparé par la Commission avec minutie afin de rassembler toutes les données utiles et permettre à nos leaders de débattre des meilleures voies pour relancer l'agriculture, l'autosuffisance et la sécurité alimentaires en partant des acquis du CAADP. Je profite de l'occasion pour féliciter certains Etats membres qui sont bien avancés dans la mise en œuvre du programme CAADP qui, pour certains d'entre eux, a déjà donné de bons résultats. En dépit des efforts déployés ici et là, force est malheureusement de constater que le continent reste fragile et n'arrive toujours pas à nourrir de manière décente nos populations. Il importe de recentrer nos activités sur la promotion de l'agriculture à travers des intrants agricoles et du renforcement des capacités en ressources

humaines afin de garantir l'autosuffisance alimentaire. J'en appelle une fois de plus à tous les Etats membres qui n'ont pas encore élaboré des plans d'action tels que convenus dans le programme CAADP, de prendre les mesures nécessaires pour que soient mobilisés tous les moyens de développement et de réhabilitation de notre agriculture tant menacée par les effets pervers du changement climatique que par des importations et des aides alimentaires échappant au contrôle de nos politiques de développement agricole soutenu.

13. Les négociations multilatérales sur le commerce ont également retenu l'attention de la Commission qui a initié des activités importantes pour renforcer la position de l'Afrique que ce soit au niveau des APE que de l'OMC. A ce titre, la dernière Conférence des Ministres du Commerce tenue en mars 2009 a adopté une importante Déclaration, la Déclaration d'Addis-Abeba sur les APE. Elle a également adopté à ce sujet des directives sur un modèle APE qui pourrait inspirer toutes les régions en négociation avec l'UE.

14. La Commission a poursuivi ses efforts visant à renforcer les partenariats existants avec le reste du monde, sur la base des décisions pertinentes de la Conférence, dont le suivi du Sommet Afrique-Inde d'avril 2008, la préparation du 2ème Sommet Afrique-Amérique du Sud dont les dates sont aujourd'hui fixées du 18 au 19 septembre 2009 à Caracas, Venezuela, la consolidation de la coopération afro-arabe, les relations Afrique-UE, le renforcement des relations de coopération avec l'Organisation de la Conférence Islamique, le suivi de la mise en œuvre du Plan d'Action de Yokohama de TICAD IV et enfin la revue générale des partenariats stratégiques avec l'Afrique dont l'étude sera soumise aux organes compétents dans les tous prochains mois. La Commission a également engagé une réflexion sur les bureaux de représentation de l'Union à l'extérieur. Une étude est en cours pour évaluer toutes les représentations diplomatiques actuelles et examiner les possibilités d'en créer de nouvelles selon les besoins constatés, conformément aux recommandations pertinentes du Panel d'Audit de l'Union de 2007. Cette étude sera bientôt présentée aux Organes compétents le plus tôt possible.

VALEURS PARTAGÉES

15. Au cours des derniers mois, la Commission a intensifié ses efforts pour la promotion de la Charte africaine sur la Démocratie, les Elections et la Gouvernance, afin d'amener le plus grand nombre d'Etats membres à signer et ratifier cet important instrument qui n'a été ratifié, à ce jour que seulement par deux Etats membres et signé par 27 Etats membres. Je saisis cette occasion pour exhorter les Etats membres à accorder l'attention voulue à cette Charte qui s'inscrit parfaitement dans l'ancrage des valeurs partagées au sein de nos peuples. Dans le même temps, la Commission souhaite, avec l'implication de tous les Etats membres, les CER et les autres acteurs et partenaires continentaux dont la société civile, promouvoir une architecture des interventions dans le domaine de la gouvernance démocratique. Nous voulons également dans ce même cadre, conduire une réflexion approfondie dans le domaine de la gouvernance locale, comme en témoigne la réunion qui s'est tenue récemment à Yaoundé, Cameroun qui a, entre autres, recommandé d'envisager l'élaboration d'une

Charte sur la Gouvernance locale afin que les valeurs partagées prennent racine et se consolident à la base.

16. D'autres importantes activités concernant le pilier « Valeurs Partagées » incluent le lancement en mai 2009 du Comité consultatif de l'Union africaine sur la lutte anti-corruption qui avait été mis sur pied par la Conférence en février 2009, la préparation de la Journée africaine de la Fonction publique célébrée, la réflexion sur les défis liés aux élections dont l'importante contribution du Groupe de Sages dont il a été fait mention plus haut le 23 juin.

17. La Commission a suivi de très près les processus électoraux dans nombre d'Etats membres au cours de la période sous examen. Il s'agit des élections présidentielles et/ou parlementaires en Algérie, en Afrique du Sud et au Malawi survenues en avril et mai 2009 respectivement. La Commission se prépare à observer les élections en Guinée Bissau qui vont se dérouler dans des circonstances assez préoccupantes compte tenu du climat de violence et des assassinats ciblés au cours des dernières semaines. D'ici à décembre 2009, quelque 13 Etats membres organiseront des élections présidentielles et/ou parlementaires qui vont également mobiliser l'attention soutenue de la Commission pour apporter comme à l'accoutumée l'assistance voulue par le biais de l'observation et le suivi de ces élections.

18. La situation du respect des droits humains sur le continent continue de faire l'objet d'une attention particulière de la part de la Commission comme le rapport s'en fait l'écho. La Commission suit également de très près la situation des crises humanitaires qui assaillent le continent et qui constituent également des motifs de grande préoccupation, comme dans les zones de conflits dont la Somalie où on observe les souffrances atroces d'une population livrée à des violences insensées par des groupes fanatiques sans foi ni loi.

19. La Commission s'attèle également à traduire dans les faits la Politique du Genre telle qu'adoptée par le dernier Sommet de l'Union, en intensifiant les efforts visant à promouvoir l'égalité des femmes et des hommes dans tous les rouages de l'Union. La promotion de la culture de l'identité et de l'histoire de l'Afrique constitue également un axe majeur de l'action de la Commission qui s'attache en même temps à renforcer les capacités du CELTHO à Niamey et de l'ACALAN à Bamako.

RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS DE L'UNION

20. Il va sans dire que toutes ces initiatives et programmes développés dans ce rapport ne sauraient se concrétiser que s'ils sont fortement soutenus et supervisés par des institutions renforcées et des mécanismes probants de mise en œuvre. S'agissant de la Commission, nous continuons à mettre l'accent sur la bonne gouvernance interne, à travers la mise en place de mécanismes et d'instruments de gestion qui garantissent la transparence et l'obligation redditionnelle, spécialement dans les domaines de la gestion des ressources humaines et financières mises à sa disposition et de la mise en œuvre des décisions prises par les Organes suprêmes de l'Union. Lors de ses réunions hebdomadaires tous les mardis, la Commission évalue régulièrement le niveau de mise

en œuvre des programmes arrêtés et d'autres activités entreprises par l'Union et donne les directives conséquentes sur la marche à suivre pour toutes ses structures internes

21. Il me plaît de présenter dans ce rapport la situation à ce jour des actions entreprises dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du Panel de Haut Niveau sur l'Audit de l'Union qui avaient été entérinées par la Conférence à la suite de la 11^{ème} Session Extraordinaire du Conseil exécutif de mai 2008. Comme cela ressort de ce rapport, il y a lieu de noter que les tâches confiées à la Commission ont, pour la plupart d'entre elles, été exécutées. D'autres n'ont pas pu être mises en œuvre faute de moyens. C'est mon espoir que ces moyens seront mobilisés dans un proche avenir afin que toutes les recommandations pertinentes puissent l'être appliquées.

22. Le rapport rend compte de l'état d'avancement du Projet de Construction du nouveau Complexe de Conférence et de Bureau dont l'achèvement est prévu pour 2011. Il rend compte aussi de la situation des rentrées de contributions. J'en appelle à ce sujet, au regard de l'accumulation des arriérés de contributions ainsi que des améliorations apportées aux instruments de gestion, dont le Manuel des Approvisionnements déjà mis en œuvre, et le projet de Charte de l'Audit qui va, une fois adopté par les organes compétents, régir toutes les activités de vérification de manière plus efficiente et connue de tous les acteurs sur le terrain.

23. Le dossier de l'intégration du programme NEPAD dans les structures et les processus de l'Union a continué à retenir toute notre attention comme l'atteste le rapport d'étape produit par la Commission à cet effet. Nous espérons que ce processus qui connaît un grand retard par rapport aux délais initialement impartis pourra commencer dans un prochain avenir par l'intégration des structures et du budget du programme NEPAD au sein de l'Union africaine et enfin connaître une intégration définitive avant la fin de 2009, à la lumière des décisions prises par la Conférence lors de différentes sessions au cours de ces dernières années. Nous pensons quant à nous que la Commission constitue la place privilégiée au sein de laquelle ce Programme pourrait s'épanouir et accomplir efficacement les missions qui sont les siennes.

24. Le dossier de la rationalisation des CER et le rôle grandissant que ces dernières doivent assumer dans l'accélération du processus d'intégration régionale et continentale continuent de retenir toute l'attention de la Commission qui est résolue à travailler très étroitement avec les CER, en participant notamment très activement à leurs Sommets afin d'avancer ensemble vers le Programme Minimum d'Intégration (MIP) tel que mentionné plus avant, ce qui nous permettra de mesurer de manière régulière les progrès accomplis sur cette marche vers l'intégration.

II. PAIX ET SECURITE

25. Au cours de la période sous examen, la Commission a poursuivi ses efforts en ce qui concerne la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité. De façon plus spécifique, les efforts déployés ont notamment porté sur le parachèvement de la mise en place de l'Architecture continentale de paix et de sécurité, l'appui aux efforts de prévention, de gestion et de règlement des conflits, le suivi du rapport Prodi sur le

financement des opérations de soutien à la paix conduites par l'UA et d'autres questions connexes.

a) Mise en place d'une architecture continentale de paix et de sécurité

26. Telle qu'articulée par le Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA, l'Architecture continentale de paix et de sécurité s'articule autour des composantes suivantes : le CPS, qui est l'instance décisionnelle principale, le Groupe des Sages, le Système continental d'alerte rapide, la Force africaine en attente et le Protocole sur les relations entre l'UA et les Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Des progrès notables ont continué à être réalisés dans l'opérationnalisation de ces différentes composantes.

i. Groupe des sages

27. Le Groupe des sages, créé en application de l'article 11 du Protocole relatif à la création du CPS, dont le mandat est d'appuyer les efforts du Président de la Commission et ceux du CPS, notamment en ce qui concerne la prévention des conflits, est désormais opérationnel. Un rapport complet sur les activités du Groupe est soumis à la Conférence.

ii. Système continental d'alerte rapide (SCAR)

28. La Commission a poursuivi ses efforts en vue de la mise en œuvre du Cadre pour l'opérationnalisation de la SCAR, approuvé par le Conseil exécutif en janvier 2007. À cet égard, et afin d'améliorer la collecte des données et la capacité analytique du SCAR, la Commission a continué d'affiner les outils existants, y compris le module des indicateurs et le portail SCAR ainsi que le développement de logiciels personnalisés SCAR. La Commission est également en train d'acquérir l'équipement nécessaire pour soutenir les infrastructures des TI du SCAR et d'assurer la connectivité des systèmes d'alerte rapide des mécanismes régionaux à la salle de commandement de l'UA à travers le VSAT. Enfin, et dans le cadre des efforts visant à renforcer la coordination et la collaboration avec les mécanismes régionaux, la Commission, conjointement avec la Communauté Est-africaine (CEA), a convoqué la troisième réunion trimestrielle technique avec ces institutions, à Arusha, du 27 au 30 avril 2009.

iii. Force africaine en attente (FAA)

29. La période sous examen a été marquée par la tenue de la 6^{ème} réunion des chefs d'Etat major et chefs des Services de sécurité et sûreté, ainsi que par la 3^{ème} réunion des Ministres de la Défense et de la Sécurité, respectivement le 14 mai et le 15 mai 2009. Ces réunions ont permis de faire le point sur l'état d'avancement de la mise en place opérationnelle de la FAA et de convenir des mesures à prendre pour la réalisation de cet objectif en 2010 au plus tard. Un rapport séparé est soumis au Conseil exécutif sur la question.

iv. Protocole d'accord entre l'UA et les Mécanismes régionaux

30. Au cours de la période considérée, des progrès ont continué d'être réalisés dans la mise en œuvre du Protocole d'accord (MoU) sur la coopération dans le domaine de la paix et de la sécurité entre l'Union africaine, les mécanismes régionaux de prévention, de gestion et de résolution des conflits, signé à Addis-Abeba le 28 janvier 2008. Le principal objectif du protocole d'accord est de renforcer le partenariat entre l'UA et les mécanismes régionaux dans la promotion et le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique et de faciliter l'opérationnalisation et le fonctionnement efficace de l'Architecture de paix et de sécurité.

31. La Commission a continué de travailler en étroite collaboration avec les CER et les mécanismes régionaux dont cinq, à savoir : le COMESA, la CEA, la CEEAC, la CEDEAO et l'IGAD, ont nommé des responsables de liaison qui ont pris leurs fonctions à Addis-Abeba. La première réunion de hauts responsables sur la mise en œuvre du protocole d'accord doit se tenir du 8 au 9 Juillet 2009, à Addis-Abeba.

b) Etat de mise en œuvre du programme frontière de l'union africaine (PFUA)

32. En janvier dernier, le Conseil exécutif a été informé des premières mesures prises par la Commission en vue de la mise en œuvre de la Déclaration sur le Programme frontière de l'UA (PFUA) et les modalités de sa mise en œuvre, telle qu'adoptée par la Conférence des Ministres africains chargés des questions de frontières, tenue à Addis-Abeba le 7 juin 2007. La Déclaration s'articule autour de trois axes : délimitation et démarcation des frontières africaines qui ne l'ont pas encore été ; développement de la coopération transfrontalière, notamment d'initiative locale ; et renforcement des capacités et mobilisation des ressources. Pour sa part, le Conseil exécutif, dans la décision qu'il a adoptée sur la question, s'est félicité des progrès accomplis dans la mise en œuvre du PFUA, et a encouragé la Commission à persévérer dans ses efforts. Le Conseil a invité les Etats membres à prendre toutes les dispositions nécessaires pour jouer pleinement leur rôle dans la mise en œuvre du PFUA.

33. Dans le prolongement de cette décision, la Commission a poursuivi la série d'ateliers régionaux qu'elle a lancés l'année dernière en vue de vulgariser le PFUA et de faciliter l'élaboration de plans d'actions régionaux. C'est ainsi que deux ateliers régionaux ont été organisés respectivement à Ouagadougou, pour l'Afrique de l'Ouest, du 23 au 24 avril 2009, et à Libreville, pour l'Afrique centrale, du 21 au 23 mai 2009. Ces deux ateliers ont permis de passer en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre du PFUA. Au cours de ces deux ateliers, les Etats membres des deux régions qui ne l'ont pas encore fait ont été exhortés à accélérer la transmission à la Commission de l'UA du questionnaire dûment rempli sur l'état de leurs frontières avant la fin de l'année 2009. Les informations fournies dans ce cadre permettront à la Commission d'avoir une vue exhaustive du statut des frontières africaines du point de vue de leur délimitation et démarcation. Sur cette base, la Commission s'emploiera à mobiliser les ressources financières et techniques requises.

34. La Commission a continué de suivre de près les efforts déployés par les Etats membres en vue de mener à leurs termes les processus de délimitation et de démarcation de leurs frontières, proposant, à chaque fois que cela a été jugé nécessaire, son assistance, y compris à travers des échanges d'expériences avec des pays qui ont connu des situations similaires. Dans les mois à venir, la Commission envisage d'intensifier ses activités en ce domaine. Dans l'intervalle, j'exhorte les Etats membres à entreprendre et à poursuivre des négociations sur tous les problèmes relatifs à la délimitation et à la démarcation de leurs frontières pour leur trouver des solutions appropriées.

35. Les efforts de mobilisation de ressources et d'établissement de partenariats en vue de la mise en œuvre du PFUA se sont poursuivis. A cet égard, il convient de relever que le Gouvernement allemand, à travers la GTZ, reste le principal donateur du Programme. Celui-ci a renouvelé son appui financier à la mise en œuvre du PFUA. De même l'Allemagne apporte-t-elle un appui financier et technique direct à certains Etats membres tant en ce qui concerne la délimitation et la démarcation de leurs frontières que la coopération transfrontalière. Compte tenu de l'ampleur des activités à entreprendre, la Commission s'emploie à mobiliser d'autres partenaires.

36. Dans les mois à venir, la Commission organisera le dernier atelier régional sur la mise en œuvre du PFUA, pour l'Afrique australe. En outre, plusieurs autres activités sont prévues, notamment l'organisation d'échanges d'expériences entre les CER ; l'élaboration d'un instrument juridique pour la coopération transfrontalière, avec la tenue, à Tunis, d'une réunion d'experts en octobre 2009 ; et la tenue de la 2^{ème} Conférence des Ministres africains en charge de questions de frontières au Caire, en novembre 2009.

c) Evolution de la situation sur le terrain

37. La période sous examen a continué à être dominée par la question des changements anticonstitutionnels de gouvernement. Après les coups d'Etat intervenus en Mauritanie, le 6 août, et en Guinée, le 23 décembre 2008, ce fut au tour de Madagascar de connaître un changement anticonstitutionnel le 17 mars 2009, cependant que le chef de l'Etat bissau-guinéen, Joao Bernardo Vieira, était assassiné au début de ce même mois. Ces développements sont venus renforcer l'inquiétude exprimée par la 12^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union sur la résurgence du fléau des coups d'Etat et le grave recul politique qu'ils représentent dans les processus de démocratisation engagés sur le continent depuis le début des années 90. C'est dans ce contexte, et dans le prolongement de la décision adoptée par le Sommet, que la Commission a préparé un rapport intérimaire sur la question des changements anticonstitutionnels. Sur la base des échanges que les chefs d'Etat et de Gouvernement auront, la Commission enrichira son document afin de pouvoir soumettre des recommandations plus exhaustives en janvier 2010.

38. Depuis la dernière session du Conseil, des développements encourageants intervenus dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent. Dans le même temps, nombre d'autres situations continuent à être préoccupantes.

Autrement dit, davantage d'efforts sont requis pour surmonter ces difficultés et consolider les avancées vers la paix là où elles ont été accomplies.

i. Comores

39. La période sous examen a été marquée par la poursuite des efforts visant à consolider les progrès accomplis dans la promotion de la stabilité et de la réconciliation aux Comores. Il convient rappeler que le CPS, dans ses différentes décisions sur la situation aux Comores, avait convenu de la nécessité, une fois l'autorité de l'Etat restaurée dans l'île autonome d'Anjouan - ce qui fût fait grâce à l'opération « Démocratie aux Comores » du 25 mars 2008 - de trouver des solutions effectives aux problèmes liés aux dysfonctionnements des institutions actuelles, au partage des compétences entre les Exécutifs de l'Union et des Iles autonomes et à la bonne gouvernance.

40. Dans ce cadre, mon Envoyé spécial pour les Comores, Francisco Madeira, s'est rendu dans l'archipel à quatre reprises, entre janvier avril 2009. Au cours de ces visites, il a rencontré les représentants des différentes entités comoriennes aussi bien de l'Union que des Iles autonomes, ainsi que les représentants des partis politiques, de la société civile et des notabilités, en vue de parvenir au consensus le plus large possible sur le projet de réformes institutionnelles soumis par le Président Ahmed Abdallah Mohamed Sambi, à travers la tenue de discussions inter-comoriennes impliquant toutes les parties concernées.

41. Dans ses grandes lignes, le projet de révision constitutionnelle proposé par la Présidence de l'Union renforce l'autorité de l'Etat, tout en conservant les deux principes fondamentaux de la Constitution de 2001 relatifs à l'autonomie des Iles et à la présidence tournante. Le nouveau texte constitutionnel introduit plusieurs amendements importants, notamment sur le statut des chefs des Exécutifs des Iles autonomes, qui auront le titre de Gouverneurs élus au suffrage universel, au lieu de celui de Présidents, et seront assistés d'un cabinet restreint de 5 à 6 Commissaires au lieu de Ministres. Le texte prévoit une extension de 4 à 5 années des mandats du Président de l'Union et des Gouverneurs des Iles autonomes. Il confère, à titre provisoire, aux futures Assemblées de l'Union et des Iles autonomes, réunies en Congrès, la compétence constitutionnelle de fixer le calendrier des élections pour les chefs des Exécutifs de l'Union et des Iles, afin de régler l'épineuse question de l'harmonisation des mandats. Le texte clarifie les domaines d'intervention respectifs de chacune des entités comoriennes. Il modifie, enfin, comme suit la répartition des 33 sièges de l'Assemblée nationale : 24 élus de l'Union et 9 représentants insulaires, à raison de 3 par Ile autonome, au lieu de 18 députés représentant l'Union et 15 députés représentant les Iles autonomes.

42. C'est dans ce contexte que se sont déroulées, du 3 au 7 mars 2009 à Moroni, avec l'assistance d'un expert de la Commission, les discussions inter-comoriennes auxquelles ont pris part l'ensemble des entités comoriennes. Il importe de souligner ici que la relance du dialogue inter-comorien a été rendue possible à la suite de l'annulation du décret présidentiel fixant unilatéralement l'organisation du référendum au 22 mars 2009. Ce report constituait la principale revendication de l'opposition

comorienne qui accusait le Président Sambi de mettre en œuvre un programme de réformes institutionnelles sans consultation réelle avec les autorités exécutives insulaires.

43. Les travaux se sont poursuivis par plusieurs rencontres entre le Président Sambi et les chefs des Exécutifs des Iles autonomes, en mars et avril 2009, rencontres au cours desquelles les parties comoriennes sont parvenues à un accord de principe sur les questions relatives au fonctionnement des institutions et à la bonne gouvernance administrative et économique. Cependant, les discussions ont achoppé sur la rationalisation des institutions issues de la Constitution de 2001 et, de façon particulière, sur la question de l'harmonisation des mandats et des élections du Président de l'Union et des Présidents des Iles autonomes. Après avoir envisagé une harmonisation des mandats présidentiels à compter de 2011, prorogeant ainsi son propre mandat quadriennal d'une année, le Président Sambi a proposé que le réajustement des élections puisse s'effectuer en 2010, mais à condition que les chefs des Exécutifs insulaires consentent, eux-aussi, à écourter leurs propres mandats qui doivent venir à terme respectivement en 2012 pour Ngazidja et Mohéli et en 2013 pour Anjouan. Tout en admettant la nécessité d'apporter des modifications à la Constitution de 2001 et d'harmoniser les élections, ainsi que les mandats présidentiels, l'opposition considère que toute révision constitutionnelle ne peut être envisagée qu'au terme des mandats en cours et dans le respect de la présidence tournante de l'Union, qui reviendra à l'Ile autonome de Mohéli en 2010. Par ailleurs, des divergences sont également apparues entre les chefs des Exécutifs insulaires : alors que les Présidents des Iles autonomes de Ngazidja et de Mohéli ont accepté d'écourter leurs mandats, celui d'Anjouan a, quant à lui, maintenu sa volonté d'aller au bout de son mandat qui expire en 2013.

44. Devant ces difficultés, le Président de l'Union a tranché en faveur de la voie référendaire, malgré l'appel au boycott et quelques actes d'intimidation. C'est dans ce contexte que s'est tenu, le 17 mai 2009, le référendum portant sur le réaménagement de la Constitution du 23 décembre 2001, et ce sans incident majeur. Les résultats définitifs, homologués le 19 mai 2009 par la Cour constitutionnelle, ont consacré une large victoire des partisans du « Oui », avec 93,90% des voix exprimées, contre 6,09% pour les partisans du « Non », et un taux de participation électorale de 51,76%.

45. Il s'agit maintenant pour les autorités comoriennes de faire face au défi majeur des prochaines élections de l'Assemblée nationale et des trois organes législatifs des Iles, dont les mandats ont pris fin. Ces élections, pour lesquelles le Gouvernement comorien demande un appui technique et une assistance financière, sont prévues en août 2009. En conclusion, j'encourage toutes les parties comoriennes à s'engager dans une démarche consensuelle en vue, de la mise en œuvre des réformes institutionnelles qui ont été approuvées.

ii. Madagascar

46. Lors de sa dernière session ordinaire, j'avais appelé l'attention du Conseil sur la situation à Madagascar, alors marquée par une succession d'incidents opposant le maire de la capitale, Andry Rajoelina, et le Président Marc Ravalomanana. La crise a

atteint son point culminant le 17 mars 2009, lorsque le Président de la République malgache, sous la pression de l'opposition civile et de l'armée, a démissionné de son poste et remis le pouvoir à un Directoire militaire qui, à son tour, l'a transféré à Andry Rajoelina. J'ai rendu publics plusieurs communiqués de presse à travers lesquels j'ai, entre autres, souligné ma vive préoccupation face à la situation et aux risques qu'elle fait peser sur la stabilité du pays, ainsi que l'impératif du retour rapide à l'ordre constitutionnel à travers un processus consensuel impliquant l'ensemble des acteurs politiques malgaches et fondé sur le respect des dispositions pertinentes de la Constitution malgache.

47. J'ai également, depuis le mois de février 2009, dépêché des émissaires dans la Grande Ile, pour mener des discussions avec les acteurs concernés sur les modalités d'un retour rapide et consensuel à l'ordre constitutionnel. A cet égard, j'ai successivement dépêché à Madagascar M. Amara Essy, qui a été, entre autres, Ministre des Affaires étrangères de la Côte d'Ivoire et Président intérimaire de la Commission de l'UA de 2001 à 2003, le Commissaire à la Paix et à la Sécurité, l'Ambassadeur Ramtane Lamamra, et M. Ablassé Ouedraogo, qui a été, entre autres, Ministre des Affaires étrangères du Burkina Faso, et est présentement mon Envoyé spécial pour Madagascar.

48. Pour sa part, le CPS a tenu plusieurs réunions consacrées à la situation à Madagascar. Dans le communiqué de sa 181^{ème} réunion tenue à Addis Abéba le 20 mars 2009, le CPS a constaté qu'à la suite de la démission du Président Marc Ravalomanana, intervenue, comme indiquée plus haut, sous la pression de l'opposition civile et de l'armée, le transfert du pouvoir a été fait en violation flagrante des dispositions pertinentes de la Constitution malgache, et que les décisions subséquentes de conférer les fonctions de Président de la République à Andry Rajoelina constituent un changement anticonstitutionnel de Gouvernement. Le Conseil a fermement condamné ce changement anticonstitutionnel.

49. Le CPS a décidé, conformément à la Déclaration de Lomé et à l'Acte constitutif de l'UA, de suspendre la participation de Madagascar aux activités de l'UA jusqu'à la restauration de l'ordre constitutionnel dans ce pays, et a exprimé, en outre, sa détermination à imposer toutes les mesures prévues à cet effet, y compris des sanctions, à l'encontre des auteurs du changement anticonstitutionnel et de tous ceux qui contribuent au maintien de l'illégalité. Le CPS a également demandé à tous les Etats membres de l'UA et à la communauté internationale dans son ensemble de rejeter totalement ce changement et de s'abstenir de toutes actions qui pourraient conforter le régime illégal en place à Madagascar. Enfin, le CPS m'a demandé de travailler étroitement avec la SADC et l'ensemble des partenaires de l'UA pour travailler à la restauration rapide de l'ordre constitutionnel et de prendre toutes les initiatives que je jugerais nécessaires à cet effet.

50. Dans le cadre du suivi de cette décision, et afin de mieux coordonner l'action de la communauté internationale, j'ai constitué, sous l'égide de l'UA, un Groupe international de contact sur Madagascar. La réunion inaugurale dudit Groupe s'est tenue à Addis Abéba, le 30 avril 2009. Outre l'UA, cette réunion a regroupé les pays et les organisations ci-après : les cinq pays membres permanents et les membres

africains du Conseil de sécurité, la Commission de l'Océan Indien (COI), la SADC, le COMESA, les Nations unies, l'OIF et l'UE. La Libye, en sa qualité de pays assurant la présidence en exercice de l'UA, et le Burundi, au nom du CPS, étaient également représentés.

51. Les participants ont fermement condamné le changement anticonstitutionnel intervenu à Madagascar, et ont demandé aux membres de la communauté internationale de s'abstenir de toute action qui pourrait compliquer les efforts visant à restaurer l'ordre constitutionnel à Madagascar. Ils ont réaffirmé la disposition de leurs organisations et pays respectifs à accompagner, sous l'égide de l'UA, le processus de retour à l'ordre constitutionnel sur la base des objectifs et principes ci-après : un calendrier précis en vue de la tenue d'élections libres, régulières et transparentes impliquant l'ensemble des parties prenantes, sous la supervision d'un organe électoral neutre ; la contribution de tous les acteurs politiques et sociaux du pays, y compris le Président Marc Ravalomanana, ainsi que les autres personnalités nationales, à la recherche d'une solution ; la promotion du consensus entre les parties malgaches concernées ; le respect de la Constitution malgache, ainsi que des instruments pertinents de l'UA et des engagements internationaux de Madagascar. Dans ce cadre, il a été convenu que mon Envoyé spécial, en collaboration étroite avec les représentants de la communauté internationale à Antananarivo, prendrait attache avec toutes les parties malgaches pour convenir avec elles des voies et moyens d'un retour rapide à l'ordre constitutionnel.

52. Dans le prolongement de cette décision, mon Envoyé spécial a repris, depuis le 13 mai 2009, en étroite collaboration avec les Envoyés spéciaux de la SADC, de l'ONU et de l'OIF, ses efforts de médiation dans la crise. Les négociations entre les quatre mouvances politiques, constituées autour des anciens Présidents Albert Zafy et Didier Ratsiraka, du Président Marc Ravalomanana et de M. Andry Rajoelina, portent sur les principes d'un Accord politique inclusif en vue d'une transition neutre, pacifique et consensuelle. Sur cette base, l'équipe de la médiation internationale a élaboré un projet de Charte de la Transition qu'elle a déjà remis, pour examen, aux membres des quatre mouvances politiques. Nombre de difficultés restent, toutefois à surmonter ; d'où la nécessité d'une mobilisation encore plus forte pour aider Madagascar à retrouver le chemin de la légalité.

53. Par ailleurs, dans le cadre du suivi de la décision susmentionnée du Groupe international de contact sur Madagascar, une branche de ce Groupe est actuellement opérationnelle à Antananarivo. Elle a déjà tenu trois réunions, sous la présidence de mon Envoyé spécial pour Madagascar.

iii. Somalie

54. Au cours de la période en examen, et en dépit des efforts du Président Sheikh Sharif Sheikh Ahmed et de son gouvernement pour rallier certains chefs de clan influents, anciens et dignitaires religieux islamiques, afin d'élargir la base interne pour la stabilisation du pays, il ya eu des tentatives, par des éléments défavorables à la paix, visant à dérailler le processus politique en Somalie. Commencée début mai 2009, l'intensification des attaques par les insurgés sur le « capital » a failli compromettre les

importantes réalisations faites par le Président et son gouvernement depuis la relocalisation à Mogadiscio en janvier 2009.

55. Néanmoins, grâce à la continuation de la bonne volonté et du soutien manifesté par la communauté internationale à l'égard du Gouvernement et du peuple de la Somalie, le processus de paix de Djibouti est maintenu. À cet égard, l'évolution la plus significative a été la conférence des donateurs sur la Somalie qui s'est tenue à Bruxelles (Belgique), du 22 au 23 avril 2009, qui a généré 213 millions \$ EU en promesses de dons, en plus de dons en nature et autres services promis en appui à l'AMISOM et aux institutions somaliennes du secteur de la sécurité. La conférence a été organisée par l'UE et co-présidée par l'Organisation des Nations Unies et l'UA. J'ai participé à la conférence, à laquelle ont également pris part des représentants de 60 pays et organisations régionales y compris le Président Sheikh Sharif Sheikh Ahmed et le Secrétaire général des Nations unies Ban Ki-moon.

56. Le 18 Mai 2009, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté une déclaration présidentielle dans laquelle il a réaffirmé son soutien au Gouvernement fédéral de transition en tant qu'autorité légitime de Somalie conformément à la Charte fédérale de transition (TFC), et a condamné la récente reprise de la lutte menée par Al-Shabaab et d'autres extrémistes. Le Conseil de sécurité a exprimé sa préoccupation au sujet des rapports selon lesquels l'Érythrée a fourni des armes à ceux qui s'opposent au Gouvernement fédéral de transition, en violation de l'embargo sur les armes, et a invité le Groupe de suivi des Nations Unies pour la Somalie à enquêter sur l'affaire. Dans sa résolution 1872 (2009) adoptée le 26 mai 2009, le Conseil de sécurité a demandé à toutes les parties somaliennes de soutenir l'accord de Djibouti.

57. Le 20 Mai 2009, le Conseil des ministres de l'IGAD a tenu sa 33^{ème} session extraordinaire à Addis-Abeba, pour examiner la situation en Somalie. La réunion a noté, avec une vive préoccupation, l'agression perpétrée contre la Somalie et, reconnaissant que les assaillants ont profité de la porosité des frontières du pays, a demandé au Conseil de sécurité d'imposer une zone interdite de survol dans l'espace aérien de la Somalie, ainsi que le blocage des ports de Merka et de Kismayo, sauf pour des intérêts humanitaires. La réunion a également condamné tous les individus et les pays en particulier le gouvernement de l'Érythrée et ses financiers qui continuent d'inciter, former, financer et approvisionner les éléments criminels en Somalie et a lancé un appel au Conseil de sécurité pour qu'il impose des sanctions au gouvernement de l'Érythrée.

58. Au cours de sa 190^{ème} réunion tenue le 22 mai 2009, le CPS a examiné la situation en Somalie à la lumière des résultats du Conseil des ministres de l'IGAD. Le Conseil a approuvé le communiqué de l'IGAD et a demandé au Conseil de sécurité d'imposer une zone interdite de survol ainsi que le blocage des ports maritimes. Le CPS a, en outre demandé l'imposition de sanctions à l'encontre de tous les individus et des éléments étrangers fournissant un appui aux groupes armés engagés dans des activités de déstabilisation de la Somalie, des attaques contre le gouvernement fédéral de transition, la population civile et l'AMISOM. Le CPS a également lancé un appel à tous les États membres de l'UA pour qu'ils fournissent d'urgence l'appui nécessaire, y

compris militaire, au Gouvernement fédéral de transition, pour permettre au Gouvernement de neutraliser les éléments armés qui mènent, contre lui, des attaques.

59. Le Groupe de contact international (GIC) sur la Somalie réuni à Rome les 9-10 Juin a publié une déclaration en faveur des décisions de l'IGAD et du CPS. Le Groupe de contact a également fait savoir qu'il soutient le gouvernement du président Ahmed Sharif et a reconnu l'importance du rôle que jouent l'AMISOM et les pays fournisseurs de contingents. Le GIC a en outre demandé aux membres de la communauté internationale qui ont annoncé des contributions à Bruxelles, de les fournir rapidement.

60. Au cours de la période considérée, le Gouvernement fédéral de transition a poursuivi ses efforts visant à renforcer ses capacités. Le Gouvernement fédéral de transition et le Parlement fédéral de transition (TFP) ont fait des progrès significatifs dans la reconstruction d'institutions étatiques en état de fonctionner à Mogadishu et dans d'autres régions sous leur contrôle. Le gouvernement a tenu régulièrement des réunions de cabinet, rétabli les mécanismes de collecte de recettes, signé des accords d'échanges et de coopération avec les pays voisins/pays amis, créé une commission anticorruption et entamé la réorganisation de ses forces de sécurité. En avril 2009, le gouvernement a approuvé un budget de trois mois pour les domaines prioritaires. Le même mois, 343 membres du TFP, siégeant à Mogadiscio, ont approuvé la mise en œuvre de la charia dans toute la Somalie, une initiative qui a reçu le soutien interne. C'était l'une des principales revendications des groupes d'opposition. Le 13 mai 2009, Sheikh Sharif Sheikh Ahmed a signé l'instrument de légalisation de la charia en Somalie et a promis de nommer un comité d'experts chargé de concilier la TFC avec la mise en œuvre de la charia.

61. La situation sécuritaire en Somalie et à Mogadiscio, en particulier, reste très instable. Le début du mois de mai a été marqué par des attaques sans précédentes d'Al Shabaab et de Hizbul Islam qui ont principalement visé le Gouvernement fédéral de transition, avec des bombardements sporadiques des positions de l'AMSIOM à Mogadiscio. Malgré la détermination des insurgés de renverser le Gouvernement fédéral de transition, il est évident qu'Al Shabaab et Hizbul Islam sont en proie tous les deux, à des conflits internes, entraînant d'importantes défections vers les rangs du Gouvernement fédéral de transition et une fragmentation des groupes armés. Un grand nombre de combattants étrangers se faisant appeler Mujaheeden s'est engagé dans l'offensive en cours et, dans la plupart des cas, mène les attaques à Mogadiscio et dans d'autres régions.

62. Le récent renforcement des activités des insurgés et les affrontements conséquents entre ces derniers et les forces gouvernementales ont entraîné de lourdes pertes civiles et des déplacements massifs de personnes. Au 25 mai 2009, selon les estimations, 60.000 personnes ont été déplacées de Mogadiscio vers divers endroits. Les acteurs humanitaires ont continué de fournir une aide dont la nécessité est de plus en plus critique dans des conditions de plus en plus dangereuses. La situation humanitaire a été aggravée par la sécheresse.

63. L'actuelle force militaire de l'AMISOM à Mogadiscio compte 4.274 soldats, formant 3 bataillons fournis par l'Ouganda, et 2 de l'UPDF Burundi. L'AMISOM est

encore à court de 4 bataillons sur les 9 bataillons d'infanterie qu'il lui faut, plus les composantes maritime et aérienne. La force actuelle de l'AMISOM police comprend une équipe de six officiers de police et de 89 formateurs, des conseillers et des encadreurs qui sont prévus pour le déploiement à Mogadiscio au cours des prochaines semaines pour commencer la tâche cruciale de la formation des 10.000 hommes de toutes les forces de police de Somalie conformément à l'accord de Djibouti.

64. Dans ses efforts de production de troupes, la Commission est actuellement engagée auprès des Etats membres de l'UA et les partenaires pour assurer le déploiement rapide d'un bataillon de Sierra Leone et du Malawi. Pendant ce temps, des mesures sont en cours pour le déploiement du troisième bataillon burundais, ainsi que pour le commencement de la délocalisation de la direction de la mission civile de l'AMISOM, de Nairobi à Mogadiscio.

65. Dans sa résolution 1863 (2009), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de donner, son appréciation avant sa décision concernant la création d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie en tant que force de suivi de l'AMISOM. Dans son rapport au Conseil de sécurité daté du 16 avril 2009, le Secrétaire général a indiqué que, bien que le déploiement d'une force multidimensionnelle de maintien de la paix des Nations Unies doit rester l'objectif de l'ONU, la parfaite réalisation de cet objectif exige la concrétisation de certaines conditions. Il a donc recommandé une approche progressive. De ce fait, le Conseil de sécurité a demandé à l'UA de maintenir et de renforcer le déploiement de l'AMISOM. Il s'est félicité des efforts de la Mission visant à protéger les domaines stratégiques clés de Mogadiscio et a l'encouragée à continuer d'assister le TFG dans le cadre de la création d'institutions sécuritaires de la Somalie.

66. Conformément à la résolution 1863 (2009), le Secrétaire général des Nations Unies, dans une lettre datée du 30 Janvier 2009 au Conseil de sécurité, a présenté les détails du soutien à apporter à l'AMISOM et devant être financé par des contributions statutaires des Nations Unies, comprenant des services de logistique, de l'équipement et d'appui à la mission normalement fournis pour une opération de maintien de la paix des Nations Unies de la même taille, et le soutien financier de membres de l'ONU, à travers un Fonds d'affectation spéciale. Je suis heureux d'informer le Conseil que, le 7 avril 2009, l'Assemblée générale a approuvé la première phase de l'appui logistique des Nations Unies pour l'AMISOM, pour un montant de 71,6 millions \$EU. Je tiens aussi à informer le Conseil que la Commission et le Secrétariat de l'ONU sont en train de finaliser le protocole d'accord qui définira les modalités de la mise en œuvre du module d'appui.

67. Des progrès significatifs ont été accomplis dans le processus politique au cours des derniers mois. Le gouvernement d'Union du Président Sheikh Sharif Ahmed fait des efforts soutenus afin d'élargir le processus politique et de consolider les progrès réalisés vers la réconciliation. À cet égard, je demande à toutes les parties prenantes somaliennes de faire preuve d'esprit de compromis et de conciliation pour la paix, la sécurité et la réconciliation dans leur pays. Dans le même temps, le Gouvernement fédéral de transition continue d'être confronté à d'énormes défis, allant des attentats sans relâche perpétrés par des groupes armés opposés à la faiblesse des capacités

institutionnelles et aux graves contraintes financières. Dans ce contexte, l'importance du soutien continu de la communauté internationale reste, nul doute, primordiale.

iv. Relations entre Djibouti et Érythrée

68. Le Conseil se souviendra que, le 14 Janvier 2009, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1862 (2009), dans laquelle elle a prié instamment l'Érythrée et Djibouti de résoudre pacifiquement leur différend frontalier. De ce fait, le Conseil de sécurité, notant que Djibouti a retiré ses forces du statu quo ante, a exigé, entre autres, que l'Érythrée, au plus tard cinq semaines après l'adoption de la résolution, retire ses forces et tout leur équipement de la position du statu quo ante, reconnaisse son différend frontalier avec Djibouti et s'engage activement dans le dialogue et les efforts diplomatiques pour parvenir à une solution.

69. Dans une lettre adressée au Conseil de sécurité datée du 30 mars 2009, le Secrétaire général a indiqué qu'il ne dispose pas d'informations indiquant que l'Érythrée s'est conformée aux exigences énoncées dans la résolution 1862. Il a également indiqué que l'Érythrée continue d'insister sur le fait qu'elle n'a pas occupé de terre qui appartienne à Djibouti et ne peut pas accepter une résolution qui exige le retrait de ses forces de son propre territoire.

v. *Soudan*

• **Mise en oeuvre de l'accord de paix global (APC)**

70. Au cours de la période sous examen, la Commission a continué à suivre de près et à soutenir la mise en œuvre de l'Accord de paix global (APC). Malgré les défis auxquels fait face le processus, les parties soudanaises sont restées fermes dans leur engagement à assurer le succès de la mise en œuvre de l'APC. En Janvier, le peuple soudanais a célébré le quatrième anniversaire de l'APC à Malakal, au Sud-Soudan. Les célébrations ont été suivies par le Président Omar Hassan Al Bashir, et le Premier Vice President Salva Kiir Mayardit, qui ont démontré un esprit de camaraderie essentiel pour le succès de la mise en œuvre de l'APC.

71. Malgré quelques accrochages qui ont eu lieu dans le Haut-Nil et les Etats Jongeli, le protocole de cessez-le-feu continue de tenir entre le Nord et le Sud. En outre, l'APC a permis la continuité du fonctionnement du gouvernement d'Unité nationale (GoNU) et le Gouvernement du Sud Soudan (Soudan). Dans le même temps, l'Assemblée nationale provisoire (INA) a continué de faire passer la législation nationale. De même, l'Assemblée législative intérimaire du Sud-Soudan (ILA) est en train d'adopter des lois qui régissent la région du Sud-Soudan.

72. Comme l'un des principaux objectifs de la CPA est la transformation du Soudan en un Etat démocratique au moyen d'élections, la promulgation de la loi électorale et la création subséquente de la Commission électorale nationale (NEC) sont des jalons importants dans la mise en œuvre de l'accord. À cet égard, le processus électoral, comme indiqué dans le "calendrier pour les élections", a débuté en avril 2009, avec la délimitation des circonscriptions territoriales, et se conclura par l'organisation des

élections et l'annonce des résultats finaux en février 2010. Le GoNU, à travers la NEC, a invité toutes les parties intéressées et les institutions internationales, à aider et à observer le processus électoral. À cet égard, la Commission prendra les dispositions nécessaires pour assurer la pleine participation de l'UA à l'observation des élections, en étroite coopération avec la NEC.

73. Le Conseil se souviendra que la frontière d'Abyei n'a pas encore été convenue. Dans le cadre de la "feuille de route d'Abyei" signée en juin 2008, les parties ont convenu de régler leur différend en se référant à la Cour permanente d'arbitrage (CPA) à La Haye. Elles se sont engagées à respecter les résultats de l'APC et à les mettre en œuvre fidèlement. La Cour devrait rendre sa décision le 22 juillet 2009. Dans un communiqué de presse publié le 20 mai 2009, j'ai exhorté les parties à respecter la décision de l'APC comme étant définitive et contraignante.

74. La démarcation de la frontière Nord-Sud a également connu des difficultés et doit encore être achevée. Le Comité ad hoc du Comité des frontières a, à ce sujet été seulement en mesure de définir le tracé d'un tiers de la frontière Nord-Sud. Cependant, en mai 2009, la présidence soudanaise a chargé le Comité d'achever la délimitation de la frontière vers septembre 2009 et la démarcation vers décembre 2009.

75. L'achèvement du 5ème recensement de la population du Soudan en 2008 a marqué une étape encourageante dans la mise en œuvre de l'APC. L'accord stipule que la représentation du Nord et du Sud au niveau national doit être basée sur le pourcentage de la population. Lorsque les résultats du recensement ont été publiés en mai 2009, le Soudan les a contestés. Pendant ce temps, le Conseil du 5ème recensement de la population soudanaise a indiqué que le processus de recensement a été effectué avec professionnalisme dans l'ensemble du Soudan. En conséquence, il a remis les résultats à la NEC pour qu'elle commence la démarcation des circonscriptions en préparation des élections. Les parties s'efforcent de trouver un terrain commun sur la manière de procéder en la matière.

76. L'autre défi auquel est confronté l'APC a trait à la loi du référendum qui devait être adoptée par l'INA au début de la troisième année de la mise en œuvre. À ce jour, cette loi n'a pas été adoptée. Toutefois, les parties soudanaises ont informé la Commission d'évaluation (AEC) que le projet de loi du référendum est maintenant devant la Commission nationale de révision constitutionnelle (NCRC), signe que des progrès sont en cours sur la loi.

77. La montée de l'insécurité au Sud-Soudan constitue une autre menace pour le processus de mise en œuvre du CPA. Cette situation serait causée par la prolifération des armes légères au sein de la population civile. Elle est en outre aggravée par l'absence d'un appareil de sécurité bien entraîné et discipliné capable d'éliminer l'insécurité dans certaines régions du Sud. Le processus de DDR en cours aurait laissé certains des ex-combattants avec leurs armes dans le Sud Soudan. Alors que les fonds ont été promis à la fois par le GoNU et la communauté internationale, le processus doit encore réaliser les résultats souhaités.

78. Le Conseil se souviendra que les unités mixtes intégrées (JIU) sont destinées à former le noyau de l'avenir des Forces armées nationales du Soudan, si le résultat du référendum confirme l'unité du pays. Le CPA a prévu que la formation, l'entraînement, les tâches et le déploiement de la JIU doivent être terminés au plus tard 21 mois après la signature du CPA. Alors que les JIU ont été formées, leur entraînement et leur déploiement ont été retardés. De manière significative, les origines des hostilités qui ont éclaté à Abyei en 2008, ainsi que dans Malakal en février 2009, se trouveraient dans les JIU.

79. Le Conseil se souviendra que, en 2003, à Maputo, l'Union africaine a institué une commission ministérielle sur la reconstruction post-conflit du Soudan. Dans ses efforts pour s'acquitter de son mandat, le Comité, au niveau des hauts fonctionnaires, a effectué une mission d'évaluation au Soudan du 24 au 31 mai 2009. L'objectif de la mission était d'évaluer les activités entreprises depuis sa création et de recommander la meilleure façon pour l'UA et les États membres de soutenir les efforts du Soudan dans les domaines de la reconstruction post-conflit et du développement dans le contexte de la mise en œuvre du CPA.

80. Le processus de mise en œuvre du CPA a atteint l'un de ses moments décisifs. Les élections générales soudanaises sont prévues pour février 2010. Parallèlement, de nombreuses questions doivent être conclues pour faciliter des élections libres et équitables. En outre, le référendum de 2011 qui décidera de l'avenir du pays se tiendra dans 19 mois. Bien que les parties aient la responsabilité primordiale de la réalisation des objectifs de la CPA, il est crucial que la communauté internationale donne le même soutien à l'actuel processus de mise en œuvre comme ce fut le cas durant la phase de négociations au Kenya.

- **Darfour**

81. L'un des principaux points forts de la période considérée a été la décision prise par la Chambre préliminaire de la Cour pénale internationale (CPI), le 4 mars 2009, d'émettre un mandat d'arrêt contre le président Omar Hassan Al-Bashir pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Dans un communiqué publié le même jour, j'ai exprimé ma profonde préoccupation au sujet des conséquences très étendues de cette décision, qui est venue à un moment critique dans le processus visant à promouvoir la paix durable, la réconciliation et la gouvernance démocratique au Soudan. J'ai souligné que la recherche de la justice devrait être poursuivie de manière à ne pas entraver ou compromettre la promotion de la paix. Je rappelle que c'est en raison de ces préoccupations que le CPS a demandé que le Conseil de sécurité des Nations unies, conformément aux dispositions de l'article 16 du Statut de Rome, reporte le processus lancé par la CPI. Le 8 mars 2009, j'ai conduit une délégation de l'UA à Khartoum pour rencontrer le Président soudanais et d'autres hauts fonctionnaires pour discuter des progrès relatifs au procès de la CPI.

82. Dans le même temps, le CPS s'est réuni le 5 mars 2009 pour réexaminer la situation. À cette occasion, le CPS a exprimé sa profonde préoccupation devant la décision de la Chambre préliminaire, et demande instamment à toutes les parties prenantes soudanaises, y compris le gouvernement soudanais, d'exercer la plus grande

retenue, de respecter toutes leurs obligations internationales et de rester attachés à la recherche de la paix et de la stabilité au Darfour. Le CPS a regretté profondément que, malgré les risques que constitue l'actuel procès de la CPI pour la recherche d'une paix durable et de la stabilité au Soudan, le Conseil de sécurité n'a pas examiné avec l'attention requise la demande formulée par l'UA et, qu'il invoque l'article 16 du Statut de la CPI. Le CPS a fait appel, une fois de plus, au Conseil de sécurité pour qu'il exerce son pouvoir de report et a demandé à la Commission de continuer à solliciter le Conseil de sécurité et à mobiliser un soutien pour la position de l'UA. Enfin, le CPS a réitéré l'appel lancé par l'UA au gouvernement du Soudan pour qu'il prenne immédiatement des mesures concrètes pour enquêter sur les violations des droits humains au Darfour et traduise leurs auteurs en justice.

83. Quelques jours après la décision de la CPI, le gouvernement du Soudan a expulsé 13 ONG humanitaires internationales et trois ONG locales du Darfour, au motif qu'elles avaient communiqué des informations à la CPI. Une mission conjointe d'évaluation, composée de représentants du Gouvernement soudanais et de divers organismes des Nations Unies a été mise en place pour étudier la situation. Elle a conclu que les quatre domaines d'intervention ont été particulièrement touchés: (i) les denrées alimentaires, (ii) la santé et la nutrition, (iii) les articles non alimentaires et les abris d'urgence, et (iv) l'eau, l'assainissement et l'hygiène. Des mesures d'urgence ont été proposées et mises en œuvre par la suite et des mesures durables, y compris l'enregistrement de nouvelles ONG, ont été convenues entre les divers organismes humanitaires et le gouvernement.

84. On se souviendra que, lors de sa 12ème Session ordinaire, la Conférence de l'Union a donné son plein appui à la décision prise par le CPS, à sa 142e réunion tenue à Addis-Abeba le 21 juillet 2008, de demander à la Commission de créer un Groupe indépendant de haut niveau composé d'éminentes personnalités africaines, dont le mandat sera d'examiner en profondeur la situation au Darfour et de soumettre des recommandations sur la meilleure voie pour aborder les questions de responsabilité et de lutte contre l'impunité, d'une part, de promouvoir la paix, la réconciliation et la reconstruction, d'autre part, d'une manière efficace et globale. Le Groupe s'est réuni pour la première fois le 19 mars, sous la direction de son président, l'ancien président Thabo Mbeki. Par la suite, le Groupe s'est rendu au Soudan du 1er au 4 avril 2009, a tenu une série de réunions avec diverses parties prenantes, y compris le Président du Soudan. Le Groupe a entrepris une deuxième visite au Soudan du 15 au 23 mai 2009, pour des entretiens très intenses avec les parties soudanaises. Le Groupe a également visité la Libye, l'Egypte, le Tchad et le Qatar, du 23 avril au 4 mai 2009, pour des consultations sur des questions relevant de son mandat. Dans le cadre de son programme de travail, le Groupe accordera des audiences publiques, à Khartoum et au Darfour, du 16 au 25 juin 2009, pour écouter les points de vue des parties prenantes soudanaises et tiendra des consultations avec les parties prenantes internationales au début de juillet 2009 à Addis-Abeba. Le Comité devrait présenter son rapport à la fin de Juillet 2009.

85. Dans le cadre du suivi de la décision 221 (XII) adoptée par la Conférence au cours de sa 12 e session ordinaire, la Commission a convoqué, à Addis-Abeba, du 8 au 9 juin 2009, une réunion des pays africains États parties au Statut de Rome, en vue

d'un échange de vues sur les travaux de la CPI concernant l'Afrique, en particulier à la lumière des processus lancés contre des personnalités africaines, et de lui présenter des recommandations à ce sujet. Un rapport complet sur les résultats de la réunion est présenté au Conseil exécutif.

86. La période considérée a également été marquée par la poursuite des efforts visant à relancer le processus de paix. Le 17 février 2009, le GoNU du Soudan et le Mouvement justice et égalité (JEM) ont signé un accord de bonne volonté et de confiance pour le règlement du problème du Darfour, à la suite des pourparlers de paix qui ont eu lieu à Doha sous la médiation de l'UA-médiateur en chef conjoint des Nations Unies et le gouvernement qatari. Toutefois, à la suite de la délivrance du mandat d'arrêt contre le président du Soudan et de l'expulsion d'un certain nombre d'ONG internationales, le JEM a décidé de suspendre sa participation aux pourparlers, accusant le gouvernement de trahir l'accord de bonne volonté et déclarant qu'il ne reprendrait les pourparlers que si les ONG expulsés sont rétablis dans le pays. Je suis heureux de signaler que, grâce aux efforts des partenaires régionaux et internationaux, le JEM a repris sa participation dans les négociations depuis le début de mai. Les parties sont à présent en train de discuter des modalités pratiques pour la libération des prisonniers de guerre et la cessation des hostilités. En outre, du 3 au 15 mars à Tripoli, (Libye) nombre de mouvements du Darfour ont signé le pacte de Tripoli pour participer aux négociations de paix de Doha comme une seule délégation parlant d'une seule voix.

87. La situation sécuritaire a été relativement calme au cours de la période considérée, mais a connu des pics de haute tension, en particulier en janvier et février 2009, avec de violents combats entre le gouvernement soudanais et les forces du JEM pour le contrôle de la ville de Muhajeria, et en Mars. Les combats autour de Muhajeria ont causé de très grands déplacements forcés de populations. La période a également été caractérisée par une augmentation sensible des actes criminels. Le 17 mars 2009, un Casque bleu nigérian a été tué après que sa patrouille a été attaquée par des inconnus. Conformément aux décisions prises lors de la réunion du Mécanisme tripartite sur le déploiement de la MINUAD, le 19 janvier 2009, le gouvernement du Soudan a déployé 183 agents de police à El Fasher, afin de renforcer la capacité de la GoS police dans la région et d'assurer un périmètre de sécurité autour de la Mission.

88. A la date du 8 juin 2009, 13.455 hommes (69%) ont été déployés au Darfour sur les 19.555 militaires de la force autorisée par la résolution 1769 du Conseil de sécurité des Nations unies. Sur les 18 bataillons nécessaires, 12 sont pleinement déployés en termes de personnel. Les visites conjointes UA-ONU de pré-déploiement ont été effectuées pour évaluer l'état de préparation des pays qui ont promis des troupes. Il reste des lacunes critiques dans les domaines de l'aviation et de la capacité. Dans ce contexte, je salue la décision du gouvernement éthiopien de fournir 5 hélicoptères d'attaque. En ce qui concerne la police, 2479 éléments(39%) de l'effectif autorisé ont été déployés, dont 5 unités de police constituées (FPU). Il est intéressant de noter que le mécanisme de coordination tripartite en charge de faciliter le déploiement de la MINUAD s'est réuni trois fois au cours de la période sous examen. Le mécanisme est arrivé à la conclusion que presque toutes ses décisions ont été pleinement mises en œuvre par les différents partenaires.

89. En conclusion, des efforts soutenus sont encore nécessaires pour mettre un terme définitif au conflit au Darfour. J'exhorte les parties à faire preuve de volonté politique et de courage. Je me félicite des progrès réalisés dans le déploiement de la MINUAD. Enfin, je tiens à exprimer mes sincères remerciements aux membres de l'Union africaine du Groupe de haut niveau sur le Darfour pour le travail qu'ils ont entrepris. Je suis persuadé que leurs recommandations contribueront grandement à aider les parties à parvenir à la paix durable et à la réconciliation auxquelles aspirent le peuple du Darfour et, partant, le Soudan tout entier.

vi. Burundi

90. Le processus de mise en œuvre des Accords de 2006 a connu des progrès importants, notamment depuis le Sommet de l'Initiative régionale tenu à Bujumbura le 4 décembre 2008. L'on se rappellera qu'à cette occasion, les deux parties au processus de paix, à savoir le Gouvernement et le PALIPEHUTU-FNL, avaient pris des engagements déterminants pour la suite du processus. Ainsi, dès le 17 janvier 2009, le Président du FNL a fait une déclaration par laquelle il a engagé son mouvement à renoncer à la lutte armée. Le 13 mars, le Facilitateur a mis en place un Comité *ad hoc* comprenant des représentants de la Facilitation, du Gouvernement et du FNL, pour accélérer le processus. Le 16 mars, 3 500 ex- combattants du Palipehutu/FNL ont été rassemblés dans la zone de Rubira.

91. Le 8 avril 2009, le Facilitateur a réuni le Directoire politique et le Comité *ad hoc* à Pretoria pour évaluer les progrès réalisés et décider de la marche à suivre. La réunion a, entre autres, décidé l'intégration de 33 cadres civils du FNL dans l'Administration, la diplomatie et dans les organes para publiques de l'Etat ; la libération des derniers prisonniers politiques et de guerre des FNL ; l'intégration de 3 500 anciens combattants du FNL dans l'armée (40%) et dans les services de sécurité (60%) ; la démobilisation de 5 000 anciens combattants. La réunion a, en outre, décidé la prise en charge de tous les enfants associés au Mouvement et la démobilisation de 1 000 femmes. De retour à Bujumbura, le Comité *ad hoc* a traduit ces décisions en un Plan d'action portant, entre autres, sur la démobilisation du chef du Mouvement, le 18 avril 2009, ce qui a ouvert la voie au désarmement de tous les combattants et, partant, à l'agrément des FNL comme parti politique, le 21 avril 2009.

92. C'est dans ce contexte que les Envoyés spéciaux pour le Burundi se sont réunis à Bujumbura, le 27 mai 2009. Ils ont fait le constat des progrès ainsi réalisés et ont pris d'importantes décisions dont, entre autres, la mise en place d'une nouvelle structure dénommée « Partenariat pour la paix au Burundi ». Comprenant le Directoire politique (UA, Nations unies, UE, Tanzanie et Ouganda), le Secrétariat exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et le Secrétariat exécutif du Bureau des Nations unies au Burundi (BINUB), le Partenariat pour la paix au Burundi est chargé de soutenir et d'accompagner la suite du processus de paix pendant la période préparatoire des élections générales de 2010. Spécifiquement, il a pour mandat de suivre et d'évaluer la situation politique et sécuritaire dans le pays, d'œuvrer à la création d'un environnement propice à la préparation et à l'organisation des élections et de rendre compte à l'Initiative régionale.

93. Au sein du Partenariat pour la paix au Burundi, l'UA est notamment chargée de la préparation et du suivi des processus de démobilisation et de réintégration des anciens combattants, y compris les femmes associées au FNL. Dans ce cadre, l'UA doit assurer le suivi de la fourniture des vivres aux anciens combattants regroupés.

94. La réunion des Envoyés spéciaux a aussi réussi à mettre d'accord les acteurs politiques burundais sur la composition d'une Commission électorale nationale indépendante (CENI) chargée de l'organisation des élections de 2010. Le Président de la CENI a aussitôt rencontré les représentants de la communauté internationale auxquels il a soumis les requêtes de son organe. Après examen, les représentants de la communauté internationale ont mis en place un « Comité stratégique d'appui au processus électoral », comprenant les Ambassadeurs des pays partenaires dans le processus, les représentants du BINUB, le PNUD, l'UA et le Secrétariat exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Le Comité stratégique est appuyé par un Comité technique chargé notamment de servir de structure opérationnelle, de coordonner l'assistance technique, matérielle et financière et d'appuyer techniquement la CENI. La réunion a, enfin, recommandé de mettre fin au mandat de la Force spéciale de protection de l'UA (FSPUA) et le maintien jusqu'à la fin de l'année de l'Unité de protection des personnalités, date à laquelle l'Unité conjointe de protection FNL-Gouvernement sera opérationnelle.

95. Je voudrais féliciter les parties burundaises pour la volonté politique dont elles continuent de faire preuve. Je les exhorte à persévérer dans cette voie pour créer des conditions favorables à la préparation et au bon déroulement des élections de 2010. Pour sa part, l'UA continuera à appuyer les efforts déployés en vue d'une sortie de crise durable.

vii. République démocratique du Congo (RDC)

96. En janvier dernier, j'ai informé le Conseil des développements intervenus à l'Est de la RDC depuis l'offensive lancée, le 28 août 2008, par les éléments du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) du Général dissident Laurent Nkunda contre les Forces armées de la RDC (FARDC). J'ai souligné que la mobilisation de la communauté internationale, y compris l'UA, avait permis d'instaurer un cessez-le-feu unilatéral et d'ouvrir un dialogue direct entre le Gouvernement et le CNDP, à Nairobi, avec la facilitation des Envoyés spéciaux du Secrétaire général des Nations unies et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Le processus de paix au Nord Kivu a, depuis, connu des avancées remarquables.

97. Ouvert le 8 décembre 2008, ce dialogue direct s'est déroulé dans un contexte régional marqué par l'intensification des concertations entre les Gouvernements de la RDC et du Rwanda dans le cadre de la mise en œuvre du Communiqué de Nairobi du 9 novembre 2007, visant la neutralisation des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) basées à l'Est de la RDC, ainsi que par la scission interne au sein du CNDP, la proclamation de la fin de la guerre par le chef d'état major du CNDP, suivie aussitôt par celle des groupes armés congolais opérant au Nord Kivu, et l'arrestation du

Général NKunda au Rwanda. Cette succession d'évènements majeurs a permis une accélération du processus de paix dans les deux Kivus.

98. En application du Plan d'opération convenu à Goma, le 5 décembre 2008, des éléments des Forces de défense du Rwanda (FDR) sont entrés au Nord Kivu, le 20 janvier 2009, pour soutenir les FARDC dans une opération de neutralisation des FDLR. L'opération, qui a duré 35 jours avant le retour au Rwanda des éléments des FDR, comme initialement convenu entre les deux Gouvernements, a connu de réels succès et a, surtout, permis de restaurer de façon substantielle la confiance entre la RDC et le Rwanda. Après le retrait des FDR, les FARDC, appuyées par la MONUC, ont continué de traquer les FDLR qui, à leur tour, exercent des représailles contre les populations civiles dans plusieurs localités du Nord Kivu.

99. Dans le cadre du renforcement de la coopération entre les Gouvernements congolais et rwandais, la Ministre rwandaise des Affaires étrangères a effectué une visite de travail à Kinshasa, du 27 au 28 mars 2009. Les deux parties ont tiré les leçons de l'opération et sont convenues, entre autres, de continuer la lutte contre les FDLR et de demander à la communauté internationale d'imposer des sanctions contre les dirigeants des FDLR partout où ils pourraient se trouver. Les deux Ministres ont également discuté de la question de l'extradition du Général NKunda en RDC, et, à ce propos, sont convenus de référer le cas à leurs Ministres de la Justice pour requérir leur avis juridique.

100. C'est dans ce contexte de détente régionale que le dialogue direct entamé le 8 décembre 2008 à Nairobi a abouti à la signature d'un Accord entre les parties, à Goma, le 23 mars 2009. Aux termes de cet Accord, les deux parties ont réaffirmé le « caractère intangible et inaliénable des principes fondamentaux de la Constitution de la République, particulièrement ceux relatifs à la souveraineté nationale, à l'intégrité territoriale, à l'inviolabilité des frontières nationales, au caractère républicain et apolitique des Forces armées et de la police nationale ». Dans les dispositifs de l'Accord, les deux parties conviennent, entre autres, de :

- transformer le CNDP en parti politique ;
- libérer les prisonniers politiques du CNDP et de garantir leur transport par le Gouvernement dans leurs lieux d'habitation, conformément aux Actes d'engagement de Goma ;
- assurer la promulgation, par le Gouvernement, d'une loi d'amnistie couvrant la période allant de juin 2003 à la date de promulgation de la loi ;
- d'entretenir une dynamique de réconciliation et de promouvoir la bonne cohabitation entre les communautés ;
- assurer le retour des réfugiés et des déplacés internes ;
- déclarer « zones sinistrées » les Provinces du Nord et du Sud Kivu ; et
- procéder avec diligence à la réforme de l'Armée et des services de sécurité.

101. L'Accord traite, en outre, de plusieurs autres questions spécifiques, dont la réinsertion professionnelle des cadres du CNDP, le rétablissement de l'autorité de l'Etat dans les territoires anciennement sous contrôle du CNDP et les blessés de guerre.

Enfin, l'Accord met en place un Comité international de suivi comprenant les Nations unies, l'UA et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, à travers les deux co-Facilitateurs.

102. Deux autres Accords ont été signés, entre le Gouvernement et les groupes armés congolais du Nord Kivu, d'une part, et entre le Gouvernement et les groupes armés congolais du Sud Kivu, d'autre part. Ces Accords, sont, dans l'esprit et la lettre, similaires à celui signé avec le CNDP. Les groupes armés y confirment leur déclaration de fin de la guerre et, pour ceux qui le désirent, leur décision de se muer en partis politiques. Pour sa part, le Gouvernement s'est engagé à libérer les prisonniers et à promulguer une loi d'amnistie.

103. Le 30 avril 2009, le Premier Ministre a signé le décret portant création, organisation et fonctionnement du Comité national de suivi de la mise en œuvre des trois Accords. Cette structure nationale est constituée de trois Comités paritaires de suivi, à raison d'un par accord. Les Comités paritaires sont chargés de veiller à la mise en œuvre effective des accords et à la consolidation du processus de paix. Par ailleurs, par le même décret, le Premier Ministre a procédé à la nomination des animateurs des différents Comités.

104. En outre, je voudrais informer le Conseil qu'une cérémonie organisée à Dungou, dans la Province orientale, le 15 mars 2009, a marqué le départ de la RDC des troupes ougandaises qui avaient pris part à l'opération menée conjointement par l'Ouganda, la RDC et le Sud Soudan contre l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA) de Joseph Kony retranchées au Nord Est du Congo. Déclenchée, le 14 décembre 2008, cette opération avait occasionné des représailles meurtrières contre les populations civiles congolaises par les éléments de la LRA. Ce retrait est intervenu à la suite d'une rencontre entre les Présidents Joseph Kabila et Yoweri Museveni, le 4 mars, dans la localité frontalière de Kasindi, en territoire congolais. Au cours de cette rencontre destinée à évaluer les opérations militaires contre la LRA, les deux chefs d'Etat se sont aussi engagés à reprendre leurs relations diplomatiques, interrompues en 1998, par un échange immédiat d'Ambassadeurs.

viii. Relations entre le Soudan et le Tchad et autres développements

105. Le Conseil se souviendra que la signature de l'Accord de Dakar, le 13 mars 2008, et les réunions régulières du Groupe de contact qu'il a institué avaient suscité l'espoir d'une normalisation durable des relations entre le Tchad et le Soudan. La reprise des relations diplomatiques entre les deux pays et l'échange d'Ambassadeurs, le 9 novembre 2008, avaient conforté la communauté internationale dans cette conviction. Malgré les difficultés rencontrées et des tensions sporadiques dans les relations entre les deux pays, des avancées ont continué à être enregistrées. Ainsi le 3 mai 2009, à Doha, sous l'égide du Qatar et de la Grande Jamahiriya arabe libyenne, les deux pays ont signé un Accord par lequel ils se sont engagés à une réconciliation et à un contrôle de la frontière commune.

106. C'est dans ce contexte que la situation s'est à nouveau sérieusement détériorée. En effet, le 4 mai 2009, l'Union des Forces de la Résistance (UFR), une coalition de

forces rebelles créée en janvier 2009, a lancé une attaque à l'Est du Tchad, dans la région de Gos-Beida. Dans un communiqué du 4 mai, le Gouvernement tchadien a accusé le Soudan d'avoir déclenché une « agression programmée contre le Tchad ». Le Soudan a démenti l'accusation, tout en portant lui aussi des accusations contre le Tchad quant à son soutien à certains mouvements rebelles du Darfour.

107. Dans un communiqué daté du 5 mai 2009, j'ai immédiatement condamné le recours à la force comme moyen de règlement des situations de tension et de crise, et appelé les parties concernées à la retenue et au sens des responsabilités. J'ai souligné que cette escalade était d'autant plus malencontreuse qu'elle intervenait à la suite de l'Accord du 3 mai 2009. A cet égard, j'ai demandé le respect scrupuleux des engagements pris, ainsi que des principes pertinents de l'UA, afin que la région puisse surmonter les difficultés actuelles et persévérer dans la recherche de la paix, de la stabilité et de la sécurité. Pour sa part, le CPS, lors de sa réunion du 8 mai 2009, a condamné vigoureusement ces attaques, et réaffirmé le rejet et la condamnation par l'UA de toute tentative de déstabilisation et de changement anticonstitutionnel de gouvernement. Le CPS a exigé des Etats de la région qu'ils prennent sans délai les dispositions nécessaires pour éviter que leurs territoires ne soient utilisés dans des activités criminelles et de déstabilisation. Le Conseil de sécurité des Nations unies, dans une Déclaration présidentielle datée du même jour, a condamné la résurgence des incursions militaires à l'Est du Tchad des groupes armées tchadiens venant de l'extérieur ; souligné le caractère inacceptable de toute tentative de déstabilisation du Tchad par la force ; et appelé le Soudan et le Tchad à respecter et à honorer leurs engagements mutuels.

108. En même temps que j'encourage les efforts entrepris par le Qatar dans le cadre des négociations de Doha, je voudrais exhorter les co-présidents du Groupe de contact à se remettre à la tâche afin de parachever l'excellent travail qu'il a entrepris dans le cadre de l'Accord de Dakar, qui se trouve être le cadre privilégié de la mise en commun des efforts pour trouver une solution à la crise entre le Tchad et le Soudan. Enfin, après sa 6^{ème} réunion à N'Djamena, le 15 novembre 2008, le Groupe de contact n'a pu tenir sa 7^{ème} réunion qui devait avoir lieu à Khartoum en fin février 2009. En conséquence, la planification technique du déploiement militaire pour la surveillance de la frontière commune par les pays du Groupe de contact n'a pu se poursuivre.

109. Il convient de noter que la 11^{ème} session de la Conférence des chefs d'Etat de la CEN-SAD, qui a eu lieu en Libye les 29 et 30 mai 2009 et à laquelle les Présidents soudanais et tchadien ont pris part, s'est penchée sur la situation entre le Tchad et le Soudan. La réunion a exhorté les deux pays à résoudre fraternellement leur conflit et à mettre fin à la tension dans leurs relations. Après la réunion, le Président Déby a déclaré quitter avec une note d'espoir de voir la crise entre les deux pays se résoudre grâce à l'assistance du Leader libyen, des Nations unies et d'autres pays amis.

110. La situation humanitaire à l'Est du Tchad reste extrêmement préoccupante. Les nombreux organismes d'aide humanitaire continuent de fournir une assistance précieuse à environ 250 000 réfugiés soudanais et 166 000 personnes déplacées, ainsi qu'à 700 000 personnes affectées par la crise. Cependant, l'insécurité demeure le

principal obstacle aux opérations humanitaires et au retour des personnes déplacées et des réfugiés dans leurs foyers.

111. Depuis la mi-janvier 2009, les affrontements entre factions rebelles et les forces armées de la RCA ont provoqué un flux de réfugiés dans la région tchadienne du Salamat en provenance du Nord-Est de la RCA. Le HCR a estimé à environ 16 000 le nombre de nouveaux réfugiés au Tchad.

112. L'on se rappellera que, dans le cadre des négociations entre les partis de la Majorité présidentielle et les partis de l'opposition démocratique, dans le cadre de l'Accord du 13 août 2007, deux lois importantes avaient été adoptées par l'Assemblée nationale tchadienne relatives à la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et au Code électoral. Cependant, depuis le mois de décembre 2008, la Coalition des partis de l'opposition n'a eu de cesse de dénoncer ces deux lois, au motif qu'elles ne respectent pas l'Accord. Elle estime, en particulier, que la CENI n'est pas indépendante. Malgré de nombreuses réunions Majorité présidentielle – Opposition et une rencontre de la CPDC, le 5 mars 2009, avec le Président Idriss Déby Itno, garant de l'Accord, la situation est restée bloquée. A la suite de la médiation de deux juristes fournis par l'OIF, les deux parties acceptèrent un compromis consistant en l'adoption d'un projet de Décret déterminant certaines modalités d'application de la loi portant Code électoral et création d'une CENI. Il me plaît de noter qu'en plus des deux lois précitées, celles relatives au Statut de l'Opposition politique et celle portant Charte des partis politiques, ont aussi été adoptées par le Gouvernement, permettant ainsi de poursuivre le processus de dialogue avec l'opposition démocratique. Le recensement général de la population, qui est aussi un élément important du processus, a été effectué du 20 mai au 20 juin 2009.

ix. République centrafricaine (RCA)

113. Au cours de la période sous examen, la Commission a continué de suivre l'évolution de la situation en République centrafricaine (RCA). La fin du Dialogue politique inclusif (DPI), qui s'est tenu à Bangui du 8 au 20 décembre 2008, a laissé entrevoir un retour à une vie politique apaisée. En application des recommandations du DPI, le Président François Bozizé a procédé à la formation d'un nouveau Gouvernement, le 19 janvier 2009, intégrant quelques membres de l'opposition démocratique et armée. Par la suite, le Comité de suivi des recommandations du DPI et un Comité *ad hoc* chargé de la relecture du Code électoral ont été mis en place.

114. C'est dans ce contexte que les Représentants/Envoyés spéciaux de l'UA, des Nations unies, de l'OIF et du Président El Hadj Omar Bongo ont tenu leur deuxième réunion, les 26 et 27 janvier 2009, à Libreville. La réunion a salué la formation du nouveau Gouvernement d'ouverture et a appelé à la mise en place rapide du Comité de suivi des recommandations du DPI. Au cours de la même période, le Comité de suivi de l'Accord de paix global a tenu sa quatrième réunion, à Libreville, le 29 janvier 2009. Mon Envoyé spécial pour la RCA a pris part à cette rencontre.

115. A l'issue d'âpres discussions, le Comité de suivi a pu adopter la composition du Comité de pilotage, ainsi que le calendrier des activités du programme DDR qui doit

être mis en œuvre, en application de l'Accord de paix global. Le Comité de pilotage a tenu sa première réunion à Bangui, du 3, 4 au 5 février 2009. Il a adopté son règlement intérieur, le statut du combattant centrafricain et un chronogramme détaillé de tout le programme DDR. L'UA a pris part à cette réunion.

116. Alors que des dispositions pratiques avaient été adoptées pour permettre aux dirigeants des groupes armés présents (Armée populaire pour la restauration de la démocratie - APRD, Union des Forces pour la démocratie et le rassemblement - UFDR, Mouvement des Libérateurs centrafricains pour la justice – MLCJ et Union des forces républicaines - UFR) de procéder au recensement de leurs combattants afin d'entamer l'exécution effective du programme, des éléments du Front démocratique du peuple centrafricain (FDPC) attaquèrent, le 21 février 2009, la ville de Batangafo. Par la suite, dans un communiqué conjoint, le FDPC et le MLCJ ont menacé de reprendre la lutte armée, aux motifs que le Gouvernement centrafricain ne respecte pas les Accords signés et les recommandations du DPI. Dans les mois qui ont suivi, des affrontements intercommunautaires ont éclaté dans la préfecture de la Vakaga, au Nord-Est du pays. De ces dissensions est né un nouveau groupe armé, la Convention des patriotes pour la justice et la paix (CPJP). Du fait de ces développements, la mise en œuvre du programme de DDR a accusé un retard considérable.

117. Par ailleurs, la Mission de consolidation de la paix (MICOPAX), déployée en RCA depuis juillet 2008, poursuit ses activités d'appui aux Forces de défense et de sécurité centrafricaines, notamment dans les provinces de l'intérieur du pays. Une mission conjointe UA-UE d'évaluation de la MICOPAX s'est rendue en RCA et au Gabon, du 23 au 30 avril 2009, afin d'examiner les activités de la MICOPAX au regard de son mandat et de la Convention de financement d'un montant de 14,6 millions d'Euros signée en décembre 2008 avec l'UE, avec l'aval de l'UA.

118. Dans le cadre de la mise en œuvre de la décision adoptée par la 130^{ème} réunion du CPS, la Commission a dépêché une mission à Bangui, du 28 janvier au 5 février 2009, en vue d'examiner les conditions d'ouverture du Bureau de Liaison de l'UA. Le Bureau devrait être fonctionnel dans les prochains mois.

119. La tenue effective du DPI a marqué une étape importante dans les efforts de consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité en RCA. Malgré des affrontements armés sporadiques, une tendance générale à la paix est perceptible dans le pays. Mais un des défis majeurs à relever par la RCA porte sur la mise en œuvre du programme du DDR. En effet, il apparaît de plus en plus nettement que le DDR conditionne tout le reste du processus qui doit conduire à des élections ouvertes à tous dans un environnement apaisé. Sans un appui extérieur conséquent, ce programme ne pourra pas être mis en œuvre, ce qui affectera le processus politique. Par ailleurs, la situation économique et financière mérite une attention particulière. Les partenaires au développement devraient être sensibles aux efforts substantiels fournis par les autorités centrafricaines, et adapter les procédures d'appui à la réalité de la situation en RCA.

x. Activités de la MINURCAT

120. Le 14 janvier 2009, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1861 (2009) par laquelle il autorise le déploiement d'une composante militaire de la Mission des Nations unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), pour succéder à la Force de l'UE (EUFOR) à la fin de son mandat, le 15 mars 2009. Aux termes de la résolution, la MINURCAT comprend au maximum 300 policiers, 25 officiers de liaison, 5 200 militaires, ainsi qu'un effectif approprié de personnel civil. Elle s'acquittera, dans l'Est du Tchad et le Nord-Est de la République centrafricaine, en liaison avec l'équipe pays des Nations unies et le Bureau d'appui des Nations unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA), de diverses tâches relatives à la sécurité et à la protection des civils, aux droits de l'homme et à l'état de droit.

121. Dans le cadre du « soutien de la paix au niveau régional », la MINURCAT a été autorisée par le Conseil à prendre toutes les mesures nécessaires pour, en liaison avec le Gouvernement tchadien, contribuer à la protection des civils en danger, en particulier les réfugiés et les personnes déplacées internes, faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et la libre circulation du personnel humanitaires et protéger le personnel, les locaux, les installations et le matériel des Nations unies. De même, la MINURCAT pourra, en établissant une présence militaire permanente à Birao (RCA) et en liaison avec le Gouvernement centrafricain, contribuer à créer un environnement plus sûr, effectuer des opérations de caractère limité en vue d'extraire des civils et des travailleurs humanitaires en danger et protéger le personnel, les locaux, les installations et le matériel des Nations unies.

122. Le 15 mars 2009, la MINURCAT a entièrement pris en charge la composante militaire l'EUFOR. Le déploiement de la force militaire se poursuit, mais reste confronté à un manque de contributions de troupes par rapport aux effectifs prévus par la résolution 1861 (2009). A la date du 2 mai, la force ne comptait que 2.655 soldats. Par ailleurs, la force a encore un déficit en moyens logistiques, notamment en hélicoptères. Le déploiement de la force de protection humanitaire sous l'appellation de Détachement intégré de sécurité (DIS), est presque achevé. A la date du 4 mai, 728 policiers et gendarmes sur un total de 850 avaient pris service à l'Est du Tchad.

xi. Libéria

123. La Commission a continué de suivre les efforts de reconstruction post-conflit au Libéria. Le Programme stratégique de réduction de la pauvreté du pays continue de faire des progrès réguliers sur la base de ses quatre principaux piliers que sont la sécurité nationale, la revitalisation de l'économie, la gouvernance et la primauté du droit, les infrastructures et les services de base. Le 3 juin 2009, la Présidente Johnson-Sirleaf a promulgué une loi modifiant certaines dispositions de la loi de 2005 de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, permettant à la Commission de se conformer aux normes internationales et aux meilleures pratiques. Etant donné que le processus de la TRC libérienne prend fin en juin 2009, la Commission a également conclu le processus d'une semaine de consultation régionale visant à promouvoir la transparence, l'inclusion, la participation et l'appropriation de la

paix et des initiatives de réconciliation pour aider à soutenir la cohésion sociale, la démocratie et le développement national. En outre, la question de la corruption a constitué un défi majeur pour le gouvernement en plus des allégations de corruption mis en évidence par les différents audits.

124. A la suite de la demande faite par le CPS à la Commission pour l'envoi d'une équipe multidisciplinaire d'experts au Libéria et en Sierra Leone pour évaluer la situation et aboutir à des recommandations concrètes sur la nature de l'aide qui pourrait être fournie par l'UA et ses États membres aux deux pays, dans le cadre de la politique de l'Union africaine sur la politique de reconstruction post-conflit et le développement (PCRD), une mission s'est rendue dans le pays. Un rapport sur la visite sera présenté au CPS dans les prochaines semaines.

125. Dans le cadre de la Mission des Nations Unies pour le programme de retrait des troupes du Libéria (MINUL), une mission technique d'évaluation du Département des opérations de maintien de la paix s'est rendue au Libéria du 27 avril au 6 mai 2009, pour évaluer les progrès réalisés dans le processus de paix, examiner tous les aspects du mandat de la MINUL concernant son soutien au Gouvernement libérien et la reconstruction de sa sécurité et de l'Etat de droit. Les recommandations de l'équipe, y compris la poursuite de la réduction des effectifs de troupes de la MINUL (qui s'élève actuellement à près de 10.000) à environ 8500 après les élections de 2011, instruiront les propositions que le Secrétaire général soumettra au Conseil de sécurité des Nations unies. Une délégation du Conseil de sécurité s'est également rendue au Libéria le 19 mai 2009. La délégation a pris note de la situation sécuritaire fragile et a exprimé sa détermination à apporter son soutien au Gouvernement dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité, de la justice et de la primauté du droit qui requièrent une attention immédiate - il convient de noter ici que, bien que la situation sécuritaire générale soit marquée par la stabilité, il y a, toutefois, une augmentation des incidences de violence criminelle. D'autres zones de risque potentiel en matière de sécurité et de tension concernent les ex-combattants mécontents, les conflits d'origine ethnique sur les terres, la prolifération illicite des armes légères et l'exploitation minière illégale. La délégation du Conseil de sécurité a également noté que l'interdiction de déplacement qui frappe dans le pays, les individus dont les actions continuent de constituer des menaces à la sécurité au Libéria et à la paix et la stabilité régionales est toujours en vigueur.

xii. Côte d'Ivoire

126. Au cours de sa 12^{ème} session ordinaire tenue en février 2009, la Conférence de l'Union a noté la non tenue de l'élection présidentielle, initialement prévue le 30 novembre 2008. Elle a encouragé le Gouvernement à prendre des mesures appropriées pour fixer de nouvelles dates de façon consensuelle, sur proposition de la Commission électorale indépendante (CEI). La Conférence a salué la signature, le 22 décembre 2008, du 4^{ème} Accord complémentaire à l'Accord politique d'Ouagadougou, censé régler les questions militaires restées en suspens, ainsi que celle relative à la restauration effective de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national.

127. Sur proposition de la CEI, et après examen en Conseil des Ministres le 14 mai 2009, la date du 1^{er} tour de l'élection présidentielle a été fixée au dimanche 29 novembre 2009. C'est le Premier Ministre qui a donné lecture du décret signé par le Président de la République portant convocation du Collège électoral. Cette décision, qui est intervenue quatre jours avant la réunion du Cadre permanent de concertation (CPC), a permis de faire baisser la tension qui devenait très palpable entre les forces politiques du pays.

128. La 5^{ème} réunion du CPC, tenue le 18 mai 2009 à Ouagadougou, sous la présidence du Président Blaise Compaoré, Facilitateur du dialogue inter-ivoirien, a connu la participation de toutes les parties ivoiriennes. La réunion a, entre autres, endossé la décision du Gouvernement de fixer au 29 novembre 2009 le 1^{er} tour de l'élection présidentielle et retenu d'autres dates importantes, à savoir : 20 mai pour le démarrage des passations de charges entre les commandants des zones des FAFN et le corps préfectoral ; 30 juin 2009 - fin de l'enrôlement ; septembre 2009 - publication de la liste électorale ; et mi novembre - début de la campagne électorale.

129. La passation des charges entre les commandants des zones et le corps préfectoral s'est finalement déroulée le 26 mai à Bouaké, sous la présidence du Premier Ministre Guillaume Soro et en présence de quelques membres du Gouvernement et de la communauté internationale, y compris l'UA. Il a été noté que les autres passations des charges se feront au fur et à mesure du déploiement des 8 000 policiers et gendarmes du Centre de commandement intégré (CCI). Ce début de retour à la normalité administrative a été unanimement salué, car il ouvre la voie à l'exercice de la plénitude des fonctions des préfets. En dépit de cette avancée, le redéploiement de l'administration fiscale reste encore limité à ce jour. La libre circulation des biens et des personnes est, quant à elle, bien réelle. Dans le cadre de la réconciliation nationale, le Président de la République a entamé une visite d'Etat de 10 jours dans les zones centre nord et ouest, anciennement sous contrôle de l'ex rébellion.

130. Les opérations d'identification des populations et d'enrôlement électoral ont pris fin le 31 mars 2009 sur l'ensemble du territoire national. Celles de rattrapage se sont achevées le 10 mai à Abidjan ; à l'intérieur du pays, elles ont repris le 21 mai et se poursuivent malgré quelques difficultés. A la date du 2 juin 2009, 76 381 personnes avaient été enrôlées dans ce cadre, dont 41 000 à Abidjan. Les 227 centres de collecte non visités auparavant le sont aujourd'hui à 100% selon la CEI, qui prévoit de lancer l'enrôlement des Ivoiriens de la diaspora à partir du 11 juin prochain. L'opération de reconstitution des registres d'état civil perdus ou détruits s'est achevée le 20 mai. Pour donner la chance à tous les citoyens d'être identifiés et enrôlés, la fin de cette opération a été prolongée jusqu'au 30 juin. Au 13 mai 2009, 6.048.144 personnes avaient été enrôlées, sur un total attendu de 8,7 millions de personnes.

131. Dans le cadre de l'appui aux efforts de sortie de crise, le CPS a dépêché, en Côte d'Ivoire, en fin avril, une mission d'information et d'évaluation conduite par l'Ambassadeur du Burkina Faso en Ethiopie. Cette mission, arrivée à un moment crucial du processus de sortie de crise, a été saluée par les parties ivoiriennes. Elle a rencontré les plus hautes autorités du pays, les responsables chargés du processus

électoral, les représentants de la communauté internationale, les partis politiques et la société civile.

132. Conformément au 4^{ème} Accord complémentaire de l'APO et sur instruction du Président de la République, il a été décidé, après concertation, de répartir 8 000 policiers et gendarmes qui doivent intégrer le CCI progressivement et de manière paritaire, et se constituer en brigades et commissariats mixtes. Ces forces se sont accordées également sur le mode opératoire de la sécurisation du processus électoral sous la supervision du CCI. Au 2 juin 2009, 500 éléments des Forces de défense et de sécurité auraient été déployés à Bouaké et 101 éléments des Forces armées des Forces Nouvelles, à Abidjan.

133. Mais le programme de démantèlement des milices et des groupes d'autodéfense du sud demeure une préoccupation. Dans le district d'Abidjan, 9 625 éléments ont été profilés récemment, et le profilage des milices de la région de l'Ouest va commencer bientôt. De nombreux miliciens réclament leur intégration dans la nouvelle armée et la mobilisation des ressources financières constitue une difficulté majeure. Le nouveau cadre de discussion hebdomadaire instauré par le Représentant spécial du Facilitateur permettra de répertorier ensemble les problèmes pour apporter des solutions idoines.

134. De son côté, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté, le 27 janvier 2009, la résolution 1865 par laquelle il a, entre autres, pris note des retards enregistrés dans la mise en œuvre du 4^{ème} accord complémentaire et prorogé le mandat de l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et de la Force Licorne jusqu'au 31 juillet. Leurs effectifs respectifs passeront de 8115 à 7450 d'ici fin juillet pour la première, et de 1800 à 1100 éléments d'ici fin 2009, pour la deuxième.

135. Sur le plan économique, le FMI et la Banque mondiale ont décidé d'admettre la Côte d'Ivoire au point de décision de l'Initiative des pays pauvres très endettés (PPTe) et lui ont accordé des appuis financiers. La reprise de la coopération avec les institutions monétaires internationales a été illustrée par la visite de travail effectuée en Côte d'Ivoire par le Directeur général du FMI. Ce dernier a encouragé le Gouvernement ivoirien à poursuivre les réformes engagées dans la rigueur, afin d'atteindre le point d'achèvement l'année prochaine.

136. Sur le plan humanitaire, on estime qu'environ 120 000 personnes déplacées internes sont déjà retournées dans plusieurs localités de l'Ouest, dont près de 80 000 ont regagné progressivement leurs plantations. Mais les rythmes des retours et des réintégrations des PDI connaissent un ralentissement depuis quelques temps pour cause d'insécurité. Des violences sont signalées à Bloléquin à cause de conflits fonciers entre les autochtones et les autres communautés allogènes et étrangères.

137. Des progrès significatifs ont été enregistrés dans la mise en œuvre du 4^{ème} Accord complémentaire. J'encourage les parties ivoiriennes à soutenir cette dynamique, en respectant les engagements pris. La communauté internationale doit, quant à elle, mobiliser les ressources financières requises afin d'appuyer et d'accompagner les efforts des parties ivoiriennes pour la tenue de l'élection présidentielle à la date prévue et pour une sortie heureuse de la crise.

xiii. République de Guinée

138. Lors de la dernière session du Conseil exécutif, j'ai informé le Conseil du coup d'Etat intervenu en République de Guinée à la suite du décès du Président Lansana Conté. Le Conseil se souviendra que, lors de ses 164^{ème} et 165^{ème} réunions tenues respectivement les 24 et 29 décembre 2008, le CPS a condamné fermement le coup d'Etat et décidé de suspendre la participation de la Guinée aux activités de l'UA jusqu'au retour de l'ordre constitutionnel dans ce pays. Dans le cadre du suivi de la situation, j'ai nommé un Envoyé spécial, en la personne de M. Ibrahima Fall, ancien Ministre des Affaires étrangères du Sénégal et ancien sous-Secrétaire général des Nations unies chargé des Affaires politiques.

139. Par ailleurs, à l'initiative de la Commission, une réunion consultative sur la situation en Guinée s'est tenue à Addis-Abeba, le 30 janvier 2009. A cette occasion, les participants sont convenus de mettre en place un Groupe international de contact sur la Guinée (GIC-G) co-présidé par l'UA et la CEDEAO, afin de suivre la situation avec toute l'attention requise et de continuer à coordonner et à harmoniser leurs efforts tendant au rétablissement rapide de l'ordre constitutionnel, sur la base des éléments pertinents du communiqué adopté par la session extraordinaire du Sommet de la CEDEAO tenu à Abuja le 10 janvier 2009, en particulier :

- la mise en place d'un Conseil national de transition (CNT), organe délibérant regroupant civils et militaires ;
 - la mise en place d'un forum consultatif regroupant toutes les composantes de la société civile guinéenne, qui servira de cadre de dialogue permettant aux Guinéens d'œuvrer au renforcement de la cohésion nationale ;
 - le parachèvement du processus de transition à travers l'organisation d'élections libres, régulières et transparentes en 2009 ;
 - la non participation des membres du CNDD, ainsi que du Premier Ministre de transition et des membres de son Gouvernement, aux élections à organiser en 2009 ; et
- i) l'engagement des autorités de la transition à respecter les droits humains et l'état de droit, ainsi qu'à lutter contre l'impunité et le trafic de drogue.

140. Lors de sa réunion inaugurale tenue à Conakry, les 16 et 17 février 2009, le GIC-G a pris acte de la déclaration du Président du CNDD d'organiser une période de transition basée sur un programme en quatre étapes (création d'un cadre et des organes de transition, Commission vérité justice et réconciliation, réformes constitutionnelles et publication des lois relatives au processus électoral), ainsi que de l'engagement selon lequel ni lui, ni le Premier ministre, ni les membres du CNDD ne participeront aux prochaines élections. Lors de sa deuxième réunion tenue à Conakry le 16 mars 2009, le GIC-G s'est réjoui de la poursuite du dialogue politique entre toutes les parties prenantes et le CNDD, et a noté la disponibilité du CNDD à répondre à la

plateforme proposée par les « Forces vives ». Le Groupe a pris note de l'engagement du Président du CNDD à mettre en place les institutions de la transition en consultation avec les « Forces vives ». Le 28 mars 2008, le Président du CNDD a rendu public un communiqué par lequel le CNDD a marqué son adhésion aux propositions des « Forces vives » portant sur la gestion de la transition et le chronogramme y relatif.

141. Le 29 mars, dans le cadre d'un meeting organisé par le Gouverneur de Conakry, des groupes de jeunes ont demandé au Président du CNDD de prolonger la période de transition jusqu'en 2010, suivi en cela par d'autres manifestations organisées à l'intérieur du pays et à Conakry. C'est dans ce contexte que, le 7 avril 2009, mon Envoyé spécial et le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest ont entrepris une mission à Conakry pour encourager le Président du CNDD dans sa détermination déclarée à respecter le chronogramme proposé par les « Forces vives » et à mettre rapidement en place le CNT.

142. La 3^{ème} réunion du GIC-G tenue à Conakry, les 4 et 5 mai 2009, a pris note avec satisfaction du communiqué du CNDD du 28 mars 2009, exprimant son adhésion au chronogramme proposé par les « Forces vives » pour l'organisation des élections législatives et présidentielles, à savoir 11 octobre 2009 : élections législatives ; 13 décembre 2009 : 1^{er} tour de l'élection présidentielle ; et 27 décembre 2009 : 2^{ème} tour. Le Groupe a exhorté la partie guinéenne à honorer ses engagements pour le financement des élections et a réitéré sa demande adressée à la CENI et au MATAP de présenter un budget détaillé pour la tenue des élections.

143. Après décembre, le CPS s'est réuni à trois reprises pour examiner la situation en Guinée (169^{ème} réunion tenue le 10 février 2009, 183^{ème} réunion tenue le 26 mars 2009 et 192^{ème} réunion tenue le 10 juin 2009). Lors de sa 192^{ème} réunion, le CPS, après avoir rappelé ses communiqués antérieurs sur la situation en Guinée et l'engagement pris par les autorités issues du coup d'Etat de mener à son terme le processus de transition avant la fin de l'année 2009, a demandé aux parties guinéennes de tout faire pour se conformer à cette feuille de route, et a exhorté la communauté internationale, y compris les Etats membres de l'UA, à apporter l'assistance financière et technique nécessaire à la préparation et à l'organisation des élections législatives et présidentielles qui doivent conclure la transition.

144. En conclusion, je note avec satisfaction la poursuite du dialogue politique entre toutes les parties prenantes et le CNDD, ainsi que la disponibilité de celui-ci à diligenter la mise en place des institutions de la transition. Dans le même ordre d'idées, j'exhorte les autorités guinéennes à veiller au respect du chronogramme proposé par les « Forces vives » et auquel elles ont solennellement marqué leur totale adhésion.

xiv. Guinée Bissau

145. Au cours de la période sous examen, j'ai continué à suivre la situation en Guinée Bissau. L'un des événements marquants de cette période a été l'assassinat, début mars, du Président João Bernardo "Nino" Vieira, et de son chef d'Etat-major, le Général Batista Tagme Na Wai. J'ai condamné dans les termes les plus fermes ces actes lâches et odieux, survenus à un moment où la communauté internationale déploie des

efforts renouvelés visant à consolider la paix en Guinée-Bissau et à renforcer les progrès réalisés dans le processus politique à la suite des élections législatives de novembre 2008. J'ai exhorté tous les dirigeants politiques bissau-guinéens, ainsi que les parties prenantes, à se rassembler derrière les autorités légitimes du pays, pour faire face à la situation dans le cadre des institutions légales et de la Constitution de la Guinée Bissau.

146. Réuni le même jour, le CPS a adopté un communiqué dans lequel il a fermement condamné ces actes odieux. Après avoir réaffirmé les principes énoncés dans l'Acte constitutif, en particulier le respect du caractère sacré de la vie humaine, la condamnation et le rejet de l'impunité et des assassinats politiques, ainsi que son rejet total des changements anticonstitutionnels de gouvernement, le CPS a pris note la déclaration des forces armées bissau-guinéennes sur leur intention de respecter la Constitution du pays. Le CPS a demandé l'ouverture d'une enquête pour faire la lumière sur ces deux assassinats et traduire en justice leurs auteurs. Par la suite, conformément à la Constitution, le Président de l'Assemblée nationale populaire, Raimundo Pereira, a prêté serment en qualité de Président de la République par intérim, et les acteurs politiques du pays se sont accordés sur la fixation de la date des élections pour le 28 juin 2009.

147. Au début du mois de mars, j'ai désigné un Envoyé spécial pour la Guinée Bissau en la personne de M. João Bernardo de Miranda, ancien Ministre des Affaires étrangères de l'Angola. Ce dernier s'est rendu à Bissau du 21 au 27 avril 2009, pour des consultations avec les parties concernées. De même, une mission du CPS s'est rendue à Bissau, les 26 et 27 avril, où elle a rencontré les principaux acteurs politiques du pays. L'Envoyé spécial s'est rendu de nouveau à Bissau du 1^{er} au 5 juin 2009, pour approfondir les consultations avec les autorités du pays et les parties prenantes du processus électoral.

148. Toutefois, la situation dans le pays reste fragile, ainsi que le démontrent l'assassinat, le 5 juin 2009, de M. Baciro Dabo, ancien Ministre de l'Administration du Territoire et candidat à l'élection présidentielle, et de M. Helder Proença, ancien Ministre de la Défense, et les actes de violence et autres menaces dont sont victimes d'autres candidats à l'élection présidentielle. Lors de sa 192^{ème} réunion tenue le 10 juin 2009, le CPS a fermement condamné ces actes. Le CPS a souligné la nécessité d'une enquête indépendante et crédible pour faire la lumière sur la série d'assassinats politiques que connaît le pays depuis mars 2009, et réitéré son appui à la mise en place d'une commission d'enquête. Le CPS a souligné la nécessité de créer les conditions de sécurité requises en vue de la tenue d'un scrutin libre, juste et transparent.

149. J'invite les autorités bissau-guinéennes à tout mettre en œuvre pour sécuriser le processus électoral et garantir la sécurité de la population, ainsi que celle des candidats à l'élection présidentielle. Il est important que l'Armée bissau-guinéenne s'abstienne de toute ingérence dans la conduite des affaires politiques. Dans le même temps, la Guinée Bissau, qui traverse une période difficile de son histoire, a besoin de la solidarité internationale.

xv. *Mauritanie*

150. Lors de sa session du mois de janvier dernier, j'ai informé le Conseil de l'évolution des efforts visant à restaurer l'ordre constitutionnel en Mauritanie. A cet égard, j'ai notamment rendu compte des différentes consultations entre la Commission, les autorités issues du coup d'Etat, ainsi qu'avec les partenaires internationaux. A la veille du Conseil exécutif, le Groupe de contact international sur la Mauritanie s'est réuni à Addis Abéba le 28 janvier 2009. Par la suite, et à l'invitation de l'OIF, le Groupe s'est réuni à Paris le 20 février 2009. Au cours de ces réunions, le Groupe a apporté son appui aux efforts de l'UA et a articulé des éléments de sortie de crise, à savoir l'implication de tous les acteurs concernés, la participation du Président Sidi Ould Cheikh Abdallahi en sa qualité de chef de l'Etat à la recherche d'une solution, la promotion du consensus et le respect de la Constitution mauritanienne, étant entendu qu'une telle solution pourrait conduire à l'organisation d'élections présidentielles. Dans le prolongement du communiqué de la réunion du Groupe de contact à Paris invitant les parties mauritaniennes à un dialogue politique inclusif sous les auspices du Président de l'Union, le Colonel Muammar Kaddafi a reçu les représentants de ces parties en Libye. Il s'est, par la suite, rendu à Nouakchott.

151. Compte tenu de l'absence de progrès dans la recherche d'une solution, le CPS a, lors de sa 163^{ème} réunion, décidé que si, l'ordre constitutionnel n'était pas rétabli au 5 février 2009, des mesures, y compris des restrictions sur les voyages et le gel des avoirs, seraient imposées à l'encontre de toutes les personnes dont les activités ont pour objet de maintenir le *statu quo* anticonstitutionnel. Le 5 février 2009, le CPS a décidé que les sanctions prévues dans son communiqué du 22 décembre 2008 entrent en vigueur, soulignant, dans le même temps, la nécessité de poursuivre les efforts entrepris auprès des parties mauritaniennes en vue d'un retour rapide à l'ordre constitutionnel en Mauritanie. Le 24 mars 2009, le CPS a réaffirmé sa décision d'imposer des sanctions. A sa réunion du 6 mai 2009 consacrée à l'examen des modalités de mise en œuvre de ses décisions susmentionnées, le CPS s'est félicité des efforts déployés par l'UA, avec l'appui de ses partenaires, en vue de trouver une solution consensuelle à la crise en Mauritanie et m'a encouragé.

152. Au cours de cette période, je me suis rendu à Nouakchott pour appuyer les efforts de retour à l'ordre constitutionnel. Le Commissaire à la Paix et à la Sécurité et d'autres émissaires de l'UA se sont aussi rendus à plusieurs reprises en Mauritanie, soit seuls, soit en compagnie de représentants du Président de l'Union ou d'autres membres de la communauté internationale. La Commission a également maintenu des contacts étroits avec les parties mauritaniennes à travers des rencontres au siège de l'UA.

153. C'est dans ce contexte que s'est tenu à Dakar, du 27 mai au 2 juin 2009, sous les auspices du Président Abdoulaye Wade du Sénégal et du Groupe de contact sur la Mauritanie présidé par l'UA, un dialogue politique entre les parties mauritaniennes, qui a abouti à un Accord cadre de sortie de crise. Dans cet Accord, qui a été paraphé à Dakar le 2 juin et signé à Nouakchott le 4 juin, les parties s'accordent notamment sur:

- une transition consensuelle, conformément à l'article 40 de la Constitution ;
- la tenue d'une élection présidentielle anticipée dont le premier tour est fixé au 18 juillet 2009, et le second tour, si nécessaire, au 1^{er} août 2009 ;
- la mise en place d'une Commission électorale nationale indépendante (CENI) ;
- un engagement à entreprendre toutes actions appropriées en vue de la mise en œuvre immédiate de mesures d'apaisement et de confiance durant la période transitoire ; et
- la poursuite du dialogue national inclusif après l'élection présidentielle.

154. Réuni le 10 juin 2009, le CPS s'est félicité de la conclusion de cet Accord cadre, notant avec satisfaction que celui-ci s'inscrit dans la perspective des éléments de sortie de crise consensuelle articulés dans ses communiqués pertinents. Le CPS a exhorté les parties mauritaniennes à se conformer à la lettre et à l'esprit de l'Accord-cadre et m'a demandé de prendre toutes les dispositions requises pour accompagner la mise en œuvre de l'Accord. Le CPS a également exhorté la communauté internationale à apporter toute l'assistance nécessaire en vue de la mise en œuvre effective de l'Accord cadre et à jouer pleinement, sous l'égide de l'UA, le rôle attendu d'elle dans le succès de la sortie de crise consensuelle en Mauritanie.

155. J'en appelle à la maturité politique et au sens de responsabilités des parties mauritaniennes pour la mise en œuvre de l'Accord cadre. Pour sa part, l'UA n'épargnera aucun effort pour appuyer ce processus.

xvi. Sahara occidental

156. Le différend sur le Sahara occidental reste dans l'impasse du fait des positions polarisées des parties concernées et, tout récemment, à cause de l'insistance du Maroc que la proposition marocaine sur l'autonomie soit la seule base de négociation dans les discussions avec le POLISARIO. À cet égard, il convient de se rappeler que les résolutions 1754, 1783 (2007) et 1813 (2008) du Conseil de sécurité en appelaient aux deux parties de conclure les négociations sans préconditions.

157. En conséquence, le Secrétaire général des Nations unies a soumis, en avril dernier, un rapport au Conseil de sécurité sur l'évolution de la situation dans le territoire, dans lequel il a confirmé que l'impasse perdurait. Étant donné l'absence de progrès dans le processus de paix, le Secrétaire général a recommandé que le Conseil de sécurité en appelle à nouveau aux deux parties, le Maroc et le POLISARIO, pour qu'elles négocient de bonne foi, sans préconditions, afin de démontrer leur volonté politique d'engager des discussions substantielles et de garantir l'aboutissement heureux des négociations.

158. Le Conseil de sécurité, ayant examiné ledit rapport du Secrétaire général, a adopté à l'unanimité la résolution 1871 (2009) qui appelait les protagonistes à

poursuivre les négociations directes débutées en juin 2007 dans le cadre du processus de Manhasset. Par cette résolution, le Conseil de sécurité demande spécifiquement «aux parties de poursuivre les négociations ... sans conditions préalables et de bonne foi, ... en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui pourvoie à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le contexte d'arrangements conformes avec les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations unies ...».

159. Désormais, il revient au nouvel Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental, l'Ambassadeur Christopher Ross des États-Unis, d'intensifier les consultations avec les deux parties ainsi qu'avec les autres parties concernées et de poursuivre sa proposition de poursuivre des pourparlers informels et de petite envergure, en guise de préparation à la convocation du cinquième round des pourparlers de Manhasset. L'Union africaine a l'espoir que la nouvelle approche de passer par un Envoyé spécial, entérinée par le Conseil de sécurité des Nations unies dans sa résolution 1871, s'avérera plus fructueuse, permettant ainsi au processus de paix sur le Sahara occidental d'atteindre l'objectif fixé celui de lever l'impasse, conformément aux principes et aux résolutions des Nations unies.

d) Autres questions de paix et de sécurité

i. Sécurité maritime

160. La question de la sécurité et de la sûreté maritimes a été au premier plan de l'actualité l'année dernière, surtout en raison de la recrudescence de la piraterie au large des côtes somaliennes. Certains pays et organisations intergouvernementales ont déployé d'importants dispositifs maritimes pour s'attaquer à la piraterie de plus en plus croissante au large des côtes de Somalie. Au début de l'année, une réunion de haut niveau de 17 États appartenant aux régions de l'Océan Indien Occidental, du Golfe d'Aden et de la Mer Rouge ont adopté le « Code de conduite de Djibouti », relatif à la Répression de la Piraterie et du Vol à main armée perpétrés à l'encontre de navires dans le Golfe d'Aden. En relation avec la résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies No.1851 (2008), un Groupe de contact sur la piraterie au large de la côte de Somalie (CGPCS) a été créé pour servir de point de contact entre les États, les organisations régionales et internationales sur certains aspects de la lutte contre la piraterie et le vol à main armée au large des côtes somaliennes. Au cours de toutes ces réunions, la Commission s'est employée à souligner la nécessité d'adopter une approche globale multidimensionnelle, y compris le recours à des moyens intérieurs et au renforcement des capacités pour combattre le phénomène de la piraterie au large des côtes somaliennes, qui n'est en fait que le symptôme d'un autre problème. A cet égard, la nécessité de mettre fin à toutes les activités illégales au large des côtes somaliennes, y compris la pêche illégale et le déversement de déchets toxiques, a été soulignée. La question de la piraterie au large des côtes somaliennes a détourné l'attention du monde de la menace croissante que représentent les attaques au large de la côte occidentale de l'Afrique. Le Bureau maritime international (IMB) révèle que plus de 100 attaques de piraterie ont été perpétrées au large de la côte de l'Afrique de l'Ouest l'année dernière.

161. Dans le cadre des efforts visant à s'attaquer à ces défis liés les uns aux autres et conformément à la Politique africaine commune de défense et de sécurité (CADSP), la Commission est en passe d'élaborer une stratégie propre à faire face à la situation.

ii Processus de formulation de la politique de l'UA sur la réforme du secteur de la sécurité

162. En janvier 2008, la Conférence de l'Union africaine a adopté la Décision Assembly/AU/Dec.17(X), qui « encourage la Commission de l'UA à élaborer une Politique globale sur la réforme du secteur de la sécurité (RSS), et ce dans le prolongement du Cadre d'action sur la reconstruction et le développement post-conflit, adopté par le Conseil exécutif à Banjul, en juin 2006. » La Commission a entrepris le processus d'élaboration de la RSS en application de cette décision.

163. Le processus de consultation en vue de la formulation d'une politique de l'UA sur la réforme du secteur de la sécurité a commencé par la tenue de l'Atelier régional africain sur la RSS au siège de l'UA, du 23 au 25 mars 2009. L'atelier était organisé en collaboration avec le Bureau des Institutions de la sécurité et de l'État de droit du Département des Opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le résultat principal de l'atelier a été l'élaboration d'une feuille de route pour la mise au point d'une politique RSS, ainsi qu'une série de projets phares pour commencer à faire face à la RSS dans certains États membres qui ont inscrit la question de la réforme de la sécurité dans leurs agendas de reconstruction post-conflit.

164. La formulation de la politique de réforme du secteur de la sécurité devra suivre les processus suivants :

- (a) Consultations avec toutes les parties prenantes (Départements de l'UA, États membres, CER, système des Nations Unies, société civile, partenaires internationaux et bailleurs de fonds) ;
- (b) Commande de documents de recherche auprès de spécialistes sur certains aspects de la réforme du secteur de la sécurité qui ont des incidences sur la politique de réforme de l'UA.
- (c) Rédaction du projet de document stratégique ;
- (d) Exécution de projets pilotes dans le but de traiter les différents aspects de la réforme, et le rôle de l'UA dans sa mise en œuvre ;
- (e) Renforcement des capacités pour la réforme du secteur de la sécurité au siège de l'UA, dans les Communautés économiques régionales (CER), dans les missions sur le terrain et les missions de maintien de la paix de l'UA ;
- (f) Soumission du document stratégique sur la réforme du secteur de la sécurité de l'UA au Conseil exécutif, pour adoption.

iii. Contrôle des armes

165. Dans le cadre de la mise en œuvre des instruments de l'UA réglementant les armes légères et de petit calibre, l'UA a mis sur pied un Comité de pilotage régional sur les armes de petit calibre composé de l'UA comme président, les communautés économiques régionales et les autres organisations régionales s'occupant des questions sur les armes légères et de petit calibre, notamment le Centre régional pour les armes légères et de petit calibre (RECSA) et la Conférence internationale des Grands Lacs). Lors de sa première réunion tenue à Arusha en novembre 2008, le Comité de pilotage a adopté un plan de travail pour l'année 2009. La priorité du Comité est d'élaborer une Stratégie sur les armes légères et de petit calibre qui définisse le concept des armes de petit calibre dans l'Architecture africaine pour la paix et la sécurité, garantisse l'intégration des questions liées aux armes de petit calibre dans les activités de paix et de sécurité et fournisse un cadre global permettant aux régions et aux États membres de traiter leurs propres priorités. La Commission a élaboré des directives pour la Stratégie pour les armes de petit calibre et est en train de finaliser le projet de Stratégie qui sera finalement soumis aux États membres, pour examen et adoption.

166. La Commission est sur le point de peaufiner les termes de référence pour la nomination de l'Envoyé spécial de l'UA chargé des questions de contrôle et de non-prolifération des armes, et d'encourager les efforts visant à éliminer la prolifération des armes, le désarmement et la non-prolifération. La Commission s'attèle également à renforcer ses relations avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et le Commissaire de l'UA en charge de la paix et à la sécurité a effectué récemment, une visite au siège de l'OIAC à La Haye en vue de discuter des projets futurs de collaboration.

e) Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique

167. La Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique (APF), financée dans le cadre du 9^{ème} FED est arrivée à terme en 2007. Un Accord sur la nouvelle Facilité a été signé en janvier dernier, accompagné d'un financement s'élevant à 300 millions d'euros, dans le cadre du 10^{ème} FED, dont 200 millions d'euros sont affectés aux Opérations de soutien à la paix (PSO), et 65 millions d'euros sont destinés au renforcement des capacités, soit presque le double du montant affecté aux activités de la dernière Facilité. La portée de la nouvelle Facilité s'est élargie à l'appui aux activités de médiation et de prévention ainsi qu'aux initiatives de stabilisation et de reconstruction post-conflit. La Facilité couvre également le mécanisme de réaction rapide avec une enveloppe de 15 millions d'euro pour aider à l'intervention et à l'action rapides pour la promotion de la paix.

168. Le 4 février 2009, Le Comité conjoint de coordination (JCC) de Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, composé des représentants de la Commission de l'UA et de l'UE et des Communautés économiques régionales, s'est réuni à Addis Abeba. Les participants à la réunion se sont félicités des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'APF et ont examiné l'état d'avancement de l'exécution des programmes en

cours financés par l'APF, y compris les PSO. Cette réunion a offert l'occasion d'échanger des vues sur les modalités de mise en œuvre de la nouvelle Facilité. L'élaboration des programmes de la Facilité a déjà commencé.

169. L'APF a acquis une nouvelle dimension en tant qu'un des instruments de mise en œuvre du partenariat conjoint en matière de paix et de sécurité dans le cadre de la Stratégie conjointe UA-UE et du Plan d'action. L'APF est un instrument qui eu un aboutissement, étant à ce jour la seule source prévisible et durable de financement des opérations de soutien à la paix dirigées par l'Afrique. Elle a contribué à renforcer le rôle de l'UA dans le domaine de la paix et de la sécurité et à consolider davantage les relations entre l'UA et les CER.

f) Suivi de la décision Assembly/AU/Dec. 145 (VIII) sur le financement des opérations de soutien a la paix, menées par l'union africaine

170. Au cours de sa douzième session ordinaire tenue à Addis-Abeba, du 1^{er} au 3 février 2009, la Conférence de l'Union a adopté la Décision Assembly/AU/Dec. 222 (XII) sur le rapport du Conseil de Paix et de sécurité (CPS) relatif aux activités du CPS et à la paix et à la sécurité en Afrique. Dans cette décision la Conférence, ayant pris note que le Groupe mis en place par l'Union africaine et les Nations Unies pour formuler des recommandations concrètes sur la façon dont les Nations Unies pourraient appuyer les opérations de soutien à la paix menées par l'UA, conformément à la résolution 1809 (2008) du 16 avril 2008, avait soumis son rapport, et demandé au Conseil de se réunir dans les plus brefs délais pour examiner ledit rapport et y apporter sa contribution avant son examen par le Conseil de sécurité des Nations Unies.

171. Il convient de rappeler que, dans son rapport, le Groupe donne un aperçu général des principales questions examinées avec un vaste éventail d'interlocuteurs sur l'engagement croissant de l'UA dans la prévention et le règlement des conflits, dans le maintien de la paix et la reconstruction post-conflits. Outre d'aborder les relations stratégiques entre les Nations Unies et l'Union africaine, le Groupe fait un certain nombre de recommandations visant à renforcer mutuellement ces relations et à développer un partenariat plus efficace dans le traitement de questions communes sur leurs agendas. À cet égard, le Groupe a souligné la nécessité d'une vision stratégique partagée si les Nations Unies et l'Union africaine sont appelées à faire valoir leurs avantages respectifs à savoir : la capacité de l'Union africaine à intervenir rapidement, et celle des Nations Unies à entreprendre une opération durable. Le Groupe a aussi souligné la nécessité de renforcer les capacités institutionnelles à la mesure des demandes pesant sur l'Union africaine. S'agissant d'améliorer la prévisibilité, la durabilité et la flexibilité du financement des opérations d'appui à la paix mandatées par les Nations Unies et menées par l'Union africaine, le Groupe a recommandé la mise en place de deux nouveaux mécanismes de financement :

- i. le premier serait sur une estimation du financement par les Nations Unies et destiné à appuyer des opérations spécifiques de soutien de la paix. Cela s'effectuerait au cas par cas pour appuyer les opérations de soutien de la paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité pendant une période maximale de six mois ;

- ii. le second prendrait la forme d'un fonds d'affectation spéciale financé volontairement par de multiples donateurs, réservé spécialement au renforcement global des capacités en matière de prévention et de règlement des conflits, ainsi qu'au renforcement des institutions, et devrait être destiné à attirer de nouveaux donateurs autant que ceux qui existent déjà, tout en favorisant l'appropriation par l'Afrique.

172. En même temps, le Groupe a souligné l'importance de l'appropriation par l'Afrique. À cet égard, il a recommandé que l'UA envisage la création de son propre de contributions financières pour les opérations de soutien de la paix à travers les estimations de contributions afin d'accroître progressivement le Fonds africain pour la paix. Finalement, le Groupe a recommandé la création d'une équipe conjointe ONU/UA pour examiner en détail les modalités de mise en œuvre des recommandations précitées.

173. À sa 178^{ème} réunion tenue le 13 mars 2009, le CPS a insisté que le Groupe Prodi marquait une étape importante dans les efforts globaux entrepris pour améliorer les capacités de l'UA à relever les défis de la paix et de la sécurité auxquels le continent est confronté et mobiliser un appui plus important auprès de la communauté internationale élargie. En même temps, le Groupe a souligné la nécessité de poursuivre les efforts pour assurer la prévisibilité, la durabilité et la flexibilité du financement des opérations de maintien de la paix menées par l'Union africaine, s'inspirant des initiatives et des développements récents dans ce domaine. Le CPS reconnaît l'importance de relations stratégiques plus efficaces entre le CPS de l'UA et le Conseil de sécurité des Nations Unies, pour permettre aux deux organes d'exercer leurs avantages comparatifs respectifs. Le CPS a souligné la nécessité d'assurer une interaction plus régulière entre le Président du CPS et le Président du Conseil de sécurité, ainsi qu'une coordination plus étroite et une meilleure synchronisation entre le Conseil de sécurité et le CPS en termes de prise de décision. Le CPS soutient la mise en place d'une équipe conjointe Commission de l'UA-Secrétariat de l'ONU pour examiner en profondeur les recommandations qui ont été faites.

174. Le 18 mars 2009, le Conseil de sécurité s'est réuni pour examiner le rapport du Groupe PRODI. À cette occasion, le Commissaire à la paix et sécurité s'est adressé au Conseil. Le Conseil de sécurité a accueilli avec satisfaction les efforts déployés par le Groupe et a pris note de son rapport avec intérêt. Le Conseil de sécurité a demandé au Secrétaire général de soumettre un rapport, le 18 septembre au plus tard, sur les moyens pratiques de fournir un appui efficace à l'Union africaine lors de ses opérations de soutien de la paix autorisées par les Nations Unies, qui comprendrait une évaluation détaillée des recommandations contenues dans le rapport du Groupe. Le Conseil de sécurité a en outre demandé au Secrétaire général de tenir compte, dans son rapport, les enseignements retenus des efforts passés et actuels de l'Union africaine en matière de soutien de la paix. Le Conseil de sécurité a souligné l'importance d'établir des relations stratégiques plus efficaces entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le CPS et entre le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'UA, et a encouragé plus d'efforts conjoints dans cette direction en mettant l'accent sur les questions d'intérêt mutuel.

175. Suite au communiqué du CPS et à la déclaration présidentielle Le Conseil de sécurité de l'ONU, la Commission de l'UA et le Secrétariat de l'ONU travaillent actuellement en collaboration sur la rédaction d'un rapport à soumettre au Conseil de sécurité en septembre.

g) Création d'une capacité stratégique pour la gestion des conflits à Addis-Abeba, y compris l'infrastructure

176. En juin 2008 à Sharm El Sheik (Egypte), J'ai informé le Conseil des efforts déployés avec le concours du Gouvernement allemand en vue de créer à Addis-Abeba une capacité stratégique de l'Union africaine pour la gestion des conflits, y compris l'infrastructure. A cet égard, j'ai indiqué qu'au cours de la Consultation annuelle entre l'UA, les mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits, les pays membres du G8 et d'autres partenaires de l'UA, tenue en avril 2005, les partenaires ont convenu de la nécessité de créer cette capacité. Ceci a été réitéré au cours de la réunion technique de suivi tenue en octobre 2005. Au cours de la préparation de la Consultation annuelle tenue en mai 2007, la question a été discutée avec la présidence allemande du G8. En août 2007, la Commission a formellement demandé à l'Allemagne de fournir l'appui nécessaire. Le 28 avril 2008, le Ministre allemand des affaires étrangères a écrit au Président de la Commission pour confirmer formellement que l'Allemagne construirait la facilité requise. Le 13 mai 2008, j'ai écrit au Ministre allemand des affaires étrangères pour remercier son pays de ce soutien.

177. Cette requête est fondée sur le rôle grandissant que joue l'Union africaine dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits sur le continent. Par conséquent, l'UA a augmenté considérablement le personnel du DPS et continue à le faire. Toutefois, il est maintenant évident que les espaces pour les bureaux et les activités ne sont plus en mesure de répondre les besoins de l'UA. Il faudrait un nouveau bâtiment, qui abriterait un Centre de gestion des conflits de l'UA, pour accueillir tout l'effectif requis et pour fournir les outils nécessaires permettant au DPS de s'acquitter de son mandat.

178. En tant que suivi, la Commission et le Gouvernement allemand ont signé, le 21 novembre 2008, un Accord portant sur l'immeuble qui abriterait le DPS. Par la suite, le 12 février 2009, la Commission a fait partie d'un jury à Berlin pour choisir la meilleure conception dans le cadre d'un concours architectural dans toute l'Europe. Le 29 avril 2009, en marge de la Conférence des Ambassadeurs allemands mutés en Afrique, qui s'est tenue à Addis-Abeba, une exposition du concours architectural a été organisée sous les auspices du Commissaire à la paix et à la sécurité et du Secrétaire d'Etat allemand aux Affaires étrangères.

III. INTEGRATION REGIONALE, DEVELOPPEMENT ET COOPERATION

III.1 INTEGRATION ET MISE EN VALEUR DU CAPITAL HUMAIN

1. EDUCATION

179. La mise en œuvre du Plan d'action de la deuxième Décennie de l'éducation en Afrique (2006-2015) se poursuit. Il y a lieu de noter qu'aujourd'hui, trois CER à savoir, la SADC, la CEDEAO et la CEEAC travaillent sur le plan d'action qu'ils se sont approprié. Un nombre croissant d'agences de développement cherchent à collaborer avec la Commission et à aligner leurs programmes sur le plan d'action, comme les y invite la Décision de la Conférence de janvier 2008. Le Parlement panafricain a continué d'impliquer la Commission dans l'élaboration de ses programmes d'éducation, comme en témoigne sa dernière réunion tenue à Johannesburg en mai 2009. Les préparatifs pour l'organisation conjointe d'une conférence de l'UNESCO sur l'éducation en février 2010 sont en cours.

a) Genre et Culture

180. Les activités sur le genre en matière d'éducation programmées par la Commission sont mises en œuvre par le Centre international pour l'éducation des filles et des femmes en Afrique (CIEFFA), institut spécialisé de l'UA basé à Ouagadougou. Une nouvelle structure du CIEFFA a été soumise pour approbation aux organes de décision compétents. A la suite de l'audit effectué au Centre en novembre 2008, le personnel du CIEFFA recevra une formation en vue de mettre en place des systèmes appropriés de gestion des ressources compatibles avec ceux de la CUA. Cette année, une somme de 150,000.00\$EU a été transférée au CIEFFA, pour lui permettre de réaliser ses activités, dont une analyse de la situation du genre et de la culture au niveau continental en matière d'éducation. Sur la base de l'analyse, une stratégie de mise en œuvre servira de cadre aux activités du programme du CIEFFA

b) Système intégré de gestion de l'Education (EMIS)

181. Depuis que la Commission a commencé à renforcer la capacité de l'Institut panafricain pour l'éducation et le développement (IPED) en octobre 2008, l'institution est devenue opérationnelle et joue son rôle d'Observatoire africain de l'Education. La mission essentielle de l'IPED est donc la mise en œuvre du Plan d'action de la deuxième Décennie dans le domaine des systèmes intégrés de gestion de l'Education (EMIS). En mars 2009, l'IPED a coordonné un atelier technique qui s'est tenu à Dakar (Sénégal) et qui a rassemblé les Etats membres du Bureau de la COMEDAF, les Communautés économiques régionales (CER) et les partenaires clés tels que l'ADEA (Association pour le Développement de l'Education en Afrique), l'UIS/UNESCO (Institut des Statistiques de l'UNESCO), l'UNICEF et la CONFEMEN (Conférence des ministres de l'Education des pays ayant le français en partage). Le résultat de cet atelier a été l'élaboration d'un calendrier définitif de mise en œuvre permettant de s'assurer que les Etats membres commenceront à s'occuper de leurs statistiques notamment dans le domaine de l'Education, pour permettre à la Commission de produire un premier rapport intitulé « Vision de l'UA sur l'Education » vers la fin de 2009. Depuis lors, l'IPED

a organisé un atelier de formation à Johannesburg en avril 2009 au profit des fonctionnaires des Etats membres sur l'utilisation de nouveaux instruments produits par le département de la collecte et de la gestion des données relatives à l'Education. Un second atelier a été prévu pour juin 2009 à Dakar. L'ADEA fournit un appui technique très apprécié à l'initiative EMIS de l'UA. Ceci est conforme à l'approche de la Commission qui consiste à établir et à tirer des avantages des partenariats stratégiques avec les organisations spécialisées africaines.

182. Il est impératif que la nouvelle structure proposée pour l'IPED soit rapidement approuvée afin que cette importante institution puisse fonctionner de manière optimale.

c) Perfectionnement des enseignants

183. La Commission est en train de recruter un consultant pour lui confier l'analyse de la situation du manque d'enseignants en Afrique, en vue de la mise en œuvre du Plan d'action de la deuxième Décennie de l'Education en Afrique. Le consultant aidera également à l'élaboration d'un protocole continental pour la mobilité des enseignants compte tenu des initiatives de recrutement transfrontalier d'enseignants, des équivalences de diplômes des enseignants, des besoins des enseignants migrants, et des besoins des pays qui ont un excès d'enseignants et de ceux qui ont besoin de mettre en place des mécanismes de développement et de soutien aux enseignants pour assurer la pérennisation des systèmes d'éducation.

d) Enseignement supérieur

184. L'Association des Universités africaines (AUA) a fait un pas en avant dans le cadre de la collaboration matérialisée par le Protocole d'entente signé il y a deux ans avec la Commission. Lors d'une réunion en février 2009, l'AUA a convenu de donner son appui technique pour la production du Compendium des institutions d'enseignement supérieur de l'UA et pour la création d'instruments de mise en œuvre du mécanisme africain de contrôle de la qualité. Ils devraient être prêts vers la fin de 2009.

i) L'Université panafricaine (UPA)

185. Le travail progresse vers la mise en place du projet de l'Université panafricaine (UPA). Conformément aux instructions du Bureau du COMEDAF III, une étude de faisabilité du projet a été faite avec le soutien financier de l'UNESCO. Le projet d'étude a été présenté à la réunion de l'équipe de travail ADEA/UNESCO sur l'enseignement supérieur, tenue à Tunis en février 2009 et la copie finale a été soumise en mai 2009. La Commission a entrepris, du 30 mars au 3 avril 2009, des visites sur le terrain dans les institutions d'enseignement supérieur et les facultés de sciences d'Afrique du Sud et du Botswana pour évaluer la possibilité de créer l'université thématique « Espace Sciences » de l'Université panafricaine en Afrique australe.

ii) Le programme de bourse d'études Mwalimu Nyerere de l'Union africaine (MNAUSS)

186. La Commission a payé des frais de scolarité, des bourses d'étudiants et des frais d'installation à quinze jeunes Africains enrôlés dans des universités africaines, dans le cadre du programme de bourse MNAUSS. Ce nombre est susceptible d'augmenter vers fin 2009, car les récipiendaires des bourses ont été lents à remplir et à retourner les formulaires de contrats. Pendant ce temps, l'étude de faisabilité sur le développement du programme de bourse et la collaboration avec le programme Erasmus Mundus de l'UE a été achevée et sera présentée à un groupe d'experts en juin 2009. Les coûts de ces activités sont couverts directement par la CE. La deuxième demande de candidatures pour l'obtention d'une bourse MNAUSS sera probablement lancée vers la fin de cette année.

e) Programmes scolaires et Matériels didactiques et pédagogiques

187. La première Conférence panafricaine sur les Programmes scolaires, l'Alphabétisation et le Développement des Bibliothèques qui avait pour thème "La Réorganisation de l'Education en Afrique" s'est tenue avec succès à Dar-es-Salaam (Tanzanie) du 24 au 27 mars 2009. Cette conférence de haut niveau, cofinancée par le Gouvernement de la République unie de Tanzanie, a été ouverte par S.E. le Premier Ministre de Tanzanie qu'accompagnaient cinq importants ministres de son gouvernement. Comme résultat, la Conférence a produit, entre autres, un projet de cadre continental en vue de mettre en place des politiques en matière de livre et des directives pour élaborer des stratégies et des politiques nationales et régionales, ainsi que des recommandations pour des programmes scolaires qui reflètent les valeurs africaines, la promotion des écrivains et des éditeurs africains et le renforcement de la lecture et de l'écriture. La Conférence a bénéficié de l'appui financier et technique de l'UNICEF et de l'Association Est-africaine de promotion des livres. Ces deux institutions ainsi que l'ADEA financeront en outre les activités de suivi.

2. SCIENCE & TECHNOLOGIE

a) Les prix scientifiques de l'Union africaine

188. La Commission de l'UA, avec le soutien de ses principaux partenaires au développement, a initié et lancé le « Programme des prix scientifiques de l'Union africaine » pour 2009, au profit des jeunes chercheurs au niveau des Etats membres, des femmes au niveau régional et ouvert à tous les éminents hommes et femmes de sciences au niveau continental. Le prix national du jeune chercheur UA- Académie des Sciences du Tiers Monde (UA-TWAS) géré par les Etats membres, (b) Le prix scientifique régional pour les femmes uniquement, géré par les CER notamment , SADC, CEEAC, CEA, CEN-SAD et CEDEAO et (c) Le prix scientifique continental décerné par la Commission.

b) Les dons UA-UE pour la recherche

189. Pour soutenir la recherche scientifique, la Commission est en train de mettre au point le Programme de dons de l'UA et de l'UE pour la recherche qui sera un instrument de financement de la recherche en Afrique. Le Programme de dons pour la recherche, défini au cours de la réunion paritaire UE-UA du 1^{er} octobre 2008 comme l'un des six programmes « réalisables aux premières heures », est en train d'être étudié en vue d'être financé par le budget intra-ACP. La Commission est en train de renforcer sa propre capacité à gérer les appels à propositions dans les domaines de la recherche scientifique à travers la création d'une Unité de gestion de programme. La première annonce paraîtra probablement en fin 2009.

c) Biosécurité

190. En février 2009, une réunion préparatoire de l'UA pour les délégués participant à la réunion de négociation du Groupe des Amis des coprésidents sur la responsabilité et la réparation dans le contexte du Protocole de Carthage sur la biosécurité s'est tenue à Mexico. La réunion préparatoire avait pour objectif d'aider les pays africains à adopter une position commune sur presque tous les points à l'ordre du jour des négociations. Parmi les points critiques concernant la position africaine commune figure : la nécessité de disposer de clauses juridiquement contraignantes sur les approches administratives, notamment, une clause juridiquement contraignante sur la responsabilité civile de réparer les dommages causés par le déplacement transfrontalier d'organismes vivants modifiés. La position africaine commune a largement réussi à influencer les négociations, avec pour résultat, l'accord de se doter d'une disposition internationale sur la responsabilité et la réparation.

191. La Commission a participé et soutenu les délégations des Etats membres lors de la réunion de coordination des gouvernements et des organisations mettant en œuvre ou finançant les activités de renforcement des capacités en matière de biosécurité tenue au Costa Rica en mars 2009. Cette réunion était l'occasion pour la Commission d'engager les partenaires dans des discussions préliminaires sur l'initiative d'une formation régionale africaine relative à l'évaluation et à la gestion du risque que représentent les organismes génétiquement modifiés prévue pour 2010.

192. Il est à noter également que la Commission a fait les arrangements nécessaires pour que les réunions régionales CUA-CER sur la biosécurité se tiennent, pour l'Afrique de l'Est et australe, à Arusha, en mai 2009 et pour l'Afrique de l'Ouest et centrale, à Abuja, en Juin 2009.

d) Conseil de la Recherche Scientifique et Technique (STRC)

193. Au cours de la période sous examen, le STRC a consacré ses énergies à mettre en œuvre des activités programmatiques sur i) la politique de la technologie de l'énergie et (ii) la planification de la technologie et la gouvernance technologique en Afrique. La raison qui fonde la réalisation de ces activités naît du fait que plusieurs Etats membres élaborent des politiques de l'énergie dépourvues des dimensions technologiques. En outre, les activités nationales de planification économique n'incluent pas la planification

de la technologie ; par ailleurs, les systèmes de gouvernance technologique ne sont pas suffisamment dynamiques pour prendre en compte les impératifs technologiques.

iii) Planification de la Technologie et Gouvernance Technologique en Afrique

194. La gouvernance technologique est la manière d'exercer le pouvoir et l'autorité pour gérer les défis technologiques d'une société à travers un ensemble de relations, de processus et de mécanismes institutionnels, en vue de faciliter, de promouvoir et d'approfondir l'utilisation de la technologie dans une économie.

195. La réunion sur la planification de la technologie et la gouvernance technologique en Afrique s'est tenue à Nairobi (Kenya) du 24 au 27 février 2009. Y ont collaboré, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), le Conseil international pour la Science, Bureau régional pour l'Afrique (ICSU ROA), et le Conseil national Kenyan pour la Science et la Technologie (NCST). Les discussions ont porté sur un projet de cadre sur «la planification de la technologie et la gouvernance technologique en Afrique» et ont abouti à des recommandations à l'attention des responsables africains. Au nombre de ces recommandations, on peut citer :

- Définir les voies et moyens de renverser la tendance générale qui consiste à céder trop de pouvoir de contrôle aux entrepreneurs étrangers.
- S'assurer que les investisseurs signent un formulaire de contrôle de qualité et d'assurance sur les technologies comme preuve de leurs engagements et de leurs attentes par rapport auxdites technologies.
- Créer un important système de suivi pour s'assurer que les objectifs technologiques sont en train d'être réalisés.
- Former le personnel technique et renforcer les capacités des institutions en matière de S&T pour s'assurer de la mise en œuvre, de l'application et de la conformité aux normes technologiques.
- Identifier le Système national d'innovation (NSI) en tenant compte de la gouvernance technologique, isoler les intérêts qui gouvernent (gouvernementaux et non-gouvernementaux) et forger des liens/interactions pour le rendre opérationnel.
- Renforcer l'efficacité de l'Organisation panafricaine de la propriété intellectuelle (OPAPI) proposée au rôle de coordinateur des questions de droits de propriété intellectuelle (DPI) pour le continent.

iv) Publications

196. STRC est l'auteur de trois publications dont le titre de série suit « Techno Africa Policy Monitor ».

- N° 1: Politique de formation scientifique et technologique, renforcement des capacités et plaidoyer.
- N° 2: Savoirs autochtones, protection de la propriété intellectuelle et flux d'avantages à destination de l'Afrique: le cas de l'innovation médicale sur l'anémie falciforme au Nigeria.
- N° 3: Maladies infectieuses et savoirs traditionnels en Afrique.

3. SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

a) Plan d'action sur l'Initiative GMES et l'Afrique (Surveillance Mondiale pour l'Environnement et la Sécurité)

197. La préparation du Plan d'action sur l'initiative GMES et l'Afrique s'inscrit dans le contexte de la mise en œuvre de l'Accord de Lisbonne dans le cadre du partenariat UE-UA qui sera soumis au prochain sommet UE-Afrique prévu pour 2010. Un groupe de consultants européens et africains, experts dans divers domaines liés au processus GMES et l'Afrique a été recruté pour contribuer, dans leurs domaines de compétences, à l'élaboration du plan d'action. À cet égard, une réunion s'est tenue à Ispra (Italie) en mars 2009. La Commission est en train de planifier des ateliers consultatifs régionaux en vue d'élaborer une position africaine commune qui sera soumise pour examen par les organes compétents de l'UA.

b) Préparation du Sommet de 2010 sur les TIC

198. Dans le cadre de la préparation du Sommet de 2010 sur les TIC, deux réunions préparatoires pour le thème du Sommet ci-après de Janvier 2010 : «Technologies de l'information et de la communication en Afrique: Défis et perspectives pour le développement» ont eu lieu le 13 février et le 15 mai 2009, avec les partenaires clés. La note préparée par la Commission a été enrichie et les feuilles de route/ plans d'action identifiant les principales activités ont été élaborées.

c) Mise à jour du Programme PARAES

199. Un plan de travail pour le programme PARAES et les termes de référence pour le groupe de travail chargé de la Phase II du programme PARAES ont été élaborés. Le groupe de travail se réunira au 2^{ème} semestre de 2009 pour évaluer la 2^{ème} phase des projets phares PARAES, suite à l'appel lancé aux États membres pour qu'ils fournissent à la Commission une liste de projets à examiner en vue d'une sélection.

d) Campus virtuel africain

200. Dans le cadre du partenariat entre la Commission et l'UNESCO pour mettre en œuvre le projet Campus virtuel africain, la formation sur le développement du contenu en ligne a été réalisée pour 11 pays d'Afrique de l'Ouest. L'objectif est de renforcer la capacité des professeurs d'université à utiliser les TIC pour l'enseignement de la science et de la technologie et pour la recherche dans les États membres

4. SANTE ET ASSAINISSEMENT

a) Questions relatives à la santé, à la population et à la nutrition

201. La 4^{ème} session de la Conférence des ministres de la Santé de l'Union africaine (CAMH4) s'est tenue du 4 au 8 mai 2009 à Addis-Abeba. Elle a porté sur le thème **"accès universel aux services de santé de qualité: améliorer la santé maternelle, néonatale et infantile »**. Le principal résultat, entres autres recommandations, a été l'adoption de la Déclaration d'Addis-Abeba, qui résumait les principaux engagements de toutes les présentations reflétant une variété de sujets. En outre, un communiqué sur la pandémie de grippe H1N1 a été publié par les ministres. Autant dans le communiqué que dans la Déclaration, les États membres ont été instamment invités à mettre en place des plans de préparation aux situations d'urgence et d'intervention pour la santé. Il convient de noter ici que la stratégie de la santé en Afrique (2007-2015) ainsi que les OMD constituent les contextes dans lesquels les activités de santé sont mises en œuvre.

202. Le rapport de cette conférence est soumis au Conseil exécutif séparément. Le rapport couvre la plupart des activités liées à la santé réalisées au cours des six derniers mois à savoir: la santé de la reproduction, le lancement de la campagne continentale sur l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique (CARMMMA), le Plan de fabrication de produits pharmaceutiques pour l'Afrique (PMP), la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que le Rapport d'avancement sur la Décennie de la médecine traditionnelle africaine de l'Union africaine (2001-2010).

203. Pour amener les partenaires à soutenir les programmes de santé, la Commission a entrepris une mission aux Etats-Unis en mai 2009 et a fait, notamment, un plaidoyer en direction des États-Unis et de la Banque mondiale pour le financement du plan d'urgence présidentiel de lutte contre le SIDA (PEPFAR), de l'Initiative sur le paludisme et des contributions de la nouvelle Administration des Etats-Unis au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. La délégation de la CUA, entre autres, a visité les établissements de santé et les compagnies pharmaceutiques qui soutiennent et collaborent avec l'Afrique en matière de santé.

204. Les défis suivants comptent parmi ceux auxquels la Commission est confrontée dans ses activités liées à la santé:

- i) Lacunes à différents niveaux dans la coordination et l'harmonisation des programmes avec les partenaires;
- ii) Réactions tardives des États membres, des CER, des organes de l'UA et de certains partenaires. À cet égard, ils doivent communiquer à la Commission les noms et contacts des points focaux pour les activités de suivi. Sur une note positive, l'île Maurice est félicitée en raison de la régularité avec laquelle elle soumet ses rapports, tel qu'il est demandé et les rapports sur les mises à jour concernant les maladies transmissibles;

- iii) L'insuffisance de sensibilisation par les États membres et de mise en œuvre, au niveau national, des engagements relatifs à la santé adoptés par les États membres eux-mêmes (les chefs d'État et de Gouvernement ainsi que les ministres de la Santé);
- iv) Pénurie chronique de ressources humaines à la Commission de l'UA, aggravée par un lourd calendrier d'activités à l'UA;
- v) Retard ou insuffisance de communication de la Commission de l'UA avec les États membres et les partenaires.

205. Il convient de noter que la Commission, en étroite collaboration avec les partenaires et fort de leur engagement, a convenu d'assurer ce qui suit :

- i. Une plus grande visibilité de la santé et au développement social à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique;
- ii. Mobilisation du financement et de la collaboration des partenaires au développement dans certains programmes;
- iii. Amélioration de la coordination et de l'harmonisation des programmes et des partenariats;
- iv. Plaidoyer adéquat sur des questions de santé et de développement, d'importance vitale à l'Afrique ;
- v. v. Amélioration de la coopération régionale en matière de santé.

5. BIEN-ÊTRE HUMAIN ET SOCIAL

(a) Promouvoir le bien-être des personnes âgées et le vieillissement

206. Conformément au Cadre stratégique et au Plan d'action de 2002 de l'UA sur le vieillissement et dans la perspective de la mise en œuvre de la recommandation de la 1ère session de la Conférence des ministres de l'UA en charge du développement social qui s'est tenue en octobre 2008, la Commission a mis sur pied un Comité directeur sur le vieillissement. Les membres du Comité directeur ont été sélectionnés dans les mêmes pays qui composent le Bureau de la 1ère session de la Conférence des ministres de l'UA en charge du développement social, à savoir, la Namibie, la Libye, le Kenya, la Guinée équatoriale et le Burkina Faso. Des représentants de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), HelpAge International - Région Afrique, et le Réseau africain sur le vieillissement sont également membres de ce Comité directeur. L'objectif du Comité directeur est d'assurer le suivi de la mise en œuvre du cadre de politique et du plan d'action sur le vieillissement et de faire des propositions sur la création d'un conseil consultatif, comme prévu dans le Plan d'action.

207. La première réunion du Comité directeur s'est tenue en mai 2009. Elle a porté principalement sur les questions administratives et de procédure et sur la fréquence de ses réunions et a permis un échange d'idées sur les activités à entreprendre au cours des deux prochaines années. La prochaine réunion du Comité directeur est prévue pour novembre 2009.

(b) L'Institut africain de réadaptation (IAR)

208. L'Institut africain de réadaptation (IAR), qui a été créé pour coordonner les questions d'invalidité et de réadaptation sur le continent continue d'être confronté aux problèmes administratifs et financiers. Le Conseil d'administration a discuté, entre autres, des questions relatives à la restructuration et à la redynamisation de l'Institut et du plan de travail de l'Institut pour la période 2008-2012. Le résultat a été l'adoption d'un certain nombre de recommandations, notamment, la nécessité de renforcer les capacités humaines et financières de l'Institut pour lui permettre de fonctionner de manière efficace.

(c) Décennie africaine des personnes handicapées

209. Il convient de rappeler que les chefs d'État et de Gouvernement de l'UA ont proclamé la période 1999-2009 Décennie africaine des personnes handicapées. En 2002, un plan d'action a été adopté pour mettre en œuvre les objectifs de la Décennie. À la fin de la décennie, cette année, il est reconnu que peu de progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action de la Décennie. C'est pour cette raison que la 1ère session de la Conférence des ministres de l'UA en charge du développement social a recommandé que la Décennie africaine soit renouvelée de 2010 à 2019. Parallèlement, la Commission a été priée de procéder à une évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la première Décennie et de l'avantage de prolonger la Décennie. Il a également été recommandé que le programme de l'Institut africain de réadaptation soit lié à la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées et que les États membres intègrent le handicap dans leurs programmes de développement social. Dans le cadre du suivi de ces recommandations, la Commission est en train d'évaluer la mise en œuvre de la Décennie en vue de soumettre un rapport à la prochaine session de la Conférence des ministres en charge du développement social.

(d) Famille et développement

210. En vue d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action de l'UA sur la famille adopté en 2004, la Commission a élaboré un questionnaire sur les domaines prioritaires définis dans le Plan d'action et l'a transmis à tous les États membres pour qu'ils le remplissent et le renvoient à la Commission. À l'expiration de la date limite du 30 avril 2009, seuls 16 États membres ont renvoyé leurs réponses. Les États membres qui ne l'ont pas encore fait sont instamment priés de remplir le questionnaire et de le renvoyer à la Commission. Un consultant sera engagé pour rédiger un rapport de synthèse qui sera présenté pour examen à la 2ème session de la Conférence des Ministres de l'UA en charge du Développement Social qui aura lieu en 2010.

(e) Développement social

211. Après son adoption par l'Assemblée en février 2009, le document-cadre de politique sociale pour l'Afrique a été transmis à tous les États membres, partenaires au développement et autres parties prenantes pour être mis en œuvre. Y faisant suite, la

Commission est en train d'élaborer des stratégies visant à aider les États membres à mettre au point des mécanismes appropriés de mise en œuvre au niveau national.

212. En ce qui concerne la position africaine commune sur l'intégration sociale adoptée par la Conférence des ministres en charge du développement social, le président de la Conférence, S.E. le Ministre de la Santé et des Services sociaux de la Namibie, a présenté ladite position africaine commune à la 47^{ème} Session de la Commission des Nations Unies pour le développement social qui s'est tenue à New York en février 2009. Il a demandé que le document portant la position africaine commune figure parmi les documents de travail de la session. Le document a été bien accueilli par les délégués qui en ont fait la contribution de l'Afrique à la 47^e session.

213. Au cours de la 47^{ème} session, la Commission a également été invitée à prendre la parole en sa qualité de membre du Panel à la table ronde qui avait pour thème «Promouvoir l'intégration sociale» et qui s'est déroulée le 4 février 2009. En outre, la Commission et le gouvernement de la Namibie ont organisé une manifestation en marge de la 47^{ème} session de la Commission du développement social (CDS) des Nations Unies sur le thème: Politique du changement: réaliser un développement social durable pour l'Afrique. L'événement était organisé en collaboration avec HelpAge International et le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA). Sont intervenus : les ministres de la Namibie, de l'Ouganda et du Sénégal ainsi que le Président de la 47^{ème} CDS, le Sous-secrétaire général des Nations Unies et le représentant de la Mission du Brésil auprès de l'ONU. Dans le débat, les décideurs ont été invités à accorder une attention particulière aux politiques sociales et aux mécanismes inclusifs qui avantagent les plus pauvres parmi les pauvres. Il a été reconnu que, pour parvenir à un développement durable, il était impératif de mettre en œuvre les différents documents de politique sur le développement social, en particulier, le cadre de politique sociale pour l'Afrique. Il a été également souligné que le moment est venu de passer de la politique à l'action et que tous les efforts devraient être déployés pour mettre un terme à la marginalisation et à l'exclusion sociale, promouvoir l'amour et les valeurs culturelles, favoriser l'intégration sociale et l'inclusion et bâtir une société pour tous.

(f) Population et développement

214. Au cours de la période sous examen, la Commission a entrepris les activités suivantes: (i) Préparation et diffusion de la biennale «Rapport sur l'état de la population africaine», initiée en 2004, (ii) Préparation en cours de la 3^{ème} édition du rapport qui devrait être publiée en juin 2009, (iii) En collaboration avec la CEA et le FNUAP, la Commission est en train de coordonner les activités pour évaluer 15 ans de mise en œuvre des programmes d'action adoptés par la Conférence internationale du Caire de 1994 sur la population et le développement (CIPD). Cette évaluation est provisoirement prévue pour octobre 2009. Des questionnaires ont été envoyés à tous les États membres et à ce jour, 41 pays (près de 80% des pays) ont retourné les questionnaires remplis. Les informations sur l'état de la mise en œuvre des programmes d'action de la CIPD et de ceux des OMD aideront les États membres, la Commission et les autres partenaires à identifier les meilleures pratiques, à enregistrer les leçons apprises et à formuler des recommandations clés pour l'avenir.

(g) Travail, emploi et migrations

i) Emploi

215. En mai 2009, l'UA et l'OIT ont organisé un atelier sur la productivité et le dialogue social dont l'objectif est l'élaboration du cadre de productivité pour l'Afrique 2009-2012 et des lignes directrices pour le dialogue social en Afrique.

ii) Migration

216. Quatre réunions consultatives ont été organisées dans quatre communautés économiques régionales et deux États membres. Ces réunions s'inscrivaient dans le programme de la Commission visant la mise en œuvre des politiques de l'Union africaine sur la migration et le développement notamment, le Cadre stratégique sur la migration pour l'Afrique, la Position commune africaine sur la migration et le développement, la Déclaration commune Afrique-UE sur la migration et le développement, et le Plan d'action de Ouagadougou sur le trafic des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants. Plusieurs projets conjoints sont mis au point dans le cadre du suivi de ces consultations ; ils seront mis en œuvre dans le prochain plan stratégique de la Commission. En outre, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action de Ouagadougou, une campagne intitulée Initiatives de la Commission de l'Union africaine pour la lutte contre le trafic (AU.COMMIT) a été lancée.

(h) Lutte contre la drogue et prévention de la criminalité

217. La lutte contre la drogue et la prévention de la criminalité sont inscrites parmi les principaux points à l'ordre du jour de la Conférence de l'UA, depuis deux années consécutives, en janvier 2008 et en janvier 2009. En janvier 2008, le Plan d'action de l'UA sur la lutte contre la drogue et la prévention de la criminalité (2007-2012) a été adopté par la Conférence. En outre, en janvier 2009, la Conférence a pris la décision d'alerter les États membres quant à la menace que constitue le trafic de drogue et l'insécurité qu'elle entraîne et a invité la Commission à intensifier la lutte contre le trafic de drogue en collaboration avec l'ONUDC et la communauté internationale. En conséquence, la Commission a élaboré et signé un projet conjoint avec l'ONUDC en mars 2009 pour la mise en œuvre jusqu'en 2012 du Plan d'action de l'UA. Ce plan d'action est basé sur une approche équilibrée de la lutte contre la drogue et de la prévention de la criminalité y compris la prévention, le traitement, l'application de la loi et des éléments du développement social. Un protocole d'entente entre la CUA et INTERPOL a en outre été mis au point en avril 2009, pour le partage des indicateurs de politique efficaces et des meilleures pratiques de lutte contre la drogue et le crime sur le continent.

i. L'impact du trafic de la drogue en Afrique de l'Ouest

218. Jusqu'à récemment, l'usage et le commerce illicites de la drogue en Afrique ne constituaient pas une préoccupation régionale ou internationale majeure. Les changements dans le monde et les conflits internes récurrents ont eu un tel impact sur

la région que les drogues illicites sont devenues un problème. L'instabilité économique interne, sociale et politique a créé des conditions qui favorisent l'usage de la drogue et le trafic de drogues, pourtant, il existe peu de données sur ces nouvelles tendances des drogues illicites. Le risque pour l'Afrique de l'Ouest de devenir la base du trafic de drogue en Afrique est très élevé, avec pour corollaires, la criminalité et l'affaiblissement des structures étatiques.

219. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a lancé l'avertissement suivant dans son rapport du 28 octobre 2008 : "l'Afrique de l'Ouest est plus à risque de devenir un épicentre du trafic de drogue et du crime de corruption qui lui est associé" sur le continent africain. Le rapport de l'ONUDC a également exprimé la crainte que la région ne passe de "Gold Coast à Coke Coast" (Côte de l'or à Côte de drogue) augmentant le risque qu'encourent les États vulnérables sortant de situations de conflit d'être envahis par des syndicats du crime organisé et des cartels de drogue.

220. La plupart des pays d'Afrique de l'Ouest sont confrontés aux problèmes liés au trafic de la drogue ; la situation est particulièrement pire en Guinée Bissau. La valeur de la quantité de drogue qui entre dans le pays par mois, en provenance de l'Amérique latine est estimée à 150 millions de dollars EU, soit l'équivalent du produit intérieur brut (PIB) annuel du pays. Une bonne partie de la quantité de drogue qui entre en Europe en provenance de l'Amérique du Sud et des Caraïbes transite par la région.

ii. Réseaux de trafic de drogues

221. Les trafiquants de drogues exploitent la route de transit qu'est l'Afrique de l'Ouest en raison de la priorité des régions. Les pays ouest-africains n'ont pas les moyens de bien contrôler leurs frontières en raison de la faiblesse des structures, du niveau élevé de la corruption et de la pauvreté dans la région. Les drogues qui arrivent en Afrique de l'Ouest viennent de pays comme le Brésil, la Colombie, le Pérou, le Suriname, Trinité-et-Tobago et le Venezuela, à bord de bateaux, de vedettes et de grands et petits avions. Ensuite, les cartels travaillent avec les gangs criminels locaux et corrompent les fonctionnaires du gouvernement en service dans l'armée, les services de renseignement des douanes et les services de sécurité, l'appareil judiciaire et de police pour atteindre leurs objectifs. Ils utilisent aussi les terrains vagues non protégés pour faire entrer la drogue. A titre d'exemple, la Guinée-Bissau compte environ 50 îles inhabitées, dont certaines ont abandonné leurs pistes d'atterrissage construites par les colons portugais ; ces pistes sans surveillance sont aujourd'hui le cadre d'un transit tranquille pour les cartels de trafic de drogue.

222. Les trafiquants de drogue Colombiens ont commencé à élire domicile en Afrique de l'Ouest, plus particulièrement en Guinée Bissau, pour mieux contrôler le commerce illicite des drogues. Ils ont acheté des entreprises locales, usines et entrepôts par exemple et se sont également construit de grandes maisons protégées par des gardiens armés. Ils ont, en outre, créé d'autres entreprises de surface à travers lesquelles ils blanchissent une partie de l'argent de la drogue.

iii. Impact du trafic de la drogue

223. La complexité du trafic de la drogue a un effet dévastateur sur l'économie, la santé, le bien-être social et la gouvernance. Ce phénomène a provoqué la montée en flèche des crimes de violence, de la corruption, de la fraude bancaire, du blanchiment de l'argent sale et de la désintégration sociale. Il a également conduit à une augmentation des homicides, de la consommation abusive de drogues et d'autres maux sociaux.

224. L'argent de la drogue fausse les données de l'économie de nombreux pays africains. Il est également utilisé pour corrompre les magistrats, la police, les douaniers et les politiciens. Cependant, il a surtout un effet débilisant sur les dépenses sociales des États, car il détourne les ressources des principaux programmes de reconstruction sociale et économique vers la lutte contre le crime organisé alimenté par l'argent de la drogue.

225. Il est urgent de mettre en place un programme de lutte contre la drogue sur le continent, car le phénomène de la drogue a tendance à se propager tout comme la pandémie du VIH/sida, qui est une leçon à prendre au sérieux.

iv. Relations avec l'Interpol

226. Le Directeur exécutif des services de police de l'INTERPOL, M. Jean-Michel LOUBOUTIN s'est rendu récemment à la Commission. Cette visite a permis d'entamer des pourparlers pour la coordination des forces de police continentales dans le cadre de renforcement des capacités, d'échange d'informations en temps réel sur le fléau de la drogue et de la résolution des autres problèmes relevant du domaine de la police sur le continent. Elle a également permis de redynamiser le Protocole d'accord entre la Commission et l'INTERPOL afin de le rendre opérationnel. Il est entendu que cette initiative sera bénéfique non seulement aux deux organisations mais aussi pour le continent.

227. Reconnaissant la capacité limitée des forces de police de nombreux pays africains, l'INTERPOL souhaite raviver le protocole d'entente signé avec l'Organisation de l'Union africaine en 2001. INTERPOL souhaite se concentrer sur des questions de police au cours de la visite comme reconnaissance du fait flagrant que les services de police continentale ont besoin de renforcement des capacités et de technologie moderne dans la lutte contre le crime dans leurs pays respectifs. Certains des problèmes identifiés dans ce domaine sont les suivants :

- **Le crime organisé-** Les trafiquants de drogue utilisent de plus en plus l'Afrique, particulièrement l'Afrique de l'Ouest, comme espace de transit de la cocaïne, de l'Amérique du Sud vers l'Europe. Les véhicules volés font l'objet de trafic pour financer les activités des trafiquants et autres crimes graves. La traite des êtres humains et des animaux sauvages est également un crime qui cause de grandes inquiétudes dans la région ;

- **Le terrorisme** - Le terrorisme représente une menace pour la sécurité nationale dans le monde entier et de nombreux autres domaines de la criminalité y sont liés. L'Afrique est la moins disposée à traiter ce problème de manière appropriée ;
- **La sécurité des frontières** - La porosité des frontières qui caractérise l'Afrique facilite la liberté de mouvement des criminels et trafiquants à travers les pays, leur permettant de mener à bien leurs activités néfastes ; et
- **la corruption** - la corruption au sein du gouvernement et dans les établissements de sécurité ajoute à la détérioration générale de la loi et de l'ordre en Afrique et a une incidence sur les conflits qui affectent le continent.

228. Les autres domaines de coopération avec INTERPOL ont pour but d'examiner les avantages que pourraient tirer les forces de police africaines des deux initiatives d'INTERPOL que sont l'Initiative de sécurité globale (ISG) et OASIS Afrique. INTERPOL a lancé l'ISG lors de sa 77^{ème} Assemblée à Saint-Pétersbourg en 2008, dans le but de développer un cadre stratégique plus large pour orienter les priorités de d'INTERPOL dans son assistance aux forces de police. L'initiative OASIS vise à améliorer la capacité des forces de police à lutter contre la criminalité. Elle a trois objectifs principaux : le renforcement des capacités, l'amélioration de l'infrastructure et le renforcement des capacités opérationnelles.

229. La Commission en tant que secrétariat de l'Union africaine, est mieux placée pour rassembler les forces de police africaines afin de leur permettre de bénéficier des initiatives OASIS et ISG.

6. ENFANTS, JEUNES ET SPORT

a) Survie, protection et développement de l'enfant

i) Mise en œuvre de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant

230. Le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant a été créé pour suivre la mise en œuvre et assurer la protection des droits consacrés dans la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant. À cette fin, l'article 43 de la Charte prévoit que les États parties à la Charte doivent présenter des rapports au Comité sur les mesures qu'ils ont adoptées pour l'application des dispositions de la Charte et sur les progrès réalisés dans le respect de ces droits.

231. Dans ce cadre, le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (ACERWC) a examiné, en novembre 2008, les rapports de l'Égypte et du Nigéria. En avril 2009, le Comité a organisé la 2^{ème} pré-session pour la préparation de l'examen des rapports de la Tanzanie, de l'Ouganda, du Niger, du Mali, du Burkina Faso et du Kenya. Au cours de cette pré-session, le Comité a reçu des rapports alternatifs et des rapports complémentaires des ONG et des organisations de la société

civile. Les rapports des États parties seront examinés au cours de la session du Comité en novembre 2009.

ii) *Appel pour une action accélérée en vue de la mise en œuvre du Plan d'action vers une Afrique digne des enfants*

232. On se souviendra que dans leurs efforts visant à faire de l'Afrique un endroit digne des enfants, les chefs d'État et de gouvernement ont lancé un Appel pour une action accélérée sur la mise en œuvre du Plan d'action vers une Afrique digne des enfants en 2007. La Commission a diffusé l'Appel aux États membres et aussi largement que possible entre les partenaires et les parties prenantes. Toutefois, le défi est de savoir comment améliorer sa mise en œuvre. À cet égard, des repères et stratégies ont été élaborés pour aider les États membres à accélérer les interventions visant à atteindre les objectifs et les engagements pris dans les domaines prioritaires du Plan d'action pour une « Afrique digne des enfants » et de l'Appel à une action accélérée.

iii) *Rapport sur la situation des enfants en Afrique*

233. Conformément aux termes du Plan d'action pour une « Afrique digne des enfants », la Commission est en train d'élaborer le Rapport sur la situation des enfants en Afrique. Le rapport se concentrera sur les domaines prioritaires identifiés dans le Plan d'action. À cet égard, les États membres sont, par conséquent, invités à transmettre les données et autres informations sur les enfants, qui pourraient être intégrées dans le rapport.

b) Politique en faveur de la jeunesse - Décennie pour le développement de la jeunesse en Afrique

234. La dernière session ordinaire du Conseil exécutif qui s'est tenue à (Addis-Abeba, Éthiopie, janvier 2009) a déclaré, dans la décision EX.CL/Dec. 468 (XIV) la Décennie pour le développement de la jeunesse en Afrique. La Commission est en train d'élaborer un Plan d'action qui servira de cadre d'interventions de la Décennie pour le développement de la jeunesse. Le Plan d'action vise à intégrer le développement et le renforcement des capacités des jeunes Africains comme principale force motrice et principale ressource pour le développement durable, dans toutes les sphères de la politique.

235. Les domaines prioritaires du Plan d'action figurent dans la Charte africaine de la jeunesse, ainsi que les cinq orientations stratégiques suivantes : i) le renforcement des pouvoirs économiques, ii) les politiques, programmes et institutions, iii) l'inclusion et la participation, iv) le développement et le bien-être, v) le développement des mécanismes de financement. Les résultats escomptés dans la mise en œuvre du Plan d'action comprennent l'amélioration de l'accès à l'éducation, le développement des compétences en matière de formation et le renforcement des pouvoirs économiques des jeunes en Afrique, l'harmonisation des politiques et stratégies en faveur du développement des jeunes, l'amélioration des mécanismes de financement pour le

développement des jeunes et l'intégration de la participation des jeunes dans les domaines économique, social et politique du continent.

i. Charte africaine de la jeunesse et activités connexes

236. En mai 2009, 13 pays ont ratifié la Charte africaine de la jeunesse et déposé les instruments pertinents auprès de la Commission de l'Union africaine. 31 pays ont signé la Charte et sont à différentes étapes de sa vulgarisation. Comme prévu dans le programme 2009, 11 pays ont été sélectionnés pour bénéficier de certaines activités de plaidoyer visant à accélérer le processus de ratification de la Charte. Le plaidoyer et la sensibilisation se poursuivent dans l'organisation des activités de la Charte à tous les niveaux avec l'appui des partenaires à travers les bureaux nationaux.

ii. Participation de la jeunesse et volontariat des jeunes

237. La Commission est à un stade avancé dans l'établissement d'un programme de volontariat des jeunes. Le *but* principal est de soutenir et promouvoir l'émergence d'un pouvoir efficace et l'esprit d'initiative chez les jeunes afin d'orienter leur énergie et leur créativité dans des actions de consolidation de la paix, d'intégration et de développement. Les principaux objectifs visent à contribuer au développement de l'homme en Afrique conformément à la vision et la mission de l'UA grâce à une participation effective des jeunes au développement de l'Afrique. Cette initiative vise également à réaffirmer l'engagement de l'Afrique à traduire dans les faits la Charte africaine de la jeunesse comme un instrument visant à faire de la participation des jeunes le principal conducteur et architecte des valeurs pour le développement humain durable en Afrique. Une consultation est en cours pour l'élaboration de tous les documents techniques et juridiques à soumettre à l'examen et l'adoption de la Conférence des ministres de la jeunesse de l'UA.

c) Renforcement des capacités institutionnelles à travers la relance de l'Union panafricaine de la jeunesse

238. Après le Congrès de l'Union panafricaine de la jeunesse tenu à Brazzaville en République du Congo, et la première réunion du Comité exécutif sous la direction du nouveau président élu, la Commission a élaboré des programmes de formation et a prévu des sessions de formation pour mettre en œuvre et réaliser le renforcement des capacités de l'UPJ.

d) Renforcement des capacités des jeunes par le biais de l'enseignement et de la formation technique et professionnel (EFTP) extrascolaires

239. La mise en œuvre de projets pilotes au Liberia, au Congo et au Burundi est en cours et un examen à mi-parcours vient d'être achevé afin d'évaluer les progrès accomplis, les défis et les contraintes rencontrées et définir la voie à suivre pour optimiser l'expérience.

e) L'éducation des adultes par le biais de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle (EFTP) extrascolaires

240. La Commission élabore un programme pour assurer la formation et l'éducation, et promouvoir le développement des compétences des adultes dans le cadre de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP) extrascolaires et l'apprentissage dans le cadre de la deuxième Décennie de l'éducation en Afrique.

f) Étude pour la création d'un fonds

241. Conformément aux recommandations de la 2^{ème} session ordinaire de la Conférence des ministres en charge de la jeunesse de l'UA tenue à Addis-Abeba, Éthiopie, du 12 au 15 février 2008, un Fonds d'affectation spéciale doit être créé pour le développement de la jeunesse africaine. Le projet de document a été transmis à l'ensemble des États membres et ses conclusions sont attendues pour parachever l'étude de faisabilité.

g) Sport

242. Suite à la Décision EX.CL/Dec.470 (XIV) prise par le Conseil en janvier 2009 de dissoudre le Conseil supérieur du sport en Afrique (CSSA), la Commission a lancé une évaluation de la situation du personnel du Conseil et ses fonctions seront transférées à la Commission et aux organisations africaines opérant dans le mouvement sportif, notamment en ce qui concerne l'organisation des Jeux africains. La Commission a, en outre, collaboré avec l'Afrique du Sud à la mise en œuvre du Programme « African Legacy » pour la Coupe du Monde 2010. Un atelier conjoint de la Commission de l'UA, de l'UNESCO et de la SADC se tiendra en juillet 2009 et se concentrera sur les domaines de la culture, du sport et du tourisme ; l'atelier aura pour objectif de s'assurer que les artistes africains tirent profit de l'événement de 2010.

III.2 INTÉGRATION ET DÉVELOPPEMENT DE L'INTERCONNEXION

243. Il convient de rappeler que le thème de la précédente session de la Conférence portait sur le développement des infrastructures en Afrique, avec un accent sur l'énergie et les transports. Une journée spéciale, le 28 janvier 2009, a été consacrée à la thématique de l'infrastructure, tous les participants et les invités du Sommet y ont été conviés. La Conférence a adopté une Déclaration sur le développement des transports et des infrastructures énergétiques en Afrique. La Déclaration souligne l'importance cruciale des infrastructures dans le développement socio-économique et l'intégration de l'Afrique, et décrit les stratégies visant à accélérer la mise en œuvre des programmes et projets d'infrastructures prioritaires pour le continent.

244. Conformément à la mise en œuvre de cette importante déclaration, la Commission n'a cessé d'accorder une grande attention à l'exécution des plans d'action adoptés par les ministres sectoriels dans les domaines des transports, de l'énergie et des technologies de l'information et de la communication (TIC). Il convient de noter que des progrès importants ont été réalisés dans le processus de passation de marchés pour les études de pré-faisabilité sur les corridors de transport Dakar-Djibouti et Djibouti-

Libreville, et dans l'étude du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA). En outre, la Commission a procédé à la mise en place du Projet « Panafrican e-Network » pour le télé-enseignement et la télémédecine pour les pays concernés et entamé la diffusion des résultats de l'étude sur le Fonds africain pour le pétrole.

245. La mise en œuvre des activités dans certains secteurs et sous-secteurs est décrite ci-dessous.

1. **TRANSPORT (ROUTIER, FERROVIAIRE, AERIEN, MARITIME)**

246. Dans le domaine des transports, la Commission s'est focalisée sur la mise en œuvre de la Déclaration et des modes de plans d'action adoptés par la première Conférence des ministres en charge des transports de l'UA (CAMT), qui s'est tenue à Alger en Algérie en avril 2008, approuvée par les organes de décision compétents.

a) Transport aérien

247. Dans le secteur du transport aérien, les principales activités au titre de l'année 1999 ont porté sur la mise en œuvre de la décision de Yamoussoukro sur la libéralisation de l'organisation des marchés du transport aérien en Afrique et le dialogue Afrique-UE en cours sur les questions d'aviation civile, notamment l'organisation de la Conférence Afrique-UE sur l'aviation et la diffusion des lignes directrices pour la négociation d'accords de services aériens entre l'UA et les États membres de l'UE

i. Lignes directrices pour la négociation d'accords de services aériens entre les États membres de l'Union africaine et les États membres de l'Union européenne

248. Il convient de rappeler que la Conférence des ministres en charge des transports de l'UA qui s'est tenue à Alger en Algérie en avril 2008 a décidé d'adopter des lignes directrices non contraignantes pour les États membres pour la négociation d'accords de services aériens avec l'Union européenne. Après la diffusion des lignes directrices, la Commission assure actuellement le suivi de leur application en vue d'aider les États membres, les CER et les acteurs concernés, chaque fois que cela sera nécessaire, à assurer leur application judicieuse pour le bénéfice de l'ensemble de l'industrie aéronautique africaine.

249. Comme elle l'a annoncé dans son précédent rapport, la Commission a organisé, conjointement avec la Commission européenne, la Conférence Afrique-UE sur l'aviation dont l'ordre du jour couvrait les domaines de coopération dans l'aviation civile, notamment les politiques de transport aérien des deux régions ainsi que les questions de développement des infrastructures de l'aviation, la sûreté, la sécurité et la protection de l'environnement. La conférence s'est tenue à Windhoek en Namibie, les 2 et 3 avril 2009.

ii. Mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro

250. La Commission a poursuivi le processus de la mise en place du cadre juridique et institutionnel approprié pour la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro. L'accent est actuellement mis sur l'objectif visant à confier la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro à la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC), conformément à la décision des ministres responsables des transports aériens lors de leur troisième conférence tenue en mai 2007 à Addis-Abeba, Éthiopie.

251. À cette fin, la Commission a tenu des consultations continues avec la CAFAC sur la révision et l'adoption des Statuts de cette dernière en tenant compte de ses autres fonctions d'agence chargée de la mise en œuvre. En outre, la révision du rapport de l'étude sur la définition du cadre juridique, institutionnel, financier et opérationnel de la CAFAC comme agence chargée de la mise en œuvre est en cours. La Commission espère voir ce travail achevé avant la fin de 2009.

b) Transport ferroviaire

252. Comme il est indiqué dans le précédent rapport, la Commission travaille en étroite collaboration avec les principales parties prenantes, notamment l'Union africaine des chemins de fer (UAC) et l'Union internationale des chemins de fer (UIC) pour exécuter les projets prioritaires dans ce sous-secteur. À cette fin, les préparatifs des études sur ces projets ont été achevés et l'exécution de la plupart d'entre elles devrait commencer au cours du premier semestre de 2009 sous réserve du versement des fonds pour ce projet. Il s'agit des études suivantes :

- Élaboration d'une vision africaine des chemins de fer pour l'horizon 2025 ;
- Étude sur la création d'un fonds de développement des chemins de fer pour l'Afrique ;
- Évaluation de la privatisation de l'organisation africaine des chemins de fer ;
- Harmonisation des normes pour les infrastructures ferroviaires et le matériel roulant ;
- Renforcement des capacités.

c) Transport routier

253. Les principales activités en cours dans le secteur du transport routier comprennent l'ouverture des études de préféabilité sur deux couloirs de transport. Il s'agit des corridors Dakar-N'Djamena-Djibouti et Djibouti-Libreville. Il convient de rappeler que ces projets ont été sélectionnés lors d'une table ronde qui s'est tenue à Saly-Portudal au Sénégal en janvier 2008 pour discuter des voies et moyens d'accélérer la mise en œuvre de grands projets d'infrastructures en Afrique dans le cadre du NEPAD. Les études de préféabilité sont financées par le Mécanisme de financement de la préparation des projets d'infrastructure du NEPAD (IPPF-NEPAD) sous la direction de la Banque africaine de développement (BAfD) et la Commission de l'UA est l'agence chargée de sa mise en œuvre.

254. L'étude de pré faisabilité du corridor Dakar-N'Djamena-Djibouti est au stade d'adjudication du marché et le contrat sera signé fin juin 2009. En ce qui concerne l'étude du corridor Djibouti-Libreville, un avis général de passation de marché a été publié pour les manifestations d'intérêt. Les agences de consultation devaient être invitées à présenter leurs offres d'ici fin de mai 2009 et le processus d'appel d'offres devrait prendre jusqu'à quatre (4) mois.

d) Transport maritime

255. Dans le secteur du transport maritime, l'activité croissante des pirates au-delà des côtes somaliennes est une préoccupation majeure non seulement pour l'Afrique, mais également pour la communauté maritime internationale. La Commission a travaillé avec ses partenaires, notamment l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Union européenne, le gouvernement américain et d'autres partenaires pour trouver une solution durable à cette menace. Les mesures à court terme sont en cours, à l'instar de la présence de patrouilles navales dans le golfe d'Aden. La Commission a également l'intention de créer un réseau de garde-côtes pour l'Afrique de l'Est et australe chargé de surveiller et de décourager les activités illicites dans ce domaine. Un projet similaire est à un stade avancé en Afrique de l'Ouest et centrale.

256. Toutefois, il est également reconnu que le problème a ses racines dans l'absence d'un gouvernement stable en Somalie. Par conséquent, la Commission est à la recherche d'une réponse à cette question dans le contexte plus élargi des mesures de règlement des conflits et dans la négociation d'une solution politique durable en vue de mettre sur pied un gouvernement national fort qui peut participer effectivement aux efforts mondiaux visant à trouver une issue durable au problème de la piraterie et de toutes les activités illégales au large des côtes somaliennes.

257. En outre, les activités prioritaires en cours dans ce sous-secteur sont, entre autres, la définition d'une politique continentale et d'un cadre institutionnel pour la coordination des activités maritimes, en assurant un traitement équitable des pays africains dans le transport maritime international et la lutte contre la pêche illégale et la pollution marine.

i. Préparation de la deuxième Conférence des ministres en charge des transports maritimes de l'UA

258. La Commission a entamé les préparatifs pour la deuxième Conférence des ministres en charge des transports maritimes de l'UA, qui est organisée conjointement avec le Gouvernement sud-africain. La conférence qui se tiendra à Durban du 12 au 16 octobre 2009 a pour objectif d'examiner et d'adopter la version révisée de la Charte africaine des transports maritimes ainsi que les questions de sûreté, de sécurité et de protection de l'environnement. La lutte contre la piraterie, la pêche illégale et le déversement des déchets toxiques dans les eaux africaines seront à l'ordre du jour de la Conférence.

ii. Cadre institutionnel pour la coordination des affaires des transports maritimes sur le Continent

259. La Commission envisage de lancer l'exécution de l'étude pour le développement d'un mécanisme de coordination approprié pour le secteur des transports maritimes en Afrique. La préparation de l'étude, notamment la rédaction des termes de référence a été achevée en 2008. Le but de cette activité est de mettre en place un cadre qui permettrait de faciliter le développement durable et l'exploitation efficace et durable de l'industrie du transport maritime en Afrique.

2. ÉNERGIE (CRISE DE L'ÉNERGIE)

a) Etude juridique et institutionnelle sur la mise en place d'une Structure continentale de coordination du développement des grands projets hydroélectriques intégrateurs en Afrique

260. L'étude fait suite aux décisions et recommandations pertinentes de différentes conférences, séminaires et tables rondes sur le développement et le financement des grands projets intégrateurs organisés ces deux dernières années. La Commission a donc entrepris une étude juridique et institutionnelle sur la gestion des grands projets hydroélectriques intégrateurs en Afrique en vue de mettre en place une Structure continentale de coordination de ces projets.

261. Ces décisions et recommandations prescrivent, entre autres, de :

- travailler ensemble pour mettre en valeur les ressources énergétiques, notamment les ressources hydroélectriques de l'Afrique en tant qu'option majeure d'énergie renouvelable pour assurer le développement durable, l'intégration régionale, la sécurité énergétique ainsi que l'éradication de la pauvreté ;
- créer une Commission de coordination pour le développement des grands projets hydroélectriques intégrateurs.

262. L'étude se propose de :

- faire l'inventaire des bonnes pratiques en matière de grands projets intégrateurs ;
- définir le régime juridique des grands projets hydroélectriques intégrateurs africains ;
- élaborer le cadre institutionnel le mieux approprié pour la mise en œuvre des règles juridiques prédéfinies dans la perspective d'une meilleure gestion de ces grands projets intégrateurs

263. À la fin de cette étude, la Commission a organisé du 26 au 28 novembre 2008 à Addis-Abeba, Éthiopie, un atelier de validation dans le but d'informer les principaux acteurs, d'examiner, d'analyser et d'amender le rapport d'étude pour en faire un document consensuel et permettre l'appropriation de l'Étude par les participants afin de

faciliter sa mise en œuvre ultérieure. Les conclusions de cet atelier seront soumises à la prochaine Conférence des ministres en charge de l'énergie de l'UA.

264. Les principales recommandations à mettre en œuvre sont les suivantes :

- Approfondir la réflexion en ce qui concerne le schéma institutionnel et les compétences de la structure de coordination en vue ;
- Élargir la perspective de l'Étude tant au plan spatial que du contenu en adoptant une méthode inclusive susceptible de prendre en compte toutes les parties prenantes et les fonds documentaires existants.

265. L'ensemble de ces recommandations tend à souligner que malgré l'opportunité urgente de mettre en place cette structure, il est impérieux d'élargir la réflexion en impliquant le plus de parties prenantes possible afin de s'entourer de toutes les garanties nécessaires pour la réussite de l'opérationnalisation de cette structure.

266. La réussite de la mise en place de cette structure pourrait aisément inspirer tout autre type de grand projet d'infrastructure à caractère intégrateur.

b) Études conjointes de l'UA et de la BAfD sur les hydrocarbures (pétrole et gaz) en Afrique

267. Au cours des dernières années, le prix du pétrole sur le marché mondial a connu d'énormes fluctuations. Le prix élevé du pétrole a durement frappé les consommateurs et l'économie, mais l'impact a été plus sévère en Afrique. Le pétrole reste sans aucun doute essentiel à l'amélioration de la qualité de vie et aux possibilités de production en Afrique, comme c'est le cas sur d'autres continents.

268. La Banque africaine de développement (BAfD) et la Commission de l'UA ont convenu d'entreprendre conjointement des études sur : (i) l'impact des prix élevés du pétrole sur les économies africaines, (ii) la création d'un Fonds africain du pétrole (APF) : Modalités de fonctionnement, et (iii) une analyse prospective de l'exploitation du pétrole et du gaz en Afrique.

269. La Commission de l'UA et la BAfD ont organisé un atelier du 10 au 12 décembre 2008 à Addis-Abeba, visant à valider les résultats des études conjointes. Cet atelier a constaté l'insuffisance des moyens techniques permettant de valider les études et il a recommandé qu'au moins deux des ateliers régionaux soient consacrés à la validation.

270. Par conséquent, la Commission a organisé deux ateliers régionaux sur la validation et l'appropriation des résultats des études conjointes de l'UA et de la BAfD : (i) pour les régions d'Afrique du Nord et de l'Ouest (CEDEAO, UMA, CEN-SAD et UEMOA), (ii) d'Afrique de l'Est, centrale et australe (EAC, CEEAC, SADC, COMESA, IGAD et CEMAC).

271. Les activités principales de l'adoption du Plan d'action et de la feuille de route sont les suivantes : i) la Commission de l'UA et la BAfD doivent recueillir les

observations et les recommandations des ateliers régionaux ; ii) la Commission de l'UA et la BAfD doivent rencontrer les organes de l'Association africaine des producteurs de pétrole (APPA) pour l'échange d'expériences sur l'opérationnalisation du Fonds ; iii) la Commission de l'UA doit sensibiliser les chefs d'État et de gouvernement lors du prochain Sommet de l'Union africaine de juillet 2009 sur la nécessité de contribuer aux ressources initiales du Fonds ; iv) la Commission de l'UA doit organiser la Conférence des ministres en charge des hydrocarbures sur l'APF.

272. Les principales conclusions et recommandations suivantes ont été adoptées :

- Les participants ont validé les résultats des études menées par l'UA et la BAfD, et ont exprimé leur soutien ;
- L'APF devrait être un Fonds de solidarité pour les États membres de l'Union africaine ;
- Les contributions à l'APF doivent venir de tous les États membres de l'UA ;
- L'APF est chargé d'aider et de promouvoir le développement de projets énergétiques (pétrole et gaz, énergies renouvelables) et le commerce intra-africain dans le secteur des hydrocarbures ;
- L'APF doit être mis sur pied dès que possible ;
- Il faudrait étendre le mandat de l'APF aux activités telles que l'encadrement des nouveaux producteurs de pétrole ou de gaz dans les techniques de négociation et de renforcement des capacités (locales) ;
- Il importe de créer des synergies et d'actions entre l'APF et les initiatives existantes, en particulier, le Fonds APPA ;
- Il convient de mettre en place des mécanismes pour garantir que toutes les sociétés pétrolières opérant en Afrique pourront participer et contribuer au fonds de solidarité et à l'intégration régionale.

273. Les conclusions et les recommandations de ces ateliers régionaux seront soumises à la Conférence des ministres en charge des hydrocarbures (pétrole et gaz) de l'UA au cours du deuxième semestre 2009, pour examen et adoption.

c) Mise en œuvre du Partenariat Afrique-UE pour l'énergie

274. Le partenariat Afrique-UE pour l'énergie (AEEP) est l'un des huit (8) partenariats de la Stratégie conjointe Afrique-UE adoptée à Lisbonne en décembre 2007.

275. Le Partenariat pour l'énergie renforcera l'actuel Dialogue Afrique-UE sur l'accès à l'énergie et à la sécurité en matière d'énergie. L'AEEP vise à mobiliser davantage de ressources financières, techniques et humaines en faveur du développement de

l'énergie de l'Afrique, à augmenter les investissements européens et africains dans les infrastructures énergétiques et dans les interconnexions énergétiques en Afrique et entre l'Afrique et l'UE. Au cours de différentes réunions, les participants ont souligné qu'il est temps de passer des processus à des résultats concrets.

276. Au cours de la dernière la réunion du Groupe de travail conjoint Afrique-UE qui s'est tenue à Bruxelles en Belgique du 17 au 18 mars 2009, il a été convenu d'organiser un atelier consultatif du Groupe d'expert conjoint Afrique-UE sur la Feuille de route pour le Partenariat Afrique-UE pour l'énergie, à Entebbe, Ouganda, du 5 au 7 mai 2009. Les principaux objectifs de l'atelier seront de contribuer à l'élaboration de la Feuille de route du Partenariat pour l'énergie à partir d'un point de vue technique, et de veiller à ce que les actions proposées correspondent aux besoins de l'Afrique et soient techniquement réalisables et viables.

277. Le projet final de la Feuille de route devait être présenté lors de la 2^{ème} Réunion du Groupe d'expert conjoint Afrique-UE les 18 et 19 juin 2009 à Bruxelles et approuvé au niveau des experts. Il sera ensuite présenté à la réunion de haut niveau sur l'énergie organisée au cours du second semestre 2009 aux Pays-Bas, pour approbation au niveau politique.

278. La réunion de haut niveau sur l'énergie a pour objectif de faire le bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Partenariat Afrique-UE pour l'énergie, d'arrêter d'autres priorités pour l'horizon 2010 et de lancer les débats sur les priorités de la période 2011-2013.

d) Première Conférence ministérielle conjointe sur l'énergie de l'ASA

279. Dans le cadre de la préparation du Deuxième Sommet Afrique-Amérique du Sud (ASA) qui se tiendra au Venezuela en septembre 2009, la première conférence conjointe des ministres en charge de l'énergie des pays africains et d'Amérique du Sud, initialement prévue du 29 au 30 mai 2009 Addis-Abeba en Éthiopie, et qui devait être précédée par une session des experts du 26 au 28 mai 2009, a dû être reportée en raison de l'absence de confirmation de la présence d'un nombre suffisant d'États membres, en particulier du côté sud-américain. Les nouvelles dates proposées sont du 13 au 17 juillet 2009.

280. Le principal objectif de Première Conférence des ministres responsables de l'énergie de l'ASA est d'adopter des orientations stratégiques et des programmes et projets de portée régionale et continentale, et un plan d'action pour favoriser la coopération et le partenariat qui seront profitables à tous, en particulier pour mieux exploiter les ressources abondantes dans les deux régions.

281. La Conférence devrait adopter : i) une stratégie globale d'orientation pour la coopération des deux régions dans le secteur de l'énergie, ii) des projets et programmes d'énergie appropriés pour les partenariats entre les États membres des deux régions ; iii) un mécanisme et des modalités de mise en œuvre des programmes et projets identifiés, notamment l'échange d'expertise et le transfert de technologies ; iv) et une déclaration, des résolutions et un Plan d'Action.

282. Les résultats de la Conférence ministérielle conjointe de l'ASA sur l'énergie seront soumis à l'adoption du deuxième Sommet ASA qui se tiendra au Venezuela en septembre 2009.

e) Cadre stratégique pour la technologie de l'énergie pour la domestication de l'énergie renouvelable en Afrique

283. La demande croissante en énergie en Afrique constitue un sérieux défi pour les décideurs lorsqu'ils explorent des options pour faire face à la nécessité sans cesse croissante de développer les capacités et d'adopter des solutions efficaces et économiques. À l'heure actuelle, seuls 2 pour cent du potentiel de l'Afrique en sources d'énergie hydraulique ont été exploités. Des efforts ont été déployés pour exploiter les énergies renouvelables en vue de soutenir les formes de production économique et d'assurer la durabilité de l'environnement. Au cours des dernières années, le nombre de systèmes indépendants de production d'électricité a augmenté, car une grave pénurie d'énergie contraint de nombreux gouvernements africains à conclure des accords multinationaux visant à combler les énormes déficits dans la demande et l'approvisionnement.

284. La réunion sur le Cadre stratégique pour la technologie de l'énergie pour la domestication des énergies renouvelables en Afrique s'est tenue à Pretoria, Afrique du Sud, du 12 au 14 février 2009. La réunion était organisée conjointement par la Commission pour la recherche scientifique et technique de l'Union africaine (AU-STRC) et le Bureau régional pour l'Afrique du Conseil international pour la science (CIUS). La réunion a examiné un projet de Cadre sur la « Politique de la technologie de l'énergie pour la domestication des énergies renouvelables en Afrique » et a fait des recommandations à l'attention des décideurs des États membres.

285. La réunion a fait, entre autres, les recommandations suivantes :

- L'investissement dans l'énergie doit être guidé par des objectifs clairs en matière de technologie ;
- Avec tous les nouveaux investissements qui touchent un sous-secteur de l'énergie, le contenu national doit être revu à la hausse ;
- Les institutions politiques et les nationales d'électricité doivent être proactives en veillant à la mise sur pied des collectivités locales de sous-traitance pour les investissements énergétiques mise en œuvre par des entrepreneurs étrangers ;
- Les institutions nationales d'électricité devraient veiller à la participation des capacités locales dans le pré-investissement, l'exécution des projets et l'exécution des projets de services.

3. **TÉLÉCOMMUNICATIONS, POSTES ET TIC**

a) Projet de réseau Panafricain de services en ligne pour la Télémédecine et la Télé-éducation

286. Dans le dernier rapport soumis en janvier 2009, la Commission a fait le point sur l'état d'avancement de ce projet initié par le Gouvernement indien pour la fourniture des services en ligne pour la télémédecine et la télé-éducation. Il convient de signaler les développements suivants survenus depuis lors :

- Engagement des États membres à participer au projet : La sensibilisation des États membres et le suivi de la signature de l'Accord de participation au projet ont été menés par la Commission de l'Union africaine et l'Inde. Au 30 avril 2009, l'Accord de participation au projet a été signé par 60 % des États membres de l'Union, soit les 33 États membres suivants :

Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Malawi, Maurice, Mozambique, Niger, Nigeria, Ouganda, RDC, Rwanda, Sierra Leone, Sénégal, Seychelles, Somalie, Soudan, Tanzanie, Togo, Zambie, Zimbabwe.

- Installation et mise en service de la Station terrienne Hub à Dakar : connexion de la station au Centre de données TCL New Delhi par fibre optique et au satellite RASCOM ;
- Installation des stations VSAT et autres équipements et logiciels dans les États membres africains : 14 universités nationales, 13 hôpitaux nationaux, 2 universités directrices régionales et 1 hôpital super spécialisé ;
- Installations des stations VSAT et autres équipements et logiciels dans 2 universités indiennes et 6 hôpitaux super spécialisés en Inde ;
- Les progrès enregistrés dans le choix des 5 universités régionales directrices africaines et des 5 hôpitaux africains régionaux super spécialisés se présentent comme suit :
 - 2 hôpitaux régionaux sont sélectionnés : Hôpital d'Ibadan au Nigeria et le Centre hospitalier universitaire (CHU) de Brazzaville au Congo ;
 - 3 universités régionales sont sélectionnées : Le Groupement de l'Université Kwamé Nkrumah et de l'Université du Ghana, et l'Université Makéréré en Ouganda et l'Université Yaoundé I au Cameroun.

287. Les études portant sur les tarifs des services et les modalités et structures de gestion du réseau par l'Afrique après les cinq ans d'appui de l'Inde sont en cours ;

288. Le choix des cours proposés par l'Inde et par les États membres se poursuit. À ce sujet, un programme de cinq cours avait été proposé par l'Inde qui vient d'y ajouter des options supplémentaires.

289. Le Réseau panafricain de services en ligne a été inauguré le 26 février 2009 par M. Pranab Mukherjee, ministre indien des affaires extérieures, à partir du Centre de données de TCIL New Delhi, par vidéo-conférence avec les 11 ministres des pays pour lesquels les installations dans les universités et hôpitaux sont terminées. Cette inauguration a connu aussi la participation de la Commission.

290. Les travaux d'installation et de mise en service devraient s'achever en septembre 2009. Les services sont progressivement fournis aux pays de la façon suivante :

- Les services de télémedecine testés avec l'Hôpital Fann de Dakar en mars 2009 vont couvrir progressivement les autres pays ;
- Le démarrage des services de télé-éducation en mars 2009 va couvrir progressivement les États au fur à mesure qu'ils effectueront le choix des cours.

b) Harmonisation des politiques et cadres réglementaires des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (tic), et du secteur postal en Afrique

291. Dans le cadre de la mise en œuvre des conclusions de la Conférence des ministres et de la Décision du Conseil exécutif adopté à Sharm-El-Sheikh en juillet 2008, un Plan de mise en œuvre a été élaboré et soumis au Bureau de la Conférence des ministres.

292. En attendant l'examen et l'adoption du Plan d'action par le Bureau de la Conférence des ministres, la Commission a entrepris la mise en œuvre des activités suivantes découlant du Plan d'action :

- Traduction et communication de l'ensemble des documents pertinents aux États membres, aux CER et aux partenaires en indiquant les contributions attendues ;
- Élaboration des termes de référence pour la mise en œuvre des actions prioritaires notamment l'étude de modèles régionaux de lignes directrices de réglementations et législations de télécommunications et des TIC au profit des CER ;
- Participation au processus de création de l'Assemblée des régulateurs africains de télécommunications et des TIC ;
- Coopération avec l'Union Internationale des Télécommunications dans le cadre d'un projet dénommé Harmonisation des politiques en matière de TIC couvrant 43 pays en Afrique (HIPSSA) pour mettre en œuvre certaines activités

notamment l'élaboration de modèles régionaux de lignes directrices pour la réglementation et la législation des télécommunications et des TIC.

III.3 INTEGRATION, CHANGEMENT CLIMATIQUE ET GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

1. IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREOCCUPATIONS ESSENTIELLES

293. L'Agriculture est le pilier de l'économie de la plupart des pays africains, et demeure ainsi de loin le principal instrument de développement des régions. Pour la majorité des ménages africains, la production agricole et alimentaire nationale est le principal facteur déterminant de l'ensemble des revenus, de la disponibilité et de l'accès à l'alimentation ainsi que de la réduction de la pauvreté. En effet les études réalisées à cet effet dans certains pays africains, indiquent que l'augmentation d'un dollar des revenus agricoles contribue à accroître le total des revenus, de 2 à 3 dollars en raison de l'effet multiplicateur élevé du secteur agricole qui varie de 1,5-2,7.

294. Par conséquent si l'Afrique ne développe pas son agriculture, elle n'arrivera pas à réaliser la transformation économique durable pouvant promouvoir de plus grandes opportunités d'activités génératrices de revenus et d'emplois dans d'autres secteurs liés en amont et en aval au secteur de l'agriculture.

295. C'est dans ce contexte que la Commission soutient sans réserve les programmes visant à promouvoir, entre autres, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté sur le Continent pour contribuer ainsi à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

296. Pour promouvoir le développement agricole et réduire ainsi la famine et la pauvreté sur le Continent, la Commission a mis en œuvre un certain nombre de programmes et d'activités relevant de sa compétence, conformément à l'agenda du Programme détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) de l'UA-NEPAD. La Commission a également établi des liens de coopération régionale et internationale en vue de trouver une solution au problème de la faim et de la pauvreté sur le Continent. Cela a permis non seulement de sensibiliser davantage et d'augmenter l'assistance des donateurs aux programmes et aux projets de l'Union africaine, mais également de faciliter l'échange et le partage d'expertise et de ressources humaines avec les partenaires au développement de l'Union africaine et d'autres parties prenantes en vue du développement de l'Agriculture en Afrique.

a) L'Initiative de la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel

297. Le programme de l'Union africaine sur la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel a l'objectif essentiel de lutter contre la désertification et la dégradation des sols, en vue d'assurer la productivité durable pour réduire ainsi la famine et alléger la pauvreté sur le continent. Les partenaires de cette initiative continentale sont entre autres : l'Union européenne, les Secrétariats multilatéraux pour l'environnement (UNCCD, UNFCCC, CBD), les communautés économiques régionales (CEDEAO, CEN-

SAD, CEEAC, IGAD), le NEPAD, TerrAfrica et bien entendu les Etats membres de l'Union africaine.

298. Deux réseaux de Programmes thématiques (TPN3 et TPN6 mis en œuvre respectivement par le Bureau interafricain des ressources animales (UA/IBAR) et le Bureau spécialisé de l'Union africaine pour la recherche agricole et le développement des zones semi-arides de l'Afrique (UA/SAFGRAD) dans le cadre de la lutte contre la désertification devraient compléter les objectifs de l'initiative de la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel. Le Programme TPN3 intitulé «Projet d'interface animaux domestiques et environnement dans les zones arides (DLWEIP) est mis en œuvre par le Bureau interafricain des ressources animales et devrait s'occuper de la biodiversité et de la conservation des ressources animales, au moyen de systèmes de gestion durable des terres dans le sous-secteur de l'élevage/faune au Kenya et au Burkina Faso. En revanche le Réseau de Programme thématique sur la promotion des Systèmes agricoles durables (TPN6) coordonné par l'UA/SAFGRAD contribue à la lutte contre la désertification à travers une approche globale pour la production agricole qui reconnaît l'interdépendance entre les diverses composantes des systèmes agricoles durables.

299. Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de l'Initiative de la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel, une étude de faisabilité conjointe UA/UE a été réalisée dans le but de collecter les informations pertinentes requises et de définir les modalités de mise en place d'un modèle au niveau régional et national. L'objectif est de comprendre les tendances actuelle et future de la désertification et de dégradation des sols sur le Continent. Dans le même temps, des propositions sont faites pour utiliser l'assistance financière fournie par le gouvernement de Grèce sous les auspices du Fonds d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique. En outre des efforts sont déployés en vue de promouvoir l'appropriation et la synergie entre les diverses parties prenantes en sensibilisant davantage les Etats membres et les CER et d'autres partenaires aux avantages des initiatives de la Grande muraille verte. Qui plus est, l'élaboration d'un Plan Directeur pour cette initiative est en cours et devrait être achevée dans les deux mois à venir.

b) Gestion des ressources forestières transfrontalières

300. La gestion et l'utilisation durables des immenses ressources forestières du Continent sont indispensables à la lutte contre la faim et la pauvreté dans le Continent. Aussi la Commission continue-t-elle à accorder une attention toute particulière à l'adoption d'une politique continentale en matière de gestion des ressources forestières qui garantit l'exploitation durable et efficiente de ces ressources naturelles. A cet égard, la Commission a participé activement à l'élaboration de propositions et de notes d'orientation pour la gestion durable des ressources forestières en Afrique de l'Ouest notamment en Sierra Leone, en Guinée, au Libéria et en Côte d'Ivoire qui devrait s'étendre à d'autres régions de grands espaces forestiers du Continent.

301. Par ailleurs, pour assurer la gestion durable des ressources forestières du Continent, la Commission travaille en collaboration étroite avec les Communautés Economiques régionales (CER) notamment CEDEAO, la SADC et le COMESA ainsi que le bureau sous régional de la FAO pour l'Afrique de l'Est sur l'élaboration d'une

politique sous régionale des ressources forestières et la promotion du reboisement communautaire pour régénérer les forêts perdues et créer des emplois et des richesses.

c) Eau et Assainissement

302. Conformément à la Décision de Sharm-El-Sheik sur l'eau et l' assainissement, adoptée par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, en juillet 2008 en Egypte, la Commission, en collaboration avec les principaux partenaires de l'Union africaine dont la Banque africaine de Développement, la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique et l'Agence des Nations Unies pour l'Environnement, a apporté son soutien au Conseil des Ministres africains sur l'Eau (AMCOW) qui est un mécanisme de coordination des stratégies et actions régionales pour la gestion des ressources en eau. En outre, l'AMCOW sera chargé de négocier un partenariat pour la mise en œuvre des décisions de l'Union africaine sur l'eau et l'assainissement tandis que la Commission elle-même devra participer à la mobilisation de ressources requises pour la mise en œuvre des recommandations et des stratégies.

303. La Commission œuvre à la mise en œuvre de la Décision pertinente de janvier 2009 relatives aux Comités techniques spécialisés (CTS) en vue notamment d'assurer l'intégration d'AMCOW et de la Conférence des Ministres africains sur l'Environnement dans le Comité technique spécialisé sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement.

304. De même, la Commission s'est réunie avec les principales parties prenantes et les partenaires pour assurer la mise en œuvre de la Déclaration de Sharm-El-Sheik sur l'Eau et l'Assainissement. Ces partenaires étaient entre autres la GTZ et la BAD pour l'appui à la mise en œuvre de la Déclaration de Sharm El-Sheik et les représentants suédois pour solliciter leur soutien à l'harmonisation des politiques en matière de gestion des ressources en eaux transfrontalières.

d) Adaptation au Changement climatique et atténuation de ses effets

305. L'Afrique devrait en principe être le Continent le plus vulnérable aux impacts négatifs des effets du changement climatique dus à la pauvreté et aux faibles capacités d'adaptation à ce changement même si elle contribue peu ou pas aux émissions de gaz à effets serre qui provoquent le réchauffement de la planète et le changement climatique. C'est compte tenu de l'énorme impact négatif que le changement climatique pourrait avoir sur les moyens de subsistance des populations africaines que la Commission a décidé de renforcer les capacités de l'Afrique à s'adapter et à réduire les effets du changement climatique en lançant le Programme sur le climat et le Développement en Afrique (CLIMDEV-AFRICA). CLIMDEV-AFRICA qui est un programme conjoint de la Commission, de la BAD et de la CEA, constitue une étape essentielle pour s'assurer que l'adaptation au changement climatique en Afrique est pertinente et efficace et entièrement intégrée dans le processus de développement du Continent notamment dans les domaines de l'agriculture et de la santé qui pourraient être les plus touchés par le changement climatique.

306. A cet égard, le document sur l'évaluation de CLIMDEV-AFRICA a été élaboré et finalisé par l'équipe d'évaluation et les responsables du programme chargés de la mise en œuvre de l'initiative. Par ailleurs, les divers rôles de chaque institution à savoir la Commission de l'UA, la BAD et la CEA, dans la mise en œuvre de CLIMDEV-AFRICA ont été soulignés et clairement définis, pour faciliter sa mise en œuvre. En outre, la Commission a été chargée d'assurer la coordination avec les Etats membres et d'autres parties prenantes du programme CLIMDEV-AFRICA de telle sorte qu'à la prochaine Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique, la Conférence des Parties des 15 (UNFCCC COP 15) qui doit se tenir en décembre 2009, à Copenhague, l'Afrique ait une position commune et parle d'une seule voix en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets sur le Continent.

307. La Commission a également tenu des réunions consultatives avec les partenaires sur la décision du Sommet de janvier 2009 sur la délégation du changement climatique à la COP15 et a rencontré également les négociateurs africains pour échanger des vues et adopter une stratégie sur les modalités d'élaboration du document sur la Position africaine commune à l'égard du changement climatique à la COP15. La Commission a également obtenu le soutien du gouvernement de Grèce aux initiatives pour le changement climatique et eu des discussions avec d'autres pays dont la Norvège et le Danemark sur l'assistance aux Négociateurs de l'Union africaine à la COP 15. En outre, d'autres partenaires dont la BAD et la CEA assistent la Commission en nécessitant des Experts et des Consultants en matière de changement climatique pour la bonne préparation de la COP15.

e) Surveillance de l'environnement pour un développement durable en Afrique (SEDDA)

308. La Commission abrite le Programme de Surveillance de l'environnement pour un développement durable en Afrique financé par l'Union européenne à travers le Fonds Européen de développement (FED9). Ce projet vise à fournir aux décideurs des informations fiables, pertinentes et précises sur la surveillance en termes de détection rapide de pénurie alimentaire et d'eau et à mieux évaluer l'impact des politiques et autres interventions nécessaires à la conservation de l'environnement.

309. Pour accélérer le Programme de SEDDA, la Commission a organisé et facilité la tenue de la troisième réunion d'Experts techniques de SEDDA, une retraite sur l'adoption de la stratégie mondiale de SEDDA et la 2^{ème} réunion du Comité directeur au Siège de la Commission de l'UA, à Addis-Abeba et à Nazareth (Ethiopie) du 11 au 18 février 2009. Au cours de ces réunions, plusieurs exposés ont été faits pour donner à toutes les parties prenantes un aperçu des progrès enregistrés jusqu'ici dans la mise en œuvre du Programme de SEDDA au cours des six derniers mois depuis la 2^{ème} réunion d'Experts techniques de SEDDA, tenue à Accra (Ghana). Le Comité Directeur a aussi donné les directives que l'Equipe de coordination du Programme devrait suivre au cours des six prochains mois pour une bonne mise en œuvre du programme SEDDA.

310. La Commission a également tenu une rencontre AMESD-EUMETSAT (Organisation européenne pour l'exploitation des satellites météorologiques) et inauguré la station thématique du programme SEDDA, le 29 avril 2009 au Siège à

Addis-Abeba. Au cours de cet événement, un exposé technique sur les actions thématiques du programme SEDDA a été fait en présence du Corps diplomatique et du personnel de l'Union africaine. Le projet contenait également un avis de prévisions sur les sites web de l'UA et de l'UE pour publier le contrat de fourniture de la seconde génération de satellite météorologique) et les stations thématiques de SEDDA que doit lancer bientôt l'Union Européenne. Une fois achevée, la station thématique permettra l'accès aux données du satellite météorologique pour 47 pays du groupe ACP, en Afrique, aux cinq centres régionaux participants de l'AGRHYMET à Niamey, à l'ICPAC à Nairobi, au MOI à Maurice, au CICOS de Kinshasa, au service météorologique du Botswana à Gaborone ainsi qu'à la Commission elle-même.

f) Programme de gestion intégrée des ressources naturelles du Plateau du Fouta Djallon

311. L'objectif à long terme du Programme de gestion intégrée des ressources naturelles du Plateau du Fouta Djallon à Conakry (Guinée) est d'assurer la protection et l'utilisation judicieuse des ressources naturelles du Plateau du Fouta Djallon et la viabilité des ressources en eau des fleuves de la région d'Afrique de l'Ouest en vue d'améliorer les moyens de subsistance de la population du Plateau.

312. Pour promouvoir le lancement d'un nouveau projet financé par le fonds pour la protection de l'environnement (GEF) pour la gestion des ressources naturelles du plateau, une conférence ministérielle a été organisée par le Bureau de Coordination de Conakry du 18 au 21 mai 2009 au Sénégal.

313. En outre, un protocole d'Accord et les termes de référence sont en cours d'élaboration pour la mise en œuvre de la Résolution 5 de la troisième réunion du Comité ministériel de suivi de la Commission de la CEDEAO qui demande la participation accrue de la CEDEAO à la gestion du Programme du Plateau du Fouta Djallon.

314. Le Bureau du Fouta Djallon a poursuivi sa campagne de sensibilisation auprès des Etats membres et de toutes les autres parties prenantes à la nécessité de lutter contre le processus de dégradation des sols des hauts Plateaux du Fouta Djallon et d'autres réserves d'eau d'Afrique, avec la diffusion d'un bulletin trimestriel intitulé « LE FOUTA DJALLON » dont la quatrième édition est prévue pour avril 2009.

g) Projet de la CE-ACP pour le renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre des Accords multilatéraux sur l'Environnement

315. L'expérience en matière de gestion de l'environnement en Afrique, prouve que les problèmes d'environnement ne sont pas suffisamment intégrés dans les politiques nationales et sous régionales de développement et dans les stratégies de réduction de la pauvreté et que le secteur de l'environnement n'est toujours pas considéré comme une priorité politique et financière pour bon nombre de pays. Cependant la plupart des pays africains sont parties aux Accords multilatéraux sur l'environnement (AME), même si l'Afrique ne dispose pas encore des capacités requise pour assurer la mise en œuvre et l'application de ces Accords. Pour pallier les difficultés qui se posent à l'Afrique en la

matière, la Commission européenne a décidé, dans le cadre de l'Accord de partenariat ACP-CE, de soutenir la mise en place d'un programme de renforcement des capacités en ce qui concerne la mise en œuvre des Accords multilatéraux sur l'environnement, dans les pays du Groupe Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) notamment les pays africains membres des ACP.

316. Le principal objectif du projet est de renforcer et de promouvoir les capacités des pays africains des ACP pour la mise en œuvre effective des accords multilatéraux sur l'Environnement et autres instruments en vue d'une meilleure gestion de l'environnement et des ressources naturelles et d'une mise en œuvre effective des stratégies de développement durable et d'éradication de la pauvreté en Afrique. Les capacités des Africains dans les négociations internationales, à participer aux marchés carbone sous les auspices du Protocole de Kyoto, leurs capacités à gérer les produits chimiques toxiques, notamment les pesticides obsolètes, à faire face aux problèmes de la désertification doivent également être renforcées.

317. La Commission de l'Union africaine est désignée par les pays africains du Groupe Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) et la Commission européenne, comme centre opérationnel régional du Projet d'une durée de 48 mois. A cet égard, la Commission travaillera en partenariat étroit avec les Etats membres, les Communautés économiques régionales, son programme NEPAD ainsi que les Secrétariats des Accords multilatéraux sur l'environnement, la CEA, la BAD, la Conférence des ministres africains sur l'environnement (CMAE), le Conseil ministériel africain sur l'Eau (AMCOW) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

318. Ce Programme a été approuvé par la réunion des Ministres africains de l'Environnement (CMAE), en juin 2008 à Johannesburg au cours de laquelle les ministres africains ont demandé aux pays africains de participer effectivement aux activités de mise en œuvre du programme; un Accord de coopération du projet a été conclu entre la Commission et le PNUE en mai 2009. Une Unité du projet a également été établie au sein du Département de l'économie rurale et de l'agriculture et un Atelier d'évaluation des besoins est prévu en juin 2009 dans 3 sous-régions et pays d'Afrique pour identifier les besoins et priorités en ce qui concerne la mise en œuvre des Accords multilatéraux sur l'Environnement.

h) Réduction de risques de catastrophes

319. Consciente du risque des catastrophes sur le Continent, la Commission a suivi avec un vif intérêt l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de réduction des risques des catastrophes, par le renforcement des capacités aux niveaux régional et national. Elle a pris, avec satisfaction, l'appui apporté par la Stratégie internationale de prévention des risques et espère que ce partenariat sera renforcé dans les années à venir.

320. Pour mobiliser les fonds nécessaires à la mise en œuvre des initiatives de réduction des risques des catastrophes, la Commission a soumis au gouvernement des Etats-Unis une proposition lui demandant de financer le plan de secours en prévision de catastrophes. Il convient d'indiquer également qu'une réunion consultative de la 2^{ème}

Plateforme régionale africaine sur la réduction des risques de catastrophes s'est tenue du 5 au 7 avril 2009 à Nairobi pour préparer le document de l'Afrique qui sera présenté à la Plateforme régionale mondiale prévue en juin 2009 à Genève. La Commission, en collaboration avec les partenaires examine également en ce moment la décision du Conseil exécutif de 2006 relative à la réduction des risques de catastrophes ainsi que l'offre faite par les Autorités égyptiennes de créer un centre de gestion d'appui en Egypte. En outre, la Commission, en collaboration avec les Etats membres et les partenaires, est entrain de reconduire le Programme d'Action pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine de réduction des catastrophes de 2006 à 2010 à 2006-2015.

III.4 INTEGRATION ET DEVELOPPEMENT DU MARCHE ET DES AVOIRS FINANCIERS

a) Crise économique et financière

321. Survenue depuis l'été 2007, la crise actuelle, qui fut d'abord financière et ensuite économique, a fini par s'imposer comme une crise systémique dont les perspectives de sortie s'obscurcissent quotidiennement. Plusieurs initiatives, dont deux Sommets du G20, ont été entreprises pour tenter de lui apporter une thérapie efficace et durable.

322. En Afrique, les manifestations de cette crise sans précédent depuis celle des années 1929-30, sont légion. Elles se traduisent essentiellement par le tarissement des sources du financement extérieur comme interne ; l'incapacité de faire face au service de la dette ; l'impossibilité pour la plupart des pays du continent à réaliser les OMD à l'horizon 2015. Face à cette situation dans laquelle elle ne constitue qu'une victime collatérale, l'Afrique ne dispose d'aucun plan de relance économique ou de sortie de crise. Elle ne s'attend qu'à bénéficier de l'effet induit de la mise en œuvre des décisions du G20.

323. Le Sommet du G20 qui s'est tenu à Londres en avril 2009, a pris des décisions visant à reformer profondément le système monétaire et financier international en lui imprimant une nouvelle orientation. Particulièrement, ce Sommet a accru substantiellement les ressources du FMI (elles ont été triplées) pour lui permettre de mieux jouer son rôle dans la relance de l'économie mondiale. Une part significative de ces nouvelles ressources devraient être consacrées à soutenir le commerce international, et à aider les PVD les plus vulnérables et dépourvus de tout plan de relance. Mais la question essentielle qui se pose à l'Afrique est la suivante : Comment accéder à ces nouvelles ressources que le G20 de Londres vient de mettre à la disposition du FMI ? En d'autres termes, quelle stratégie ou politique faut-il mettre en place pour que l'Afrique puisse bénéficier de la part de ces nouvelles ressources qui devrait lui revenir pour endiguer les effets pervers de la crise et relancer ses économies.

324. Pour la Commission, la réponse à ces interrogations résiderait partiellement dans l'allègement de la conditionnalité qui accompagne les apports financiers du FMI. Si cette conditionnalité contraignante n'était pas profondément révisée avant de répartir ces nouvelles ressources entre les éventuels bénéficiaires, l'Afrique risquerait de voir sa

situation s'empirer. Par conséquent, le desserrage des contraintes sévères relatives à la conditionnalité du FMI doit être perçu comme une condition préalable à l'allocation optimale des ressources additionnelles dont le FMI vient d'être doté. Dans cette perspective, la Commission considère comme impératif le réexamen du cadre macro-économique de la soutenabilité de la dette africaine. Si ce cadre devenait plus flexible, il permettrait à la plupart des pays africains de recourir à des sources de financement non concessionnels dont l'accès leur est, aujourd'hui, interdit. Si l'Afrique ne peut pas bénéficier d'une partie des ressources nouvelles mises à la disposition du FMI, le train de la relance de l'économie mondiale partira sans elle. Encore une fois, elle restera sur le quai et ses économies s'enliseront davantage dans la précarité.

325. La Commission vient d'entreprendre une étude sur le réaménagement du cadre macro-économique de la soutenabilité de la dette en Afrique. Cette étude vise à faire des recommandations que le leadership africain pourra faire valoir auprès des Institutions de Bretton-Woods.

b) Création des Institutions financières

326. Le processus de mise en place des institutions financières africaines [Banque Africaine d'Investissement (BAI), Fonds Monétaire Africain (FMA), et Banque Centrale Africaine (BCA)] se poursuit à un rythme inégal. Si les progrès sont appréciables pour la Banque africaine d'Investissement, les avancées sont lentes pour les deux autres institutions.

i. Banque africaine d'Investissement

327. Des progrès notables ont été accomplis. Depuis juin 2008, le Comité technique de Pilotage, sous la conduite du Gouverneur de la Banque centrale de la Libye, est à pied d'œuvre. Il a produit les principaux textes fondateurs de la Banque que sont le protocole et les statuts. Le Protocole a été déjà adopté par la Conférence de l'Union en février 2009. Le projet de statuts de la BAI a été validé par les experts juristes et économistes des Etats membres lors d'une réunion organisée à Tripoli (Libye) en mai 2009. Ces statuts ont été adoptés, par la Conférence conjointe UA-CEA des Ministres africains de l'Economie et des Finances tenue en juin 2009 en Egypte, qui les a recommandés pour adoption finale de la Conférence en juillet 2009.

328. En conclusion, si ce deuxième texte fondateur de la Banque africaine d'Investissement est adopté par la Conférence, la Banque peut voir le jour avant la fin de l'année 2010 à condition que les Etats membres acceptent de mettre en œuvre immédiatement ces textes fondateurs en les signant, et en les ratifiant.

ii. Fonds Monétaire africain

329. En ce qui concerne le Fonds Monétaire africain, il convient de noter qu'un Protocole d'accord a été signé en juillet 2008 entre le gouvernement du Cameroun, pays hôte du FMA, et la Commission. La Commission vient d'être invitée, par les autorités du Cameroun, à visiter et à réceptionner les locaux et les équipements devant servir au fonctionnement du Comité de pilotage. Aussi les autorités camerounaises ont-

elles soumis à la Commission, conformément au protocole d'accord, la liste de trois experts au sein de laquelle la Commission doit nommer le « team leader » dudit comité. La Commission voudrait saluer ces avancées notables qui lui permettront d'accélérer l'élaboration des textes fondateurs du Fonds Monétaire africain. Avec ces nouvelles dispositions, le comité de pilotage dont les experts sont déjà identifiés, commencera probablement ses activités au mois de septembre 2009.

iii. Banque centrale africaine

330. A propos de la Banque centrale africaine (BCA), le Protocole d'Accord, permettant d'installer le Comité technique de Pilotage a été signé par les parties prenantes à savoir le Nigéria et la Commission, pays hôte, en avril 2009 à Washington. Il faudrait maintenant que toutes les dispositions soient prises par les deux parties (la Commission et le Nigéria) pour sa mise en œuvre. Ici également, la Commission a déjà identifié les Experts du Comité technique de Pilotage de la Banque centrale africaine. A l'instar des deux Institutions, le Comité technique de Pilotage aura pour mandat de :

- indiquer la meilleure stratégie pouvant permettre de mettre en place la Banque centrale africaine le plus rapidement possible ;
- élaborer les textes fondateurs de la Banque, y compris les accords de siège avec le pays hôte.

331. A l'invitation des autorités du Nigéria, une délégation de la Commission s'est rendue à Abuja pour officiellement réceptionner les locaux, ainsi que les équipements devant faciliter les tâches du comité technique de pilotage. Toutes choses égales par ailleurs, la Commission estime, qu'ici également, le comité technique de pilotage pourrait débiter ses activités en septembre 2009.

iv. Congrès des Economistes africains sur l'intégration régionale et continentale

332. Afin de contribuer à identifier des solutions efficaces et durables aux difficultés économiques qui caractérisent l'Afrique, la Commission s'est engagée à organiser annuellement le Congrès des Economistes africains. Ce Congrès qui vise essentiellement à mieux appréhender la problématique de l'intégration régionale et continentale, constitue une plateforme permettant aux économistes africains (ceux du continent, comme ceux de la Diaspora) d'apporter leurs contributions au processus de prise de décision au niveau de l'UA sur les réponses aux problèmes économiques qui assaillent notre continent. Le premier Congrès qui s'est tenu du 2 au 5 mars 2009 à Nairobi (Kenya) a porté sur le thème suivant : « *Vers la création de la monnaie unique africaine ; Bilan du processus de création de monnaies uniques dans les CER. Quelle approche optimale pour accélérer l'avènement de la monnaie unique continentale ?* ». Il a réuni les Economistes africains, de l'Afrique et de la Diaspora, des Universités et Centres de Recherche africains, des Banques centrales africaines, des Ministères africains de l'Economie et des Finances, etc.

333. Les échanges ont permis d'aboutir à des recommandations importantes, concrètes et opérationnelles qui ont fait l'objet de publication à travers les « Actes du

congrès ». Ces actes seront mis à la disposition des organes de décision de l'UA, les Etats membres, les CER. Les Congressistes ont vivement recommandé que le Congrès soit institutionnalisé, tous les ans, en vue d'associer les économistes africains à la conduite du processus d'intégration africaine et leur permettre de contribuer, en termes d'idées, à la résolution des grands problèmes économiques du continent. Car comme le dit l'adage, on ne peut pas se développer avec les idées des autres.

c) Harmonisation des statistiques en Afrique

334. Le premier Annuaire Statistique Africain, publié en avril 2009, est né de l'initiative commune de la Commission, de la Banque africaine de Développement (BAD), et de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). Cette initiative permet de disposer d'un mécanisme commun de collecte et de diffusion de données statistiques. L'édition 2009 de l'Annuaire Statistique Africain comporte deux parties, un ensemble de tableaux synoptiques et un ensemble de profils-pays, avec des données généralement présentées sur la période 2000-2008, et couvrant cinq secteurs principaux : (i) le secteur socio-démographique, (ii) le secteur économique (iii) le secteur monétaire et financier, (iv) le secteur couvrant les données sur les infrastructures économiques et le climat d'investissement, et (v) le secteur couvrant les indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le développement. Cette initiative est à encourager car elle marque la rupture avec les pratiques du passé, où chaque institution éditait et publiait ses propres données statistiques sur les pays africains ; ce qui conduisait à une duplication des efforts.

335. La Charte africaine de la Statistique a été adoptée par la Conférence de l'Union en février 2009. Un programme de plaidoyer est actuellement engagé en vue de la signature et la ratification de la Charte par au moins quinze pays au cours de l'année 2009. Des réflexions sont également en cours avec les partenaires pour développer un mécanisme d'évaluation par les pairs en vue d'examiner la conformité des activités des membres du système statistique africain avec les principes et objectifs de la Charte.

336. Il convient d'inviter les Etats membres à signer et à ratifier rapidement la Charte afin de permettre son entrée en vigueur, et d'offrir un cadre cohérent de régulation des activités statistiques en Afrique.

337. S'agissant du Document de Stratégie Continentale d'Harmonisation des Statistiques de l'Intégration, il convient de souligner que l'un des objectifs de la charte africaine de la statistique est de servir de cadre approprié pour l'harmonisation des informations statistiques en Afrique, en vue de les rendre comparable entre pays et entre régions. Dans cette perspective, un document politique d'orientation de la conduite concertée et coordonnées du processus d'harmonisation est en train d'être élaboré, en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes du système statistique africain. Ce document sera validé au mois d'août 2009 par les experts statisticiens africains et soumis aux organes de l'Union pour adoption afin de constituer un document cadre pour doter l'Afrique d'un mécanisme de production de statistiques harmonisées au service de l'intégration africaine.

d) Rapport 2009 sur l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

338. Suite aux décisions pertinentes de la Conférence, la Commission, en collaboration avec la BAD et la CEA, a élaboré le projet rapport 2009 sur les progrès accomplis dans la réalisation des OMD en Afrique. Une réunion d'experts des Etats membres a été organisée pour examiner et améliorer ce rapport avant sa soumission à la Conférence conjointe UA/UNECA des Ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique de juin 2009 et ensuite au Sommet de juillet 2009. L'occasion a été également saisie pour analyser l'impact de la crise économique et financière internationale sur la réalisation des OMD.

339. Le rapport 2009 indique que l'Afrique continue de faire des progrès en vue de la réalisation des OMD, mais ces progrès sont très limités (pour certains objectifs notamment les OMD en matière de santé) et varient d'une région à une autre. Il montre également que les résultats réalisés sont menacés dans leur durabilité par les incertitudes et les forts risques de baisse de la croissance mondiale en raison de la crise économique et financière internationale.

340. Le rapport recommande la mise en œuvre de politiques cohérentes dans les pays afin de limiter l'impact de la crise économique et financière internationale sur les succès déjà réalisés et de progresser vers l'atteinte des cibles des OMD en 2015. Il note également l'importance des statistiques harmonisées afin de mesurer les progrès réalisés dans l'atteinte des OMD et pour ce faire, il recommande la mise en œuvre rapide de la charte.

e) Programme Minimum d'Intégration (PMI)

341. Il convient de rappeler que la Commission a été mandatée, à travers une série de décisions, d'élaborer, en étroite collaboration avec les CER et les organisations panafricaines partenaires, un Programme Minimum d'Intégration pour conférer plus de visibilité et de lisibilité à la mise en œuvre de l'agenda de l'intégration régionale et continentale. Ce PMI a été soumis à l'examen des Ministres africains de l'Intégration à l'occasion de leur quatrième conférence qui s'est tenue à Yaoundé (Cameroun) les 7 et 8 mai 2009.

342. Le programme minimum d'intégration est composé de différentes activités, de différents projets et programmes sur lesquels s'accordent les CER pour accélérer et mener à terme le processus d'intégration régionale et continentale. Il est donc perçu comme un mécanisme de convergence entre les CER, qui devrait se concentrer sur quelques domaines prioritaires de préoccupation au niveau régional et continental, où les CER peuvent renforcer leur coopération et bénéficier des avantages comparatifs et de bonnes expériences de chacune d'elles en matière d'intégration. Le PMI qui englobe des objectifs réalisables dans les termes du Plan stratégique de l'UA (2009-2012), est accompagné d'un mécanisme de suivi et d'évaluation. Il est supposé être mis en œuvre par les CER, les Etats membres et la Commission, en collaboration avec les différents partenaires au développement de l'Afrique. Il a été développé en rapport avec l'approche de l'intégration à géométrie variable selon laquelle les CER devraient

progresser à des vitesses différentes dans les processus d'intégration. En effet, les CER continueront à mettre en œuvre leurs programmes respectifs (considérés comme leurs propres programmes prioritaires) et de façon concomitante tenteront d'œuvrer pour réaliser les autres activités contenues dans le PMI.

343. Le PMI vise plusieurs objectifs au nombre desquels figurent essentiellement ceux qui suivent :

- (i) situer les CER par rapport à la mise en œuvre du Traité d'Abuja ;
- (ii) mettre en lumière les programmes prioritaires régionaux et continentaux initiés par la Commission et dont, au nom du principe de subsidiarité, la mise en œuvre relève de la compétence des autorités nationales ou régionales ;
- (iii) identifier les projets régionaux et continentaux au sein de la Commission et des CER dont la mise en œuvre repose sur le principe de subsidiarité ;
- (iv) renforcer les initiatives en cours en matière de coopération économique entre les CER, et identifier les mesures susceptibles d'accélérer l'intégration dans une sélection de secteurs ou domaines prioritaires ;
- (v) identifier les secteurs prioritaires qui exigent une coordination et une harmonisation audacieuses, au sein de chaque CER et entre elles ;
- (vi) émuler les expériences réussies d'intégration dans certaines CER et les généraliser aux autres Communautés ;
- (vii) aider les CER à identifier et à mettre en œuvre les activités prioritaires en vue de franchir les différentes étapes d'intégration prévues à l'article 6 du Traité d'Abuja ;
- (viii) développer et mettre en œuvre d'autres mesures d'accompagnement pour faciliter la mise en place d'un marché unique autour des secteurs prioritaires ;
- (ix) identifier les projets et programmes dont la mise en œuvre se fonde sur l'activation des relations inter-CER ;

344. L'intérêt du PMI réside donc essentiellement dans :

- (i) le consensus qu'elle crée autour des activités et projets à mettre en œuvre pour accélérer le processus d'intégration régionale et continentale ;
- (ii) la visibilité qu'elle confère à ce processus ;
- (iii) la clarification qu'elle fait dans les relations entre parties prenantes ou acteurs en termes de coordination et d'harmonisation des politiques et dans ;

- (iv) la synergie d'action qu'elle restaure entre partenaires au développement pour ce qui concerne, surtout, la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

345. Des réunions sectorielles seront organisées en étroite coopération avec toutes les parties prenantes au processus d'intégration régionale et continentale, pour identifier ou approfondir les projets et activités à mettre en œuvre dans les quatre prochaines années. Ces projets et activités seront assortis d'un calendrier clair et précis de mise en œuvre.

III.5 INTÉGRATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE PRODUCTION

1. AGRICULTURE (PDDAA, CRISE ALIMENTAIRE)

- a) **Mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) et hausse des prix des denrées alimentaires**

346. Au cours des dernières années, les prix des produits alimentaires de première nécessité ont rapidement flambé, quoi que la crise financière mondiale et l'effondrement économique actuels aient fait baisser les prix de ces produits. Toutefois, les récentes évaluations et prévisions de diverses institutions internationales, notamment la FAO et le FIDA, ont révélé que ces prix ne resteront probablement pas bas dans un proche avenir. Et ce, en raison de l'effondrement économique actuel et de la crise financière qui en a résulté et qui a réduit la disponibilité des capitaux à un moment où un investissement accéléré dans l'agriculture s'avère nécessaire pour accroître la production agricole. Etant donné que les capitaux deviennent plus rares et plus chers et que les consommateurs dépensent moins en raison du chômage et de la baisse des revenus, l'investissement dans le secteur agricole diminuera. En conséquence, l'expansion requise du secteur pour accroître l'offre en vue de faire face à la hausse des prix des denrées alimentaires sera impossible si des mesures urgentes ne sont pas prises pour redresser cette fâcheuse situation.

347. Les conséquences de l'augmentation sans précédent des prix des produits alimentaires ont été durement ressenties par les pauvres obligés d'acheter des denrées de première nécessité, ce qui a provoqué des bouleversements, des troubles et même des émeutes, qui constitue une menace sérieuse pour la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté dans la plupart des pays du monde en développement notamment l'Afrique. Cela signifie que sans une réaction synchronisée, le fardeau des prix élevés des denrées alimentaires continuera à accabler la plupart des populations qui vivent au seuil de la pauvreté, particulièrement les pays africains à faible revenu qui dépendent fortement des importations des produits alimentaires. Cette situation pourrait compromettre la lutte contre la faim dans la plupart des pays africains où le revenu disponible est bas et où la hausse des prix des denrées alimentaires ont réduit le pouvoir d'achat déjà limité des pauvres et compromis davantage leur capacité à réaliser la sécurité alimentaire.

b) Faire face à la crise alimentaire de la mise en œuvre du PDDAA

348. Les États membres de l'UA font face à la crise de la hausse des prix de denrées alimentaires par le biais de la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA), entre autres programmes coordonnés. Le cadre du CAADP propose des options à long terme telles que la croissance de la productivité et le développement de l'infrastructure rurale et des marchés ainsi que sur des urgences à court terme telles que la crise alimentaire et la hausse des prix de denrées alimentaires, par le biais de systèmes de protection et l'utilisation de divers stabilisateurs automatiques.

349. Par ailleurs, pour réagir à la crise alimentaire, la Commission de l'UA /NEPAD a mis en place un groupe de travail conjoint avec des partenaires tels que la FAO, le PAM, le FIDA et la Banque mondiale pour effectuer des missions communes en vue de faire face à la crise alimentaire de manière coordonnée et synchronisée. À ce jour, des missions conjointes ont été effectuées dans 12 pays. Dans le cadre de la mise en œuvre du PDDAA plus de deux douzaines de pays, sous l'égide de deux CER, à savoir le COMESA et la CEDEAO, participent activement au perfectionnement des politiques de ce secteur, à l'élaboration des programmes d'investissement et à l'établissement des partenariats et des alliances nécessaires pour réussir la mise en œuvre du programme du PDDAA, atteindre ses cibles du taux de croissance agricole annuelle de 6% et de la part de 10% du budget de l'agriculture.

350. En vue d'accélérer la mise en œuvre du PDDAA, de nombreuses consultations ont été menées avec les divers parties prenantes et partenaires au développement pour réaliser une analyse viable basée sur des preuves, de la situation et de la tendance actuelles de l'alimentation et de l'agriculture dans les Etats membres. Tout récemment, les 26 et 27 mars 2009, la Commission de l'UA/NEPAD a tenu la 4^{ième} réunion de la Plateforme du partenariat du PDDAA à Pretoria, Afrique du Sud, qui a rassemblé les représentants des États membres de l'UA, des CER et d'autres partenaires essentiels au développement pour évaluer les progrès enregistrés et les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du PDDAA, en tant que cadre stratégique pour le développement agricole en Afrique. Ce, en vue de formuler des stratégies adéquates de nature à apporter des solutions claires et concrètes pour la réduction de la faim et de la pauvreté dans le continent. Il n'est donc pas surprenant que le thème de la session du présent sommet ait été choisi de manière judicieuse pour refléter l'urgente nécessité d'investir dans le secteur agricole, afin de redynamiser ce secteur et résoudre le problème de la hausse des prix des denrées alimentaires qui accable actuellement la majorité de personnes, en particulier les groupes les plus vulnérables qui sont, entre autres, les pauvres des villes, les ruraux sans terres et de nombreux petits exploitants agricoles ainsi que les agro –pasteurs.

351. Chaque région de l'Afrique a différentes priorités en termes de présence et d'impact des maladies, des opportunités de marché, d'accès aux interventions de lutte, de capacités techniques et humaines, de projets et de mécanismes institutionnels existants ; qui doivent être réalisées pour mettre en place une plateforme spécialement conçue pour le renoncement partagé des capacités dans le domaine de l'identification

des maladies et de la lutte contre ces maladies d'un bout à l'autre de la filière alimentaire. Par ailleurs, la Commission et l'UE ont mis conjointement en place une plateforme « une meilleure formation pour une alimentation plus saine dans le cadre de la santé agricole », qui couvre divers groupes cibles et bénéficiaires engagés dans la sécurité alimentaire et la sûreté alimentaire ; et en particulier, pour intervenir dans l'introduction et la propagation non voulues des parasites dans des zones exemptes de maladies, et maîtriser les maladies, les polluants alimentaires existants réaliser de meilleurs rendements et obtenir une alimentation plus saine sur le continent. Ces programmes ont été lancés en mars 2009 au Siège de l'Union africaine, par le Commissaire de l'UA en charge de l'Economie rurale et de l'agriculture et le Commissaire de l'UE en charge de la Santé. Le premier de ces programmes - Renforcement des capacités - est en cours de mise en œuvre jusqu' en 2010.

c) Cadre et Directives pour la politique foncière en Afrique

352. Le droit et l'accès à la terre sont fondamentaux pour assurer la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté sur le continent. A cet égard la Commission, dans une initiative conjointe avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et la Banque africaine de développement (BAD), a élaboré un Cadre et des Directives pour la politique foncière en Afrique pour aider les États membres à adopter et à mettre en œuvre des réformes foncières en vue de renforcer les droits fonciers, accroître la productivité et assurer les moyens de subsistance.

353. Dans cette perspective, un projet de cadre et de directives pour la politique foncière en Afrique a été élaboré à l'issue de nombreuses évaluations et consultations régionales, en tant que résultat de l'initiative conjointe sur la politique foncière menée par la Commission de l'UA, la CEA et la BAD. Ce projet de document faisait partie des documents de travail présentés à la Conférence conjointe des Ministres africains de l'Agriculture, des affaires foncières et de l'élevage, qui s'est tenu du 20 au 24 avril 2009 au Siège de l'UA, à Addis-Abeba. À l'issue d'un long débat et d'un examen approfondi, la Conférence a adopté le Cadre et les Directives pour la politique foncière en Afrique ainsi qu'un ensemble de recommandations pour la voie à suivre. Le présent rapport sera soumis aux organes délibérants concernés de l'UA pour suite à donner.

d) Gestion des ressources halieutiques

354. Préoccupée par l'épuisement progressif des ressources halieutiques du continent, la Conférence de l'Union a adopté des décisions visant à relever les défis auxquels le sous-secteur de la pêche est confronté, lors du sommet tenu à Syrte, en 2004.

355. Comme mesure de suivi de la mise en œuvre de ces décisions, deux initiatives importantes ont été élaborées. La première est le Fonds d'investissement du Partenariat stratégique pour les grands écosystèmes marins (LME) d'Afrique subsaharienne. Dans le cadre de ce projet, un financement supplémentaire du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et d'autres partenaires a été accordé aux pays côtiers d'Afrique pour les aider à financer une pêche marine durable. Cette initiative comporte essentiellement le Fonds d'investissement pour une pêche durable qui est un

mécanisme de financement pour mettre à disposition une somme de 60 millions de dollars EU au titre des subventions du FEM au cours des 10 prochaines années afin de cofinancer des projets nationaux pour une pêche marine durable.

356. L'autre projet au titre de l'Initiative du Fonds d'investissement du Partenariat stratégique implique le partenariat stratégique de toutes les parties prenantes sous l'égide de la Commission pour conseiller le Fonds d'investissement, aider dans l'échange d'expériences et promouvoir la pêche marine durable dans la région.

357. Les objectifs de cette initiative, mise en œuvre par la Banque mondiale visent, entre autres, à financer les investissements stratégiques nationaux en vue d'inverser la tendance à la diminution des ressources de la pêche dans les grands écosystèmes marins (LME) d'Afrique subsaharienne (ASS) et d'aider les différents pays côtiers frontaliers de ces LME à réaliser les objectifs de l'industrie de la pêche et de l'éradication de la pauvreté fixés par le Sommet mondial sur le développement durable.

358. La deuxième initiative de la Commission dans le cadre de la Gestion des ressources halieutiques concerne les Accords d'accès à la pêche. Cette initiative recherche, entre autres, la collaboration de l'Union africaine avec la FAO et d'autres partenaires au développement pour aider les États membres à négocier les accords qui tiennent compte des droits et des intérêts des États côtiers africains. Ceci serait réalisé grâce à l'élaboration de documents et de directives associée à la formation des personnels afin d'améliorer leurs aptitudes de négociation.

2. DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET EXPLOITATION MINIERE

359. Au cours de la période considérée, les activités menées par la Commission portaient essentiellement sur l'intégration, le développement et la coopération au niveau régional. Elles ont consisté en l'organisation de la 5^{ème} session ordinaire de la conférence des ministres du Commerce et d'autres activités des domaines du commerce, de la douane et de l'industrie.

a) 5^{ème} session ordinaire de la Conférence des Ministres du Commerce de l'Union africaine

360. Du 16 au 20 mars 2009, la Commission a abrité avec succès la 5^{ème} session ordinaire de la Conférence des ministres du Commerce de l'UA. Conformément à la décision de la Conférence (Assembly/AU/Dec.197 (XI)) adoptée à Sharm-EL-Cheik, Égypte, en juillet 2008, la session des Ministres du Commerce de l'UA a examiné et approuvé un accord de partenariat économique-type (APE), préparé par la Commission et d'autres partenaires en vue d'aider les régions dans leurs négociations d'APE avec l'Union européenne.

361. Les Ministres ont également examiné et évalué la situation au sein de l'OMC dans les négociations des APE respectivement ; le Deuxième examen global de l'aide pour le commerce, prévu pour juillet 2009 ; le prochain 8^{ème} forum de la Loi sur la croissance et les possibilités économiques de l'Afrique (AGOA), prévu au début du mois d'août 2009 au Kenya ; les exposés de la Chine et de l'Inde sur les préférences

tarifaires hors taxes qu'elles ont offertes aux pays les moins avancés de l'Afrique ; et un échange d'expériences avec d'autres pays en développement ayant une longue expérience en matière de négociation et de mise en œuvre des accords de libre-échange avec les pays développés.

362. Un moment fort de la Conférence a été la session interactive au cours de laquelle les Ministres ont débattu avec les Sautorités de certaines importantes organisations internationales et les principaux acteurs de l'économie mondiale de la crise économique et financière mondiale. Il a été reconnu que les causes profondes de la crise étaient l'incapacité des pays développés à régler et à contrôler, de manière efficace, les opérateurs de leurs marchés financiers. Les participants ont exprimés leurs graves préoccupations au sujet du fait que même si la crise n'est pas provoquée par les pays africains, elle avait un impact important sur leur croissance économique et leur développement en raison de la baisse des recettes d'exportation, du tourisme, des transferts de fonds, du financement du commerce, des portefeuilles et de l'investissement direct étranger. À l'issue de ses débats sur la crise économique et financière mondiale, la conférence a publié un communiqué qui a souligné la préoccupation de l'Afrique au sujet de la crise et apporté les éléments de réponse nécessaires à la crise.

363. La Conférence a adopté des Déclarations sur les négociations de l'OMC et des APE respectivement. Dans la Déclaration d'Addis-Ababa relative aux négociations de l'OMC, les Ministres ont exprimé leurs préoccupations au sujet des conséquences de la crise financière internationale et demandé aux pays développés de ne pas appliquer le protectionnisme commercial. Les Ministres ont également réaffirmé l'engagement de l'Afrique vis-à-vis d'une conclusion satisfaisante du Cycle de développement de Doha. Dans la Déclaration d'Addis-Ababa sur les négociations des APE, les Ministres ont souligné l'importance, pour les pays africains, d'avoir une marge de manœuvre précise pour permettre aux gouvernements de relever divers défis. Ils ont également mis l'accent sur la nécessité de cohérence entre les APE et le programme de développement et d'intégration de l'Afrique.

364. Surtout, la conférence a approuvé l'APE-type préparé par la Commission et les organisations partenaires, amendé et enrichi par les États membres et les CER, en tant que directives diversifiées pour aider les CER dans leurs négociations des APE en cours avec l'Union européenne. La Conférence a en outre demandé la préparation et la participation active à l'évaluation de l'aide pour le commerce et au Forum de l'AGOA. Pour conclure, le Rwanda a offert d'accueillir la Conférence des Ministres du Commerce de 2009.

365. Il convient aussi de noter que la 5^{ème} Conférence des Ministres du Commerce a contribué à l'élaboration de la Position africaine commune sur la crise économique mondiale, mettant l'accent sur les volets commercial et développement de la crise, en particulier, dans son Communiqué sur la crise économique mondiale.

b) Industrie

366. S'agissant du secteur de l'industrie, après l'élaboration d'une Stratégie pour la mise en œuvre du Plan d'action en vue du développement industriel accéléré de l'Afrique, la Commission travaille, en collaboration avec l'ONUDI, sur un mécanisme de suivi et d'évaluation du Plan d'action. Il convient de préciser que la Stratégie de mise en œuvre a sélectionné au total 16 programmes et 49 projets qui doivent être adoptés pour assurer le succès du Plan d'action. La Commission prépare actuellement le lancement de cette Stratégie dans toutes les Communautés économiques régionales (CER). Toutefois, un défi majeur persiste à savoir les modalités pour la mobilisation des ressources financières en vue de la mise en œuvre de ces programmes. À cet égard, la Commission envisage d'organiser une réunion du groupe d'experts sur l'harmonisation des politiques en matière d'investissement industriel en Afrique, les 8 et 9 juillet 2009, à Addis-Ababa, Ethiopie, qui examinera également les modalités pour la mobilisation de ressources. La prochaine réunion du bureau de la CAMI sera également organisée en collaboration avec l'ONUDI, sous la présidence de l'Afrique du Sud.

c) Développement des ressources minières

367. Comme mesures de suivi de la première session ordinaire de la Conférence des ministres de l'UA responsables du Développement des ressources minières tenue au siège de l'UA à Addis-Ababa, Ethiopie, les 16 au 17 octobre 2008, la Commission a pris les mesures suivantes : -

- Le Partenariat pour l'exploitation minière en Afrique (AMP) a décidé, lors de sa dernière réunion tenue du 3 au 5 février à Durban, Afrique du Sud, de fusionner le partenariat pour l'exploitation minière en Afrique avec la Conférence des Ministres de l'UA responsables du développement des ressources minières dans un délai de deux ans. Il a été recommandé que le processus soit supervisé par l'Afrique du Sud soutenue par le comité exécutif du Partenariat pour l'exploitation minière en Afrique.
- Un groupe d'étude composé des représentants de la Commission de l'UA, de la CEA, de la BAD et d'autres parties prenantes, se réunira du 11 au 16 mai 2009 pour examiner le régime minier actuel de l'Afrique et proposer des mesures à prendre par les Etats membres pour la mise en œuvre effective de la décision adoptée par les Ministres africains responsables des ressources Minières et entérinée par le dernier Sommet.

III.6 INTÉGRATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS COMMERCIALES

1. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS D'ACCÈS AU MARCHÉ

a) Promotion des services vétérinaires efficaces

368. Le Centre panafricain de vaccins vétérinaires de l'UA/Pan (UA/PANVAC) a continué à être à l'avant garde de la promotion des vaccins vétérinaires efficaces et à des prix abordables, pour améliorer la production et la productivité animales. À cet

égard, l'UA/PANVAC facilite la mise au point et l'introduction de vaccins améliorés ou nouveaux vaccins et renforce les capacités de l'Afrique en matière de mise au point, de production et d'assurance de la qualité de vaccins vétérinaires, en conformité avec la mission de l'UA à savoir stimuler le développement économique, social et culturel dans le continent.

369. Au cours du dernier trimestre, les activités de l'UA/PANVAC ont porté, entre autres, sur le contrôle international indépendant de la qualité des vaccins vétérinaires en Afrique. Dans le cadre de ce projet, l'UA/PANVAC a effectué la certification du contrôle de la qualité d'un nombre total de 14 lots de vaccins (y compris les vaccins contre la peste bovine, la bursite infectieuse et la pleuropneumonie bovine contagieuse, reçus des laboratoires de production des États membres de l'UA et de l'Institut de production de vaccins de la Jordanie. En outre, l'UA/PANVAC a facilité la normalisation de la production et de l'harmonisation du contrôle de la qualité des vaccins en Afrique et a produit 135 ampoules de semences pour les vaccins contre la septicémie hémorragique (type B) tandis que la production de semences pour les vaccins contre la septicémie hémorragique (type A) est en cours. Par ailleurs, un total de 12 ampoules y compris les semences pour les vaccins contre la pleuropneumonie bovine contagieuse (CBPP), a été envoyé aux laboratoires des États membres au cours du premier trimestre de 2009.

370. En vue d'accélérer ses travaux et d'être rentable dans la lutte contre les maladies du bétail qui menacent la production animale à grande échelle dans le continent, l'UA/PANVAC a entrepris le renforcement des capacités pour le transfert des compétences nécessaires, y compris les technologies de production de vaccins et l'amélioration générale de la performance du personnel vétérinaire dans les États membres. Pour réaliser cet objectif, l'UA/PANVAC a établi un partenariat avec l'Alliance mondiale pour la médecine vétérinaire du bétail (GALVmed) en vue de l'organisation conjointe d'un stage de formation au Mozambique dans le domaine de la production de vaccins thermostables contre la peste aviaire. En outre, le PANVAC a offert une formation et un appui technique à l'UA/IBAR et à GALVmed pour la production et le contrôle de la qualité des vaccins contre la theileriose bovine et la peste des petits ruminants.

371. Le PANVAC a de même renforcé ses capacités de diagnostic et de surveillance des maladies animales en renovant le vieil équipement et en installant un nouveau en vue d'une production et d'une distribution accrues des réactifs biologiques essentiels nécessaires pour diagnostiquer les diverses maladies animales qui entravent la production animale en Afrique.

372. D'autres activités que l'UA/PANVAC envisage d'entreprendre au cours de cette année sont, entre autres, la constitution d'une réserve panafricaine de souches de vaccins et l'adoption d'un élevage indépendant pour les animaux de laboratoire. Par ailleurs, le PANVAC a continué à renforcer ses relations avec d'autres organisations techniques internationales et a établi des partenariats avec celles-ci dans le sous-secteur de l'élevage, comme l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), la FAO, l'Organisation mondiale pour la santé animale (OIE) et GALVmed, entre autres.

b) Questions phytosanitaires et sanitaires

373. Le Conseil phytosanitaire Interafricain (UA-CPI) qui est le bureau technique spécialisé de la Commission basé à Yaoundé, Cameroun, est chargé de la protection des plantes et de la quarantaine en Afrique. Les activités de l'UA-CPI, en tant que qu'organisation régionale pour la protection des plantes (ORPP), s'articulent autour de quatre piliers essentiels à savoir : la quarantaine des végétaux, les normes phytosanitaires et le commerce, la protection des plantes et des produits végétaux, les mesures pesticides et phytosanitaires.

374. L'activité actuelle de l'UA-CPI est essentiellement axée sur l'harmonisation de l'enregistrement de pesticides en Afrique de l'est et en Afrique australe, la lutte contre l'invasion d'oiseaux granivores (*Quelea s.p* ou mange-mil) en tant que parasites transfrontaliers en Afrique et l'étude sur la portée de l'impact de la fumigation et des questions d'inspection relatives au commerce sans danger des plantes et des produits végétaux dans l'économie des pays de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale. Par ailleurs, le Conseil a fourni des informations phytosanitaires à divers organismes nationaux de protection des plantes dans les Etats membres par le biais de la publication régulière de bulletins d'informations phytosanitaires.

375. En partenariat avec de l'UA-IBAR, le CPI met en œuvre la participation des pays africains au projet des organisations de normalisation (PAN SPSO), par le biais de différentes Communautés économiques régionales africaines (CER). Il est prévu que la capacité des pays africains dans le domaine de la normalisation phytosanitaire sera considérablement renforcée dès la fin de ce projet en 2010. Ceci faciliterait l'adhésion des pays africains aux organisations internationales de normalisation et améliorerait le renforcement de leurs capacités pour la mise en œuvre des normes et des mesures de sécurité alimentaire. Ceci permettra à son tour de réduire la pauvreté et d'accroître la sécurité alimentaire en Afrique en offrant un accès plus facile et meilleur au commerce international et aux marchés des denrées et des produits agricoles.

376. En collaboration également avec le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'organisation CABI, l'UA-CPI prépare un projet de proposition pour élaborer et lancer une stratégie de renforcement des capacités phytosanitaires pour l'Afrique. De même, en partenariat avec CABI et les services d'inspection de la santé des plantes du Kenya (KEPHIS), l'UA/CPI œuvre en vue de la mise en place d'un centre d'excellence phytosanitaire à Nairobi, Kenya, pour les pays de l'Afrique de l'Est.

377. l'UA/CPI continue d'encourager une utilisation rationnelle des pesticides et d'autres produits chimiques dans la production des cultures et des animaux en vue de protéger les denrées alimentaires stockés. À cet égard, l'UA/CPI continue de suivre de près les législations nationales sur les pesticides dans de nombreux pays africains pour savoir ce qui pourrait être appris de ces pays et fournir également l'appui et les conseils pour l'harmonisation des politiques, le cas échéant, afin de stimuler le commerce transfrontalier et régional.

c) Eradication et lutte contre la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase

378. La Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase (PATTEC) a été lancée par un des bureaux techniques spécialisés de la Commission de l'UA (Département du développement rural et de l'agriculture), en raison de l'urgente nécessité de faire face au problème posé par les maladies transmises par la mouche tsé-tsé, qui menacent la santé et la productivité des personnes et du bétail et constituent une grave menace pour la réalisation de la sécurité alimentaire dans le continent.

379. Depuis sa mise en place, une des activités de la PATTEC a été la mise en œuvre du programme, financé par la Banque africaine de développement, en vue d'éradiquer la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase dans six pays africains, à savoir : l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, le Burkina Faso, le Ghana et le Mali. Le programme qui est maintenant dans sa 4^{ème} année a réalisé des progrès considérables dans la gestion et la lutte contre le parasite et son vecteur. Par ailleurs, il est encourageant d'indiquer que l'Angola et la Zambie lanceront des opérations conjointes de pulvérisations aériennes le 12 mai 2009, qui débarrassera une zone d'environ 20 000 kilomètres² – de la mouche tsé-tsé dans les deux pays, en août 2009.

380. Un progrès notable enregistré dans la campagne d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase a été l'élaboration du protocole de suivi et d'évaluation qui aidera la Commission à suivre les progrès réalisés dans l'exécution des activités de la PATTEC en tant que stratégie efficace de lutte contre les désagréments causés par cette maladie. De même, pour faire face à l'accroissement de la demande des États membres dans le cadre de leur lutte contre la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase, la Commission doit mettre en place des bureaux régionaux de coordination au sein des CER pour assurer la coordination et l'harmonisation efficaces des activités de la PATTEC.

381. Afin de sensibiliser davantage et de promouvoir l'engagement et l'appui aux objectifs de la PATTEC, la Commission est en train d'adopter divers instruments de plaidoyer qui mettront l'accent sur les objectifs et les programmes de la PATTEC. Il s'agit, entre autres, de l'utilisation de timbres-poste avec les thèmes de la PATTEC et du recours aux services d'éminentes personnalités en vue de promouvoir le programme et les objectifs de la PATTEC.

382. Sous l'égide de la Commission, une conférence spéciale des partenaires pour examiner les plans et le cadre d'appui techniques pour la mise en œuvre de la PATTEC dans les pays de la région de l'Afrique centrale s'est tenue à N'djamena, Tchad, du 3 au 4 décembre 2008, au cours de laquelle des annonces de contribution d'une somme de 138 millions de dollars E-U ont été faites par les États membres participants.

383. Par ailleurs, une proposition visant à redynamiser et à mieux gérer la Fondation pour la recherche et la lutte contre le vecteur de la trypanosomiase, (TVRC), une organisation caritative (501(c) (3) enregistrée aux États-Unis afin de mobiliser l'assistance financière pour la lutte contre la trypanosomiase en Afrique et en Amérique

latine, a été mise en place. En outre, un stage de formation et matière de gestion de trois semaines, financé par la BADEA pour le personnel intervenant dans la planification et la mise en œuvre des projets de la PATTEC, a été organisé au Swaziland et des discussions sont en cours pour augmenter cette assistance en vue d'organiser davantage de stages à l'avenir.

384. Le principe du nouveau programme multinational pour l'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase dans des zones se trouvant dans une ceinture commune de la mouche tsé-tsé dans divers pays, dont le Burundi, le Rwanda et la Tanzanie ; Le Nigeria, le Niger, le Bénin, le Burkina Faso et le Togo ; Le Cameroun, le Tchad, la République centrafricaine et le Nigeria ; Le Mozambique, l'Afrique du Sud et le Swaziland ; Le Malawi, le Mozambique, la Zambie et le Zimbabwe ; et l'Éthiopie et le Soudan, a été élaboré et ces pays sont en train de préparer des propositions concernant les secteurs identifiés pour ce projet.

385. Des consultations sont également en cours sur la préparation de la tenue d'une réunion interministérielle au Libéria, pour examiner les plans et le cadre stratégique pour la mise en œuvre de la PATTEC dans les pays situés le long de la côte de l'Afrique de l'ouest (Gambie, Guinée Bissau, Sénégal, Guinée, Sierra Leone, Libéria et Côte-d'Ivoire).

386. Pour accroître le flux et l'échange d'idées entre les parties prenantes, y compris les gouvernements, les institutions, les partenaires, les individus, etc., la Commission a créé un domaine et un site Web de la PATTEC afin de fournir des informations pertinentes sur la mise en œuvre des projets et des programmes de la campagne d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase

d) Douane

i. Règles d'origine

387. la Commission a organisé, du 27 au 29 avril à Lomé, Togo, une réunion rassemblant les représentants des États membres et des CER pour élaborer un modèle sur les règles d'origine. Ce modèle sera annexé au modèle déjà réalisé pour les APE qui a été examiné et approuvé cette année par les Ministres du Commerce. Les règles d'origine du modèle des APE seront communiquées à toutes les CER pour servir de directives au cours des négociations sur les règles d'origine avec l'Union européenne.

ii. Coordination Commission de l'UA/CER

388. La Commission a organisé la 3^{ième} réunion de coordination des douanes de la Commission de l'UA /CER à Lomé, Togo, du 30 avril au 01 mai 2009. Cette réunion avait pour objectif de finaliser les questions institutionnelles concernant la mise en place de ce mécanisme de coordination en tant que sous-comité du Comité de coordination Commission de l'UA-CER. La réunion a également décidé que, conformément au plan stratégique de la Division des douanes en cours d'élaboration, une feuille de route pour la création de l'Union douanière continentale qui sera essentiellement axée sur

l'harmonisation des instruments et des procédures douaniers, sera élaborée et examinée au cours de la 4^{ième} réunion prévue pour novembre 2009.

2. RÈGLES ET NÉGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATÉRALES (APE, OMC)

a) Négociations des Accords de partenariat économique (APE)

389. Au cours de la période considérée, les négociations des Accords de partenariat économique (APE) entre les communautés économiques régionales africaines /groupes de négociation et la Commission européenne ont progressé dans toutes les régions de négociation en Afrique. Les groupes de négociation africains continuent à être confrontés à des défis dans la résolution des questions litigieuses identifiées dans les APE intérimaires paraphés en 2007. Les négociations ont été menées aux niveaux technique et ministériel, en mettant l'accent sur la résolution de certains des problèmes litigieux en poursuivant les négociations sur des questions qui ne figurent pas dans les accords intérimaires et en mettant en œuvre les APE pour les pays qui ont paraphé des accords intérimaires. Des vues divergentes demeurent sur l'inclusion de la clause de la nation la plus favorisée (NPF) dans les APE. Actuellement, on se prépare dans certaines régions, à signer les APE intérimaires tels que paraphés en 2007, étant entendu que les questions controversées seront résolues au cours des négociations pour les APE complets. Lors de la 5^{ième} session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine des Ministres du Commerce qui a adopté la Déclaration d'Addis-Ababa sur les APE, les Ministres ont adopté, comme directives, le modèle d'APE-type qui a été élaboré par la Commission en collaboration avec la CEA et les CER. Étant donné que les négociations pour les APE complets se poursuivent, il importe que nous nous assurions que les accords définitifs serviront d'instruments réels pour le développement de l'Afrique et qu'ils ne compromettent pas les programmes d'intégration régionaux et continentaux.

b) Négotiations de l'OMC

390. La Commission a continué à accorder son assistance technique au groupe africain qui demeure très actif au sein de l'OMC et continue à contribuer de manière positive à la promotion du système commercial multilatéral. Elle est consciente du fait que, plus que jamais, particulièrement dans l'environnement actuel de crise économique et financière mondiale, elle doit rester très vigilante pour éviter toute tendance protectionniste, et des violations possibles des règles et des accords bien établis au sein de l'OMC. Plus que jamais, les objectifs de développement du Cycle de négociations doivent être préservés et renforcés. Une attention particulière doit être accordée à l'octroi d'un traitement spécial et différencié important et opérationnel aux pays en développement et aux pays les moins avancés dans toutes les étapes de négociation. Les négociations sont avancées à presque 80% et des efforts sérieux sont déployés de tous les côtés pour assurer une conclusion heureuse du Cycle de Doha.

III.7 RÔLE DE TOUS LES ACTEURS DANS LE RENFORCEMENT DU PROCESSUS D'INTÉGRATION (SECTEUR PUBLIC, SECTEUR PRIVÉ, SOCIÉTÉ CIVILE, DIASPORA)

391. Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour renforcer ses relations de travail avec la société civile africaine et la diaspora, la Commission a concentré son attention sur les domaines suivants : appui à l'institutionnalisation du Conseil économique, social et culturel de l'Union (ECOSOCC) ; renforcement des capacités du Programme pour la diaspora ; Partenariat Afrique – Europe ; identification des organisations de la société civile africaine, renforcement de la structure de CIDO ; mobilisation et sensibilisation ; et réunion Pré-Sommet de l'UA et des OSC. Ces activités reposent sur trois piliers du Plan stratégique à savoir, Renforcement institutionnel et des capacités ; Développement et Coopération et ; Valeurs partagées.

(a) Appui à l'institutionnalisation et à l'opérationnalisation de l'ECOSOCC

392. La Commission, en sa qualité de Secrétariat de l'ECOSOCC a continué à apporter l'appui nécessaire à l'institutionnalisation et à l'opérationnalisation de l'ECOSOCC. Le Conseil exécutif, par Décision (EX.CL/Dec.477 (XIV)) sur le lancement de l'Assemblée générale permanente de l'ECOSOCC a chargé l'ECOSOCC d'organiser les élections dans les pays où elles n'avaient pas encore eu lieu. En conséquence, la 2^{ème} session ordinaire de l'Assemblée de l'ECOSOCC tenue à Nairobi en octobre 2008, peu après le lancement de l'Organe à Dar Es-Salaam, en septembre 2008, a chargé le Secrétariat de relancer le processus, de solliciter des candidatures et d'apporter son soutien au Comité de vérification des pouvoirs. Ce Comité a tenu deux réunions au Caire (Égypte) à la fin du mois de février 2009, et à Abidjan (Côte d'Ivoire) le 30 mai 2008. Le succès du processus a permis la tenue d'élections à Yaoundé (Cameroun) du 21 au 23 mai 2009 et l'élection de nouveaux membres provenant d'Angola, de Djibouti, du Rwanda, du Lesotho, de la Libye, du Mozambique, du Sénégal, des Seychelles, du Swaziland et de deux autres régions (Afrique centrale et Afrique du Nord). Par la suite, les membres du Comité permanent et les présidents des comités sectoriels ont été élus sur la base du principe de la représentation régionale, lors de la session ordinaire de l'Assemblée générale de l'ECOSOCC, tenue à Yaoundé le 26 mai 2009. Ces élections ont permis le lancement des groupes sectoriels qui seront les piliers des programmes et des activités de l'ECOSOCC. Les préparatifs pour la réunion inaugurale du Comité permanent qui élaborera son Règlement intérieur et le programme de travail pour les groupes sectoriels, ainsi que la finalisation du Plan stratégique de l'ECOSOCC élaboré à sa troisième session ordinaire à Abuja (Nigeria) en décembre 2008, ont été entrepris avec le soutien total de la Commission.

b) Soutien financier et institutionnel au programme pour la diaspora

393. La Commission travaille en collaboration avec la Banque mondiale pour obtenir le soutien de l'Institution en faveur du programme pour la diaspora. Dans ses présentes propositions, la Commission a toujours souligné qu'en tant que programme global, l'Initiative Diaspora est un programme à forte intensité de capital, qui n'a pas encore obtenu beaucoup de ressources de la part des États membres, compte tenu des

besoins de l'Union qui compétissent pour les ressources des Etats membres, qui sont limitées. Le processus des conférences régionales de consultation qui a donné l'élan pour le Sommet mondial sur la diaspora appelé à définir les paramètres pour des actions législatives et politiques a été rendu possible grâce à la coopération et au soutien financier de la République d'Afrique du Sud. Il est toutefois nécessaire de fournir le soutien adéquat pour que le Sommet aboutisse à des résultats concrets et de renforcer l'Unité de la diaspora de la Commission ainsi que les bureaux de représentation à l'étranger afin d'appuyer le processus. Outre la Banque mondiale, d'autres partenaires dont l'Union européenne, ont manifesté leur intérêt et indiqué leur disposition à apporter leur soutien au programme pour la diaspora.

c) Société civile et Partenariat Afrique - UE

394. La Commission a organisé du 3 au 5 mars 2009, à Nairobi (Kenya), la deuxième réunion annuelle de consultation UA – Société civile sur la mise en œuvre du Partenariat Afrique –UE. La réunion avait pour but d'évaluer les progrès réalisés en ce qui concerne le partenariat un an après son établissement, et d'évaluer également les phases initiales et actuelles du plan de mise en œuvre, avec un accent particulier sur les activités du groupe d'experts conjoint et du groupe de travail conjoint. La réunion de consultation avait également pour but d'élaborer et de mettre au point les processus de participation des organisations de la Société civile dans ce contexte.

395. La réunion a reconstitué le Comité directeur UA – OSC sur le partenariat Afrique – UE qui avait été mis en place à Accra (Ghana) sous la direction de l'ECOSOCC. Elle a également établi un processus de mobilisation de soutien dans les diverses régions pour sensibiliser les diverses couches de la Société sur la nécessité de la participation au processus. La réunion a fait des recommandations spécifiques visant à assurer que la Déclaration de Lisbonne, des dirigeants d'Afrique et de l'UE tienne ses promesses et son engagement d'avoir une stratégie axée sur les populations intègre la société civile dans ses structures formelles et informelles. Elle a également fait des recommandations sur les processus des droits de l'homme et de gouvernance et a souligné la nécessité pour la partie africaine de tout mettre en œuvre pour qu'il y ait un équilibre entre la partie européenne et la partie africaine, aux niveaux technique et opérationnel, en particulier au niveau des groupes d'experts et des groupes de travail conjoints.

d) Identification des organisations de la Société civile

396. Le Panel d'Audit de l'Union africaine a recommandé « l'ouverture d'un registre à la Commission pour enregistrer les OSC et les Associations professionnelles sur la base de certaines conditions décrites dans les Statuts de l'ECOSOCC. Cette liste doit être régulièrement mise à jour et servir de base de données pour la mise en place des processus de l'ECOSOCC». Le partenariat Afrique –UE met également l'accent sur la nécessité de cette identification dans ses domaines thématiques. L'objectif de l'identification est également conforme aux exigences de l'Acte constitutif de l'Union africaine concernant une Union africaine des peuples et axée sur les peuples, qui doit créer des mécanismes efficaces pour faciliter la participation effective des citoyens

africains et l'établissement de relations avec la société civile dans le cadre de l'Union africaine et au niveau mondial.

397. La Commission a commencé le processus d'identification en organisant un atelier technique du 28 au 31 mai 2009 à Nairobi (Kenya). L'atelier a produit un document – cadre pour le processus d'identification, définissant ses objectifs, sa raison d'être, les avantages attendus, le champ d'application de la base de données, le système d'identification et de classement, le stockage, la planification et les ressources requises, les étapes et les calendriers. Une réunion du groupe d'experts sera organisée pour développer davantage ce document en un document de projet plus important pour les décideurs afin de permettre le démarrage effectif du projet en janvier/février 2010 pour une période de 12 mois à la fin de laquelle la première phase devrait être achevée. La base de données sera en suite régulièrement et périodiquement mise à jour.

e) Réunion Pré-Sommet de l'UA et des OSC, 20-22 juin 2009, à Tripoli (Libye)

398. Au cours de la période considérée, une attention particulière a été accordée à l'impératif de promotion des valeurs partagées au sein de l'Union africaine. Dans le cadre de ce processus, des réunions de l'ECOSOCC et de la Société civile/Diaspora sont organisées dans différentes parties du continent. La Commission a dépêché des missions de sensibilisation dans différentes parties du continent pour mobiliser le soutien des populations à l'Union africaine dans les cinq régions du continent.

399. Une réunion Pré-Sommet de l'UA et des OSC est prévue pour les 20-22 juin 2009 à Tripoli (Libye). L'ordre du jour de la réunion comporte un rapport d'Audit sur les activités de l'ECOSOCC, les processus de la Société civile et de la Diaspora et l'UA en général en vue de faciliter la compréhension, la coopération et l'interaction. Une réunion d'experts des OSC, dans le domaine de l'agriculture et la croissance économique, a été organisée pour discuter du thème du Sommet et des exposés à faire lors du Sommet.

III. 8 PARTENARIATS ET RELATIONS AVEC LE MONDE

1. PARTENARIATS EN COURS

400. Le Conseil se rappellera qu'en vertu de la Décision EX.CL/Dec.480 (XIV), il a été demandé à la Commission de prendre un certain nombre de mesures en vue de réaliser les principaux objectifs et tirer profit des avantages majeurs des partenariats en Afrique. La Commission a par conséquent entrepris diverses activités de mise en œuvre de ladite décision.

a) Mise en œuvre des conclusions du Sommet du Forum Afrique-Inde

401. Il convient de rappeler que le paragraphe 21 de la Déclaration de Delhi du 9 avril 2008 demandant aux responsables africains et indiens d'élaborer conjointement, au cours d'une période d'un an, un plan d'action commun au niveau continental ainsi qu'un mécanisme de suivi approprié pour mettre en œuvre le cadre de coopération. À cet

effet, les responsables africains et indiens ont entamé le processus d'élaboration d'un projet de plan d'action en novembre 2008. Ce projet a été examiné et adopté par le sous-comité sur la coopération multilatérale et par le Comité des représentants permanents et devra ensuite être examiné et adopté par les responsables africains et indiens en mai 2009.

402. Il convient en outre de souligner que les consultations de l'Inde avec l'Union africaine au niveau continental est l'une de l'interaction à trois les niveaux de l'Inde avec l'Afrique. Les deux autres interactions se produisent aux niveaux national /bilatéral et régional.

403. Il convient également de préciser le fait que l'Inde a alloué des ressources pour la mise en œuvre des programmes et des projets au niveau continental, d'un montant de 300 millions de dollars E-U sur les 500 millions alloués pour les trois niveaux d'interaction au cours des cinq prochaines années. Ce montant s'ajoute aux 2 milliards de dollars alloués sous forme de prêts accordés à des conditions favorables par l'Inde pour des projets en Afrique.

404. Pour conclure, il convient d'indiquer que la Commission est entrain d'élaborer des modalités et des critères qui pourraient être pris en compte dans la localisation des diverses institutions de formation et centres de formation professionnelle que l'Inde s'est proposé de fournir en Afrique. Ce processus assurerait une représentation équitable et un équilibre géographique entre les cinq régions du continent.

b) Préparation du deuxième Sommet Afrique–Amérique du Sud (ASA)

405. Le Conseil voudra peut-être se rappellera que le deuxième Sommet Afrique – Amérique du Sud n'avait pu se tenir comme prévu les 28 et 29 novembre 2008 au Venezuela, parce que la date coïncidait avec celle d'un autre engagement international auquel devaient participer la plupart des États membres. Le Conseil se rappellera la décision qu'il avait adoptée à sa dernière session ordinaire, de tenir le Sommet en août 2009. Après consultation entre le Président de l'Union africaine et le Président du Venezuela, le Sommet se tiendra au Venezuela du 14 -19 septembre 2009 comme suit :

Réunion des hauts fonctionnaires	14-15 septembre 2009 ;
Réunion ministérielle	16-17 septembre 2009 ; et
Chefs d'Etat et de gouvernement	18-19 septembre 2009

406. Il est à espérer que le Conseil, à sa présente session, approuvera les dates indiquées ci-dessus pour le deuxième Sommet ASA et qui ont été proposées afin de permettre aux dirigeants africains désireux de participer à la session de l'Assemblée générale des Nations Unies, d'effectuer un seul voyage de l'autre côté de l'Océan Atlantique.

407. Entre temps, la préparation du Sommet s'est intensifiée après la quatrième réunion du Groupe de coordination du Sommet Afrique – Amérique du Sud organisée à Caracas (Venezuela) les 8 et 9 janvier 2009. Ont pris part à cette réunion, le Nigéria,

Coordonnateur régional de l'AAS pour l'Afrique ; le Brésil, Coordonnateur régional de l'AAS pour l'Amérique du Sud ; la Commission de l'Union africaine ; la présidence par intérim de l'Union des États de l'Amérique du Sud (UNASUR) ; et la République bolivarienne du Venezuela, le pays hôte de la réunion et du deuxième sommet de l'AAS.

408. La réunion a, entre autres, examiné les progrès enregistrés depuis la dernière réunion du groupe de coordination tenue à Brasilia (Brésil) en juin 2008, ainsi que la mise en œuvre des conclusions de la première Réunion des hauts fonctionnaires (RHF) qui s'était également tenue à Brasilia en Juin 2008 ; de même que le statut des groupes de travail des huit domaines thématiques du partenariat, notamment le programme de leurs réunions, les fonctions et les méthodes de travail.

409. Après la réunion du Groupe de coordination, les groupes de travail ont été chargés de conclure leurs consultations et de proposer des programmes et des projets concrets, qui seront soumis pour examen et adoption au deuxième sommet de l'AAS. L'exécution de ces programmes et projets concrets fera apparaître les avantages et les opportunités évidents contenus dans l'accord de partenariat.

410. Pour terminer, la Commission souhaiterait que les États membres poursuivent leur coopération et leur engagement à cet effet, ainsi que dans les autres partenariats stratégiques du continent, afin que l'Afrique puisse maximiser les opportunités qui pourraient découler de ces accords de partenariat.

411. Enfin, je voudrais informer le Conseil que j'ai effectué une visite officielle à Caracas, en République Bolivarienne du Venezuela du 7 au 9 juin 2009 sur invitation de S.E. le Président Hugo Chavez Frias. J'ai eu des entretiens utiles avec le Président Chavez. J'ai eu des rencontres avec le Ministre des Affaires étrangères S.E. Nicholas Maduro Moros, le Vice Ministre des Affaires étrangères pour l'Afrique, S.E. Dr Reinaldo Bolivar et les chefs de missions africains résidant à Caracas. Toutes ces rencontres avaient pour but d'assurer une bonne préparation et le succès du Sommet ASA.

412. Je voudrais également informer les Etats membres que le Venezuela est un stade très avancé dans la préparation du Sommet et que les Autorités du Venezuela et moi-même, espérons que le Sommet sera fructueux et couronné de succès. A cet effet, il est impératif que nous intensifions la préparation du Sommet. Je saisis donc l'occasion pour inviter tous les Etats membres à participer à cet important Sommet.

c) Renforcement des relations entre l'Union africaine (UA) et l'Organisation de la Conférence islamique (OIC)

413. Il convient de rappeler que la défunte Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'Organisation de la conférence islamique (OIC) avaient établi une relation de travail depuis les années 70. En effet, en 1974 l'OIC avait accordé à l'OUA un statut d'observateur lors de la Cinquième réunion des Ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique tenue à Kuala Lumpur (Malaisie). A son tour,

la trente-et-unième session ordinaire du Conseil des ministres de l'OUA, organisée à Khartoum (Soudan) en juillet 1978 a adopté la Résolution CM/Res.669 (XXXI), qui autorisait le Secrétaire général de l'OUA à négocier avec le Secrétariat général de l'OIC un accord de coopération entre les deux organisations.

414. A cet égard, un projet d'accord de coopération a été préparé et soumis à la trente-deuxième session ordinaire du Conseil des Ministres, qui s'était tenue à Nairobi (Kenya) en février 1979. Le Conseil a ajourné l'examen du document, mais l'a, par la suite, adopté à sa session de 2000. Le projet d'accord adopté par le Conseil a été transmis pour signature à l'OIC, qui n'a pas répondu à la demande de signature.

415. En conséquence, même si l'OUA et l'UA, depuis sa création en 2002, ont collaboré avec l'OIC, aucun accord officiel n'a été signé en vue d'offrir un cadre de coopération entre les deux organisations. Pour remédier à cette anomalie, et renforcer la coopération institutionnelle entre l'UA et l'OIC, le Président de la Commission de l'UA et le Secrétaire général de l'OIC ont pris l'initiative de redynamiser les relations entre leurs deux institutions.

416. Cette démarche a été approuvée par le Conseil lors de sa dernière session ordinaire en janvier 2009, qui a chargé la Commission de soumettre au Conseil en temps opportun, les conclusions de la proposition relative à la révision du projet d'accord entre l'UA et l'OIC. Le projet d'accord de 2000 a donc été révisé par le bureau du Conseiller juridique et approuvé par la Commission. Il est prévu que le projet d'accord révisé sera examiné avec l'OIC et soumis aux États membres dès qu'un accord est conclu.

d) Examen global des partenariats stratégiques de l'Afrique

417. Il convient de rappeler que le Conseil exécutif de janvier 2008 a demandé que des mesures soient prises en vue de procéder à un examen global de tous les partenariats existants, afin de mettre effectivement en œuvre les stratégies et les plans d'action convenus entre l'Afrique et ses partenaires internationaux, de rationaliser le nombre des sommets, d'identifier les critères de ces partenariats et de faire les recommandations nécessaires au Conseil et à la Conférence.

418. En application de la Décision du Conseil, la Commission a achevé l'étude sur le processus de l'examen global qui sera bientôt soumise aux organes compétents de l'Union à savoir le Sous comité sur la coopération multilatérale et le Comité des Représentants permanents pour qu'ils fassent des recommandations au Conseil qui l'examinera lors de sa prochaine session.

e- Forum Afrique - Corée

419. Je voudrais informer le Conseil que la Corée a proposé d'abriter le deuxième Forum Corée-Afrique au niveau ministériel les 24 et 25 novembre 2009 en Corée. A la différence du premier Forum Afrique – Corée, la Corée s'est déclarée disposée à respecter le format de Banjul pour la participation de l'Afrique et l'implication de la Commission dans le processus. A cet égard, le Directeur général pour l'Afrique et le

Moyen-Orient du Ministère des Affaires étrangères de la Corée a effectué une visite à Addis Abeba le 3 juin 2009 pour discuter de la proposition.

420. Pour terminer, il faut rappeler que cette proposition a été communiquée aux Etats membres et que le Sous-comité sur la coopération multilatérale a discuté de cette proposition.

2. COOPERATION AFRO-ARABE

421. Au cours de la période considérée, la Commission a entrepris certaines activités visant à mettre en œuvre la décision de la quatorzième session du Conseil exécutif de l'Union africaine (UA) sur la coopération afro arabe, EX.CL/Dec.467 (XIV).

422. Le Comité chargé de l'organisation de la réunion conjointe des Ministres de l'Agriculture s'est réuni à Addis-Abeba les 13 et 14 avril 2009. Au cours de cette réunion, le Comité a convenu de convoquer la Réunion ministérielle conjointe du 23 au 26 septembre 2009 dans un lieu qui sera précisé ultérieurement. Le Comité organisateur a également arrêté la liste des participants ainsi que les documents de travail pour la réunion.

a) Coopération afro-arabe sur l'Agriculture et la sécurité alimentaire

423. Au cours des deux dernières années, l'UA et la Ligue des États arabes (LEA) ont initié le Cadre de coopération afro arabe sur le développement agricole et la sécurité alimentaire. De nombreuses discussions et consultations ont eu lieu et ont abouti à un plan d'action conjoint axé sur quatre domaines majeurs, notamment : (i) l'intensification de l'agriculture (intrants, irrigation et valeur ajoutée ; (ii) l'Initiative sur les réserves stratégiques de produits alimentaires ; (iii) le commerce et l'accès aux marchés ; et (iv) la recherche agricole et le développement ainsi que le transfert et la vulgarisation de la technologie.

424. Comme première étape vers la mise en œuvre de la Coopération afro arabe sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, et en vue de faire face aux problèmes identifiés dans le plan d'action conjoint, qui constitue la pierre angulaire de la coopération, la première réunion afro arabe sur l'agro investissement avait été programmé du 25 au 27 mai 2009 à Zanzibar (Tanzanie). Au cours de cette réunion, il était attendu que les États membres de l'UA soumettent trois propositions de projets dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, pour un financement éventuel à travers les fonds mis à disposition par la LEA.

425. Dans le cadre de la Déclaration de la Conférence de l'UA, qui consiste à «Réagir aux défis des prix élevés des produits alimentaires et du développement agricole », la délégation permanente auprès de la LEA au Caire a organisé une série d'activités auprès de la société civile et des institutions académiques au Caire au cours de la période de janvier à juillet 2009. Les activités comprenaient :

- un forum sur le rôle des femmes africaines et arabes dans la résolution de la crise alimentaire ;

- un séminaire sur la sécurité alimentaire en Afrique ; et
- un séminaire sur le changement climatique en Afrique.

b) Redynamisation de la coopération afro arabe

426. Il est proposé au Conseil de noter que le 21^{ème} Sommet arabe, au cours duquel le Président de la Commission s'est exprimé sur les questions politiques et économiques majeures et autres concernant la Fraternité afro arabe, a adopté des décisions importantes sur la coopération afro arabe. Le Sommet a réaffirmé son engagement à supprimer les obstacles à la redynamisation de cette coopération et à convoquer des réunions régulièrement et a demandé au Secrétaire général de poursuivre ses contacts à cet effet afin de parvenir à une étape de coopération réelle qui profiterait mutuellement aux deux régions dans tous les domaines politique, économique, commercial, social et culturel interdépendants.

427. A l'invitation de la Ligue des Etats arabes, une délégation de haut niveau, sous la direction du Président de la Commission, a participé au 21^{ème} Sommet arabe, tenu à Doha (Qatar), en mars 2009.

c) 2ème Sommet afro arabe

428. Au cours du 21^{ème} Sommet arabe, un appel a été lancé pour la poursuite des efforts afin de convoquer le deuxième Sommet afro arabe dans les plus brefs délais et les participants ont exprimé leur satisfaction quant à la décision de la douzième session ordinaire de la Conférence de l'UA à Addis-Abeba (Ethiopie) en février 2009, qui a demandé au Président de la Commission de l'UA et au Secrétaire général de la LEA de poursuivre les consultations sur le lieu où se tiendra le Sommet, qui est prévu au cours du quatrième trimestre de l'année 2009.

d) 13^{ème} Session du Comité permanent pour la coopération afro arabe et le forum de développement afro arabe

429. La Commission, en collaboration avec la LEA et le Gouvernement de la Libye, a commencé les préparatifs de la 13^{ème} session du Comité permanent de la coopération afro arabe. La session est prévue à Tripoli (Libye) à une date à convenir entre le pays hôte, la Commission et la LEA.

3. BUREAUX DE REPRESENTATION

(1) BUREAU DE NEW YORK

430. Dans le cadre du renforcement de la coopération entre l'UA et les Nations Unies, le Bureau de New York de l'UA a consulté les divers organes des Nations Unies et les départements compétents du Secrétariat, les institutions des Nations Unies et les institutions académiques. Le Bureau a également facilité les consultations entre l'UA et les hauts fonctionnaires des Nations Unies. Un examen approfondi de la résolution sur

la coopération entre les Nations Unies et l'UA a été initié dans le but de refléter les tendances multiformes de la coopération entre les deux organisations. A travers son site Web lancé depuis janvier 2008, le Bureau continue de faciliter la communication entre l'UA et les Nations Unies et de diffuser les décisions, les résolutions et les principaux rapports des deux parties auprès des diverses parties prenantes.

a) Paix et sécurité

• Conseil de sécurité et Commission de la consolidation de paix (PBC)

431. Dans le domaine de la paix et de la sécurité, le Bureau de New York a suivi les activités du Conseil de sécurité des Nations Unies (ONU), qui a consacré 28 réunions à des questions africaines au cours de la période considérée et adopté quatre Résolutions et quatre Déclarations présidentielles (PRST). Le Bureau a facilité la participation de l'UA à la réunion du Conseil tenue le 18 mars 2009 et consacrée au rapport du Groupe de haut niveau UA/ONU sur la question de la mobilisation des ressources pour le financement des opérations de maintien de la paix menées par les organisations régionales telles que l'UA. Dans sa déclaration présidentielle, le Conseil a demandé au Secrétaire général des Nations Unies de soumettre un rapport, au plus tard le 18 septembre 2009, sur les moyens pratiques d'apporter un appui efficace à l'UA quand celle-ci entreprend des opérations de maintien de la paix autorisées par l'ONU.

432. Le Bureau de New York a fait un rapport sur les développements majeurs de l'opération hybride de l'UA/ONU au Darfour (UNAMID) et a participé au processus de sélection du personnel militaire principal de l'UNAMID, y compris la nomination d'un nouveau Commandant des forces de l'UNAMID. Conformément à la décision Assembly/AU/Dec.221(XII), le Bureau a facilité les consultations avec le Conseil de sécurité des Nations Unies sur la requête de reporter la mise en accusation, par la Cour pénale internationale (CPI), du Président du Soudan, en vertu des dispositions de l'article 16 du Statut de Rome de la CPI, et a également participé à ces consultations. Le Bureau a aussi facilité la participation de l'UA à la réunion du Conseil tenue le 20 mars 2009 et consacrée à la situation en Somalie, qui a donné un aperçu sur le programme d'appui pour renforcer l'AMISOM (Mission de l'UA en Somalie), la réforme du secteur de la sécurité en Somalie, le groupe de travail maritime qui devrait inclure une composante pour l'appui à l'AMISOM et au processus de paix.

433. En ce qui concerne les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le rapport du Secrétaire général souligne la nécessité de mettre en place les conditions élémentaires et de promettre des troupes suffisantes par les États membres.

434. Par ailleurs, le Bureau a suivi de très près les discussions au Conseil de sécurité des Nations Unies sur la situation entre Djibouti et l'Erythrée, la situation au Tchad et en République centrafricaine, en Guinée Bissau et en Côte d'Ivoire.

435. Concernant le désarmement et la non prolifération des armes, le Bureau de New York a suivi les sessions importantes de la Commission des Nations Unies sur le désarmement, du 7 au 25 avril 2009, qui a examiné les questions ayant trait au désarmement nucléaire et à la non prolifération ainsi que les mesures de confiance

dans le domaine des armes conventionnelles. Des signes se sont manifestés à l'effet que les États dotés et les États non dotés d'armes nucléaires pourraient réorienter le débat global et renoncer aux idées obsolètes que les armes nucléaires étaient irréversiblement ancrées dans l'architecture de sécurité globale.

436. S'agissant du maintien de la paix et de la reconstruction post conflit, le Bureau a continué à suivre les activités de la PBC concernant les quatre pays africains examinés, notamment la Sierra Leone, le Burundi, la Guinée Bissau et la République centrafricaine, et y a participé. L'examen de la question de la coopération avec les organisations régionales lors d'une réunion tenue le 30 mars 2009 constituait un développement majeur. Au cours de cette réunion le Bureau s'est exprimé sur l'expérience et les perspectives de l'Union africaine telles qu'elles sont contenues dans le Cadre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit (RDPC) et dans d'autres instruments connexes.

b) Questions politiques

437. Le Bureau de New York a suivi les activités de la 63^{ème} Assemblée générale, qui a adopté 279 Résolutions, dont la Résolution [A/RES/63/267](#) sur le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique : les progrès réalisés dans la mise en œuvre et l'appui international. Cette démarche réaffirme l'engagement de l'Assemblée générale à mettre en œuvre la Déclaration politique sur les besoins de l'Afrique en matière de développement.

438. Le Bureau a également suivi la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son impact sur le développement, tenue du 1^{er} au 3 juin 2009, conformément à la Résolution [A/RES/63/277](#). L'ECOSOC a organisé des discussions interactives sur le même thème le 21 avril 2009 pour examiner la coordination entre l'ECOSOC, les institutions des Nations Unies, et les institutions de Bretton Woods. Le Bureau a aussi participé, le 6 avril 2009, au Dialogue thématique sur la crise alimentaire mondiale et le droit à l'alimentation, initié par le Président de l'Assemblée générale, conformément aux Résolutions [A/RES/63/235](#) et [A/RES/63/187](#) sur le droit à l'alimentation.

439. Le Bureau a également suivi le processus menant à l'adoption par l'Assemblée générale, de Résolutions pertinentes sur les questions sociales et humanitaires y compris celles ayant trait aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées ; le suivi de la mise en œuvre de l'Année internationale des volontaires ; le Programme sur les droits de l'homme pour la période 2010-2011, le 12^{ème} Congrès de l'ONU sur la prévention du crime et la justice pénale, qui se tiendra au Salvador (Brésil) du 12 au 19 avril 2009 ainsi que la Coopération internationale sur le contrôle des drogues et la reconnaissance de l'anémie falciforme en tant que priorité de santé publique.

440. Par ailleurs, le Bureau a participé aux efforts déployés par les États membres en vue de faire inscrire la question de l'utilisation abusive du principe de compétence universelle à l'ordre du jour de la 63^{ème} session de l'Assemblée générale de l'ONU, conformément aux décisions de l'UA [Assembly/AU/Dec.199\(XI\)](#) et [Assembly/AU/Dec.213\(XII\)](#). A cette fin, le Groupe africain a eu diverses consultations

au niveau des ambassadeurs et des experts avec le NAM, le Groupe de Rio et l'Union européenne à New York.

441. Le Bureau a continué à suivre de près la réforme des Nations Unies, en particulier les négociations intergouvernementales en cours à l'Assemblée générale sur les différents groupes sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies, lancées le 28 février 2009. Conformément à la décision Assembly/AU/dec.230 (XII), le Bureau a continué à appuyer les efforts des Représentants permanents (RP) du Comité des Dix à New York sur la réforme des Nations Unies ; en collaboration avec le Groupe africain, les représentants permanents ont pris part aux négociations intergouvernementales et ont exprimé la position commune de l'Afrique telle qu'elle est définie dans le Consensus d'Ezulwini. En ce qui concerne la redynamisation de l'Assemblée générale, le groupe de travail *ad hoc* s'est concentré sur la nécessité d'une meilleure coordination entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité afin d'éviter tout chevauchement de leurs tâches, la nécessité pour le Conseil de sécurité d'être plus réceptif et responsable vis-à-vis de l'Assemblée générale et pour l'Assemblée générale de s'engager dans le processus de sélection du Secrétaire général des Nations Unies. Concernant la cohérence du système des Nations Unies, le Bureau a suivi les consultations plénières informelles, co-présidées par la Namibie et l'Espagne du 16 au 24 avril 2009. L'examen du document intitulé « Renforcer la gouvernance des activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies en vue d'accroître la cohérence du système », présenté par le Secrétaire général adjoint, s'est poursuivi en mai 2009.

442. Dans le cadre la mise en œuvre de la décision EX.CL/Dec.408 (XII) de l'UA, le Bureau a participé activement aux célébrations, le 25 mars 2009, de la Journée internationale du souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Sous le thème « Rompre le silence, tambour battant », cette journée a été marquée par la lecture de messages des hauts fonctionnaires des Nations Unies, et des présidences de la CARICOM (Marché commun des Caraïbes), (Granada) et du Groupe africain (Sierra Leone), des événements culturels mettant l'accent sur les artistes africains et caribéens, la projection de films documentaires, des vidéoconférences par les étudiants, un événement spécial sur le livre et des discussions de groupes. Le Bureau a aussi participé activement au Comité créé en vertu de la Résolution A/RES/63/5 (2008) pour superviser le projet de Mémorial permanent pour honorer les victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Un fonds d'affectation spéciale a été créé et il est estimé que la réalisation du projet sera de l'ordre de \$EU2, 8 millions.

c) Candidatures africaines dans le système international

443. Le Bureau a aussi facilité la coordination du processus du Groupe africain relatif à l'élection aux différents organismes des Nations Unies qui se tiendra en 2009, à la lumière de la décision EX.CL/Dec.484 (XIV) de l'UA. Un développement majeur a été rapporté : il s'agit du succès de l'Afrique à l'élection des juges à la CPI le 20 janvier 2009 et à l'élection des membres du Conseil des droits de l'homme le 12 mai 2009 à New York. Au cours de ce processus, le Groupe a souligné la nécessité de revoir ses lignes directrices, de valoriser la coordination avec l'UA à la lumière du système de

Sommets biannuels, et d'aborder la question de l'approbation des candidatures excédant le nombre de sièges réservés à l'Afrique.

d) Questions économiques et sociales

• **Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOCC)**

444. Le Bureau de New York a continué à suivre les activités relatives à l'ECOSOCC, commençant avec la session organisationnelle du 10 au 13 février 2009, qui a décidé du thème du segment consacré aux affaires humanitaires de sa session principale de 2009, intitulée « Le renforcement de la coordination de l'assistance humanitaire : les défis actuels et leur impact sur l'avenir ». Le Bureau a participé pleinement à la réunion préparatoire intergouvernementale et à la 17^{ème} session de la Commission sur le développement durable, du 4 au 15 mai 2009. La session a adopté plusieurs décisions importantes en matière de politiques pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 21 dans les groupes thématiques cruciaux et interdépendants de ce cycle : l'agriculture, le développement rural, la sécheresse, la désertification, la terre, et l'Afrique. L'IPM a également reconnu l'importance d'aborder la crise alimentaire, la crise énergétique, la crise financière, la récession mondiale et la crise climatique imminente.

445. Le Bureau de New York a aussi suivi de près la 40^{ème} session de la Commission statistique, du 24 au 27 février, au cours de laquelle les membres ont examiné la révision du programme sur le changement climatique et les statistiques officielles, ainsi que diverses disciplines statistiques. Le Bureau a participé à d'autres réunions telles que la 8^{ème} session du Forum des Nations Unies sur les forêts (UNFF8), le 20 avril, la réunion spéciale annuelle de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), la 47^{ème} session de la Commission du développement social (CODS), du 4 au 13 février 2009, ainsi que la 53^{ème} de la Commission de la condition de la femme (CCF), du 2 au 13 mars 2009 et la « Journée mondiale du paludisme », le 22 avril 2009.

e) Activités du Groupe africain

446. Le Bureau de New York a organisé à l'intention du Groupe africain plus de 30 réunions au niveau des ambassadeurs et des experts. Le Groupe a participé à des sessions d'information de la part de plusieurs hauts fonctionnaires des États membres, du système des Nations Unies, de la Commission de l'UA et d'autres partenaires et a examiné des questions pertinentes, telles que les conclusions de la Conférence de haut niveau du G20, la question relative à l'utilisation abusive du principe de la compétence universelle, la Résolution sur la coopération UA/Nations Unies, les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité, la situation du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique (OSSA). Afin d'être le plus proactif possible aux Nations Unies, le Groupe africain a amélioré ses méthodes de travail en y introduisant de nouvelles approches, comme la mise en place de groupes de travail *ad hoc*, l'établissement d'un programme de travail et l'examen des priorités, l'harmonisation du travail avec d'autres groupements à New York.

f) Interactions multilatérales

447. Le Bureau a continué à faciliter les interactions entre la Troïka africaine et européenne à New York en vue de créer un environnement mieux structuré et flexible pour aborder les questions de préoccupation commune et accroître leur rôle dans la mise en œuvre du Partenariat stratégique Afrique-UE et le premier plan d'action (2008-2010). En collaboration avec la représentation de la Commission de l'UE à New York, une table ronde a été organisée, le 27 février 2009, sur le thème suivant : « Accroître le dialogue et la collaboration entre les Nations Unies et les organisations régionales afin de mieux mettre en œuvre les Résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité des Nations Unies ».

448. Le Bureau a apporté son appui au Bazar africain du Groupe des conjoints des Ambassadeurs africains auprès de l'ONU (UNAASG), le 30 avril 2009, autour du thème suivant : « Donner les capacités à la femme africaine à travers la microfinance ». Cet événement cherchait à rehausser la visibilité du continent et mettre en valeur la richesse de ses ressources humaines et plus de 400 visiteurs y ont assisté. Il a aussi été organisé en préparation de la Journée de l'Afrique, prévue le 29 mai 2009.

449. Le Bureau de New York a aussi facilité différentes activités du Groupe des aînés africains à l'ONU, consacrées à l'examen de questions liées aux politiques, au programme et au personnel et y a participé. En particulier, la question de l'accès inégal au système des Nations Unies par les fonctionnaires débutants venant d'Afrique pourrait nécessiter un examen plus approfondi de la part de l'UA.

(2) BUREAU DE WASHINGTON

450. Au cours de la période considérée de janvier à juin 2009, le Bureau de Washington a concentré son attention et ses efforts sur les développements qui ont immédiatement suivi l'investiture du Président Barack Obama comme le 44^{ème} Président des États-Unis, ainsi que sur les activités dans le cadre du mandat de la Mission de l'UA/ États-Unis et la mise en œuvre des décisions pertinentes émanant des réunions du Somme de l'UA tenu en janvier 2009.

a) Activités relatives aux développements post-inauguraux aux États-Unis :

451. Le Bureau de Washington (États-Unis) entrepris plusieurs principales activités. Il a, entre autres :

- Transmis, à leur destination la plus élevée, des félicitations de la 12^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'UA, au Président Barack Obama;
- Coorganisé/accueilli l'événement inaugural panafricain avec l'Ambassade du Kenya, le Corps diplomatique africain et le Conseil d'entreprises pour l'Afrique (CCA) ;

- Suivi et évalué les événements post-inauguraux relatifs à la formation du cabinet de la nouvelle administration, aux nominations des Conseillers principaux ainsi qu'aux autres nominations majeures et leurs implications pour le programme de politique étrangère Etats-Unis/Afrique ;
- Participé à la session conjointe de la première session du 111^{ème} Congrès des Etats-Unis, au cours de laquelle le Président des Etats-Unis a prononcé son allocution (semblable à celle d'un État de l'Union) à la session conjointe du Congrès, tenue le 24 février 2009, et a rédigé un rapport à ce sujet ;
- Consulté les membres compétents de l'équipe de transition du Président Obama pour faire connaître les attentes de l'Afrique de la nouvelle administration aux Etats-Unis. Ces consultations ont ouvert la voie à la visite de l'équipe de la Commission de l'UA, dirigée par le Vice président ;
- Préparé et soumis une note conceptuelle pour faciliter la visite de l'équipe pluridisciplinaire de la Commission de l'UA, dirigée par le Vice président, et sur la base de cette note conceptuelle, a émergé un message bien articulé de l'équipe de la Commission contenu dans son rapport de mission.

452. La Mission a fait observer que les événements post-inauguraux et les décisions de politiques de la nouvelle administration aux Etats-Unis au cours des cent premiers jours étaient axés sur ce qui suit :

- l'atténuation de l'impact de la crise financière et économique mondiale sur l'économie nationale des Etats-Unis : un programme de relance budgétaire a été voté par le Congrès pour redresser l'économie, reconstruire et renforcer les systèmes financiers américains (rétablir la puissance économique américaine) ;
- la protection de la sécurité nationale et la lutte contre le terrorisme : le lancement d'une « nouvelle ère d'engagements » et la nomination d'envoyés spéciaux pour l'Afghanistan et le Pakistan ; une nouvelle approche diplomatique envers Cuba et l'Iran ;
- le Moyen Orient, le conflit Israëlo-Palestinien ;
- l'énergie et le changement climatique – la nomination d'un envoyé spécial sur le changement climatique.

453. La Mission a également noté que les déplacements à l'étranger – au Canada, aux Caraïbes, en Europe et en Asie - au cours de la même période, a quelque peu laissé l'Afrique sur la touche jusqu'à l'annonce récente d'un voyage présidentiel au Ghana et de visites officielles du Président de la Tanzanie et des émissaires du Président de l'Égypte auprès du Président des Etats-Unis. Ces développements, aussi encourageants que revêtant une importance stratégique, réaffirment la politique de dialogue et de consultations de la nouvelle administration. L'Afrique devrait adopter

cette nouvelle approche tout en examinant les voies et moyens d'élever le partenariat Etats-Unis-Afrique à son niveau optimal.

454. La nomination de l'Assistant au Secrétaire pour les affaires africaines (qui, aux yeux de nombreux partisans pro-africains, a eu lieu plus tard que prévu) est un développement bienvenu, surtout que le titulaire fera valoir sa longue carrière de diplomate et sa riche expérience africaine. Une collaboration étroite avec l'UA et les missions des Etats-Unis à Washington et à Addis-Abeba respectivement fournira le cadre institutionnel nécessaire pour renforcer les relations Etats-Unis/Afrique. Les recommandations émanant de la visite de la Commission de l'UA à Washington servent de directives utiles sur certaines mesures concrètes à prendre dans la bonne direction.

b) Activités entreprises dans le cadre de la mise en œuvre des décisions du Sommet de l'UA et mandat de la Mission de représentation de l'UA à Washington :

i. Coordination des activités du Corps diplomatique africain

455. Conformément à son mandat de coordination, le Bureau de Washington a informé le Corps diplomatique africain des conclusions et du résultat des réunions du Sommet de l'UA tenues à Addis-Abeba en janvier 2009.

456. S'agissant du commerce et du développement économique, la Mission a facilité la participation d'un représentant du Corps diplomatique africain à la 5^{ème} session ordinaire de la Conférence des Ministres du commerce de l'Union africaine, tenue à Addis-Abeba (Ethiopie) du 16 au 20 mars 2009. En soutenant la préparation du Document d'information du Corps diplomatique africain sur les préparatifs du huitième Forum de l'AGOA et en y participant, la Mission a facilité l'harmonisation et l'alignement sur les négociations de l'AGOA, des stratégies communes africaines déjà adoptées dans d'autres négociations commerciales multilatérales

457. Il convient également de noter que, comme l'a fait la délégation de la Commission de l'UA au cours de sa visite, la nouvelle administration n'a pas manqué à ses engagements de renforcer les relations commerciales avec l'Afrique. Toutefois, les limites des instruments actuels de commerce et de développement des États-Unis sont réelles. Il incombe donc à l'Afrique d'exploiter la bonne volonté et les bonnes dispositions qui prévalent dans la nouvelle administration pour le dialogue et les consultations en vue de faire de l'AGOA un instrument commercial qui soit plus prévisible, transparent et permanent ; un instrument qui prenne en compte les facteurs d'investissement et d'intégration régionale respectivement.

458. Le prochain Forum de l'AGOA, qui se tiendra au Kenya en août 2009, sera une bonne occasion pour l'Afrique de définir un nouveau paradigme pour les relations commerciales entre les États-Unis et l'Afrique.

459. Concernant le secteur de la santé, la Mission continue de travailler en étroite collaboration avec le Corps diplomatique africain et fournit des directives sur les politiques de santé de l'Union africaine et autres initiatives liées à la santé.

ii. Célébration de journées commémoratives:

- **Journée africaine de l'environnement**

460. Au cours de la période considérée, le bureau a commémoré conjointement avec le Corps diplomatique africain, la Journée africaine de l'Environnement, le 23 mars 2009, sur le thème suivant : «conservation, gouvernance et croissance économique en Afrique: perspectives". Les autres partenaires étaient les suivants : le Département d'Etat américain, l'USAID, Africa Wildlife Foundation (AWF – Fondation pour la sauvegarde de la flore et la faune en Afrique) et le Groupe collaboratif de la biodiversité en Afrique. L'événement a été l'occasion unique pour le gouvernement américain de mettre en valeur ses programmes en faveur de l'environnement et de la conservation en Afrique, alors que quatre pays africains sélectionnés (le Gabon, le Libéria, le Rwanda et la Tanzanie) ont partagé les expériences de leurs pays respectifs en matière de conservation et de défis inhérents.

- **Journée de l'Afrique 2009**

461. Afin d'entrer en contact avec les autres États des États-Unis, le Bureau de Washington a décidé de célébrer la Journée de l'Afrique 2009 à Detroit, dans le Michigan. Deux facteurs ont déterminé le choix de Detroit : premièrement, la population de Detroit est à plus de 80 % noire et deuxièmement, Detroit est actuellement confrontée à de graves répercussions de la crise économique mondiale en tant que ville qui abrite tous les grands constructeurs automobiles américains. La Journée de l'Afrique a été célébrée en partenariat avec le Conseil municipal de Détroit et l'Organisation de la communauté africaine, unie, un organe fédérateur de la diaspora africaine pour témoigner de la solidarité de l'Afrique envers le peuple de Detroit traversant une période difficile. Compte tenu des réactions positives et en l'utilisant comme moyen stratégique viable de sensibilisation et de plaidoyer, la Mission entend désormais célébrer la Journée de l'Afrique chaque année dans un État différent des États-Unis.

462. La mission a participé, aux côtés de l'adjoint au Secrétaire d'État aux affaires africaines et de l'assistant spécial du Président et directeur principal des secours, de la stabilisation et du développement au Conseil national de sécurité, à un événement organisé conjointement par le Millenium Challenge Corporation et le Corps diplomatique africain en commémoration de la Journée de l'Afrique. La Mission a mis en évidence la vision de l'Union africaine pour une « Afrique unie, pacifique et prospère », axée sur la préservation de l'unité de l'Afrique à travers un gouvernement de l'Union, sur la paix et la stabilité comme condition préalable au développement et enfin, sur la garantie de la prospérité de l'Afrique à travers l'intégration régionale et l'investissement, ainsi que l'appui aux projets régionaux africains de développement des infrastructures et du Transport (PIDA), et le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (CADDP/PDDAA). Enfin, la Mission a demandé à l'Administration américaine de revoir l'approche qui est sienne concernant l'AGOA et la **MCA** pour s'assurer que les deux organismes prennent en compte l'intégration régionale et dans le cas de l'AGOA, le facteur investissement également.

iii. Réunions / Forums et Consultations bilatérales:

463. Le bureau de Washington a également eu des consultations avec les décideurs américains, les groupes de réflexion et le grand public américain sur les questions relatives à la paix et à la sécurité sur le continent. A cet égard, il convient de noter en particulier, le forum organisé par le Centre Woodrow Wilson à la suite de la formation du gouvernement d'union nationale au Zimbabwe, qui a été particulièrement remarquable. La mission y a participé aux côtés des Ambassadeurs résidents du Zimbabwe et de l'Afrique du Sud et a saisi cette occasion pour rappeler les termes de la décision de la Conférence (Dec 219 (XII)), qui exhorte les pays à apporter leur soutien pour relever les défis socio-économiques du Zimbabwe, y compris la levée immédiate des sanctions sur le Zimbabwe. Ces engagements ont fourni de bonnes plates-formes au bureau de Washington pour présenter et/ou clarifier les positions ou décisions de l'Union africaine sur des situations spécifiques relatives à la paix et à la sécurité sur le continent, positions souvent mal interprétées ou mal comprises.

464. La mission a pris note du vif intérêt et de l'engagement de la nouvelle administration à collaborer étroitement avec l'Union africaine et les dirigeants africains pour éteindre les foyers de tension/conflits sur le continent. Cet engagement a trouvé son expression concrète dans la nomination d'un Envoyé spécial des États-Unis au Soudan, dans l'élaboration d'une stratégie coordonnée et globale pour la Somalie qui prend en compte la nécessité de soutenir le gouvernement de transition dans ses efforts de stabilisation de la Somalie ; ainsi que dans le leadership américain dans ses efforts de stabilisation de la Somalie, ainsi que le leadership américain du Groupe de contact international dans ses efforts diplomatiques pour lutter contre la piraterie. L'Union africaine peut profiter de cette dynamique pour initier des consultations systématiques avec l'administration américaine en matière de leadership et de soutien dans cette nouvelle ère de «Smart Power» (Pouvoir avisé) basée sur le dialogue et les consultations.

iv. Soutien au Modèle de l'UA :

465. La Mission a fourni un appui à la Représentation nationale annuelle du modèle de l'Union africaine dirigée par l'Université de Howard. Le fait d'informer les collègues et les universités qui ont pris part à l'événement et qui représentaient les différents pays africains a permis de faciliter une bonne simulation des débats aux Sommets de l'UA. La mission travaille en étroite collaboration avec le chef de la reproduction du modèle de l'Union africaine sur les modalités d'étendre le modèle national de l'Union africaine à travers les États-Unis d'Amérique, y compris initier/reproduire le modèle de l'Union africaine en Afrique.

v. Mise en œuvre de la décision du Conseil exécutif sur l'acquisition d'une chancellerie permanente pour la mission de représentation

466. Suite à la décision du Conseil exécutif autorisant l'achat d'une chancellerie pour la Mission de représentation de l'Union africaine en janvier 2008, de sérieux efforts ont été déployés pour mettre en œuvre cette décision, conformément au Règlement intérieur.

467. La Mission a le plaisir de faire rapport sur les progrès réalisés depuis le recrutement des services juridiques et de courtage de renom. Trois propriétés potentielles ont été identifiées, dont deux ont été visitées par la délégation de la Commission en visite à Washington en avril 2009. Les prix requis pour les trois immeubles sont les suivants : 7,9 millions, 12 millions et 18 millions de dollars américains. Parallèlement, la Mission attend des directives claires des services juridiques et de courtage ainsi que la réaction du Siège pour se préparer à négocier un prix de marché juste et acceptable.

468. A cet égard, il convient de noter que l'actuel climat immobilier favorable aux «acheteurs» a atteint son apogée et est susceptible de changer en faveur des «vendeurs», vu la nouvelle impulsion donnée par le gouvernement américain pour stimuler l'économie nationale. Si les possibilités actuellement offertes aux «acheteurs» ne sont pas efficacement exploitées, la Commission se trouvera dans une position de négociation très difficile.

469. La Mission continuera à affirmer sa présence et à s'imposer dans l'accomplissement de son mandat et de ses responsabilités. Toutefois, étant donné l'accroissement des attentes qu'elle suscite, ses efforts risquent d'être sérieusement compromis par les contraintes en matière de personnel. Il faudrait revoir la structure actuelle de la Mission afin de lui permettre de répondre aux demandes et aux attentes.

(3) BUREAU DE GENEVE

470. La Mission a poursuivi ses activités pour renforcer les relations de coopération et de partenariat avec les organisations internationales à Genève dans divers domaines.

a) Les Droits de l'Homme

i. Conseil des Droits de l'homme (CDH)

471. Le Conseil des Droits de l'Homme a tenu trois sessions durant les trois premiers mois de 2009. La 9ème session extraordinaire sur les violations graves des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés en raison des attaques militaires israéliennes dans la bande de Gaza occupée (9 et 12 janvier 2009), la 10ème session extraordinaire (20 février 2009) sur l'impact de la crise économique et financière mondiale sur la réalisation universelle et la jouissance effective des droits de l'homme et 10ème session ordinaire (2 au 27 mars 2009). La Mission a activement participé à ces sessions et a communiqué ses résultats au Siège de même qu'elle en a assuré le suivi.

472. Le Conseil s'est penché sur la situation en Afrique. De l'avis de plusieurs institutions des Nations Unies et procédures spéciales du CDH, la situation des droits de l'homme en Somalie reste alarmante. Concernant la RDC, il est à noter, que plusieurs institutions des Nations Unies, le Rapporteur spécial du CDH et autres mécanismes font état d'une détérioration de la situation des droits de l'homme à l'Est du pays et en particulier au Nord Kivu.

473. Il est à signaler que le Rapporteur Spécial sur la situation des droits de l'homme au Soudan va soumettre son rapport à la 11ème session du CDH prévue en juin 2009 et qu'il est possible de s'attendre à des négociations plutôt difficiles et tendues, notamment avec l'Union européenne sur cette question.

474. La dixième session du CDH a connu la participation de M. Musa Ngary Bitaye, membre de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. Le Bureau de Genève a toujours œuvré pour une plus grande implication des représentants des mécanismes africains de promotion et de protection des droits de l'homme dans les travaux des mécanismes onusiens basés à Genève, notamment le CDH et le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme.

ii. La Conférence d'examen de Durban

475. La Conférence d'examen de Durban, tenue du 20 au 24 Avril 2009 à Genève, a été marquée par de fortes tensions politiques. En dépit d'un consensus obtenu lors de l'approbation du projet des conclusions au niveau du Comité préparatoire, certains pays occidentaux ont décidé d'annoncer leur retrait de la Conférence, ce qui a ravivé les tensions et les doutes autour du succès de la Conférence. Les conclusions de cette Conférence font l'objet d'un rapport détaillé de la Commission. La Mission à Genève a participé activement à sa préparation et en assure le suivi des principales recommandations en étroite coopération avec le Département des Affaires politiques.

iii. Dialogue UA/UE sur les droits de l'homme

476. Dans le cadre de la mise en œuvre du Partenariat stratégique UE/Afrique adopté durant le Sommet de Lisbonne en 2007 et relativement au second axe de ce partenariat concernant la gouvernance et les droits de l'homme, la Mission a pris part aux travaux d'une réunion conjointe UA/UE le 20 avril 2009 à Bruxelles. La réunion a porté sur plusieurs questions notamment : la liberté d'association, les violences contre les femmes, le dialogue avec la société civile, l'examen périodique universel, les mandats pays, la Conférence d'Examen de Durban et l'identification des positions communes.

iv. Affaires humanitaires

477. La Mission a participé aux travaux de la 44ème réunion du Comité Permanent du programme du Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR), qui se sont déroulés du 3 au 5 mars 2009. Le Comité permanent a notamment examiné les grandes lignes de l'exposé sur le Dialogue du Haut Commissaire de 2008 concernant les situations de réfugiés prolongées, les budgets-programmes, le financement en 2008 et les projections pour 2009, les programmes globaux et partenariats, la mise à jour sur le processus de changement de structure et de gestion et les différents exposés des stratégies régionales. Concernant les programmes pour l'Afrique, le HCR mettra l'accent sur la

recherche de solutions durables en Afrique, particulièrement pour les réfugiés se trouvant aux prises avec des situations prolongées. Les représentants du HCR et plusieurs délégations ont montré un intérêt particulier pour la Convention de l'Union africaine pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, qui devrait prochainement être entériné par le Sommet Spécial de l'Union africaine sur les questions du déplacement forcé en Afrique.

b) Affaires Sociales

i. ONUSIDA

478. La 23^{ème} session du Conseil de Coordination du Programme (CCP) de l'ONUSIDA, qui s'est tenue en décembre, a adopté une décision dans laquelle il « demande au Secrétariat de l'ONUSIDA, en consultation avec le Secrétariat du Fonds mondial, de proposer des options pour le renforcement des mécanismes afin de faciliter les consultations et l'établissement de réseaux parmi les Etats africains de sorte qu'ils participent de manière significative au Conseil de Coordination du Programme et au Conseil du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme en vue de son élargissement ultérieur à d'autres régions».

479. En application de cette décision, le Secrétariat de l'ONUSIDA, en consultation avec la présidence du CCP (Ethiopie) et le Secrétariat du Fonds mondial, a organisé une réunion avec les experts en santé du Groupe africain de Genève, afin d'élaborer un document pour la 24^{ème} session du CCP prévue en juin 2009. La réunion visait à identifier les contraintes et défis des processus actuels de consultation et de travail en réseau. Il s'agissait également d'examiner la possibilité de mettre en place des mécanismes efficaces de consultation entre le CCP, le Groupe africain et les Membres africains du Conseil du Fonds mondial.

480. Le Groupe africain a tenu des réunions d'experts dans le cadre des préparatifs de la consultation de l'ONUSIDA et élaboré des projets de proposition portant notamment sur les principes directeurs d'une participation effective aux réunions de l'ONUSIDA, le recensement des défis actuels et des suggestions pour les surmonter. Ces principes directeurs ont souligné l'importante nécessité de prendre en compte les besoins spécifiques de l'Afrique, de permettre aux Etats africains de déterminer la composition de leurs délégations, de tenir des consultations régionales africaines avant chaque session du CCP et d'accroître le nombre de délégués africains pris en charge par l'ONUSIDA.

481. Face à ces défis, les propositions suivantes ont été faites: création d'un point focal ayant pour mandat spécifique d'aider les Etats africains membres, consultations régionales pré-CCP, interaction avec les circonscriptions nationales et les bureaux régionaux, équité linguistique, financement de la participation des délégations africaines. La réunion a constitué un premier pas dans le sens du renforcement effectif de la participation du Groupe africain dans les travaux des organes directeurs de l'ONUSIDA. Les débats et les propositions du Groupe formeront la base d'un projet de document à présenter au Secrétariat pour examen lors de la 24^{ème} session du CCP en juin 2009.

ii. Organisation mondiale de la santé (OMS):

482. La 124^{ème} session du Conseil exécutif de l'OMS s'est tenue du 19 au 27 janvier 2009 au siège de l'OMS à Genève: Les membres actuels de la Région Afrique siégeant au sein du Conseil sont: Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Niger, Ouganda, Sao Tome et Principe. Les pays africains représentant la région de la Méditerranée orientale sont Djibouti et Tunisie.

483. Les grandes questions à l'ordre du jour de la 124^{ème} session portaient sur les volets techniques et sanitaires, les questions administratives et relatives au personnel. La Région Afrique est restée constamment engagée sur toutes les questions, bien qu'elle se soit intéressée plus particulièrement aux débats en cours sur certaines questions spécifiques. La question des produits médicaux contrefaits a généré un débat intense autour de la définition et du rôle de l'OMS. Les pays africains ont souligné l'importance du débat sur les produits contrefaits, vu que ceux-ci sont sources de préoccupations pour la santé publique. A cet égard, ils ont insisté sur la nécessité de parvenir à une définition consensuelle des produits médicaux contrefaits. En conséquence, le Conseil exécutif n'a pas adopté la résolution sur les produits contrefaits et il a été demandé à l'OMS de faciliter les consultations envisagées avant de soumettre de nouveau le projet au Conseil.

484. Le poste de Directeur général revêt une importance cruciale pour l'administration de l'OMS. A cet égard, la Région Afrique a proposé que le principe de la rotation soit institué afin d'accorder des chances égales à toutes les régions de présenter des personnes qualifiées pour occuper ce poste dans un souci d'alternance équitable. La Région Afrique a réitéré cette proposition lors de la 124^{ème} session du Conseil. Cependant, certaines délégations, en particulier celles des pays développés ont émis des réserves sur le principe de la rotation géographique. La Région Afrique a souligné que des efforts devraient être déployés pour favoriser l'adhésion au principe de la rotation géographique. Il été notamment souligné que l'Afrique disposait de nombreux cadres compétents ayant les connaissances et l'expérience requises pour diriger l'OMS.

iii. Organisation internationale du travail (OIT)

485. La 304^{ème} session du Conseil d'administration du BIT s'est tenue du 5 au 27 mars 2009. Cette session du Conseil d'administration a été dominée par le débat sur l'impact de la crise financière et économique mondiale. A cet égard, le Groupe africain a organisé une réunion tripartite sur la crise en vue de déterminer les grandes lignes d'une position africaine commune sur la question.

486. Dans le cadre de la préparation de la réunion tripartite, le Bureau régional du BIT pour l'Afrique a organisé une réunion d'experts en février 2009 à Addis-Abeba. Les conclusions de cette réunion ont mis en exergue l'importance de l'intégration africaine perçue comme un rempart de protection du continent contre de futures crises mondiales provenant de l'extérieur. Les délégations représentants les gouvernements,

les travailleurs et les employeurs africains étaient unanimes à reconnaître l'urgente nécessité de réaliser l'intégration et l'autonomisation de l'Afrique.

487. En examinant la problématique de la crise, les délégations ont convenu que l'Agenda du travail décent en Afrique 2007-2015 de l'OIT; le Plan d'action de Ouagadougou; et la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable devraient servir de base pour la formulation de politiques nationales.

488. Le Groupe africain tripartite a souligné que toute réponse à la crise doit nécessairement mettre l'accent sur la création d'emplois, l'annulation de la dette, un rôle accru des Etats dans la régulation du secteur financier, le dialogue social et le tripartisme, le respect des droits des travailleurs, la prévention de la déflation salariale et l'égalité entre hommes et femmes.

iv. Organisation internationale pour les migrations (OIM)

489. Le Groupe africain a activement soutenu la mise en place d'une Mission à fonction régionale (MFR) de l'OIM en Afrique centrale ainsi que la création d'un Centre de renforcement des capacités (CRC) pour le Continent. Cette question est à l'ordre du jour du Groupe africain depuis 2007 et son importance a été réitérée lors des réunions des organes directeurs de L'OIM ainsi que lors des rencontres entre les Ambassadeurs du Groupe africain et les Directeurs généraux (l'actuel et le précédent) de l'OIM. Les efforts inlassables du Groupe africain ont porté fruits lorsque le Conseil de l'OIM, lors de sa 96ème session tenue en décembre 2008, a adopté le budget programme de 2009, en demandant à l'OIM de commencer la mise en œuvre des projets MFR et CRC, avec la création de la MFR à Kinshasa (RDC) et du CRC à Moshi en Tanzanie.

c) Questions Économiques et de Commerce

i. Organisation Mondiale du Commerce

490. La Mission et les membres du Groupe africain de Genève ont contribué à la préparation de la cinquième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine des Ministres en charge du Commerce tenue les 19 et 20 mars 2009 au siège de la Commission de l'UA et dont les conclusions figurent dans un rapport séparé soumis au Conseil exécutif.

491. Par ailleurs, au niveau de l'OMC, l'état des lieux des différentes questions de négociation peut être résumé comme suit :

• **Agriculture**

- o Appréciation du texte du Président du Groupe de négociation relatif aux modalités sur l'agriculture en tant que base future pour les prochaines négociations, bien que le niveau final d'ambition et d'équilibre dans le domaine de l'agriculture reste à déterminer.
- o Au niveau des piliers : préoccupation du Groupe africain en ce qui concerne 1) le soutien interne au niveau des flexibilités accrues accordées

à certains pays développés, ce qui risque de nuire au niveau d'ambition de ce pilier, 2) l'accès aux marchés en terme d'impact des flexibilités accordées à certains pays développés concernant la désignation et le traitement des produits sensibles et l'importance d'éliminer toute forme de subventions à l'exportation d'ici 2013 au niveau du pilier concurrence à l'exportation.

- o Au niveau des produits de base: demande du Groupe africain d'amender l'Accord actuel sur l'agriculture pour y inclure des dispositions sur les produits de base, notamment au regard de la crise économique et financière mondiale.
- o Au niveau du secteur de la banane : nécessité d'un traitement juste et équilibré de la question de la banane impliquant des mesures commerciales et non commerciales appropriées.
- o Au niveau du coton: soutien du Groupe africain à l'approche du Président plaidant pour une réduction du soutien interne au coton dans le texte du 6 décembre 2008.

- **Accès aux marchés des produits non agricoles (AMNA) :**

492. Le dernier texte révisé sur l'AMNA date du 6 décembre 2008. Certaines positions divergent, notamment sur la participation aux initiatives de libéralisation sectorielle des biens industriels. Les questions sur l'érosion des préférences et les exemptions des disciplines générales de réduction tarifaire concernant les flexibilités par pays restent largement non résolues.

- **Services:**

493. Les négociations sur les services n'ont pas connu de progrès substantiels depuis la Conférence d'annonces d'intentions qui a eu lieu en marge de la réunion ministérielle de juillet 2008.

- **Traitement spécial et différencié:**

494. Des débats ont récemment porté sur les propositions de clarifier les dispositions sur le traitement spécial et différencié (TSD) dans l'Accord sanitaire et phytosanitaire (SPS). Toutefois, aucun accord n'a été enregistré.

495. La Mission a organisé plusieurs réunions du Groupe africain ainsi que des ateliers de travail en vue de préparer et d'adopter des positions communes africaines sur les négociations des différents thèmes, notamment l'AMNA et l'agriculture. Des consultations sont en cours pour organiser une ministérielle ordinaire de l'OMC qui se tiendrait à la fin de l'année 2009. La Mission ne manquera pas d'accompagner, techniquement et logistiquement, le Groupe africain pour une bonne préparation de cette ministérielle.

496. Enfin, Le Conseil Général de l'OMC tenu le 30 avril 2009 a reconduit le mandat du Directeur Général de l'OMC, M. Pascal Lamy, pour un second mandat de quatre ans.

ii. La CNUCED

497. La CNUCED a intensifié ses efforts pour répondre aux besoins des pays en développement et des PMA dans tous les domaines des mandats qui lui avaient été confiés par l'Accord d'Accra. Dans ce cadre, la mise en œuvre de l'Accord d'Accra s'est traduite par la parution de publications phares, la convocation de sessions ordinaires et des réunions directives du Conseil ou les activités du Groupe inter -institutions sur le commerce et les capacités productives. La CNUCED a convoqué en outre une série de consultations multipartites de haut niveau pour faire le point sur le marché mondial du coton, le secteur des assurances en Afrique et la question du café. Le Groupe africain à la CNUCED, avec l'accompagnement et l'assistance la Mission, a été très actif pour une meilleure mise en œuvre de l'Accord d'Accra dans l'intérêt de l'Afrique.

498. En ce qui concerne le Memorandum d'accord signé le 3 avril 2008 entre la Commission de l'UA et la CNUCED, des consultations sont en cours pour identifier des activités conjointes pour la période à venir.

iii. Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

499. Après sa prise de fonction à la tête de l'Organisation, le nouveau Directeur Général de l'OMPI a exprimé son engagement pour que les questions de développement de la propriété dans les pays du Sud soient au centre de ses préoccupations.

500. La Mission n'a cessé d'apporter son appui au Groupe africain au cours des négociations qui se poursuivent au sein de l'OMPI. C'est ainsi que deux ateliers de travail ont été organisés, avec le soutien de l'OMPI, en avril et en juin dans le but de préparer les positions communes africaines et d'informer les membres du Groupe sur les questions d'importance en discussion au sein de l'OMPI.

501. Le Comité du Développement et de la Propriété Intellectuelle (CDIP) a poursuivi ses activités de mise en œuvre des recommandations visant à développer la propriété intellectuelle dans le monde. Il est plus qu'impératif que les pays africains proposent dans le cadre des travaux du CDIP, des projets et activités spécifiques et de préférence à caractère infrastructurel, pouvant permettre la promotion et la protection des droits de propriété intellectuelle en Afrique. Il est à noter que la nouvelle équipe dirigeante de l'OMPI a promis de prendre toutes les dispositions pour le financement des activités touchant au développement de la propriété intellectuelle. Le Comité permanent de l'OMPI sur le droit des brevets a poursuivi ses travaux dans le but d'élaborer un calendrier de travail pour une harmonisation du droit matériel des brevets.

502. Dans le but de renforcer la coopération entre l'OMPI et la Commission, une rencontre entre le Directeur général de l'OMPI et le Commissaire en charge des

Ressources humaines, de la Science et de la Technologie a eu lieu à Genève visant à la promotion d'un partenariat entre les deux parties.

iv. Union Internationale des Télécommunications (UIT)

503. Depuis 2006, l'UIT, sous l'impulsion de son Secrétaire général, M. Hamadoun Touré, a initié d'importants programmes dont le Sommet « Connecter l'Afrique » tenu à Kigali, au Rwanda. La coopération entre la Commission et l'UIT est très fructueuse et mérite d'être soutenue. C'est dans cette perspective qu'une rencontre a eu lieu entre le Commissaire en charge des Ressources humaines, de la Science et de la Technologie et le Secrétaire Général de l'UIT. Au cours de cette rencontre, des pistes de coopération ont été identifiées, dont l'actualisation du Protocole d'Accord entre l'UIT et la Commission. Un Comité conjoint entre l'UIT et la Commission pourrait être mis sur pied pour le suivi du Sommet Connecter l'Afrique et pour la mise en œuvre de programmes concernant la préparation du Sommet de l'Union africaine de janvier 2010 consacré aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

v. Union Postale Universelle (UPU)

504. Le Conseil d'exploitation postale de l'Union Postale Universelle (UPU) s'est réuni au cours de ce semestre et la Mission y a participé. Une session extraordinaire a été consacrée aux impacts de la crise économique et financière sur les activités de la poste à travers le monde. Des débats qui ont eu lieu, les membres de l'UPU ont conclu que la crise avait des effets négatifs sur leur secteur et ont appelé à des mesures concrètes pour atténuer ces effets négatifs. La poste africaine, plus que largement affectée, est ainsi exhortée, à prendre des mesures pour réduire ses coûts d'exploitation et à identifier de nouveaux produits à forte valeur ajoutée susceptibles de générer de nouvelles recettes tout en se rapprochant de ses usagers.

vi. L'Organisation Mondiale de la Météorologie (OMM)

505. Les relations entre l'Organisation mondiale de la météorologie (OMM) et la Commission se sont renforcées. L'OMM souhaite, en collaboration avec la Commission, réunir les Ministres africains en charge des questions de météorologie afin qu'ils discutent des sujets d'intérêt pour le Continent. Le Président de la Commission a été invité à prendre part à la troisième Conférence Mondiale sur le Climat qui aura lieu du 31 août au 04 septembre 2009 à Genève.

vii. Les questions environnementales

506. La ville de Genève en particulier et la Suisse en général abritent le siège de plusieurs Conventions relatives aux questions de protection de l'environnement. Afin de coordonner les positions communes africaines sur ces questions, il a été décidé au niveau du Groupe africain de renforcer l'équipe des coordonnateurs du Groupe pour les questions de l'environnement afin de faire entendre la voix de l'Afrique dans ce domaine.

d) Autres Activités

507. La Commission, à travers sa Mission à Genève, a organisé le 27 mai 2009, à l'occasion de la célébration de la Journée de l'Afrique, le premier Forum Africain de Dialogue de haut niveau sur l'épineuse problématique du développement de l'Afrique avec la participation du Commissaire chargé des Ressources humaines, science et technologie. Ce Forum, placé sous la présidence de la Commission, a été marqué par un niveau de participation très élevé et une approche très pragmatique et constructive en ce qui concerne les questions relatives à la promotion d'une Afrique mieux intégrée et développée, aux mesures correctives et de prévention face à la crise économique mondiale au développement technologique et humain.

508. Les objectifs assignés au premier Forum africain de Dialogue visaient à impliquer et à sensibiliser les décideurs de haut niveau, la communauté internationale, les partenaires privés et publics bilatéraux et multilatéraux au développement, les acteurs de la société civile et la presse, aux problèmes de l'Afrique et, bien au-delà, à créer un cadre normatif pour le renforcement des partenariats avec l'Afrique structurés. A la lumière du succès enregistré par ce Forum, il importe de renouveler cette expérience au cours des années à venir.

(4) BUREAU DU CAIRE

509. Au cours du premier semestre de l'année 2009, les activités de la Délégation permanente ont porté essentiellement sur l'exécution du Budget programme adopté par la douzième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine lors de sa réunion à Addis-Abeba en février 2009. Le Bureau suivait également la mise en œuvre du Plan d'action stratégique adopté dans le cadre des Axes de la Fraternité afro-arabe tels que définis dans la Vision et la Mission de l'Union africaine.

a) Questions politiques

510. La Délégation permanente auprès de la Ligue des États arabes (LEA) continue de suivre les activités de la Ligue arabe et de promouvoir une étroite collaboration entre l'Union africaine et la Ligue arabe dans les divers domaines politique, économique, social et culturel. A cet effet, elle a assisté :

- à la conférence internationale sur la reconstruction de Gaza et le soutien de l'économie palestinienne, tenue à Sharm El-Sheikh le 2 mars 2009 ;
- au premier Sommet économique arabe tenu à Koweït les 19 et 20 janvier 2009 ; et
- au Conseil économique et social (ECOSOC) de la Ligue arabe, au Conseil des Ministres, et au vingt-et-unième Sommet à Doha, Qatar, en mars 2009.

511. Comme d'habitude, les réunions ont adopté des décisions sur les questions suivantes d'intérêt pour l'Union africaine :

512. Le Bureau du Caire a participé au vingt-et-unième Sommet arabe qui a adopté plusieurs décisions, y compris la Déclaration de Doha qui exprime la solidarité de la Ligue arabe avec la République du Soudan concernant le rejet du processus initié par

la Cour pénale internationale (CPI), et de la Décision de la Chambre préliminaire à l'encontre du Président soudanais Omar Hassan Al- Bachir.

513. Le vingt-et-unième Sommet arabe a aussi exprimé son soutien aux efforts déployés par le Comité ministériel afro-arabe sous la présidence du Premier ministre du Qatar, du Président de la Commission, et du Secrétaire général de la LEA et s'est félicité du résultat de sa réunion du 14 janvier 2009 à Doha, Qatar. Il a décidé d'accorder au Soudan 8 millions de dollars EU par mois, pendant une année, pour combler le déficit alimentaire au Darfour.

514. S'agissant de la Somalie, le Sommet arabe s'est réjoui des mesures prises pour la mise en œuvre de l'Accord de Djibouti pour la réconciliation en Somalie, notamment l'élargissement du Parlement fédéral de transition, l'élection du nouveau Président, la désignation du nouveau Premier ministre et l'instauration d'un gouvernement d'unité nationale. Il a aussi demandé à tous les États arabes de fournir d'urgence à la Somalie diverses aides financières et logistiques. Pour aider à faire face à la pénurie alimentaire en Somalie, le Sommet a décidé de lui accorder 3 millions de dollars EU par mois, pendant un an.

515. Concernant les Comores, le Sommet arabe a rejeté les résultats du référendum organisé par la France le 29 mars 2009 sur l'unification de l'Île d'Anjouan et sa transformation en un territoire français. Il a estimé que les mesures prises par la France étaient illégales. Pour aider à combler le déficit alimentaire aux Comores, le Sommet a décidé de leur accorder 2 millions de dollars EU par mois, pendant une année.

516. Pour ce qui est de la situation au Moyen-Orient et en Palestine, le Sommet arabe a réaffirmé l'engagement du monde arabe en faveur d'une paix juste et globale, en tant que choix stratégique, sur la base de l'Initiative de paix arabe adoptée par le dix-neuvième Sommet arabe à Riyad (Arabie saoudite) en mars 2007.

b) Célébration de la Journée de l'Afrique

517. La Délégation permanente a organisé la célébration de la Journée de l'Afrique le 25 mai 2009 en collaboration avec le Comité des Ambassadeurs africains au Caire et avec le Secrétariat général de la LEA.

518. Le programme de la célébration était comme suit :

- Une journée sportives pour les groupes de jeunes africains,
- Un atelier sur les relations afro-arabes,
- Une réception, un spectacle folklorique et une exposition de produits artisanaux africains.

519. La Délégation permanente a demandé aux départements compétents de la Commission de préparer et de soumettre des projets à exécuter conjointement avec les organisations spécialisées arabes concernées telles que :

- L'Organisation arabe de développement agricole (AOAD) ;
- La Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA) ;
- Le Fonds arabe pour l'assistance technique aux pays africains et arabes (AFTAAC) ; et
- Le Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches (ACSAD).

520. A ce jour, la Délégation permanente a reçu du Département de l'Économie rurale et de l'Agriculture de la Commission de l'UA les deux projets suivants :

- Programme panafricain pour l'éradication de la : « Peste des petits ruminants (PPR) » et autres maladies prioritaires des petits ruminants (préparé par le Bureau interafricain des ressources animales de l'UA (AU / IBAR)) ;
- Protection de l'environnement en Afrique.

521. Les projets susmentionnés, entre autres, seront soumis aux organisations spécialisées arabes, pour examen.

c) Coordination des activités du Groupe africain au Caire (Égypte)

522. Au cours de la période considérée, le Comité des Ambassadeurs africains au Caire a, comme d'habitude, organisé une série de réunions dans les locaux de la Délégation permanente. Au cours de ces réunions, le Comité a été mis au courant des décisions et des activités de la Commission de l'UA en général et de la Délégation permanente, en particulier.

523. Le Bureau a également facilité les réunions tenues par l'UA en Égypte, au cours de la période considérée.

d) Autres activités

i. Réunion d'experts de haut niveau sur les perspectives d'investissement en Afrique et dans le monde arabe

524. En vue de la mise en œuvre de ce programme, la Délégation permanente – en collaboration avec le Secrétariat général de la LEA – a préparé une note d'orientation sur les « Perspectives d'investissement en Afrique et dans le monde arabe ». La note comprenait les objectifs, la justification, et les modalités d'organisation de la réunion, y compris la mise sur pied d'un comité d'organisation.

525. La première réunion du Comité d'organisation s'est tenue du 18 au 20 mai 2009 au Caire (Égypte). Il est prévu que la « Réunion d'experts de haut niveau sur les perspectives d'investissement en Afrique et dans le monde arabe » se tienne en octobre 2009.

ii. Tournois sportifs afro-arabes

526. La Délégation permanente a examiné, avec le Département du Sport et de la Jeunesse au Secrétariat général de la LEA, les modalités d'instituer un tournoi sportif

afro-arabe qui sera organisé régulièrement. Un Protocole d'accord entre la Commission de l'UA et la LEA est en cours d'élaboration à cet effet.

527. Une réunion est prévue entre l'Union de football africain et l'Union de football arabe pour discuter de la possibilité d'instituer une Coupe afro-arabe de football.

(5) BUREAU DE BRUXELLES

a) Mise en œuvre de la Stratégie conjointe Afrique-UE

528. La Stratégie conjointe Afrique-UE et le Plan d'action y afférent, adoptés en décembre 2007 à l'issue du 2ème Sommet UE-Afrique à Lisbonne, sont entrés dans leur phase de mise en œuvre, après un an d'intenses consultations menées régulièrement entre l'Union africaine (UA), l'Union européenne (UE) et les États membres chefs de file des huit partenariats y identifiés : De tous ces partenariats, la Mission a renforcé ses relations de travail avec les institutions européennes. Elle a également entrepris une campagne de sensibilisation auprès du Groupe africain de Bruxelles, composante essentielle du Groupe des pays ACP, pour la mobilisation des ressources financières nécessaires à une mise en œuvre adéquate de ces partenariats. Dans le même esprit, la Mission a participé aux réunions suivantes, tenues dans le cadre de la mise en œuvre de cette Stratégie conjointe :

- La 8^{ème} réunion du groupe de travail Afrique-UE, qui s'est tenue les 17 et 18 mars 2009 à Bruxelles.
- Le Séminaire des sociétés civiles d'Afrique et de l'Union européenne sur les droits de l'homme, qui s'est déroulé à Bruxelles les 16 et 17 avril 2009 à l'invitation de la Commission européenne et avec la participation de cinquante (50) organisations des sociétés civiles africaines et européennes ainsi que l'ECOSOCC. Les thèmes débattus incluaient, entre autres, le rôle de la société civile dans la promotion et la protection des droits de l'homme ; la ratification des instruments régionaux et internationaux sur les droits de l'homme et le transfert, dans la législation nationale, des instruments internationaux sur les droits de l'homme. Une déclaration a été adoptée à l'issue du séminaire, laquelle a été transmise à la 4^{ème} réunion du dialogue UE-UA sur les droits de l'homme, tenue le 20 avril 2009 à Bruxelles.
- e) La 4^{ème} réunion du dialogue UE-UA sur les droits de l'homme, qui s'est tenue à Bruxelles le 20 avril 2009 et qui a examiné, entre autres, les conclusions du séminaire des sociétés civiles d'Afrique et de l'UE mentionné plus haut.
- f) La 12^{ème} réunion de la Troïka ministérielle Afrique-UE tenue le 28 avril 2009 à Luxembourg.

b) Mise en œuvre de l'Accord de partenariat ACP-UE de Cotonou et participation à des réunions avec des partenaires au développement

529. La Mission continue de suivre quotidiennement la mise en œuvre de l'Accord de partenariat ACP-UE de Cotonou. Pendant la période sous examen, les activités menées sont essentiellement axées, d'une part, sur les voies et moyens de saisir l'occasion de la 2^{ème} révision dudit Accord de Cotonou pour y renforcer le positionnement et le rôle de l'UA et, d'autre part, l'articulation des Accords de partenariat économique (APE) en négociation sur le modèle d'APE élaboré par les instances compétentes de l'UA.

530. A cet effet, la stratégie adoptée par la Mission consiste à agir auprès du Groupe africain des Ambassadeurs à Bruxelles, sa composante ACP notamment, pour qu'il soit régulièrement informé des décisions et des positions de l'UA portant sur les différents volets de cet Accord et, au-delà, sur la problématique du dialogue Afrique-UE dont la référence essentielle demeure la Stratégie conjointe et le Plan d'action 2008-2010 y afférent. C'est dans cet esprit que la Mission a facilité la participation de représentants du Groupe africain des Ambassadeurs à Bruxelles, à raison d'un délégué par région négociant un APE, à la 5^{ème} réunion des ministres du commerce de l'UA, qui a eu lieu du 16 au 20 mars 2009 à Addis-Abeba. De même, la Mission a participé aux réunions ACP et ACP-UE suivantes :

- 15^{ème} session de l'Assemblée parlementaire ACP, tenue du 9 au 12 février 2009 à Bruxelles (Belgique);
- Colloque international sur « Culture et création, facteur de développement », organisée par la Commission européenne, les 2 et 3 avril 2009 à Bruxelles, avec la participation d'artistes, de cinéastes et de divers créateurs venus d'une trentaine de pays africains ;
- 16^{ème} session de l'Assemblée parlementaire ACP et 17^{ème} session de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, tenue du 1^{er} au 9 avril 2009 à Prague (République tchèque) ;
- Réunion du Comité des ministres du Commerce ACP, tenue du 4 au 7 mai 2008 à Bruxelles (Belgique) ;
- 89^{ème} session du Conseil des ministres ACP, tenue du 25 au 29 mai 2009 à Bruxelles (Belgique)

c) Activités du Groupe africain

531. La Mission poursuit ses efforts visant à l'inclusion du Groupe africain des Ambassadeurs à Bruxelles dans l'architecture de la mise en œuvre de la Stratégie conjointe Afrique-UE et, au-delà, du Dialogue politique UA-UE. Dans ce cadre, les réunions suivantes ont été organisées :

- **Rencontre avec le Groupe Afrique du Conseil de l'UE**

532. Il s'agit d'une réunion entre le Bureau du Groupe africain et le Groupe de travail Afrique du Conseil de l'Union européenne (COAFR) qui s'est tenue, le 25 février 2009 au Conseil de l'Union européenne, sous la présidence en exercice de la République tchèque. Cette rencontre a été jugée d'autant plus importante par les deux parties, qu'elle est la première initiative du genre visant à impliquer davantage les Ambassadeurs africains et européens dans la mise en œuvre de la Stratégie conjointe. A l'issue de cette rencontre, les conclusions suivantes ont été tirées :

- L'importance que les deux parties accordent au partenariat Afrique-Europe tel que reflété dans la Stratégie conjointe Afrique-UE et le Plan d'action y afférent ;
- La nécessité de se donner les voies et moyens d'une mise en œuvre adéquate de ladite stratégie conjointe ;
- L'opportunité d'associer davantage les principales parties prenantes de cette Stratégie à cette mise en œuvre, notamment les États membres, les CER, la société civile, les parlementaires etc.;
- La nécessité de renforcer le Groupe de travail sur la Stratégie conjointe par l'implication des CER (surtout sur les volets Commerce et Intégration régionale) et de la société civile ;
- L'importance d'élargir la Troïka ministérielle aux chefs de file des différents partenariats de la Stratégie conjointe ;
- La nécessité de réfléchir sur les sources de financement du Plan d'action 2008-2010 et sur les moyens de mobiliser des ressources.

- **Rencontres du Président et d'autres membres de la Commission de l'UA avec le Bureau du Groupe africain des Ambassadeurs à Bruxelles dans le cadre du Dialogue Afrique-UE :**

d) Activités de représentation pour promouvoir la visibilité de l'UA en Europe

533. Dans le cadre de ses activités de représentation pour promouvoir la visibilité de l'UA au sein de l'UE en particulier et de l'Europe en général, la Mission a entrepris les actions suivantes, entre autres :

- Participation à une réunion sur l'investissement en Afrique, organisée les 29 et 30 avril à Bruxelles par une association dénommée « Les Amis de l'Europe ».
- Parrainage de la 3^{ème} édition de la Journée de l'Afrique 2009 qui s'est déroulée à Bruxelles le 2 mai. Il s'est agi d'une grande kermesse de collecte de fonds, organisée par la diaspora congolaise en Belgique notamment, pour la réinsertion sociale des femmes et des enfants victimes des violences en RDC ;

- Participation à une conférence-débat organisée le 14 mai à Paris par la Banque mondiale sur le thème « Jeunesse et emploi en Afrique », suite à une étude que la BM a effectuée sur le sujet pour analyser les effets de la crise économique et financière actuelle sur cette frange de la population africaine ;
- Animation d'une Conférence au Conseil européen, le 18 mai, par le Représentant permanent aux côtés du Général Pierre-Michel JOANA, Conseiller de M. J. SOLANA, Secrétaire général et Haut Commissaire de l'UE pour les Relations extérieures, sur le thème « Approches croisées du Partenariat stratégique UE-Afrique ». Cette conférence s'est déroulée en présence des participants au 10^{ème} Forum de l'IHEDN sur le continent africain, organisé par l'Institut français des Hautes Études de Défense à l'intention d'une soixantaine de Hauts responsables des ministères africains de la Défense.
- Participation du Représentant permanent à une Conférence-débat organisée le 19 mai 2009 par la Fondation Heinrich-Böll-Stiftung à Berlin (Allemagne) sur le thème: «L'Europe, forteresse ou zone de liberté ? Gestion des frontières euro-méditerranéennes».
- Animation d'une Conférence-débat à l'occasion de la Journée de l'Afrique le 25 mai à Bruxelles, sur le thème « de la Problématique des frontières africaines à travers le programme frontière de l'Union africaine (PFUA) ».
- Animation, par le Représentant permanent, d'une conférence à l'Université d'Ankara (Turquie), organisée à l'initiative du Groupe africain des Ambassadeurs en Turquie dans le cadre de la célébration de la Journée de l'Afrique le 25 mai, sur le thème « Évolution politique et institutionnelle enregistrée au cours de ces dernières années en Afrique, avec un accent particulier sur les étapes qui ont marqué le passage de l'OUA à l'Union africaine ».

534. La Mission a par ailleurs mené différentes actions en direction des associations de la diaspora africaine en Europe pour mettre en place un réseau les regroupant et pour contribuer au programme de l'UA portant sur le recensement des compétences issues de la diaspora africaine à travers le monde en vue de leur exploitation au profit des programmes de développement du continent.

535. La Mission a, enfin, représenté l'UA aux consultations UE-Guinée, tenues à Bruxelles le 29 avril 2009 dans le cadre de l'article 96 de l'Accord de partenariat ACP-UE de Cotonou.

(6) BUREAU DE LILONGWE

536. Au cours de la période considérée, le Bureau a continué à suivre de près et de contribuer à la promotion de l'intégration et du développement en Afrique australe.

a) Développement économique et politique dans la Région

537. Le développement économique et politique dans la région se fait de manière pacifique et encourageante. Les États membres et les partenaires au développement économique et politique ont entrepris les actions nécessaires pour soutenir ce développement en tant que priorité dans le cadre des efforts visant à élever le niveau de vie dans les divers pays et dans la région.

538. Au Zimbabwe, l'instauration d'un gouvernement d'unité nationale a été favorablement accueillie à l'intérieur comme à l'extérieur. La création d'un gouvernement d'unité nationale a mis fin aux années déplorables de récession économique et a marqué l'avènement d'un nouveau Zimbabwe économiquement viable et prospère. Le nouvel esprit de coopération dont ont fait preuve tous les partis politiques pour rattraper les années perdues en termes de croissance économique et de développement, avait favorisé le soutien financier tant de l'intérieur que de l'extérieur. Néanmoins, des ressources extérieures importantes seront encore nécessaires à court et à moyen termes pour dynamiser les secteurs moribonds de l'économie.

539. En outre, le Bureau a suivi de près les préparatifs des élections présidentielles et parlementaires qui ont eu lieu en Afrique du Sud et au Malawi, respectivement le 22 avril et le 19 mai 2009. Les élections dans les deux pays ont été jugées libres et justes par la plupart des observateurs présents, y compris ceux de l'UA. Il s'agit là d'évolutions positives en faveur d'une saine démocratie dans la région. Le code de conduite de l'UA en matière d'élections, tel qu'énoncé dans la Déclaration de l'OUA/UA sur les principes régissant des élections démocratiques, la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance, ainsi que le cadre juridique et constitutionnel et les lois électorales des deux pays, ont été respectés dans une grande mesure. Le Bureau a facilité les visites effectuées à deux reprises dans le pays avant les élections, du 20 au 26 février et du 5 au 13 mars respectivement, par une délégation de haut niveau, dans le cadre de la diplomatie préventive. La délégation était composée de S.E.M. Joachim Alberto Chissano, ancien Président de la République du Mozambique et président du Forum africain, et S.E. Professeur John Agyekum Kufuor, ancien Président de la République du Ghana. Le but était de sensibiliser toutes les parties prenantes au besoin d'élections pacifiques, de garantir le respect du code de conduite électoral, et d'assurer une transition pacifique d'un gouvernement à l'autre, conformément à la Déclaration de l'OUA/UA sur les principes régissant les élections démocratiques et aux lois électorales du Malawi. Au cours des deux visites, la délégation a engagé des consultations constructives avec les principaux partenaires, qui ont abouti à la signature, par les principales parties prenantes, le 13 mars 2009 d'une déclaration intitulée, « Déclaration du dialogue entre les partis politiques du Malawi ». Aux termes de la Déclaration, les chefs des trois principaux partis politiques, acteurs décisifs, se sont engagés à organiser des élections pacifiques, conformément aux dispositions du Code de conduite électoral.

540. Par la suite, le Président de la Commission s'est rendu une fois de plus au Malawi du 2 au 4 mai 2009. Au cours de cette visite, le Président a eu des consultations utiles avec les responsables des principaux partis politiques et la plupart des candidats présidentiels. Les discussions ont conduit à une meilleure compréhension de l'importance des élections pour le développement économique et politique, et de la nécessité d'élections pacifiques, sans violence, avant, pendant et après les élections.

541. En réalité, les visites de la délégation de haut niveau et du Président de la Commission ont contribué sensiblement au climat de paix et de stabilité qui a prévalu avant, pendant et après les élections.

542. Dans le contexte de la récession économique mondiale actuelle, la plupart des pays de la région ont continué à prendre les mesures économiques appropriées pour gérer les chocs provoqués par l'économie mondiale. D'une manière générale, les pays d'Afrique australe intensifient les efforts qu'ils déploient pour mettre en œuvre des politiques macroéconomiques saines en vue de contrer les effets de la baisse des prix et de la demande des matières premières, ainsi que ceux de la baisse de l'aide étrangère et des incertitudes des investissements directs étrangers. Ces politiques macroéconomiques ont également pour objectif d'approfondir les transformations structurelles afin de développer l'infrastructure, garantir la sécurité alimentaire, diversifier les exportations et assurer ainsi une croissance économique et un développement durables.

b) Intégration régionale

543. Les responsables politiques de la région continuent d'entreprendre des actions appropriées en vue de la réalisation de cet idéal de la consolidation des dispositions d'intégration régionale et de la promotion de la bonne gouvernance et de la démocratie. C'est dans ce contexte que le Sommet extraordinaire de l'Organe de la Troïka sur la politique et la coopération en matière de défense et de sécurité de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) s'est réuni le 31 mars 2009 et a pris la décision de ne pas reconnaître le gouvernement illégal de la République de Madagascar. Au demeurant, la SADC est maintenant engagée dans d'autres consultations avec le régime pour une solution pacifique afin de rétablir la démocratie et d'assurer le maintien de la paix et le développement dans le pays.

544. Le Bureau a continué de travailler en étroite collaboration avec UNECA-SA. Il a pris part au Forum UNECA-SA-UEM (Commission économique des Nations unies pour l'Afrique - Afrique australe - Union économique et monétaire) sur la prise en compte de l'intégration régionale dans les plans de développement nationaux en Afrique australe, abrité par la Faculté de droit de l'Université Eduardo Mondlane et par le Centre d'études sur l'intégration régionale et les Lois de la SADC, les 28 et 29 mai 2009. Le Forum a délibéré sur les diverses actions devant être entreprises au niveau des pays pour assurer l'appropriation d'un programme d'intégration régionale. A cet égard, la création du Centre d'études sur l'intégration régionale et les Lois SADC situé au sein de la Faculté de droit de l'Université Eduardo Mondlane, est opportune pour la région et pour l'Afrique du fait qu'elle marque la naissance d'un important centre d'excellence

pour le renforcement des capacités en matière de diffusion d'idées novatrices concernant l'intégration africaine.

c) Coordination du Groupe africain

545. Le Bureau a accordé une attention particulière à la coordination du Groupe africain à Lilongwe dans le souci de promouvoir l'intégration et le développement dans la région. Au cours de la période considérée, le Bureau a organisé au total cinq réunions du Groupe africain et trois réunions du Groupe SADC. Les débats à ces réunions ont porté sur les questions de développement politique, économique et social, des pays de la région ainsi que sur des questions économiques internationales n'ayant guère de rapport avec la question d'intégration et de développement dans la région.

d) Plaidoyer

546. Le Bureau poursuit la publication de son Bulletin, en tant qu'outil de plaidoyer de l'UA dans la région. Ce Bulletin fournit des informations à jour sur les activités du Bureau de la Commission de l'UA en matière d'intégration continentale. Il est largement diffusé dans toute la région et dans le monde extérieur en versions imprimées et électroniques.

4. PART DE L'AFRIQUE DANS LES ÉCHANGES MONDIAUX

547. La Commission est engagée dans les efforts déployés par l'Afrique pour promouvoir la coopération entre l'Afrique et d'autres continents en matière de développement socio-économique dans l'intérêt de toutes les parties concernées. Toutes les questions importantes de santé traitées par l'UA figurent en bonne place sur les agendas de ces instances.

a) Coopération avec les CER, les organisations de la santé, les institutions de l'ONU, les ONG et les OSC

548. La Commission a continué de renforcer ses partenariats avec les institutions de l'ONU, les partenaires internationaux au développement, les ONG et les OSC (organisations de la société civile), dont la collaboration et le soutien contribuent sensiblement à promouvoir la Vision et la Mission de l'UA, et en particulier, au soutien à la santé et au développement dans les États membres.

b) Suivi de la mise en œuvre du Plan d'action de YOKOHAMA - TICAD IV

549. La quatrième conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD IV), qui s'est tenue à Yokohama (Japon) en mai 2008, a pris des dispositions pour contrôler et évaluer la mise en œuvre des engagements pris lors de la Conférence de TICAD. En application de ces dispositions, le Comité mixte de suivi (JMC) de TICAD IV a tenu sa première réunion à Tokyo, le 9 février 2009, pour examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action de Yokohama sur les cinq prochaines années. Cette Conférence a été suivie de la réunion ministérielle de suivi de TICAD IV, tenue à Gaborone, en République du Botswana, les 21 et 22

mars 2009. Au cours de cette réunion, les ministres africains, ensemble avec les coorganisateur de TICAD IV, ont examiné et évalué l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action de Yokohama dans les trois domaines prioritaires, à savoir : stimuler la croissance économique, y compris la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), consolider la paix et la sécurité, et faire face aux questions de l'environnement.

550. Le Gouvernement japonais a mis les ministres au courant des activités en cours et de celles planifiées pour les cinq prochaines années dans les domaines clés de l'infrastructure, du commerce, des investissements et du tourisme, de l'agriculture et du développement rural, du développement communautaire, de l'éducation, de la santé, de la démocratie et de la bonne gouvernance, et des questions relatives aux changements climatiques, telles que sanctionnées dans le Plan d'action de Yokohama. La réunion a conclu que, malgré la crise financière mondiale, des progrès sensibles ont été réalisés dans quelques pays dans certains domaines prioritaires de TICAD IV. La réunion a en outre examiné la question de la crise financière mondiale et la manière dont celle-ci peut affecter les économies africaines, en vue de convenir d'une position africaine commune avant la tenue du Sommet du G-20 à Londres. Enfin, un Communiqué sur la mise en œuvre du Plan d'action de Yokohama et sur la crise financière mondiale et son impact sur l'Afrique, a été adopté à l'unanimité par les ministres.

c) Relations Afrique-Europe

551. La douzième réunion des Troïkas africaine et de l'Union européenne a eu lieu à Luxembourg le 28 avril 2009. La réunion a été co-présidée par S.E. Dr Ali Treki, Secrétaire de la Grande Jamahiriya arabe Libyenne populaire et socialiste, chargé des Affaires de l'Union africaine et président en exercice du Conseil exécutif de l'Union africaine, et S.E. Jan Kohout, Vice-ministre des Affaires étrangères de la République tchèque et président en exercice du Conseil de l'Union européenne.

552. S'agissant des défis mondiaux, les Ministres ont accueilli favorablement les conclusions du Sommet du G20 qui s'est tenu à Londres et ont souligné la nécessité d'une approche concertée et globale et de solutions durables à la crise qui secoue l'économie mondiale. Ils ont mis en exergue le fait que le redressement économique était impossible à réaliser sans une forte solidarité entre les pays développés et les pays en développement.

553. L'Union européenne a, quant à elle, réitéré sa volonté de tenir ses engagements relatifs à l'APD (Aide publique au développement), malgré la crise et, soulignant le rôle essentiel de l'Aide publique au développement (APD) comme source complémentaire de financement du développement, a rappelé qu'en 2008, l'APD des États membres de l'UE a atteint 0,40 % environ de leur revenu national brut. Les deux parties se proposaient de participer avec intérêt aux travaux du Sommet du G8, prévu en Italie du 8 au 10 juillet 2009.

554. Les Ministres ont identifié les mesures suivantes comme étant particulièrement importantes pour aider les pays en développement à sortir de la crise et stimuler la croissance et la création d'emplois :

- Comblent les lacunes en matière d'infrastructure dont il a été question très récemment lors du Sommet de l'UA à Addis-Abeba en février 2009. L'UE se propose d'accorder son soutien à l'application de cette mesure au moyen d'un Fonds d'affectation spéciale pour l'infrastructure, renforcé et reformulé ;
- Revitaliser l'agriculture, entre autres, grâce à l'Initiative « Facilité alimentaire » d'un milliard d'euros lancée récemment par l'UE ;
- Soutenir le commerce et l'investissement, y compris en continuant d'accorder une aide au commerce de 2 milliards d'euros en 2009 et 2010 ;
- Exploiter le potentiel du secteur informel dans la création d'emplois ;
- Soutenir l'investissement étranger direct en tant que composante importante du financement du développement et de la réduction de la pauvreté en Afrique.

555. L'importance d'une progression rapide vers des Accords de partenariat économique (APE) complets, dans l'esprit de l'Accord de Cotonou et des dispositions de la Stratégie conjointe Afrique-UE a été soulignée. Concernant le Plan d'action de la Stratégie, les Ministres se sont réjouis des résultats enregistrés dans le cadre des huit partenariats thématiques établis à Lisbonne et ont accusé réception des huit projets de feuille de route élaborés par les Groupes conjoints informels d'experts comme documents probants.

IV. VALEURS PARTAGÉES

IV.1 DÉMOCRATIE, ÉLECTIONS ET GOUVERNANCE

1. DÉMOCRATIE, ÉLECTIONS ET GOUVERNANCE

a) Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance

556. Dans le cadre du processus de renforcement des capacités des responsables de la Commission de l'Union africaine en charge des questions de démocratie et de gouvernance, l'attention a été axée, au cours de la période de préparation du présent rapport, sur la consolidation de l'architecture globale de gouvernance et sur la vulgarisation de la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance. La Commission est demeurée très active quant à l'observation des élections qui se sont déroulées sur le continent et à l'assistance, à travers le renforcement des capacités des organes chargés de la gestion des élections en Afrique.

557. Dans le domaine des valeurs partagées, l'attention a été axée sur le renforcement de l'interaction entre la Commission de l'Union africaine et ses partenaires sur les questions de gouvernance et de démocratie. Outre les consultations directes engagées avec l'Union européenne autour des questions de démocratie et de gouvernance, les perspectives de l'Union africaine, telles qu'elles sont reflétées dans

les décisions de la Conférence, ont été exprimées dans un certain nombre de réunions. Le Protocole d'accord avec l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA) s'est orienté vers la mise en œuvre avec le lancement d'un Programme d'action conjoint (JAP). Le Programme JAP est axé sur le renforcement des capacités de la Commission de l'Union africaine dans le domaine des valeurs partagées et intervient dans l'assistance directe qui a été fournie à la Commission de l'Union africaine pour le renforcement de ses capacités. L'assistance allemande, fournie par l'intermédiaire de la GTZ, intervient dans le domaine des valeurs partagées par des contributions directes pour des activités spécifiques et la fourniture de matériel informatique.

558. La Commission a poursuivi sa campagne de popularisation et de sensibilisation en vue de la ratification de la Charte qui, à ce jour, n'a été ratifiée que par deux (2) États membres, en l'occurrence l'Éthiopie et la Mauritanie.

559. Une réunion s'est tenue en avril 2009 à Khartoum (Soudan) dans le but de sensibiliser les Communautés économiques régionales (CER) à la ratification de la Charte par les États membres. Cette réunion a abouti à la conclusion selon laquelle la Commission de l'Union africaine et les CER devront œuvrer ensemble pour inciter les États membres à ratifier la Charte. Vingt-huit (28) États membres ont déjà signé la Charte et seuls deux (2) l'ont ratifiée, comme déjà indiqué.

560. Au cours de la réunion de Khartoum, les CER ont exprimé leur engagement d'inscrire la Charte à l'ordre du jour du Sommet des CER et d'en distribuer des exemplaires dans toutes les réunions pertinentes. En outre, la réunion avec les CER a abouti à la conclusion qu'il est important d'adopter une approche plus circonscrite et plus ciblée pour promouvoir la ratification de la Charte. Dans le cadre de cette approche, les structures nationales et les points focaux du MAEP pourront venir en appui au processus. Il a été proposé par ailleurs que la Charte soit intégrée dans les activités existantes d'évaluation par les pairs et dans les activités de suivi et de mise en œuvre.

561. Il est nécessaire de réfléchir en profondeur sur la lenteur du processus de ratification de la Charte et sur les raisons de cette lenteur. Étant donné que l'élaboration de la Charte visait la consolidation des résolutions antérieures sur les questions de démocratie et de changement de gouvernement par des moyens anticonstitutionnels, il devient de plus en plus impératif que le Sommet donne l'orientation sur la voie à suivre et sur les moyens d'accélérer la ratification de la Charte.

b) Architecture des interventions de gouvernance

562. Dans le cadre des efforts de renforcement des capacités de la Commission de l'Union africaine en matière de gouvernance, une étude sur l'établissement d'une cartographie de gouvernance a été achevée. Cette cartographie a été présentée à un atelier multipartite sur la gouvernance, qui a eu lieu en mars 2009 à Yaoundé (Cameroun). La cartographie a servi de base pour un dialogue mieux ciblé sur l'édification de l'architecture de gouvernance de l'Union africaine.

563. L'Atelier multipartite de Yaoundé sur la gouvernance a permis de déterminer l'importance, pour l'Afrique, de s'approprier l'architecture de gouvernance. En conclusion, les participants à l'Atelier ont convenu de la nécessité de renforcer l'architecture des institutions de l'Union africaine chargées des interventions de gouvernance, pour servir de plateforme d'interaction avec les partenaires au développement. Malgré l'existence, aux niveaux régional, sous-régional et national, de nombreuses organisations œuvrant pour la bonne gouvernance, la réunion a réaffirmé que c'est à l'Union africaine qu'il incombe d'offrir le cadre de politique générale et le leadership. L'Atelier de Yaoundé a également établi l'importance des CER en matière de démocratie et de gouvernance. En tant que piliers de l'Union africaine, les CER seront intégrées dans l'architecture de gouvernance en évolution. Pour renforcer davantage l'architecture existante, il a été proposé de mettre en place une plateforme ou un mécanisme de gouvernance en vue d'un dialogue approfondi et soutenu entre toutes les parties prenantes. Cette approche et ses implications seront examinées dans le cadre du dialogue permanent au sein de la Commission de l'Union africaine.

564. Conformément aux conclusions de l'atelier multipartite, des efforts seront déployés en vue d'approfondir le dialogue et l'interaction entre toutes les institutions de l'Union africaine œuvrant dans le domaine de la démocratie et de la gouvernance. La réunion a également recommandé que la Commission s'emploie à l'édification de l'architecture, en étroite collaboration avec les États membres et toutes les autres parties prenantes concernées. Une telle architecture de gouvernance contribuera à garantir le rôle de chef de file qui revient à l'Union africaine en ce qui concerne les questions de gouvernance en Afrique et servira de base pour des engagements plus dynamique avec tous nos partenaires.

c) Gouvernance locale

565. En ce qui concerne la gouvernance locale, une réunion initiale a été organisée au mois de mars 2009 à Yaoundé (Cameroun). Le dialogue engagé pendant la réunion était axé sur la possibilité d'élaborer une Charte de gouvernance locale et d'établir des partenariats efficaces intervenant dans « la gouvernance locale ».

566. À la suite de discussions approfondies avec les parties prenantes concernées, il a été recommandé d'entreprendre des consultations plus élargies sur la question de gouvernance locale et les activités jugées les plus pertinentes au niveau continental. La réunion avec les parties prenantes a montré qu'il fallait adopter une approche plus prudente des questions de gouvernance locale et de gouvernement local en raison des variations existant entre les États membres et de la grande différence d'approches et de compréhension du concept de gouvernement local.

567. La réunion des parties prenantes s'occupant de la question de gouvernance locale a abouti à la conclusion qu'il faudrait envisager de créer au sein de l'architecture globale de gouvernance de l'Union africaine en évolution une plateforme de dialogues continus sur la gouvernance locale. Par ailleurs, la réunion a convenu que la Commission devrait organiser une conférence de plus grande envergure en vue de l'échange d'informations sur la question de gouvernance locale et de définir une perspective continentale sur les activités et les instruments qui seraient les plus

appropriés à cet effet. Une telle rencontre offrirait, en outre, l'occasion d'envisager l'élaboration d'une charte de gouvernance locale.

d). Conseil consultatif de l'Union africaine de lutte contre la corruption

568. Conformément aux dispositions de l'article 22 de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption et les crimes connexes, la nomination des membres du Conseil consultatif de lutte contre la corruption a eu lieu au cours du Sommet de janvier-février 2009. Le Conseil a tenu sa première réunion du 26 au 28 mai 2009, au cours de laquelle une attention particulière a été accordée à la définition du rôle du Conseil et à ses axes prioritaires d'intervention. Le Conseil consultatif s'attèlera à accélérer la ratification de la Convention et sa mise en œuvre dans l'ensemble des États membres.

e) Fonction publique

569. La Commission s'est employée très activement à faire avancer les activités relatives à la fonction publique, instituées par les ministres africains de la fonction publique. Au cours des derniers mois, un certain nombre de réunions ont été organisées visant à appuyer les efforts du Kenya en sa qualité de président de la sixième Conférence des Ministres africains de la fonction publique. En outre, des réunions ont été convoquées en vue d'assurer le transfert sans heurt de tout le matériel et de toutes les activités du président de la cinquième Conférence (Afrique du Sud) au président de la sixième Conférence (Kenya).

570. Un certain nombre de réunions opérationnelles ont été organisées sur les questions relatives à la fonction publique. Ces réunions visaient à jeter les bases pour la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des décisions issues de la sixième Conférence des ministres africains de la fonction publique. La fonction publique ayant été définie comme relevant du domaine d'un des Comités techniques spécialisés, les activités entreprises dans ce domaine sont susceptibles de progresser lentement et sûrement.

571. Ouvrant la voie vers la célébration de la Journée africaine de la fonction publique, une réunion s'est tenue sur la question à Nairobi (Kenya). Cette réunion a proposé que la Journée de la Fonction publique (fixée au 23 juin 2009) ait pour thème la « Prestation de services de qualité pour un développement durable ». Ce thème a été confirmé par une réunion du Bureau ministériel, tenue en mai 2009. La réunion du Bureau a également confirmé les activités prévues au cours de la sixième Conférence des Ministres de la Fonction publique. La déclaration de la sixième Conférence des Ministres de la Fonction publique sera présentée au cours du présent Sommet, pour adoption.

f) Démocratie et Élections en Afrique : Réalisations et enjeux

572. Le continent africain a enregistré un progrès notable en institutionnalisant la démocratie électorale au cours de ces dix dernières années. Ce progrès se traduit par les nombreuses élections multipartites qui ont été organisées dans la plupart des États

membres où le climat électoral n'a pas cessé de s'améliorer, ce qui constitue probablement un facteur déterminant dans les évaluations de plus en plus favorables de plusieurs élections, évaluations menées périodiquement ces dernières années. En dépit de ces exploits, des défis majeurs demeurent. Tout récemment, le problème émergent de leadership politique et des décideurs politiques a été la crise de violence électorale de grande ampleur suite à des élections contestées. Cette tendance regrettable a non seulement mené au questionnement de la gestion et de l'administration des élections, mais elle a également des conséquences à long terme sur la consolidation de la stabilité politique en Afrique.

573. Par ailleurs, les cas alarmants de changements de régimes par des moyens anticonstitutionnels résultant de coups d'État déguisés deviennent un trait dominant de certaines démocraties en transition en Afrique. Après la Mauritanie et la Guinée, un autre changement anticonstitutionnel est intervenu à Madagascar où des groupes défavorisés remettent en question la légitimité du régime en place à travers des manifestations de masses et la destruction de propriétés, ces manifestations ont dégénéré en une violence généralisée qui s'est soldée finalement par un changement anticonstitutionnel de régime. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine continue à réitérer son rejet total de toute tentative de changement anticonstitutionnel de gouvernement, conformément à l'esprit des textes de l'Union africaine, notamment la Décision d'Alger de juillet 1999, la Déclaration de Lomé de juillet 2000, l'Acte constitutif de l'Union africaine et le Protocole portant création du Conseil de paix et de sécurité. En dépit des nombreux efforts déployés par l'Union africaine pour s'attaquer à ce phénomène, le fléau que représentent les coups d'État constitue un nouveau défi pour les décideurs politiques, particulièrement ses manifestations nouvelles et variées.

574. En ce qui concerne les élections, l'attention est de plus en plus portée sur l'assistance aux élections. À cet égard, un programme de formation à l'intention des fonctionnaires des organes nationaux de gestion des élections a débuté ; deux groupes ont déjà reçu la formation initiale. Le premier cours a eu lieu en Afrique du Sud et le deuxième au Ghana. Il est prévu que trois autres cours seront dispensés dans les six prochains mois. Ces interventions servent à renforcer l'appui apporté aux États membres en matière de gestion du processus électoral.

2. OBSERVATION ET SURVEILLANCE DES ÉLECTIONS

a) Élections observées

575. L'Union africaine (UA) a été pleinement engagée dans le renforcement du processus de démocratisation en Afrique pendant de nombreuses années, en assurant notamment l'observation et la surveillance des élections dans les États membres, guidée, en cela, par des directives strictes. Ainsi, elle continue d'envoyer des missions d'observation des élections dans les États membres. Pendant l'année 2009, entre janvier et avril, sous les instructions et les directives du Département des Affaires politiques, l'Union africaine a dépêché des équipes multidisciplinaires d'observateurs pour observer les élections présidentielles en Algérie (avril 2009), les élections nationales et provinciales en Afrique du Sud (mai 2009), les élections présidentielles au Malawi (mai 2009) et en Guinée Bissau (juin 2009). Conformément aux dispositions

pertinentes de la Déclaration de Durban de 2002, la Commission a déployé des missions d'évaluation pré-électorales dans ces pays, pour examiner les conditions mises en place pour la tenue des élections. Ces missions ont été fructueuses et ont bénéficié de la meilleure collaboration possible des acteurs nationaux.

576. Le déroulement des élections peut se résumer comme suit :

Algérie

577. Répondant à l'invitation des autorités algériennes, la Commission de l'Union africaine a déployé en République algérienne démocratique et populaire une mission de haut niveau, forte de 87 observateurs, dirigée par S. E. M. Joaquim Chissano, ancien Président du Mozambique.

578. La Mission a déclaré que l'élection présidentielle en Algérie a été conduite avec succès. Elle a enregistré une participation de 74 %, témoignage de l'enthousiasme et de l'inspiration de la nation algérienne pour le processus électoral. Le président Abdelaziz Bouteflika a été réélu avec une majorité écrasante. Le processus d'élection présidentielle s'est déroulé avec succès et dans la plus grande transparence.

Afrique du Sud

579. À l'invitation de la Commission électorale de l'Afrique du Sud, S.E. Jean Ping, Président de la Commission de l'Union africaine, a dépêché un groupe de 42 personnes pour observer les élections nationales et provinciales en Afrique du Sud le 22 avril 2009. La mission était conduite par Dr Salim Ahmed Salim, ancien Premier ministre tanzanien et ancien Secrétaire général de l'OUA.

580. Les élections sud-africaines, qui avaient été bien préparées, se sont déroulées pacifiquement. La mission de l'Union africaine a particulièrement félicité la Commission électorale indépendante de l'Afrique du Sud pour la manière efficace dont les élections nationales et provinciales du 22 avril 2009 ont été organisées et pour les mesures prises pour assurer un processus électoral inclusif.

Malawi

581. Dans le cadre de la promotion d'une politique préventive de diplomatie préemptive, le Président de la Commission de l'Union africaine, S.E.M. Jean Ping a décidé d'envoyer en République du Malawi une mission de haut niveau constituée d'anciens chefs d'État africains. La délégation de haut niveau était composée de M. Joaquim Chissano, ancien président du Mozambique et président du Forum africain, et de S.E. John Agyekum Jufuor, ancien Président de la République du Ghana et membre du Forum africain. La mission avait pour objectif général, notamment, d'engager des consultations avec toutes les parties prenantes, en particulier le Président en exercice, l'ancien Président et toutes les autres parties, afin d'évaluer la situation politique qui prévaut au Malawi.

582. Cette mission a largement contribué à la création d'un environnement propice à la tenue des élections. En effet, à la suite de cette mission, les deux anciens Présidents ont facilité un dialogue entre les différents partis politiques. Les trois partis principaux, à savoir le Democratic Progressive Party (DPP), le Malawi Congress Party (MCP) et le United Democratic Front (UDF), qui étaient présents, ont signé une déclaration par laquelle ils acceptaient la mise en œuvre de plusieurs engagements à savoir, entre autres :

- résoudre rapidement et d'une manière concertée tous les problèmes qui pourraient constituer des obstacles à la création d'un environnement propice à la tenue d'élections crédibles, libres et justes ;
- se pencher sur toutes les questions pour harmoniser les règles du jeu ;
- œuvrer rapidement, conjointement et ensemble dans le cadre d'une législation susceptible de favoriser l'amélioration de la performance et des capacités opérationnelles de la Commission électorale du Malawi (MEC).

583. Une équipe de l'Union africaine a été déployée au Malawi entre le 9 et le 26 mai 2009 pour observer les élections présidentielles et législatives du Malawi prévues pour le 19 mai 2009.

Guinée Bissau

584. À la suite de l'assassinat du Président de la Guinée Bissau, le Général Joao Bernardo Vieira le 2 mars 2009, après celui de son chef d'État major, des élections présidentielles vont être organisées le 28 juin 2009 après une période transitoire au cours de laquelle le Président de l'Assemblée nationale, a assuré l'intérim et à la suite de nombreux efforts déployés par la communauté internationale, auxquels l'Union africaine s'est activement associée dans le cadre du Groupe international de contact.

b) Observations

585. L'organisation des élections pose à nos États membres des défis majeurs qu'ils ne peuvent relever avec succès qu'en bénéficiant d'un soutien tous azimuts de la communauté internationale, et notamment de l'Organisation continentale. Ceci est particulièrement évident pour des États fragilisés par des crises liées au changement anticonstitutionnel et, dans le cas de la Guinée-Bissau, à l'assassinat du chef de l'État. C'est dans ce cadre que, outre son investissement dans les efforts visant à ramener la paix et la stabilité dans ces pays, l'Union africaine a apporté, entre autres, une contribution financière, à la mesure de ses modestes moyens, à la préparation de certaines élections. C'est notamment le cas de la Guinée pour laquelle une assistance financière de 100 000 dollars EU a été débloquée pour assister les organes en charge de la préparation des élections.

c) Calendrier des élections : 2009-2010

Élections 2009		
Algérie	9 avril	présidentielle
Afrique du Sud	22 avril	présidentielle/parlementaire
Malawi	19 mai	présidentielle/parlementaire
Mauritanie	6 juin	présidentielle
Guinée Bissau	28 juin	présidentielle
Congo- Brazzaville	12 juillet	présidentielle
Angola	septembre	présidentielle
Botswana	octobre	présidentielle/parlementaire
Tunisie	octobre	présidentielle/parlementaire
Côte d'Ivoire	29 novembre	présidentielle/parlementaire
Namibie	novembre	présidentielle/parlementaire
Niger	novembre/dé cembre	présidentielle/parlementaire
Tchad	décembre	parlementaire
Guinée équatoriale	décembre	présidentielle/parlementaire
Mozambique	décembre	présidentielle/parlementaire
Guinée Conakry	octobre/déce mbre	parlementaire/présidentielle

IV.2 DROITS DE L'HOMME

586. La Commission, guidée par l'Acte constitutif de l'Union africaine, a inscrit la promotion et la protection des droits de l'homme en tête de ses priorités.

a) Renforcement du Centre de documentation pour la démocratie, la gouvernance et les droits de l'homme

587. Le Centre de documentation pour la démocratie, la gouvernance et les droits de l'homme continue d'enregistrer des progrès dans les domaines de l'acquisition de publications achetées ou offertes, du catalogage et de classification de ces publications et de visites des donateurs potentiels et d'organisations intéressées, d'acquisition de matériel audiovisuel et de facilités d'accès gratuit à Internet.

b) Commémoration du Génocide rwandais

588. La Commission a commémoré le 15^{ème} anniversaire du génocide rwandais en union avec le peuple rwandais représenté par la communauté rwandaise d'Addis-Abeba. La cérémonie, qui s'est déroulée sous ma présidence, a été honorée par la présence de représentants de la communauté internationale et du Corps diplomatique africain accrédités en Éthiopie, les institutions des Nations unies, les chefs religieux.

589. Il convient de se rappeler que l'objectif visé par la commémoration du Génocide rwandais est de sensibiliser les populations africaines et la communauté internationale sur la valeur de la vie et de l'humanité et de nous aider à renouveler notre engagement collectif vis-à-vis de l'Acte constitutif de l'Union africaine. Se souvenir publiquement du Génocide rwandais est non seulement un aspect important de la mémoire eu égard à l'avenir du Rwanda, mais aussi une occasion de souligner combien il est impératif de veiller à ce que le Continent africain accepte sa responsabilité d'instaurer et de maintenir la paix, la sécurité et la stabilité, tel que prescrit dans l'Acte constitutif de l'Union africaine.

c) Dialogue Union africaine – Union européenne sur les droits de l'homme

590. Le dialogue engagé entre l'Union africaine et l'Union européenne dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie conjointe, s'est poursuivi dans de bonnes conditions. La quatrième session s'est tenue à Bruxelles le 20 avril 2009. Elle avait été précédée du premier Séminaire Afrique-Union européenne sur les droits humains de la société civile, qui s'est tenu à Bruxelles les 16 et 17 avril 2009. Environ 50 organisations de la société civile (OSC) d'Afrique et d'Europe ont participé à ce séminaire.

591. Le séminaire a été organisé dans l'esprit du partenariat Afrique-Union européenne, qui a pris l'engagement de promouvoir davantage l'avènement d'une société civile active et indépendante et l'instauration d'un dialogue systématique entre les autorités publiques à tous les niveaux. Les participants ont en outre reconnu le rôle prépondérant réservé aux organisations de la société civile dans le partenariat Afrique-UE et ont exprimé leur engagement d'œuvrer pour la réalisation de cet important programme.

592. Au cours du séminaire qui a duré deux jours, les participants ont examiné les questions suivantes :

- Les cadres juridiques de la société civile en Afrique et en Europe : Des lois régissant les ONG et le rôle de la société civile dans la mise en œuvre des instruments des droits de l'homme ;
- La lutte contre la torture en Afrique et dans l'Union européenne, s'appuyant sur des institutions et des instruments africains et européens des droits de l'homme ;
- Le rôle des OSC dans le partenariat Afrique-UE : perspectives d'avenir;

d) Partenariat Afrique-UE pour la gouvernance et les droits de l'homme

593. La deuxième réunion informelle du Groupe d'experts mixte (IJEG) du Partenariat Afrique-UE pour la gouvernance démocratique et les droits de l'homme s'est tenue à Lisbonne les 30 et 31 mars 2009. Elle a enregistré la participation d'experts africains et européens membres dudit partenariat ainsi que d'experts représentant la Commission de l'Union africaine et la Commission de l'Union européenne. La réunion a convenu

d'une feuille de route conjointe sur la gouvernance et les droits de l'homme, qui a été soumise à la réunion de la Troïka tenue le 28 avril 2009 à Luxembourg.

IV.3 AFFAIRES HUMAINITAIRES, RÉFUGIÉS ET PERSONNES DÉPLACÉES

594. Le Conseil se rappellera qu'à sa 14^{ème} session ordinaire, il a procédé à l'examen de la situation des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées en Afrique. Les pays hôtes, eux-mêmes souvent confrontés à des problèmes économiques, sont à féliciter pour la générosité dont ils font preuve à l'endroit des réfugiés depuis des années, souvent même avant l'intervention de la communauté internationale.

595. Il importe d'attirer l'attention du Conseil sur le fait que l'Afrique continue d'abriter le plus grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées dans le monde. En dépit du rapatriement de milliers de personnes, les événements graves qui affectent le monde ces dernières années ne permettent pas au continent de prendre la situation en main. Ces événements à travers le monde, qui auront un impact durable sur des populations déjà vulnérables sont le changement climatique, la crise alimentaire mondiale, les catastrophes naturelles, la croissance démographique et l'urbanisation, la concurrence pour des ressources rares, ainsi que la migration internationale et les mouvements mixtes de populations.

596. Une fois tous ces scénarios exposés, il est impératif de mettre en exergue le problème du déplacement forcé, qui exige la mise au point de stratégies visant à renforcer notre partenariat avec la communauté internationale et avec nos partenaires dans le cadre des accords de coopération déjà existants. Pour s'attaquer aux causes profondes du déplacement forcé, la Commission n'a pas cessé d'encourager l'échange de vues sur la question, à travers des réunions, des conférences et des séminaires. Ainsi par exemple, la Commission s'emploie depuis l'année dernière à chercher une solution à la crise qui perdure en République démocratique du Congo à travers des négociations pour la paix ; des appels ont été lancés à la communauté internationale pour qu'elle redouble d'efforts à cet effet. Certes, d'autres situations humanitaires pressantes existent dans d'autres pays, qui sont également préoccupantes pour l'Union africaine, telles que la situation en Somalie, au Tchad, au Darfour, au Soudan, en République centrafricaine.

597. Parmi les réunions, conférences, séminaires/ateliers importants qui ont été organisés en étroite coopération avec les partenaires de l'Union africaine, figurent notamment : les réunions du Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées, les réunions préparatoires du Groupe de travail sur le Sommet extraordinaire des chefs d'États et de Gouvernement de l'Union africaine sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en Afrique, prévue pour octobre 2009 à Kampala (Ouganda), et diverses autres réunions avec les partenaires de l'Union africaine.

598. Par ailleurs, les partenaires de l'Union africaine ont été cooptés pour jouer, aux côtés de la Commission africaine, un rôle actif dans les missions dépêchées dans divers pays africains gravement affectés par le problème de déplacement forcé. Il est porté à l'attention du Conseil que l'Union africaine ne peut résoudre, à elle seule, les

nombreux problèmes qui se posent sur le plan des affaires humanitaires. Autrement dit, il existe, à cet égard, un besoin pressant de partager ce fardeau avec la communauté internationale.

599. Le Conseil se souviendra des différentes décisions invitant les États membres à participer activement au tout premier Sommet extraordinaire sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées prévu en octobre 2009, à Kampala (Ouganda). Les chefs d'État et de Gouvernement prendront notamment l'engagement de s'attaquer aux causes profondes du déplacement forcé, d'approuver et de signer la Convention de l'Union africaine pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, qui sera la première du genre au monde.

IV.4 GENRE ET DEVELOPPEMENT

600. La Commission a continué d'accorder une grande attention à la fondation pour le renforcement des capacités par une prise en compte des questions de Genre dans la Commission de l'UA, les organes de l'UA, les CER et les Etats membres.

601. A la suite de l'adoption de la Politique de Genre de l'Union africaine par le Conseil exécutif, à sa dernière session, la Commission a pris des mesures pour publier et distribuer ce document de Politique à tous les organes, parties prenantes et partenaires de l'UA.

602. Il est à rappeler que la première réunion pré-Sommet de l'UA sur les questions de Genre a eu lieu à Addis-Abeba (Ethiopie) le 24 janvier 2009, avant le Sommet de l'UA tenu du 26 janvier au 3 février 2009.

603. A la lumière de la Recommandation 95 du Groupe de haut niveau sur l'audit de l'Union africaine, la réunion a recommandé que le Comité directeur soit mis en place pour gérer les réunions pré-sommet de l'UA sur les questions de Genre en :

- créant un forum ouvert où les organisations féminines de la Société civile pourraient examiner avec la Direction Femme, Genre et Développement de la Commission de l'Union africaine, les questions relatives à l'égalité entre les hommes et les femmes et à l'autonomisation des femmes ;
- donnant opportunité aux parties prenantes d'évaluer la mise en œuvre de la Politique de Genre de l'Union africaine pour la Direction Femme, Genre et Développement et par les parties prenantes ;
- donnant une opportunité pour réfléchir sur le thème du Sommet et son lien avec la Politique de Genre ;
- harmonisant les décisions et en identifiant les groupes cibles pour nos messages.

604. La Commission a organisé une Table ronde de réflexion dans les locaux de la Mission permanente de l'Union africaine auprès des Nations Unies, le dimanche 1^{er}

mars 2009. L'objectif de cette Table ronde était d'échanger des vues sur la mise en œuvre de la Décision de la Conférence (Assembly/AU/Dec. 487 (XIV)) proclamant la période 2010-2020 Décennie de la femme africaine. De plus, il s'agissait de réfléchir sur le programme de la Décennie des femmes africaines, tel que proposé par la Réunion extraordinaire des Ministres en charge du genre et de la condition féminine à Maseru.

605. La 53^{ème} Session du CSN a formulé les recommandations suivantes :

- Un groupe d'experts doit élaborer un cadre et proposer des stratégies pour la Décennie ;
- Un groupe composé du Vice-président et des Ministres présents à la réunion doit procéder à des consultations d'ici la nouvelle réunion ministérielle prévue en novembre 2009 ;
- la Décennie doit figurer à l'ordre du jour de la réunion des Mécanismes chargés des questions de Genre prévue en Gambie pendant la 1^{ère} semaine de mai 2009.

606. Dans la mise en œuvre de la Décision du Conseil exécutif EX.CL/425(VIII), la BAD (Banque africaine de développement) a recruté un expert pour la réalisation de l'étude de faisabilité sur le Fonds d'affectation spéciale pour les femmes en Afrique. La BAD a organisé une réunion technique les 16 et 17 avril 2009 à Tunis (Tunisie), avec la participation de la Commission, pour examiner les grandes lignes de l'étude, et plus particulièrement les principes de leadership, de viabilité, d'appropriation, et l'accès au fonds et renforcement des mécanismes existants, la coopération de l'UA, l'évaluation de pays en matière de genre, l'impact de la crise internationale. L'équipe technique a décidé de faire cette évaluation pour coïncider avec le lancement du Fonds d'affectation spéciale afin de préparer le programme des interventions sur la base des besoins des pays et des femmes. Un rapport intérimaire est soumis à la présente session aux organes de décision dans un document séparé.

IV.5 CULTURE

607. Le développement culturel s'articule autour de quatre principaux axes d'intervention : la promotion des institutions culturelles africaines ; la promotion des industries culturelles ; la coordination et l'harmonisation des politiques et programmes culturels ; et la promotion et la protection du patrimoine culturel africain. Dans le domaine de la promotion des Institutions culturelles africaines, des progrès notables ont été réalisés dans le renforcement des capacités de l'Académie africaine des langues (ACALAN), à Bamako (Mali), et du Centre d'études linguistiques et historiques par tradition orale (CELHTO), à Niamey, au Niger. La Conférence de synthèse sur les politiques nationales concernant les rôles des langues transfrontalières et la place des langues de moindre diffusion en Afrique a été organisée à Addis-Abeba (Ethiopie) du 5 au 7 février 2009. Elle a identifié 50 langues africaines transfrontalières véhiculaires et les 12 premières langues africaines transfrontalières à promouvoir en priorité à partir de

2009. L'accord de siège entre la Commission de l'UA et le Gouvernement du Mali pour le siège de l'ACALAN est finalisé, et sa signature officielle est prévue pour juillet 2009.

608. Le Fonds pour le patrimoine mondial africain (FPMA) dont le Siège est en Afrique du Sud, a tenu sa réunion de son Conseil d'administration les 19 et 20 février à Addis-Abeba (Ethiopie) pour évaluer ses activités et planifier son programme en 2009. Une subvention d'un montant de 10 000\$EU a été transférée au Fonds en avril 2009 pour renforcer sa capacité financière. La réunion a mis l'accent sur la nécessité de renforcer les capacités financières du Fonds afin d'élargir le champ de ses interventions à l'inventaire, à la protection, à la promotion du patrimoine culturel africain et à la formation des professionnels et praticiens du développement culturel. Pour une meilleure collaboration et un meilleur appui de l'UNESCO, il a été envisagé de transformer le Fonds en Centre de l'UNESCO de catégorie 2.

609. La troisième réunion du Forum des organisations régionales et sous-régionales africaines pour appuyer la coopération entre l'UNESCO et le NEPAD (FOSRASUN) tenue à Tripoli (Libye) du 21 au 24 février 2009, et la réunion de la Commission de l'UA-UNESCO tenue à Paris (France) les 11 et 12 mars 2009 ont évalué les progrès accomplis et ont décidé de renforcer l'engagement de l'UNESCO à appuyer techniquement et financièrement les programmes stratégiques du développement culturel en Afrique, tels que la revitalisation et l'harmonisation des institutions et événements culturels panafricains. L'UNESCO s'engage à assister la Commission sur le plan technique pour la préparation et l'organisation du 2^{ème} Congrès culturel panafricain qui aura lieu du 5 au 7 octobre 2009.

610. La 2^{ème} édition du Congrès culturel panafricain sera consacrée à l'inventaire, à la protection et à la promotion des biens culturels africains, avec la participation de tous les États membres de l'UA, les institutions culturelles panafricaines ainsi que des partenaires stratégiques tels que la Commission européenne, la diaspora africaine et le secteur privé. Les discussions porteront sur des questions clés telles que la stratégie pour l'harmonisation et la modernisation des institutions culturelles panafricaines et des musées nationaux.

611. Le Ministre de la culture de l'Algérie et la commissaire aux affaires sociales ont eu des discussions officielles en février 2009 à Addis-Abeba (Éthiopie) sur la préparation du 2^{ème} festival panafricain prévu à Alger (Algérie) du 5 au 20 juillet 2009.

IV.6 AFFAIRES JURIDIQUES (ARCHITECTURE JURIDIQUE DE L'UNION)

a) Fonctions de dépositaire

612. Depuis le dernier rapport soumis en janvier 2009, les Etats membres ont fait des avancées notables en ce qui concerne la signature et la ratification des Traités de l'OUA/UA. En effet, au moment de l'élaboration du présent rapport, trente huit (38) traités ont été adoptés sous l'égide de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de l'Union africaine (UA) , les plus récents étant les Statuts de la Commission du droit international de l'Union africaine (AUCIL), la Charte africaine de la statistique et le Protocole relatif à la Banque africaine d'investissement adopté à Addis-Abeba (Ethiopie)

le 4 février 2009. Vingt-deux (22) des trente-huit traités sont entrés en vigueur et deux (2) autres traités à savoir: la Constitution de l'Association des organisations africaines de promotion du commerce (1974) et la Charte africaine du transport maritime (1994) sont entrés provisoirement en vigueur. En outre, les deux (2) seuls traités qui ont été ratifiés par tous les États membres ou auxquels ils ont adhéré sont la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (1981) et l'Acte constitutif de l'Union africaine (2000).

613. Au cours de la période considérée, quinze (15) nouvelles signatures ont été obtenues et sept (7) instruments de ratification/adhésion supplémentaires ont été déposés. Cependant, en dépit des efforts importants déployés pour la signature, la ratification ou l'adhésion aux traités de l'OUA/UA, il reste encore beaucoup à faire. En effet, pendant que l'Union africaine poursuit la réalisation de ses objectifs d'intégration politique et socio-économique, il est essentiel de parachever le processus de mise en place effective du cadre institutionnel de l'Union dans les meilleurs délais.

614. À cet égard, j'attire l'attention du Conseil sur le fait que quatre (4) États membres n'ont pas encore ratifié le traité instituant la Communauté économique africaine (Traité d'Abuja) (1991) qui fait partie des instruments juridiques de base de l'Union, tel qu'indiqué dans l'Acte constitutif de l'Union africaine. La Commission tient à réitérer son appel aux quatre (4) États membres qui n'ont pas encore ratifié le Traité d'Abuja ou n'y ont pas encore adhéré, pour qu'ils le fassent le plus tôt possible.

615. Il est préoccupant de noter que, depuis le dernier rapport soumis au Conseil sur cette question, le Protocole relatif aux Statuts de la Cour africaine de justice et des droits de l'homme adopté à Sharm El-Sheikh (Egypte) le 1er juillet 2008 n'a été signé à ce jour que par quinze (15) États membres et n'a encore été ratifié par aucun Etat membre. De plus, compte tenu de la nécessité impérieuse de continuer à renforcer les institutions judiciaires de l'Union, afin qu'elles puissent remplir leur mission de règlement pacifique des différends, de promotion de l'Etat de droit et de respect des droits de l'homme et des peuples, il est essentiel que le protocole relatif aux Statuts de la Cour africaine de justice et des droits de l'homme soit signé et ratifié dans les meilleurs délais. De même, il faut accorder la même diligence à la Charte africaine de la jeunesse et au Protocole relatif à la Banque africaine d'investissement.

b) Accréditation des États non africains auprès de l'Union africaine

616. Conformément aux dispositions de la Partie II, section II (3) des Critères pour l'octroi du statut d'observateur et pour un système d'accréditation auprès de l'Union africaine, adoptés par le Conseil exécutif en juillet 2005, la Commission a continué à recevoir et à examiner des demandes d'accréditation provenant d'Etats et d'organisations non africains, en gardant à l'esprit les intérêts supérieurs de l'Union. Depuis le dernier rapport soumis au Conseil, six (6) États non africains et trois (3) organisations internationales ont été accrédités, conformément aux dispositions de la Partie II, section II (3) des Critères pour l'octroi du statut d'observateur de l'Union africaine et pour un système d'accréditation auprès de l'Union africaine. Les noms des Représentants accrédités depuis le dernier rapport ainsi que de leurs États/organisations sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

ETATS NON AFRICAINS		
N°	Nom & Qualité	Pays
1	S.E. Dr Antonio Sanchez-Benedito Gaspar Ambassadeur d'Espagne à Addis-Abeba	Espagne
2	S.E. M. Chung Soon-Suk Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Rép. de Corée	Rép. de Corée
3	S.E. Mme Clara Margarita Pulido Escandell Ambassadeur de la République de Cuba	Cuba
4	Très Révérend George Panikulam Archevêque d'Arpaia et Nonce apostolique en Ethiopie	Saint Siège
5	S.E. Maria Victoria Diaz de Suarez Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Colombie auprès du Gouv. du Kenya et Représentant permanent des Nations Unies à Nairobi	Colombie
6	S.E. Jean-Christophe Belliard Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française auprès de l'Éthiopie et de l'Union africaine.	France
	ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET D'INTEGRATION REGIONALE	Organisation
6	Mlle Akila Belembaogo Chef du Bureau du Liaison auprès de l'Union Africaine et de la Commission Economique de l'Afrique de l'UNICEF	UNICEF
7	M. Gérard Peytrignet Chef de la Délégation du CICR auprès de l'UA	ICRC
8	M. Chrysantus ACHE Représentant du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés auprès de l'UA et de la CEA	UNHCR

617. Le nombre total d'Etats non africains et d'organisations internationales accrédités auprès de l'Union est aujourd'hui de soixante et un (61); c'.-à-d. cinquante et un (51) Etats non africains et dix (10) organisations internationales et d'intégration régionale.

c) Mise en œuvre de la décision de la conférence sur les Comités techniques spécialisés (STC)

618. Le Conseil se rappellera que la Conférence, par sa Décision Assembly/AU/Dec.227 (XII) adoptée à sa 12^{ème} Session ordinaire tenue à Addis-Abeba (Ethiopie) en février 2009, a décidé de la nouvelle reconfiguration de quatorze (14) Comités techniques spécialisés (CTS), et a demandé à la Commission de préparer les incidences financières détaillées des réunions des CTS et leurs activités détaillées.

619. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette décision, la Commission a préparé un Rapport en collaboration avec le COREP pour examen par le Conseil au cours de la présente session. Le Rapport comprend (i) les incidences financières des réunions des CTS et (ii) leurs activités détaillées. En particulier, s'agissant de la fréquence des réunions des STC, des recommandations appropriées seront faites par la Commission pour examen par le COREP et le Conseil exécutif à sa prochaine session.

d) révision du Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine, relatif au Parlement panafricain (PAP)

620. Le processus de révision du Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine, relatif au Parlement panafricain (PAP) est en cours. Des consultations seront engagées en temps opportun avec les organes et les parties prenantes pertinentes tels que les Commission concernées du PAP, le Comité des représentants permanents (COREP) et l'ECOSOCC. Des consultations ont déjà été entreprises au sein de la Commission sur les moyens de mobiliser les fonds nécessaires pour l'exécution des activités envisagées pour la mise en œuvre de la décision. De plus, les termes de référence des consultants ont été finalisés et sur la base de ces termes de référence, une étude détaillée sur la révision du Protocole sera réalisée et des recommandations appropriées seront soumises, par l'intermédiaire du COREP, au Conseil, pour examen à sa prochaine session ordinaire de janvier 2010.

e) Mise en œuvre de la Décision de la Conférence sur l'octroi de la compétence à la Cour africaine de justice et des droits de l'homme pour traiter des crimes internationaux

621. Conformément à la Décision de la Conférence Assembly/AU/213(XII) adoptée par la Conférence à sa 12^{ème} session ordinaire à Addis-Abeba (Ethiopie) en janvier 2009, la Commission a entrepris des consultations avec les membres de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (la Cour africaine) et de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) en vue de déterminer les modalités de la mise en œuvre effective de cette Décision. Des consultations ont également été entreprises au sein de la Commission sur les moyens de mobiliser les fonds nécessaires à l'exécution des activités envisagées pour la mise en œuvre de la décision. En outre, des discussions préliminaires informelles ont eu lieu entre des représentants de la Commission et les représentants de la Cour africaine et de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et les activités préparatoires nécessaires ont été clairement identifiées. Des consultations formelles auront lieu dans un proche avenir.

f) Mise en œuvre de la Décision Assembly/Au/Dec.213 (XII) sur l'utilisation abusive du principe de compétence universelle

622. Dans un précédent rapport au Conseil et conformément à la Décision de la Conférence, la question de la compétence universelle a été discutée lors des 10^{ème} et 11^{ème} sessions de la Troïka ministérielle UA/UE qui ont lieu à Bruxelles (Belgique) et à Addis-Abeba (Éthiopie) le 16 septembre et les 20 et 21 novembre 2008, respectivement. Lors de ces sessions, les deux parties ont reconnu que la question

pourrait avoir des conséquences négatives sur les relations entre l'UA et l'UE. En conséquence, la Troïka ministérielle a décidé de mettre en place un Groupe *ad-hoc* conjoint d'experts UE-UA pour clarifier la compréhension respective des deux parties du principe de compétence universelle et faire rapport à la 12^{ème} réunion de la Troïka qui était prévue le 28 avril 2009 à Luxembourg.

623. Il convient de noter qu'à la suite de plusieurs réunions tenues à Bruxelles et à Addis-Abeba, le Groupe *ad-hoc* conjoint d'experts techniques a finalisé et adopté un rapport intitulé «Rapport du Groupe *ad-hoc* conjoint d'experts UA-UE sur le principe de la compétence universelle», qui constitue un point distinct de l'ordre du jour de la présente session.

624. Le rapport a été examiné par la réunion de la Troïka ministérielle, au cours de laquelle les Ministres ont rappelé que le Groupe parce qu'il a été reconnu que la question a des conséquences négatives sur les relations entre l'UE et la partie africaine. Les Ministres ont exprimé leur remerciement aux six experts indépendants pour leur travail et ont exprimé l'espoir que ce travail aura répondu à l'objectif, tel que demandé par la réunion de la Troïka ministérielle en novembre 2008. Ils ont décidé que le rapport soit diffusé aux organes de l'UE et de l'UA ainsi qu'aux États membres.

625. Au niveau de l'Organisation des Nations Unies, les consultations et les discussions se poursuivent sur l'intitulé du point de l'ordre du jour.

g) Mise en œuvre de la Décision de la Conférence Assembly/AU/Dec.221(XII) sur la Réunion des Etats africains parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI)

626. A la suite de la Décision de la Conférence en février 2009, invitant les Etats africains parties au Statut de Rome de la CPI à se réunir, j'informe le Conseil que des consultations ont été immédiatement entreprises au sein de la Commission pour déterminer la manière de mobiliser les fonds nécessaires à l'exécution des activités envisagées dans la mise en œuvre de la Décision. J'ai le plaisir de rapporter que ce premier obstacle a été surmonté et que la réunion a eu lieu les 8 et 9 juin 2009 à Addis-Abeba (Éthiopie) comme prévu. Les recommandations sont soumises au Conseil au titre d'un point distinct de l'ordre du jour.

h) Election des membres de la Commission du droit international de l'Union africaine (AUCIL)

627. Les Statuts de cette Commission du droit international de l'Union africaine sont entrés en vigueur dès son adoption par la douzième session ordinaire de la Conférence qui s'est tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) en février 2009. La Commission est composée de onze (11) membres.

628. La Commission a pour objectifs, entre autres, d'entreprendre des activités liées à la codification et au développement progressif du droit international sur le continent, d'aider à la révision des traités existants et à l'identification des domaines dans lesquels

de nouveaux traités sont nécessaires et de préparer les projets de texte ainsi que des études sur les questions juridiques d'intérêt pour l'Union et ses Etats membres.

629. La présente session du Conseil est appelée à élire les membres de la Commission du droit international de l'Union africaine et de soumettre les noms à la Conférence pour nomination.

i) Elections des membres de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP)

630. Le Conseil se rappellera que la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) a été créée au sein de l'Union, en vertu de l'article 30 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Le principal mandat de la Commission est de promouvoir les droits de l'homme et des peuples sur le continent et d'assurer leur protection.

631. Le mandat de trois (3) membres de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples élus en 2003 et en 2007 arrive à terme en juillet 2009. Il convient de noter que ces membres sont rééligibles. En conséquence, le Conseil est appelé à élire trois membres au cours de sa présente session de soumettre les noms à la Conférence pour nomination.

j) Mise en œuvre de la Décision de la Conférence Assembly/AU/Dec.240 (XII) sur l'affaire Hissène Habré

632. A la suite de l'adoption de cette décision par la Conférence à sa 12^{ème} session ordinaire tenue à Addis-Abeba (Ethiopie), mon Représentant spécial pour l'affaire Hissène Habré, M. Robert Dossou du Bénin, a effectué, à ma demande, une mission à Dakar en vue de s'informer des actions déjà entreprises par le Gouvernement du Sénégal et de déterminer de quelle manière et dans quel domaine la Commission peut aider le Gouvernement du Sénégal à accélérer la mise en œuvre de la décision de la Conférence. Au cours de cette mission, il a rencontré le Président de la République du Sénégal et d'autres hauts fonctionnaires sénégalais en charge de l'affaire Hissène Habré ainsi que des partenaires, y compris des représentants de l'Union européenne.

633. A la fin de sa mission, mon Représentant spécial a formulé les recommandations appropriées suivantes, que j'ai approuvées :

- o Organisation d'une Table ronde des donateurs à Dakar pour le financement du budget du procès ;
- o Organisation d'une mission conjointe UA-Sénégal au Tchad, pour d'examiner les domaines de coopération judiciaire entre le Sénégal et le Tchad dans le cadre de l'organisation du procès d'Hissène Habré.

634. A cet égard, le processus de finalisation du budget sera achevé dans les prochaines semaines lors de la prochaine mission du Représentant spécial à Dakar. Le suivi sera ensuite discuté avec l'Union européenne.

635. En outre, après le Sommet, j'ai sollicité des contributions volontaires auprès de tous les États membres pour financer le budget du procès, conformément à la décision de la Conférence. J'ai le regret d'informer le Conseil qu'au moment de l'élaboration du présent rapport, il n'y a pas eu de réaction positive des États membres. Je voudrais donc réitérer mon appel aux États membres pour qu'ils envisagent de faire des contributions volontaires pour le budget du procès, le plus tôt possible.

636. Je suis confiant, compte tenu de l'engagement manifesté par tous les acteurs concernés et, en particulier, par le Président de la République du Sénégal personnellement et son Gouvernement ainsi que des signes positifs de la part des partenaires, que nous sommes sur la bonne voie pour relever le défi, celui d'assurer l'ouverture rapide du procès d'Hissène Habré.

V. RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS

V.1 LA COMMISSION

1. SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU PANEL DE HAUT NIVEAU SUR L'AUDIT DE L'UNION AFRICAINE

637. Le Conseil se souviendra que lors de sa 14ème session ordinaire en janvier dernier, il avait été saisi d'un rapport sur l'état de mise en œuvre des recommandations du Panel de haut niveau sur l'Audit de l'Union telles qu'examinées et entérinées à Arusha en mai 2008 par sa session extraordinaire (vide Doc. Ex.CL/456(XIV)). Lors de l'examen de ce rapport par le COREP et le Conseil exécutif, bonne note avait été prise des mesures déjà prises par la Commission. Dans le même temps, cette dernière avait reçu mandat d'informer le Conseil sur une base régulière sur les progrès réalisés dans ce cadre.

638. La Commission voudrait en conséquence indiquer que des dispositions ont été prises pour la mise en œuvre de ces différentes recommandations dans les domaines qui relèvent de sa compétence comme suit :

- i) L'approche thématique des Sommets (Recommandation No.2) est désormais une pratique établie. La Décision Assembly/AU/Dec. 232(XII) adoptée par le dernier Sommet en février 2009 en est l'illustration, en ce sens que les thèmes des Sommets jusqu'en Juillet 2010 ont été arrêtés. La Commission fera des recommandations appropriées pour le choix des thèmes pour les sessions suivantes en janvier 2010.
- ii) La Recommandation No. 3 a été mise en œuvre de manière qu'à chaque Sommet, la Conférence soit saisie par la Commission d'un rapport sur l'état de mise en œuvre des Décisions prises par les Sessions précédentes.
- iii) Les Gouvernements ont été invités par le Panel dans ses recommandations No.5 et 6 à populariser les actes et les décisions de la Conférence et à mettre en place un mécanisme de suivi approprié. Les États membres sont ainsi

appelés à intensifier leurs efforts pour concrétiser sur le terrain les décisions qu'ils prennent. La Commission est prête à travailler étroitement avec les Etats membres pour la mise en place d'un tel mécanisme de consultation régulière.

- iv) L'étude sur les Comités Techniques Spécialisés (CTS) (Recommandation No. 10) a fait l'objet d'une décision de la Conférence en février 2009 (Assembly/AU/Dec. 227 (XII)) instituant 14 CTS. Les modalités de mise en œuvre de cette décision sont en voie de finalisation et seront soumises pour examen en janvier 2010, comme l'a recommandé le COREP.
- v) L'accélération du processus de fusion de la Cour de Justice avec la Cour africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (Recommandations No.18 à 21) interpelle les Etats membres de signer et ratifier le Protocole qui a été adopté à Sharm El Sheikh en juillet 2008, tout en s'engageant à accepter la compétence de la Cour une fois qu'elle sera opérationnelle.
- vi) La mise en place des Institutions financières prévues dans l'Acte constitutif (Recommandations No. 31 et 32) est en cours. Un rapport détaillé à ce sujet a été fait en janvier 2009. Ce rapport indique aussi la situation actuelle. Le Comité de Pilotage est déjà en place à Tripoli, Libye, pour ce qui est de la Banque africaine d'Investissement, tandis que des démarches sont en cours avec le Nigeria et le Cameroun pour ce qui est de la mise en place des Comités de pilotage pour la Banque centrale africaine et le Fonds monétaire africain.
- vii) Les recommandations acceptées inhérentes à la Commission (No. 33, 34, 35, 43, 44, 45, 46, 49, 50, 51, 59, 60) et relatives au système de gouvernance de la Commission et les Statut et Règlement du Personnel sont en voie de mise en œuvre. Le Statut et Règlement du Personnel est à l'étude au niveau du COREP. Il importe que le COREP puisse avec la collaboration garantie de la Commission finaliser rapidement l'examen de cet important outil de la gestion du personnel de l'Union et soumettre au Conseil ses propositions pour examen. Il convient de signaler que la Commission se réunit tous les mardis chaque semaine pour examiner tous les dossiers de son ressort et donner une impulsion à l'ensemble de ses structures, ce qui fonde un système de coordination au sein de ces structures. De même, la Commission a adopté les Termes de Référence pour les réunions régulières des Directeurs sous la présidence du Secrétaire de la Commission. Ces réunions pourront servir à donner des avis techniques appropriés à la Commission pour une mise en œuvre harmonieuse et coordonnée des programmes et activités de l'Union. Pour permettre à toutes ces structures de fonctionner convenablement, il importe de renforcer en moyens humains et logistiques l'ensemble des services de la Commission et particulièrement le Bureau du Secrétaire de la Commission afin de lui permettre de s'acquitter de ses nouvelles responsabilités comme chef des services de la Commission, avec efficacité et efficience et aussi assurer le secrétariat du COREP, comme préconisé dans l'Audit (vide Recommandations No.43,44,45,47,49, 51 et 74).

- viii) La Commission se réjouit de l'adoption de la Décision EX.CL/Dec.487(XIV) en janvier dernier de la Politique du Genre de l'Union africaine qui est un instrument pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes. Cette Politique inspirera désormais toutes les actions entreprises en vue de la mise en œuvre du Protocole sur les droits de la femme et la Déclaration solennelle de la Conférence sur l'égalité du genre en Afrique (Vide Recommandations No.62, 63,64,67,68).
- ix) La Recommandation No. 70 sur les Services de Conférence a été partiellement mise en œuvre avec le renforcement graduel des capacités de ce service essentiel.
- x) Les relations entre le COREP et la Commission ont connu une amélioration sensible au cours des mois passés, à travers une communication plus accrue et intense entre les deux Organes et l'organisation de retraites au plus haut niveau (deux retraites dont une en novembre 2008 et une autre en mars 2009 à Nazareth). Ces consultations régulières permettent aux deux Organes de discuter de toutes les questions pertinentes d'intérêt commun dans une atmosphère empreinte de confiance mutuelle et de sérénité, qu'on appelle aujourd'hui "l'esprit de Nazareth" (Vide Recommandation No.73, 74 et 75).
- xi) Pour ce qui est des recommandations No.76, 77 et 78 relatives à l'étude des bureaux régionaux et de représentation existants et les possibilités d'en ouvrir d'autres à la lumière d'une analyse complète des coûts et des avantages induits ainsi que des moyens de fonctionnement, deux Consultants ont été recrutés en février 2009 et ont produit un document qui est actuellement à l'étude au niveau de la Commission, laquelle va dans un prochain avenir soumettre des propositions appropriées à ce sujet.
- xii) La recommandation No. 79 sur l'étude sur les Institutions Spécialisées de l'Union n'a pas encore été mise en œuvre. Des consultations sont encore en cours pour identifier des Experts qui pourraient mener une telle évaluation.
- xiii) Les Recommandations No.81 et 82 relatives au Plan Stratégique 2009-2012 ont été pleinement prises en charge en ce sens que le Plan en question qui est présentement soumis à l'examen des Organes de Décision a été élaboré de manière inclusive et participative, avec une consultation très étroite du COREP, à travers en particulier la retraite organisée à Nazareth en mars 2009.
- xiv) Concernant les Recommandations No. 83, 87 et 88 sur une ratification et une mise en œuvre accélérée des Traités, il importe de signaler que par Décision EX.CL/Dec.459 adoptée en janvier 2009, le Conseil exécutif a entériné les recommandations de la Conférence des Ministres de la Justice sur les mesures visant à accélérer ce processus. La Commission intensifie ses efforts auprès des Etats membres pour s'assurer de la mise en œuvre effective de cette Décision.

- xv) S'agissant des Recommandations No.89 à 93, d'importants progrès ont été réalisés dans la politique et la stratégie de communication de la Commission. Une stratégie a dans ce cadre été élaborée en consultation avec certains experts dans le domaine et sera mise en œuvre graduellement. Le site Web de l'Union a connu également des améliorations notables ainsi que la communication interne au sein de la Commission et avec les Etats membres, les autres Organes, les CER, les partenaires, la société civile et diaspora ainsi que les média. La Commission poursuivra ses efforts pour une meilleure communication interne et externe avec à l'appui l'échange avec les différents acteurs et partenaires d'une information variée et de qualité.
- xvi) La Recommandation 95 est mise en œuvre et l'organisation des Forum Pré-Sommets est faite en conséquence. De même, la Commission veille, en étroite collaboration avec l'ECOSOCC, à apporter son soutien logistique à ce dernier, et à améliorer ses contacts réguliers avec les Organisations de la Société civile qui agissent souvent sous le couvert de ce dernier, afin de populariser les objectifs, les actions et les symboles de l'Union, promouvoir l'histoire du panafricanisme et l'identité africaine et apporter leurs contributions dans les grands dossiers de l'Union (Vide Recommandations No. 96 à 99, 109, 111, 114, 115 et 116).
- xvii) S'agissant de la Recommandation No.100 sur la nécessité pour la Commission de jouer un rôle de coordination et de représentation plus affirmé dans l'arène politique mondiale, il convient de souligner que la Commission prend les mesures nécessaires pour promouvoir l'adoption de positions communes africaines à travers toutes les réunions des Organes délibérants, positions à partir desquelles elle pourra faire prévaloir le point de vue de l'Union sur toutes les questions pertinentes en discussion dans les enceintes internationales. Il convient toutefois que les Etats membres se déterminent sur le rôle et la place exacts de la Commission dans les processus de négociations internationales sur lesquelles l'Union a adopté des positions communes. Il convient de rappeler que pour ce qui est de la Recommandation No. 101, les Etats membres ont été invités par le Panel d'œuvrer dans le cadre de l'Acte constitutif et des décisions de la Conférence et du Conseil exécutif afin de promouvoir et maintenir l'intérêt collectif de l'Afrique.
- xviii) La Recommandation No.107 sur le calendrier des réunions, la Commission a fait des efforts pour réduire le nombre de réunions et éviter leur chevauchement, avec le plein soutien du Sous-comité sur les Conférences et les Programmes du COREP.
- xix) En ce qui concerne les Recommandations No.121, 125 et 126, la Commission continue à soutenir l'action du CPS et à intensifier les efforts visant à la mobilisation des ressources pour le Fonds de la Paix ainsi que le renforcement des capacités. Le CPS continue également à renforcer ses

relations avec le Conseil de Sécurité des Nations unies, en particulier avec les membres africains de ce dernier. En témoignent les réunions annuelles conjointes tenues au cours des deux dernières années dont la dernière s'est déroulée à Addis-Abeba en mai 2009.

- xx) Les Recommandations No. 127 à 141 concernent les CER et ses relations avec les Organes de l'Union dont la Commission. La Commission a déployé des efforts constants au cours de l'année écoulée pour promouvoir le Programme Minimum d'Intégration (PMI) afin de créer une convergence et une harmonie dans les programmes des différentes CER. Plusieurs réunions de concertation à ce sujet se sont tenues pour s'entendre sur ce PMI. Dans ce même cadre, un échange intensif d'information a eu lieu entre la Commission et les CER, y compris dans le processus du Plan stratégique 2009-2012.
- xxi) Les Recommandations No.142 à 144 concernent les relations entre la CEA, la BAD et la Commission. De ce point de vue, une coopération fructueuse a été maintenue entre les 3 parties qui sont organisés sous forme de Secrétariat conjoint pour ce qui est de certains dossiers d'intérêt commun, aussi bien dans les études relatives à l'intégration, les projets de développement continental et régional dans les domaines varies comme les infrastructures, l'énergie, l'agriculture, le développement des capacités, la définition de la position commune africaine face aux crises économique et financière ou les négociations multilatérales, etc.
- xxii) Les Recommandations No. 145 à 157 concernent la mise en place des mécanismes financiers adéquats de gestion financière et l'amélioration des procédures budgétaires en collaboration avec le COREP. A cet égard, il convient de signaler que la Commission a adopté depuis près d'une année un Manuel des Approvisionnements qui désormais régit l'acquisition des fournitures et des achats. D'autres mesures ont été prises pour créer des outils de transparence et de l'obligation redditionnelle à l'intention de tous les gestionnaires des ressources de l'Organisation, y compris l'élaboration d'une Charte d'Audit qui est soumise au Sous-Comité compétent du COREP. La Commission a par ailleurs mis en œuvre les recommandations d'Ernst&Young concernant l'amélioration des procédures de gestion. La Commission se propose de soumettre une révision des structures aux organes compétents afin de répondre aux défis d'une gestion transparente et redditionnelle des ressources mises à la disposition de l'Union que ce soit par les Etats membres ou par les Partenaires au développement.
- xxiii) S'agissant de la Recommandation No.159, qui est la dernière de l'Audit, sur la taxe sur les billets d'avion, il convient de rappeler que les Organes compétents de l'Union africaine ont été saisis depuis plusieurs mois d'une étude sur les sources alternatives de financement de l'Union. Les débats à ce sujet qui sont au niveau de la Conférence des Ministres des Finances n'avancent pas malheureusement au rythme souhaité. Il conviendrait que les Organes habilités dont le Conseil exécutif et la Conférence puissent se

saisir de ce dossier crucial pour l'avenir de l'Union et donnent des directives claires afin de faire les avancées souhaitées, émulant en ceci certaines CER qui ont réussi à non seulement avoir des ressources prévisibles sans les aléas des arriérés de contributions des Etats membres, mais encore à alléger substantiellement le fardeau de ces Etats qui souvent subissent de plein fouet la crise économique et financière devenue chronique.

2. GESTION ADMINISTRATIVE ET DES RESSOURCES HUMAINES

a) Gestion des ressources humaines

639. L'amélioration de la fonction de gestion des ressources humaines (RH) est au cœur du programme actuel de réforme et de renforcement des capacités institutionnelles de la Commission. A l'heure actuelle, la Commission met en œuvre un certain nombre de projets clés de changement qui visent à moderniser la fonction et à l'adapter davantage aux priorités et aux besoins de l'organisation par le biais, entre autres, de l'élaboration et/ou de la mise à jour des politiques et des stratégies pertinentes en matière de RH, et de la promotion d'une culture d'apprentissage et de la gestion du personnel et des programmes axés sur les résultats. A cet égard, une attention particulière sera accordée à l'amélioration de l'efficacité du processus de recrutement et à la mise en œuvre d'un plan et d'une politique clairs et transparents en matière de formation, de perfectionnement et de rétention du personnel.

640. La structure actuelle de la Commission a été définie lors du Sommet de Maputo en 2003 et a été davantage consolidée à Khartoum en 2006. La structure comporte 923 postes approuvés dont plus de 600 sont pourvus. Il y a aussi un effectif complémentaire de personnel et de consultants à court terme. Avec l'entrée en vigueur d'un nouveau Plan stratégique, il est maintenant nécessaire d'aligner la structure sur la nouvelle orientation stratégique de façon à renforcer la synergie, la transparence et l'obligation redditionnelle, à établir clairement les voies hiérarchiques et à rationaliser davantage la répartition et l'utilisation des ressources disponibles. Une consultation interne a été entreprise et des recommandations basées sur les besoins immédiats, à moyen et à long termes seront formulées et soumises aux organes de décision pour examen.

b) Technologie de l'information et de la communication (TIC)

641. La Commission a poursuivi la modernisation de l'ensemble de ses infrastructures TIC et peut maintenant améliorer la connectivité avec tous les bureaux régionaux et de représentation de l'Union africaine. Les prochaines étapes importantes consisteront à améliorer l'intégrité et la sécurité du système, à améliorer la téléphonie, à étendre le VSAT par l'ajout de nouveaux sites et à renforcer la capacité du personnel à fournir les services d'appui nécessaires à la Commission. L'objectif général est de fournir un Système intégré de gestion (SIG) global et performant à la Commission. Dans les prochains mois, la Commission aura établi une base solide pour le développement d'une e-Commission.

c) Services administratifs

642. Le nouveau Manuel des achats est maintenant pleinement opérationnel. L'utilisation de ce manuel contribuera grandement à la rationalisation et à la modernisation des procédures d'achats au sein de la Commission et dans tous les bureaux de représentation et les bureaux régionaux ou de liaison. La construction du nouveau Complexe Centre de Conférences et bureaux est en bonne voie et un accord a été conclu pour commencer la construction du Centre de paix et de sécurité. En attendant, plusieurs projets de rénovation et de réaménagement des structures existantes sont mis en œuvre à la Commission de l'UA pour créer davantage de locaux à usage de bureaux. La sécurité et la sûreté continuent de recevoir l'attention voulue. Un plan de sécurité et de sûreté global et moderne pour le personnel et les biens de l'Organisation était en cours de finalisation à la fin de la période considérée.

i) Rapport d'avancement des travaux de construction du Complexe du Centre de Conférences et bureaux de l'UA

643. L'idée de doter la Commission de l'Union africaine d'un Centre de Conférences moderne et des locaux à usage de bureau dignes de son statut a toujours été une préoccupation majeure des dirigeants africains. La Commission va se développer en taille et en termes de fonction, elle a donc besoin plus que jamais d'infrastructures correspondantes et plus efficaces.

644. A cet égard, la Commission exprime sa reconnaissance au Gouvernement de l'Éthiopie pour l'attribution de terrains supplémentaires pour l'expansion de la Commission, et au Gouvernement de la République populaire de Chine pour son assistance sans réserve et pour son engagement à concevoir, construire et financer intégralement ces importantes infrastructures, comme dons à l'Afrique.

645. Après un an de travail ardu pour finaliser la conception du projet et d'étroite coordination avec l'Équipe technique de la Commission, les travaux de construction du Projet ont débuté officiellement le 10 novembre 2008, et ont été suivis immédiatement de la mobilisation du personnel, des équipements et des matériaux. Le personnel chinois est maintenant à pied d'œuvre et les travaux de construction se déroulent normalement, comme prévu.

646. La Commission, en ce qui la concerne, a mis en place une équipe technique pour travailler en étroite collaboration avec la partie chinoise pour superviser et faciliter les travaux du projet et s'assurer qu'ils progressent conformément au plan convenu et aux conditions de la Commission.

647. Le projet devrait être achevé en fin 2011.

3. GESTION FINANCIÈRE

a) Exécution du budget

648. La Conférence, à sa session de janvier 2009 tenue à Addis Abeba (Éthiopie), avait approuvé un budget total de 164.256.817 \$EU pour l'exercice financier 2009, dont 95,58 millions \$EU au titre du budget de fonctionnement et 62,68 millions \$EU pour le budget programme.

649. L'exécution du budget de fonctionnement et des programmes pour la période de cinq mois achevée en mai 2009 se présente comme suit :

Budget	Crédits Budgétaires ouverts	Dépenses et engagements au 31 mai 2009	Pourcentage d'exécution du budget
Budget de fonctionnement de la Commission	75 164 886	30 581 174 10	41 %
Autres organes	20 410 885	4 559 194 21	22 %
Total partiel du budget de fonctionnement	95 575 711	35 140 368 31	37 %
Budget Programme	68 681 046	9 864 770 51	14 %
Total général	164 256 817	45 005 138 81	27%

650. Au 31 mai 2009, un montant de \$EU45 005 138 81 a été dépensé, soit 27 % du budget total. Sur le montant total dépensé, 35 140.368,31 \$EU ont été dépensés au titre du budget de fonctionnement et 9.864.770,51 \$EU l'ont été au titre du budget programme.

b) Contributions reçues

651. Les sources de financement du budget approuvé de la Commission de l'UA pour l'exercice financier 2009 sont les contributions des Etats membres, les contributions des partenaires au développement et les excédents budgétaires des exercices 2004 à 2007. Un montant de 3.937.075 \$EU a été reçu des Etats membres au 31 mai 2009 sur un montant total des contributions mises en recouvrement de 93.804.243 \$EU. La Commission a, en outre, reçu des Etats membres une somme de 6.924.283 \$EU au titre des arriérés des exercices précédents. Le montant total reçu à la fin de mai 2009 est de 10.861.359 \$EU.

652. Un montant total de 5.088.479,84 \$EU a été reçu des partenaires au développement sur un montant total de 52.003.000 \$EU promis pour le financement des programmes approuvés pour l'année. En outre, les partenaires au développement ont contribué un montant total de 26.983.636,48 \$EU au titre du Fonds pour la paix pendant la période de janvier à mai 2009.

c) Gestion financière

653. La gestion financière demeure une priorité essentielle pour la Commission, et il s'agit pour la Commission d'assurer un sens plus élevé de l'obligation redditionnelle et une plus grande sécurité des finances de la Commission. L'Unité du contrôle financier a été réorganisée et ses capacités renforcées afin qu'elle puisse assurer un contrôle plus efficace des flux financiers. Des efforts sont également déployés pour améliorer en permanence les services au personnel et aux fournisseurs de la Commission.

654. La Commission continue également de faire des efforts pour renforcer la gestion et le contrôle des fonds pour qu'elle gère la paix. Un important exercice a été entrepris pour mettre à jour les documents financiers et comptables et apurer les comptes des opérations passées. Une unité plus étoffée de gestion de ces fonds est une nécessité impérieuse.

4. PLANIFICATION, SUIVI ET EVALUATION

a) Plan stratégique 2009 – 2012

655. Conformément à la Décision Ex.CL.Dec. 481 (XIV) sur le Plan stratégique 2009 - 2012, la Commission a pris toutes les mesures nécessaires pour que les structures d'appui, les projets et les budgets élaborés sur la base de l'ancien Plan stratégique 2004 - 2007 soient convenablement exécutés, dans les limites des moyens dont elle dispose en attendant l'adoption du Plan stratégique 2009 - 2012. En outre, comme il a déjà été indiqué, la Commission a organisé une Retraite avec les membres du COREP à Nazareth (Ethiopie), en mars 2009. Au cours de cette Retraite, d'importantes contributions ont été faites et ont été incorporées dans le nouveau projet de Plan stratégique 2009 - 2012 qui est maintenant soumis comme document distinct aux organes délibérants de l'Union, pour examen et adoption.

5. SERVICES DE CONFÉRENCES

656. Au cours de la période du 1er janvier au 15 mai 2009, la Commission a assuré les services techniques pour 154 réunions dont 19 en dehors d'Addis-Abeba. A cet égard, vingt mille deux cent quarante-six (20.246) pages au total ont été traduites dans les quatre langues de travail de l'Union africaine.

657. Le nombre total de pages imprimées par l'Unité d'imprimerie et de la reproduction de la Direction des Services de conférences (DSC) est de quatre mille sept cent quatre-vingt-dix (4.790) sous formes de manuels, de brochures et de bulletins pour la Commission et les bureaux régionaux. Au total 40 000 macarons, 17 000 certificats, 657 cartes d'invitation, 20 000 cartes de visites, 2 banderoles et 5 affiches ont été imprimés de janvier à mai 2009.

658. En outre, le nombre total d'exemplaires reproduits et imprimés s'élève à 1.210.000 pour le COREP, le Conseil exécutif, la Conférence et les autres activités connexes. Afin de réduire le gaspillage de papier, la Commission a publié et distribué à tous les participants aux réunions du dernier Sommet, la première version des CD-ROM

contenant les projets de documents du Sommet d'Addis-Abeba 2009 dans toutes les langues de travail. La série du deuxième CD-ROM a été envoyée à tous les États membres après le Sommet de l'UA. En outre, la Commission vient de terminer la publication de nouveaux CD-ROM contenant toutes les décisions et déclarations prises depuis la création de l'Union africaine, dans les quatre langues de travail de l'UA. Ces CD-ROM seront bientôt distribués à tous les États membres.

659. En ce qui concerne le calendrier des réunions 2009, et conformément à la Décision EX.CL/Dec 458 (XIV), adoptée par le Conseil exécutif en janvier 2009, la Commission a veillé à ce qu'il y ait une meilleure coordination entre les départements pour éviter le chevauchement des réunions importantes, ainsi que des changements indus au calendrier des réunions.

660. En outre, la Commission joue un rôle plus proactif en mettant constamment à jour et en envoyant le calendrier, au moins deux mois avant les réunions, à tous les États membres et aux membres de la Commission. De plus, un programme hebdomadaire de réunions est envoyé à tous les départements de la Commission de l'UA, au début de chaque semaine, pour information et suivi.

661. Toutefois, en dépit de tous ces efforts, la Commission est toujours confrontée à l'insuffisance du nombre d'interprètes et de traducteurs. En effet, même si la Commission met tout en œuvre pour accélérer le processus de recrutement aux postes actuellement vacants, il demeure que les structures doivent être révisées pour répondre aux nouvelles réalités pour fournir les ressources humaines nécessaires aux nouveaux postes spécialisés (éditeurs, assistants traducteurs, techniciens TI) et du personnel compétent, sur la base de procédures écrites transparentes et doivent être dotées d'équipements ultramodernes afin de relever efficacement les défis que posent les changements qui interviennent au sein de la Commission. Consciente de ces conditions incontournables, la Commission a déjà défini des objectifs dans son Plan d'action 2009 et présentera des propositions sur les nouvelles réformes de structure dans ce domaine crucial.

662. La Commission élabore actuellement les procédures de gestion des conférences que toutes les différentes Directions devront suivre.

663. La Commission réalise en ce moment un programme de coopération avec la Commission européenne dans le domaine de l'interprétation et de la traduction. À cet égard, la Direction des services de conférences et les Directions générales - Traduction et interprétation de l'Union européenne échangent de la documentation pertinente à travers le Site web Commission de l'UA/Commission de l'UE. De plus, des programmes d'échanges et de formation du personnel ont été réalisés non seulement avec ces deux structures de l'UE mais aussi avec d'autres institutions au Luxembourg et à Ottawa.

664. La Commission a acquis un logiciel de traduction assistée par ordinateur avec une capacité et une mémoire de traduction permettant de créer une terminologie de l'Union africaine. Le logiciel a été installé et un cours de formation du personnel de la Direction des services de Conférence a été organisé en avril 2009.

6. ACTIVITES DE VERIFICATION DES COMPTES

665. Le rôle du Bureau du Vérificateur interne est de fournir les services de vérification et des conseils à la Direction de la Commission. Le Bureau apporte également son soutien aux Hauts Responsables de la Commission dans l'exécution de leurs responsabilités en leur fournissant des analyses, des évaluations, des conseils et des recommandations.

666. Conformément à l'article 70 du Règlement financier de l'Union africaine, le Bureau du Vérificateur interne est chargé de vérifier les transactions / activités de la Commission pour s'assurer de leur régularité par rapport au Règlement financier, aux Statut et Règlement du personnel de l'UA, aux résolutions du Conseil des Ministres et aux directives administratives prises de temps à autre.

667. Depuis le Sommet de janvier/février 2009, le Bureau du Vérificateur interne (BVI) a entrepris les activités de vérification suivantes:

Désignation	Résultat
AMISOM- Nairobi	Rapport final publié
MINUEE-Asmara	Rapport final publié
Unité des services de transport	Rapport final publié
AMIS- Soudan	Rapport final publié
Programme d'appui de 55 millions d'euros de la CE (janvier-juin 2008)	Rapport final publié
Programme d'appui de la CE à la Démocratie, à la gouvernance et aux ressources humaines	Rapport final publié
Bureau de l'UA au Caire	Rapport final publié
Bureau de l'UA à Bruxelles	Rapport final publié
Bureau de l'UA à Conakry	Rapport final publié
Bureau de l'UA à Yaoundé	Projet de rapport publié
Bureau de l'UA à Lagos	Projet de rapport publié
Bureau de l'UA à Niamey	Projet de rapport publié
Bureau de l'UA à New York	Projet de rapport en cours
Bureau de l'UA à Washington	Projet de rapport en cours
PAP dans le cadre du Programme d'appui de 55 millions d'euros de la CE	Projet de rapport publié
Centre médical de l'UA	Vérification en cours
MINUEE- Addis Abeba	Vérification en cours
Trésorerie et gestion de la trésorerie au Siège	Vérification en cours
Validation des données sur les modules SAP, HR, MM	Vérification en cours
Programme d'appui de 55 millions d'euros de la CE (juil.-déc. 2008)	Vérification en cours
Programmes/Projets financés par les partenaires de l'UA	Vérification en cours

668. Outre la vérification des projets cités ci-dessus, le Bureau du Vérificateur interne a fourni les services professionnels suivants depuis janvier 2008:

- a) Vérifications externes - Le Bureau du Vérificateur interne entreprend des vérifications externes de certaines institutions spécialisées de l'UA. En avril 2009, le Bureau a effectué une vérification externe de l'Institut afro-arabe à Bamako, Mali.
- b) Personnes-ressources – Les vérificateurs internes ont contribué en tant que personnes ressources/membres du groupe de travail dans le projet de mise en œuvre du Système intégré de gestion, et du Groupe de travail sur la gestion des ressources extérieures.
- c) Demandes spéciales – les vérificateurs internes ont exécuté des tâches requises par divers départements/directions, y compris des enquêtes spéciales (demandées par la Direction de l'administration et des ressources humaines).

669. En outre, le Bureau du Vérificateur interne a entrepris des programmes de renforcement des capacités qui ont été financés par les partenaires au développement de l'Union africaine, tels que résumés ci-dessous:

- a) Formation du personnel de vérification interne - Dans le cadre du programme d'appui de 55 millions d'euros de la CE, trois fonctionnaires de la Vérificateur interne ont bénéficié d'un financement pour assister à une conférence internationale des vérificateurs organisée par l'Institut d'Audit interne (IVI) du 10 au 13 mai 2009 en Afrique du Sud. La conférence a permis à ces fonctionnaires d'apprendre et d'échanger des points de vue et des expériences sur différentes questions relatives à l'audit interne.
- b) Application de logiciel de vérification- Avec l'appui des partenaires, le processus d'application du logiciel de vérification est très avancé. L'application de logiciels de vérification (SAP-AIS) a été officiellement lancée le 16 mars 2009. Le Consultant AIS a dirigé un atelier de formation sur le SAP et l'AIS au cours de la dernière semaine de mars 2009 et de la première semaine d'avril 2009, respectivement. La phase d'élaboration a été réalisée entre avril et mai 2009 en vue de documenter les procédures de vérification interne et d'identifier les lacunes qui existent entre la solution de l'AIS et les procédures actuelles. La phase de réalisation (la configuration du système) sera effectuée en juin et juillet 2009. La mise en service aura lieu le 20 juillet 2009.

670. Le Bureau du Vérificateur interne continuera à assurer sa fonction de vérification indépendante et objective sous-tendue par la philosophie de valeur ajoutée afin d'améliorer le fonctionnement de la Commission de l'Union africaine. A cette fin, le Bureau s'acquittera de sa mission de contribuer à la construction d'une Commission efficace, transparente et responsable.

671. Sur la base de l'article 70 (h) du Règlement financier de la Commission l'UA, la Commission a élaboré un projet de Charte de la vérification qui a été soumis pour examen au Sous-comité des questions administratives, budgétaires et financières du

COREP. La Charte a pour objet de définir clairement le *but*, la *base juridique* et la *responsabilité de la fonction de vérification interne* et à mettre en place le Sous-comité du COREP sur les questions de vérification (l'équivalent d'un Comité de vérification), tel que recommandé par le rapport du Conseil des vérificateurs externes et les vérificateurs externes de certains partenaires, y compris la CE.

7. INTEGRATION DU NEPAD

672. Il est à noter que cette question est traitée dans un rapport d'activité séparé qui est soumis aux Organes de décision pour examen.

673. Après la nomination du nouveau Directeur exécutif du NEPAD en février 2009, d'autres activités ont été exécutées dans le cadre de la mise en œuvre de la Décision de la Conférence sur l'intégration du NEPAD dans les structures et les processus de l'UA. A cet égard, une étude a été commandée. Les consultants ont produit un premier rapport et ont entrepris une série de consultations avec les parties prenantes en vue de finaliser ce rapport, à savoir la Commission, le Comité directeur du NEPAD et le COREP et son Sous-comité sur le NEPAD. La Commission estime que ce processus doit être accéléré et qu'il est nécessaire de clarifier davantage le processus d'intégration aux structures de l'UA.

674. A cet égard, il est recommandé qu'à la lumière de la Décision Assembly/AU/Dec.233 (XII) sur la transformation de la Commission en une Autorité, la recommandation d'Alger soit révisée à la lumière de cette nouvelle évolution, afin de déterminer l'organe qui devra accueillir le programme du NEPAD. La Commission est d'avis que le NEPAD devrait être intégré à l'organe exécutif de l'Union, qui est la Commission elle-même.

VI. CONCLUSION

675. Ce rapport a essayé de donner un bilan des activités menées par la Commission au cours des 6 derniers mois. La Commission voudrait ici réitérer son engagement à mettre en œuvre les programmes ainsi que les décisions prises par les instances compétentes de l'Union. Le Plan stratégique qui est soumis pour adoption par la présente session de la Conférence permettra à la Commission d'avancer sur des bases solides et grâce à des plans d'action susceptibles d'aboutir à des réalisations concrètes, mesurables, évaluables et entreprises dans les délais voulus. Il reste que les moyens conséquents, tant humains que financiers et matériels, soient mobilisés pour joindre la parole à l'acte. Nous y sommes résolus et comptons comme à l'accoutumée sur le soutien des Etats membres dans ces efforts. Nous nous engageons aussi à promouvoir la bonne gouvernance interne par la gestion méticuleuse de nos maigres ressources, à travers les outils de transparence et de l'obligation redditionnelle décrits dans le rapport comme les nouvelles règles de gestion administrative et financière, la Charte de l'Audit. Le Rapport du Panel sur l'Audit de l'Union et d'autres documents pertinents.

676. Nous savons que la crise économique et financière globale ne manquera pas d'avoir un impact négatif sur les Etats membres. C'est pour cela que nous nous

sommes investis pleinement au cours des derniers mois dans les consultations internationales dont celles du Sommet G20 de Londres et les préparatifs pour le Sommet du G8 devant se tenir sous peu de jours en Italie, pour que les intérêts du continent soient pris en compte. L'autre grande échéance que nos Etats membres doivent préparer pour les prochains mois, c'est le Sommet mondial sur les changements climatiques en décembre 2009 à Copenhague. La présente session du Conseil exécutif se doit d'examiner à fond les recommandations de la Commission aussi bien sur la position commune africaine sur ce sujet crucial que sur le système approprié de représentation du continent, afin de permettre à la Conférence de se prononcer en toute connaissance de cause.

677. Le rapport a mis l'accent sur les activités entreprises dans le cadre des quatre axes du Plan stratégique. La Commission attend de l'examen de ce rapport des contributions de tous les Etats membres afin que des directives claires soient dégagées sur toutes les questions cruciales d'intérêt collectif, ce qui lui permettra d'apporter toutes les améliorations souhaitées dans la conduite de ses programmes et activités. Encore une fois, la Commission est convaincue que la conjugaison des efforts des différentes parties prenantes contribuera à l'avancement significatif de l'agenda de l'Afrique axé essentiellement sur l'intégration continentale, l'affirmation et la défense des intérêts et de la place de l'Afrique dans le monde et le renforcement de son rôle sur la scène internationale.

2009

Rapport du President sur les Activites de la Commission pour la Periode de Janvier a Juin 2009

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3263>

Downloaded from African Union Common Repository